Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16467 – 7,50 F — MARDI 6 JANVIER 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

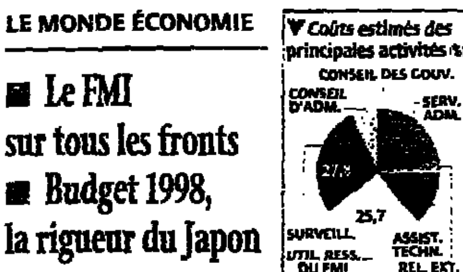

Le malaise du gouvernement face aux chômeurs

● Dominique Voynet approuve les occupations de locaux d'Assedic, que Martine Aubry juge illégales ● Nicole Notat dénonce une « manipulation » du mouvement ● Les 500 millions de francs « débloqués » par l'Etat ont déjà été dépensés en 1997

UNE QUINZAINE d'antennes Assedic étaient encore occupées par des chômeurs, lundi 5 janvier, et une manifestation est prévue, mercredi 7, devant le siège de l'Unedic, à Paris. Les associations de chômeurs, déçues par les mesures annoncées samedi par Martine Aubry se déclarent *« déterminées à poursuivre le mouvement »* et continuent à revendiquer une *« prime exceptionnelle »* de fin d'année d'un montant de 3 000 francs. Dans un entretien publié lundi par *Libération*, Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT et présidente de l'Unedic, estime que les occupations des antennes Assedic sont de *« la manipulation de la détresse »*.

Des appréciations divergentes se font jour au sein du gouvernement sur ce mouvement. Dominique Voynet a *« approuvé »*, dimanche, les occupations d'Assedic et estimé que *« les mesures annoncées par Martine Aubry ne changent rien au fond des questions »*. Claude Allègre a exprimé sa sympathie pour les chômeurs en lutte qui lancent au pays *« un cri qu'il faut écouter »*. Martine Aubry, au contraire, juge *« illégales »* les occupations et appelle à l'arrêt du mouvement. L'association AC ! estime que la ministre de l'emploi et de la solidarité fait preuve d'*« amnésie »* en annonçant le « déblocage » de 500 millions de francs. En réalité, cette somme avait déjà été dépensée en 1997. Mme Aubry a précidé au *Monde* : *« Le gouvernement précédent n'avait pas budgété intégralement le coût pour l'Etat de l'allocation de formation-reclassement. Nous avons toujours dit aux partenaires sociaux que nous allions débloquer ces fonds »*.

Lire page 6 et la chronique de Pierre Georges page 29

■ Démission en Israël

La démission, dimanche 4 janvier, du ministre des affaires étrangères, David Lévy, fragilise la coalition gouvernementale et complique la relance du processus de paix. p. 3 et notre éditorial p. 16

■ Le procès Papon reprend

Quatre mois après l'ouverture des débats, l'accusé doit répondre aux questions du parquet général relatives au convoi du 26 août 1942. p. 8

■ Sotheby's et Christie's en France

Les deux grandes maisons de vente anglo-saxonnes veulent faire de Paris le troisième de leurs points de vente, après Londres et New York. p. 24

■ Les chemins de fer en Europe

Bruxelles ouvre la concurrence du rail en installant des corridors transeuropéens pour le fret. p. 18

■ Tokyo honore Takao Kataoka

Le premier rôle Takao Kataoka vient d'accéder au nom prestigieux de Nizaemon XV, prenant ainsi la place de son père récemment disparu. p. 25

■ Fermeture des forêts aux voitures

L'Office national des forêts interdit la circulation des automobiles dans le massif forestier de Sénart. p. 11

■ L'Italie face à l'immigration kurde

Devant l'arrivée massive d'immigrants kurdes sur les côtes italiennes, une réunion des responsables policiers en Europe est organisée à Rome. p. 4 et le Kiosque p. 27

■ Pluies et vents

Les violentes rafales de vent en Bretagne et sur l'ensemble du littoral atlantique ont provoqué des dégâts importants. p. 29

■ Concentration dans la presse suisse

La fusion entre *Le Journal de Genève* et *Le Nouveau Quotidien* s'inscrit dans un mouvement général de regroupement dans la Confédération. p. 19

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3500 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 106 - 7,50 F

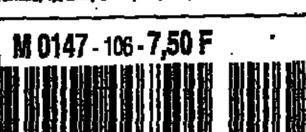

Comment « braquer », sans peine, une automobile de luxe à Bruxelles

BRUXELLES
de notre correspondant

Les Belges, pourtant si sourcilleux face à l'envahissement de notre langue commune par les termes anglais, n'ont pas encore trouvé d'équivalent français à *car-jacking*, cette nouvelle forme de délinquance qui sévit à Bruxelles. Ce vocable, calqué sur *hijacking*, qui désigne un détournement d'avion sous la menace, caractérise le vol de voiture avec agression. Chawki Armali, représentant de l'Autorité palestinienne auprès de l'Union européenne, a connu cette mésaventure.

Il raconte ainsi ce qui lui est arrivé dans le faubourg huppé d'Uccle, au mois de décembre : *« Je me rendais, aux alentours de 19 heures, à un rendez-vous avec un ambassadeur arabe. Comme j'étais un peu en avance, je suis resté dans la voiture en laissant le moteur en marche pour le chauffage. J'ai vu deux hommes s'approcher. L'un d'entre eux, armé d'une batte de base-ball, a crié : " Descends, ou je te démolis ! " J'ai d'abord pensé à une agression à motif politique, et j'ai voulu démarrer tout de suite, mais la rue était bloquée par une camionnette. L'agresseur a alors ouvert la portière, m'a jeté sur le sol et s'est installé à ma place. Son complice est monté dans la camionnette et ils ont disparu. »*

Depuis, plus de nouvelles de la BMW 520 quasi neuve du diplomate... Cette agression n'est pas l'unique de son espèce dans les milieux internationaux de Bruxelles. Quelques jours après le mauvais coup dont a été victime M. Armali, le baron von Richthofen, ambassadeur d'Allemagne auprès de l'OTAN, était l'objet d'une tentative de *car-jacking* visant sa Mercedes de fonction alors qu'il sortait de sa résidence située en bordure du bois de la Cambre. Mais M. von Richthofen, qui n'est pas pour rien le descendant direct du célèbre aviateur allemand de la première guerre mondiale surnommé le « Baron rouge », a réussi, lui, à mettre ses agresseurs en fuite.

La police de Bruxelles a répertorié plus de soixante agressions de ce type depuis l'été et a constitué une cellule spéciale dirigée par un juge d'instruction pour lutter contre ce nouveau type de criminalité. *« Il s'agit vraisemblablement de filières très bien organisées de vol et de revente à l'étranger de véhicules haut de gamme*, explique le porte-parole de la police. *Avant, on retrouvait souvent les véhicules volés de cette manière, quelques jours ou quelques semaines plus tard, abandonnés par des malfaiteurs qui s'en étaient servi pour faire un hold-up. Depuis quelques mois, ces voitures restent introuvables. »*

Les *car-jackers* font parfois preuve d'un sang-froid étonnant dans l'exercice de leur coupable activité. Ainsi, l'un d'entre eux, qui s'était emparé à un feu rouge d'une automobile conduite par une jeune femme, s'aperçut, après quelque centaines de mètres, qu'un bébé dormait sur le siège arrière. Il fit alors demi-tour, déposa l'enfant sur les lieux de l'agression et poursuivit tranquillement son chemin. Si la police se révélait impuissante à mettre un terme à ce phénomène, cela pourrait faire l'affaire d'un inventeur belge qui a mis au point un dispositif « anti-car-jacking » : un circuit coupe-moteur que l'on peut activer en composant un code à partir d'un poste téléphonique.

Luc Rosenzweig

La crise en Asie

■ Nouvelle chute des monnaies en Corée, Thaïlande et Malaisie

■ La Chine révise sa croissance à la baisse

■ Les banques françaises ont beaucoup prêté à la Corée en 1997

■ Jacques Attali critique le FMI, que Michel Camdessus, son président, défend

Lire pages 2 et 29 et notre supplément « Le Monde Économie »

La main tendue de Claude Allègre

LA FÉDÉRATION syndicale unitaire (FSU), organisation majoritaire dans l'éducation nationale, devait être reçue, lundi 5 janvier, par Lionel Jospin. Cette entrevue intervient après six mois de guérilla avec Claude Allègre. Surnommé *« Vulcano »* au gouvernement, le ministre de l'éducation nationale a provoqué l'agacement du PS, parfois même de certains conseillers du premier ministre. Mais aujourd'hui, il semble disposé à engager des relations apaisées avec les organisations représentatives, sans renoncer au franc-parler qui a assuré sa popularité. Dès le mois de décembre, il avait hissé le drapeau blanc en recevant Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU.

Lire page 13

POINT DE VUE

Le communisme en URSS : la violence et la foi

par Marc Ferro

Dans le souci d'éclairer une partie des controverses provoquées ou ravivées par la parution, à la fin de 1997, de l'ouvrage collectif *Le Livre noir du communisme*, *Le Monde* a demandé à l'historien Marc Ferro d'intervenir. Spécialiste reconnu de ce qui fut l'URSS, auteur d'un ouvrage de référence, *La Révolution de 1917* (2 vol., 1967 et 1976, réédition en un vol., avec une nouvelle préface, 1997, Albin Michel), il retrace et analyse, dans un article en deux parties, la genèse et les développements de la double terreur qui accompagna la révolution bolchevique et ses longues suites.

LES crimes commis par le régime communiste en URSS suscitent à nouveau une campagne d'anathèmes, en France surtout. Elle reprend et renouvelle des informations qui, déjà, pour la plupart, étaient inventoriées. Qu'aujourd'hui les victimes, leurs descendants, les bien-pensants réclament un tribunal de Nuremberg pour les bourreaux, leurs complices, se comprend aisément. Mais, plutôt que d'établir sans cesse la comptabilité de ces crimes, les analystes ne feraient-ils pas mieux d'essayer de rendre compte de ce qui a pu transformer un projet de justice sociale porteur d'espérance en un régime criminel ?

Au vrai, sont visés par ces inventaires-chocs autant les bourreaux eux-mêmes que ceux qui ont nié l'existence de ces crimes ou minimisé leur importance. A la suite, on pourrait se demander aussi pourquoi on identifie le régime communiste à ces crimes, seulement à eux, et pas la démocratie, le libéralisme ou la République aux crimes commis dans le Far West ou aux colonies.

Lire la suite page 15

Marc Ferro *est codirecteur des « Annales », directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (Ehess).*

Un tireur en hiver

JEAN-PIERRE AMAT

CHAMPION olympique de tir à Atlanta en 1996, Jean-Pierre Amat s'apprête à participer à ses premiers Jeux d'hiver, en février à Nagano. A trente-cinq ans, le meilleur tireur français de ces quinze dernières années est aujourd'hui l'entraîneur-consultant de l'équipe de biathlon, discipline mêlant le ski de fond et le tir à la carabine.

Lire page 21

MARCHÉS Les principaux marchés asiatiques ont commencé l'année 1998 par une nouvelle baisse. Les monnaies d'Asie orientale – le baht thaïlandais, le ringgit malaisien, la roupie indonésienne – ont subi d'importantes chutes dès la première séance, lundi 5 janvier. ● LES ANALYSTES pensent que 1997 n'a été que le premier acte d'une crise qui va s'approfondir. Après avoir feint l'indifférence, les autorités chinoises s'avouent aujourd'hui *« extrêmement inquiètes »* des troubles financiers qui affectent la région. Pékin doit revoir ses prévisions de croissance à la baisse. ● AU JAPON, seconde économie mondiale et premier créditeur de la planète, le plan de sauvetage de l'économie paraît chaque jour plus insuffisant. La Bourse de Tokyo a entamé l'année par une chute de 2 %. *Le pays ne semble plus en mesure d'aider la région à sortir de la bourrasque financière.*

Les Tigres d'Asie ne retrouveront pas leur deuxième souffle avant l'an 2000

Les Bourses asiatiques ont fortement chuté au premier jour d'ouverture, lundi 5 janvier, après l'annonce d'une nouvelle aggravation de la situation. Les monnaies de la région ont perdu la moitié de leur valeur face au dollar

BANGKOK
de notre correspondant

En Asie du Sud-Est, l'année 1997 n'aura été que la levée du rideau et le premier acte d'une grave crise. Avant la reprise, prévue à la fin du siècle, les tigres économiques vont toucher le fond, avec les risques sociaux et politiques afférents à ce type d'épreuve. La belle époque de la croissance, celle pendant laquelle il suffisait de se baisser pour ramasser de l'argent, est révolue.

L'Indonésie, où Suharto est au pouvoir depuis près de trente-deux ans, est considérée comme le pays le plus vulnérable, ce qui explique pourquoi, au passage, le Fonds monétaire international (FMI) a pu dégager dès octobre une aide de 33 milliards de dollars. La fin d'un règne marqué depuis quelques années par un népotisme croissant coïncide avec une crise économique exacerbée par les effets d'une dure sécheresse. Avant même l'effondrement de la roupie et du secteur financier, depuis juillet 1997, l'archipel avait connu des flambées de violence. L'impopularité d'une faible minorité de Chinois (de 3 à 5 % de la population), qui contrôle l'économie en compagnie d'entrepreneurs locaux bien introduits, à commencer par les enfants ou les parents du président, en fait un bouc émissaire potentiel.

L'après-Suharto est déjà ouvertement évoqué alors que le chef de l'Etat, âgé de soixante-seize ans, est candidat en mars 1998 à un septième mandat présidentiel consécutif. Signe des temps, Amien Rais, président de la Muhammadiyah, une association de 25 millions de musulmans, a présenté sa candidature le 28 décembre. Les forces armées ont beau être un arbitre de poids, l'Indonésie – dont la moitié au moins des 202 millions d'habitants sont nés depuis l'accession de Suharto au pouvoir – plonge dans l'inconnu. La crise y aurait déjà dégagé, en l'espace d'un semestre, un contingent supplémentaire de deux millions de chômeurs.

La Thaïlande, l'autre pays-clé de l'Asie du Sud-Est, celui-là même où la crise s'est déclenchée, traverse une cure d'austérité apparemment acceptée. Pour l'instant, le régime parlementaire en ressort plutôt renforcé. En septembre, une Constitution plus libérale a été promulguée et, en novembre, le gouvernement a été transféré à une équipe plus compétente et moins sujette aux pressions des lobbys politiques. En outre, l'opinion thaïlandaise a accepté, jusqu'ici avec résignation, de sombres coupes dans son pouvoir d'achat.

Certes, remettre de l'ordre dans le secteur financier prendra de longs mois, et la facture sociale du programme du FMI, moyennant une enveloppe de 17,2 milliards de dollars, s'annonce salée. En outre, les démocrates, au pouvoir, sont contraints de faire payer en priorité les classes moyennes émergentes, leur principal réservoir de voix lors des élections. De nombreux experts estiment cependant que la Thaïlande a davantage de chances de réussir sa reconversion que l'Indonésie, où la situation peut devenir explosive. Le délai sera sans doute de deux ou trois ans.

La Malaisie, pour sa part, tente d'éviter de recourir à l'aide, jugée humiliante, du FMI en multipliant ses propres mesures d'austérité. Toutefois, le renforcement du nationalisme économique au sein d'une société multiraciale dont l'élément le plus dynamique est la forte minorité de Chinois (un tiers de la population) peut être, à plus long terme, un sujet de tension.

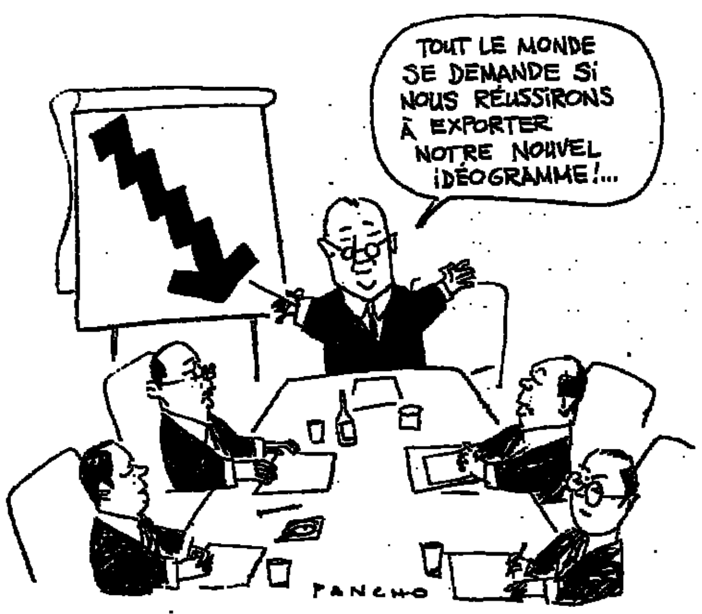

UN MYTHE S'EFFONDRE

Aucun pays de la région ne peut prétendre sortir sain et sauf de la crise. Centre régional de services, donc tributaire de la santé de son environnement immédiat, Singapour devrait voir son taux de croissance (7,5 % en 1997) réduit au moins de moitié en 1998. Les Philippines, qui venaient à peine de sortir du trou dans lequel les avait plongées la gabegie des Marcos, sont contraintes à la vigilance alors même que la succession de Fidel Ramos, ouverte en mai 1998, s'accompagne d'une bataille électorale coûteuse et qui porte davantage sur les personnes que sur leurs programmes.

Au même titre que la Chine, les quatre Etats sous-développés de l'Asie du Sud-Est (Vietnam, Birmanie, Laos et Cambodge) devront s'accommoder d'une baisse inévitable de la demande des pays touchés par la crise, mais aussi des investissements des Chinois d'outre-mer ou des Sud-Coréens. Exemple : la Thaïlande, en perte de vitesse, n'a plus besoin en urgence du potentiel hydroélectrique laotien. Loin d'unir les pays de la région, la crise pourrait au contraire marquer le début d'une dure compétition pour la conquête, ou la reconquête, des marchés des pays riches.

En Asie, Occidentaux et Japonais ont investi des dizaines de milliards de dollars dans des secteurs douteux ou non productifs, contribuant à avaliser l'existence d'un « miracle » asiatique. Ce mythe s'effondre. Même si les aides du FMI constituent une première garantie, les investisseurs étrangers n'en sont pas moins contraints de renégocier les échéances de leurs prêts pour récupérer une partie au moins de leur mise. 1998 leur promet quelques sueurs froides supplémentaires.

Bien des illusions volent en éclats. D'abord celle de la santé des fondamentaux économiques. L'argument ne tient plus quand les monnaies perdent, en l'espace de quelques mois seulement, la moitié de leur valeur, comme c'est le cas notamment du baht thaïlandais. On a parié trop tôt sur l'émergence en Asie, hors Japon et peut-être hors Corée du Sud, de sociétés de consommation de type occidental : les écarts de revenus sont trop criants, ici, pour que des classes moyennes dictent leur loi. Il n'y a décidément pas lieu de parler d'un modèle asiatique de développement, avec des valeurs qui lui seraient propres.

Les restructurations en cours mettent surtout en évidence la pollution de mégapoles engorgées, les retards de l'enseignement et l'inadaptation, dans certains cas, des systèmes politiques. Quant à la culture d'entreprise, elle est demeurée, dans le monde sinisé, d'essence familiale et mercantile. Ses atouts : savoir jongler avec les dangers et les opportunités. Quel parti tirer de la crise ? Une fois le choc absorbé, la région devrait montrer ses capacités d'adaptation. Une fois, bien entendu, le trou de 1998 surmonté.

Jean-Claude Pomonti

La crise japonaise affecte toutes les économies de la région

TOKYO
de notre correspondant

En annonçant, fin décembre, un plan de soutien à l'économie comportant une réduction d'impôt de 15 milliards de dollars (quelque 90 milliards de francs) et la mobilisation de fonds publics pour venir en aide au système bancaire, le premier ministre, Ryutaro Hashimoto, a affirmé que le Japon *« n'entendait pas être à l'origine d'une récession mondiale »*. Beaucoup d'économistes doutent de l'efficacité de mesures, qu'ils jugent insuffisantes et trop tardives, pour enrayer une spirale récessionniste. Il paraît certain que le Japon ne sera pas la locomotive attendue pour aider la région à se dégager des crises qu'elle traverse et à recouvrer sa vitalité.

La seconde économie du monde va mal et les incertitudes politiques – éclatement de la principale formation d'opposition, le Nouveau Parti du progrès, et mise en cause de la responsabilité du premier ministre dans la détérioration de la situation économique – n'ont fait qu'ajouter à une morosité qui s'est reflétée dès la réouverture, lundi 5 janvier, de la Bourse.

Les autorités ont désormais renoncé à la fiction d'une poursuite de la reprise. Les inquiétudes sur l'avenir, la gravité de la situation du marché de l'emploi et le fardeau des mauvaises créances n'encourageront guère les Japonais à consommer davantage, sans pour autant les inciter à déposer leur épargne dans les banques, dans lesquelles ils n'ont plus confiance. La faible croissance prévue en 1998 (1 %) sera encore « tirée » par les exportations, et non par la consommation interne. La session parlementaire qui débute le 12 janvier s'annonce houleuse.

Le scénario qui s'annonce est gros de risques. Non seulement le Japon achètera moins dans le reste de la région, mais encore ses propres exportations gêneront les efforts de redressement de ses voisins. L'affaiblissement du yen par rapport au dollar pourrait en outre entraîner une surenchère dans les dévaluations des monnaies asiatiques, enclenchant une spirale déflationniste. L'économie japonaise déprimée ne pouvant pas être le réceptacle des exportations en provenance du reste de l'Asie, celles-ci tendront à se diriger davantage vers les Etats-Unis et l'Europe. Plus gravement, le Japon, qui est la première nation créditrice du monde, et notamment un bailleur de fonds pour les Etats-Unis, dont il détient une bonne partie des obligations d'Etat, continuera-t-il longtemps à être une exportateur de capital ? Le jour où il deviendra importateur, l'ensemble de l'économie mondiale en sera affecté.

DÉBUT DE REPRISE ÉTOUFFÉ

Jusqu'à présent, le gouvernement a colmaté les brèches (notamment l'énorme endettement des banques de 100 milliards de dollars), tout en poursuivant une politique de déréglementation du secteur financier (« Big Bang ») destiné à le rendre plus compétitif.

Le recours aux fonds publics permettra-t-il de remédier aux maux de celui-ci ? Peut-être. Mais, en dépit des allégements fiscaux décidés en décembre, M. Hashimoto s'en tient à une politique d'austérité budgétaire qui l'a conduit au printemps à commettre une erreur politique : le relèvement de la taxe à la valeur ajoutée (passée de 3 % à 5 %), qui a étouffé un début de reprise. Les consommateurs ont mal réagi et l'initiative gouvernementale a été dévastatrice.

Nombre d'économistes font valoir qu'en dépit de soubresauts de reprise la récession rampante au Japon depuis l'éclatement de la « bulle spéculative » de la fin des années 80 a contribué aux crises des économies de la région et qu'aujourd'hui elle les aggrave. Le Japon est riche : ses réserves s'élèvent à 228 milliards de dollars ; *ses grandes entreprises présentes aux quatre* coins du globe restent compétitives. Mais la gestion politique de la crise est erratique. Selon le *Nihon Keizai*, quotidien des milieux d'affaires, il est impératif de reconsidérer le calendrier du « Big Bang » et la politique d'assainissement budgétaire.

Philippe Pons

La Chine admet être « extrêmement inquiète »

LA SUPERBE qu'affichait la Chine dans les premières semaines de la crise financière asiatique a progressivement fait place à une bien plus grande humilité. Voire à une préoccupation : et si le désordre affectant les économies de la région en venait à contaminer la fragile croissance chinoise, cruciale pour le régime ? *« Le gouvernement chinois est extrêmement inquiet des troubles financiers qui ont frappé un certain nombre de pays et territoires de la région »*, a déclaré dans son message du Nouvel An le chef de l'Etat, Jiang Zemin, qui n'avait pas eu un mot sur la question devant le XVe congrès du Parti communiste, en septembre.

C'est que, entre-temps, plusieurs hauts responsables de l'économie chinoise sont parvenus à convaincre les dirigeants politiques de l'inanité d'un excès d'optimisme. Plusieurs facteurs se combinent pour pousser Pékin à réviser à la baisse ses prévisions pour 1998. Si les investissements en provenance de l'extérieur (43 milliards de dollars) sont en très légère hausse en 1997 par rapport à 1996, le total des contrats conclus, fin *novembre, était déjà en chute libre* (– 33 %).

Le dernier trimestre de 1997 indique également une tendance marquée à un ralentissement de la croissance : 8,2 % « seulement » par rapport à la même période, un an plus tôt. Le Bureau des statistiques a ramené son estimation pour l'ensemble de l'année de 10 % à 8,8 %. On parle aujourd'hui d'un taux de croissance de 8 % pour 1998. Et ce chiffre ne tient guère compte des manques à gagner du commerce extérieur, secteur majeur pour l'économie chinoise. Le ralentissement de la consommation dans les pays affectés et l'appréciation du coût des produits chinois sur les marchés extra-régionaux ne peuvent que freiner les exportations chinoises à un moment où Pékin n'a guère le moyen de ralentir ses importations.

AUTORITARISME ANACHRONIQUE

A ces problèmes s'ajoutent les soucis d'ordre intérieur : l'imbroglio des prêts bancaires non remboursables (100 millions de dollars au bas mot) consentis par les banques à un secteur public victime d'un coûteux marasme (8,5 milliards de dollars de pertes sèches en 1997), et la facture sociale d'une tentative de réformer ce colosse en déroute (douze millions des plus de cent millions de travailleurs de ce secteur auraient été mis à pied en 1997). Le régime chinois est condamné à assurer une poursuite de la croissance pour des raisons politiques et sociales : c'est la seule légitimité qu'il puisse désormais invoquer pour justifier le maintien d'un autoritarisme qui commence à être perçu comme anachronique.

L'un des principaux moteurs de cette croissance ayant été l'investissement étranger, Pékin a vite réagi au fléchissement de celui-ci. Les autorités ont réintroduit, dimanche 4 janvier, une exemption de droits de douanes pour l'importation d'équipements des entreprises à capitaux mixtes. La liste des deux cent soixante-dix produits à nouveau exemptés semble suffisamment ouverte, aux rubriques *« haute technologie »* et *« matières premières »*, pour couvrir tout projet agréé au niveau local.

Cependant, les autorités bancaires ont publiquement reconnu que la croissance chinoise des dernières années reposait en partie sur des phénomènes malsains s'apparentant à une « bulle » financière – en particulier la spéculation immobilière alimentée par les firmes spécialisées de Hongkong en liaison avec des pouvoirs locaux soucieux de retours sur investissement ultra-rapides.

Le marasme du marché immobilier affectant les grandes villes – à commencer par Shanghaï et Pékin – fait dire à certains qu'en dépit de toutes les protections inhérentes au système socialiste dont elle ne fait que sortir, la Chine n'était pas à l'abri d'un sérieux contrecoup de la crise généralisée dans la région.

Francis Deron

Nouveau recul des monnaies et des places financières asiatiques

LES BOURSES asiatiques ont mal commencé l'année, en dépit de la mobilisation, fin décembre, des gouvernements et des banques commerciales des grands pays industrialisés en faveur de la Corée du Sud. Le ringgit malaisien, la roupie indonésienne, le peso philippin et le baht thaïlandais sont tombés, lundi 5 janvier, à des plus bas niveaux historiques face au dollar, pénalisés par les craintes d'un ralentissement économique brutal et d'une aggravation de la situation financière dans la région. Le won sud-coréen, de son côté, reculait de 7,7 %. Depuis juillet 1997, toutes ces monnaies ont perdu environ la moitié de leur valeur face au billet vert.

Les autorités monétaires de ces pays sont impuissantes à contrer ce mouvement. D'une part, elles hésitent à relever davantage les taux d'intérêt, qui sont déjà très élevés, par peur de provoquer des faillites en chaîne de banques et d'entreprises. D'autre part, elles ne peuvent guère intervenir sur le marché des changes dans la mesure où elles doivent s'efforcer, pour rassurer les investisseurs et les responsables monétaires internationaux, de ne pas épuiser leurs réserves.

Entraînées par la baisse des devises, les Bourses de la région se repliaient lundi. Hongkong perdait 3,34 %, Kuala Lumpur 3,22 % et Singapour 1,39 %.

Le Japon, première puissance économique de la région, n'est pas épargné. La Bourse de Tokyo a terminé la première séance de l'année en repli de 1,96 %. Les opérateurs ont mal réagi à la publication de plusieurs sondages indiquant une nouvelle baisse du moral des chefs d'entreprise japonais. Selon le quotidien *Tokyo Shimbun*, 47 % des patrons estiment que l'économie est entrée *« en récession »*. Il y a six mois, ils étaient moins de 1 % à évoquer une récession.

La devise nippone, de son côté, est tombée, lundi, jusqu'à 132,50 yens pour 1 dollar, son cours le plus faible depuis le printemps 1992. En un mois, elle s'est dépréciée de plus de 5 %, malgré les interventions de la Banque du Japon qui, selon certaines estimations, aurait vendu 10 milliards de dollars au cours de cette période.

De nombreux analystes parient sur l'accélération de la baisse du yen au cours des prochaines semaines, seul moyen de redonner de l'oxygène à l'économie nippone. Un tel plongeon risquerait toutefois de provoquer des tensions commerciales avec les Etats-Unis, où les industriels sont de plus en plus nombreux à protester contre la hausse du dollar et la perte de compétitivité de leurs produits qui en découle. Le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a toutefois déclaré, dimanche 4 janvier, que Washington devait aider au sauvetage des économies asiatiques pour protéger les intérêts vitaux des Etats-Unis. *« Nous vivons aujourd'hui dans une économie globale et notre bien-être économique est très affecté par le bien-être économique des autres pays à travers le monde »*, a affirmé M. Rubin.

P.-A. D.

Kim Dae-jung prône le libéralisme

Dans son premier entretien accordé, dimanche 4 janvier, à un journal occidental *(International Herald Tribune)*, depuis son élection, le 19 décembre 1997, Kim Dae-jung a promis la libéralisation du marché coréen. M. Kim s'engage à garantir la sécurité des investissements étrangers en Corée. Il prédit de *« graves troubles »* si le pays ne procède pas à des licenciements massifs et affirme que les conglomérats devront changer leurs méthodes. Pour M. Kim, les relations de la Corée du Sud avec le Japon et les Etats-Unis *« doivent être renforcées »*. Lundi 5 janvier, le financier américain George Soros a révélé son rôle de conseiller officieux auprès de M. Kim. Les deux hommes s'étaient rencontrés la veille.

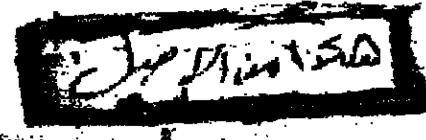

La démission du chef de la diplomatie israélienne réduit les chances de ranimer le processus de paix

Le gouvernement de Benyamin Nétanyahou est affaibli par le départ de David Lévy

Le ministre israélien des affaires étrangères, David Lévy, a annoncé, dimanche 4 janvier, sa démission du gouvernement de coalition. M. Lévy a décidé de se retirer pour protester contre le projet de loi de finances, trop austère à ses yeux, et contre le blocage du processus de paix. Cette crise politique affaiblit le premier ministre, qui va temporairement prendre en charge le portefeuille des affaires étrangères.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Tiendra ? Tiendra pas ? Depuis la spectaculaire démission de David Lévy, annoncée comme *« irrévocable »*, dimanche 4 janvier, par l'intéressé, le sentiment que cette nouvelle crise politique est plus grave que les précédentes et que le gouvernement n'y survivra pas très longtemps est presque général en Israël. Le premier ministre, qui a *« regretté »* cette démission, a néanmoins invité l'opposition travailliste à *« rengainer ses sourires car ce gouvernement, plus stable que beaucoup le croient, va continuer à travailler et à exister »*.

Faucon pragmatique dans une équipe dominée par les nationalistes, les ultras et les partisans religieux du plus « Grand Israël » possible, M. Lévy, favorable à un nouveau retrait israélien *« significatif et crédible »* réclamé par les Etats-Unis dans les territoires palestiniens occupés, a réduit sans doute, par son départ, les chances de voir ranimer un processus de paix en déshérence depuis près d'un an.

Le chef de la diplomatie qui devait recevoir, mardi, l'envoyé spécial américain Dennis Ross sans avoir rien à lui proposer de concret puisque le gouvernement, qui en débat depuis deux mois, ne s'est toujours pas mis d'accord sur l'étendue des territoires occupés à évacuer, a implicitement accusé le premier ministre de n'être pas vraiment intéressé, contrairement à ce qu'il prétend depuis dix-neuf mois, à la réanimation du processus de paix avec les Palestiniens.

Troisième ministre important à claquer la porte d'un gouvernement en crise presque permanente depuis sa naissance, David Lévy, à l'instar de Beni Begin en janvier, puis de Dan Méridor en juin, n'a cependant annoncé ni son passage à l'opposition, ni son retrait de la coalition au pouvoir. Membres du Likoud, le parti du premier ministre, M. Begin et M. Méridor sont restés dans la majorité et votent régulièrement avec elle.

« JE N'EN PEUX PLUS »

« Il arrive un moment, a expliqué M. Lévy avec l'emphase qui lui est coutumière, *où le politicien le plus sage et le plus expérimenté n'en peut plus. Je n'en peux plus. Avec tout le respect que je lui dois, je ne fais plus partie de ce gouvernement. »* Pour autant, a-t-il poursuivi, *« je n'ai pas pris cette décision avec l'objectif de le faire tomber, ce n'est pas mon intention... »* Le ministre des affaires étrangères, dont la démission ne devait devenir effective que mardi après-midi, cherche-t-il, comme on le pense à Jérusalem, à amplifier sa marge de manœuvre pour une éventuelle alliance avec les travaillistes ?

Après sa rencontre avec le chef de l'opposition, Ehoud Barak, en décembre à la Knesset, les rumeurs d'un accord secret entre les deux hommes aux termes duquel M. Lévy retrouverait son poste de ministre des affaires étrangères en cas de victoire travailliste lors d'éventuelles élections anticipées qui pourraient, selon le député travailliste Ouzi Baram, avoir lieu *« en mars ou avril prochain »* n'ont jamais été démenties par l'ancien général Barak. Au grand dam d'ailleurs de l'aile gauche du parti qui reproche au successeur de Shimon Pérès de passer son temps à chasser sur les terres de la droite au lieu de présenter une alternative crédible.

En tout état de cause, même si M. Lévy et les quatre députés de son parti Guesher décidaient de voter désormais contre le gouvernement, l'équipe de M. Nétanyahou disposerait encore d'une courte majorité parlementaire de 61 députés sur 120. Le vrai risque créé par la démission du chef de la diplomatie est que celle-ci fasse boule de neige et en entraîne d'autres. Par exemple, celle d'Avigdor Kahalani, ministre de la police et chef de la « Troisième voie », l'un des huit partis de la coalition, avec quatre élus réputés centristes parce qu'ils représentent les colons du Golan annexé à la Syrie et qu'ils ne sont pas opposés au principe d'un retrait *« crédible »* des forces israéliennes dans les territoires palestiniens.

Pour renverser le premier ministre, et lui seul, une majorité des deux tiers de la Knesset est requise. Ce qui est hors de question actuellement. Il est théoriquement plus simple de renverser le gouvernement et le premier ministre ensemble, puisqu'une majorité absolue de 61 voix seulement est nécessaire. La gauche parlementaire israélienne et les « partis arabes » ne comptant que 52 élus, il leur faudrait trouver neuf « dissidents » sérieux dans la coalition. Encore une fois, on n'en est pas là.

« SUPERCHERIE »

Dans un premier temps, il n'est même pas exclu que les deux élus du Moledet, petite formation d'extrême droite qui prône le *« transfert volontaire »* de tous les Palestiniens hors de Cisjordanie occupée et qui soutient souvent la coalition de l'extérieur, la rejoigne formellement. *« Le processus de paix en souffrirait d'autant plus »*, estiment certains commentateurs. Mais celui-ci n'est-il pas déjà virtuellement mort ?

M. Lévy, on le sait (*Le Monde* daté 28-29 décembre 1997), a officiellement déclenché la crise et menacé de s'en aller lorsqu'il a découvert que M. Nétanyahou avait « oublié » les promesses écrites qu'il lui avait faites l'été dernier en matière sociale. Dimanche matin, pressentant que la nouvelle menace de démission de son ministre des affaires étrangères – coutumier du fait – pouvait être suivie d'effet, le chef du gouvernement s'était débrouillé pour obtenir des finances les 350 millions de shekels supplémentaires (environ 600 millions de francs) réclamés par le ministre. *« Supercherie ! »*, a répliqué M. Lévy. Et d'ajouter alors à son grief social, un argument politique de poids : le blocage du processus de paix. *« On ne peut pas imposer à soi seul une politique que la majorité du gouvernement rejette »*, a-t-il dit en référence à l'interminable débat ministériel sur le retrait israélien de Cisjordanie.

Patrice Claude

Les autorités algériennes démentent le chiffre de 412 morts à Rélizane

L'Allemagne propose une initiative européenne

LES AUTORITÉS algériennes ont démenti, dimanche 4 janvier, que les massacres de Rélizane, dans l'ouest du pays, perpétrés le premier jour du ramadan, aient fait quatre cent douze morts, chiffre avancé par des quotidiens algériens. *« C'est totalement faux. Le bilan exact est celui qui a été communiqué* [soixante-dix-huit] *»*, a indiqué le ministre de l'intérieur, Moustapha Benmansour.

Le massacre, commis au cours de la nuit de mardi à mercredi dans trois hameaux de l'Ouarsenis, a suscité des réactions indignées de la communauté internationale. L'Allemagne, par la voix de son ministre des affaires étrangères, Klaus Kinkel, a demandé à la présidence britannique de l'Union européenne (UE) une réunion immédiate pour envisager des *« mesures »* face à l'*« horreur »*. *« Il est possible d'imaginer une visite de la troïka au niveau politique pour proposer au gouvernement algérien une coopération dans la lutte contre le terrorisme, selon les règles d'un Etat de droit, et de l'aide aux victimes de la terreur »*, a déclaré M. Kinkel dans un communiqué. Il estime aussi que la violence en Algérie doit figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil des ministres des affaires étrangères des Quinze. Cette idée a été soutenue par le président du conseil italien, Romano Prodi.

Tandis que la presse algérienne de lundi fait état de vingt-deux personnes assassinées dimanche dans le pays, le ministre français de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, a souhaité que Paris *« interpelle le gouvernement algérien et demande des explications concrètes. [...] Il ne faut pas se contenter de réponses formelles »*, a-t-elle dit.

La Ligue arabe a dénoncé au cours du week-end le massacre *« sauvage et atroce »* de Rélizane. *« Commettre un tel acte de sauvagerie durant le mois sacré du ramadan, un mois de miséricorde, prouve une fois de plus que les auteurs de ce massacre ne sont pas des musulmans »*, indique le communiqué publié au Caire. L'Iran a également condamné le massacre et appelé le monde musulman à rompre avec son *« indifférence »*. A Téhéran, le porte-parole du ministère des affaires étrangères a jugé *« injustifiable le silence des organisations internationales »*.

« Bibi l'Américain » et « David le Marocain » : dix ans de rancunes et de rancœurs...

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Brièvement hospitalisé en octobre 1997 pour des douleurs à la poitrine, David Lévy se plaint à un visiteur : *« Si tu savais... C'est ce type qui me met dans cet état. »* L'ami traduit aussitôt et le fait savoir : *« ce type »*, bien sûr, c'est Benyamin Nétanyahou. Délice des gazettes. Dire que ces deux grandes figures de la droite israélienne se détestent cordialement est un euphémisme. Et cela dure depuis près de dix ans. *« Lévy avec son ego, sa vanité et son arrogance n'a pas cessé de s'opposer à Nétanyahou, à son ego, sa vanité, son arrogance »*, résumait, vendredi 2 décembre, le *Jerusalem Post*, l'organe de la droite anglophone.

PORTRAITS

Entre ces deux egos surdimensionnés, l'entente ne pouvait durer bien longtemps

Deux egos surdimensionnés, pour deux êtres aussi profondément dissemblables : cela ne pouvait pas marcher bien longtemps. Entre *« Bibi le bel Américain »* et *« David le Marocain magnifique »*, comme disent les commentateurs locaux, c'est une vieille histoire de rancunes et de rancœurs qui démarre à la fin des années 80, lorsque Itzhak Shamir, alors premier ministre, a l'idée étrange de flanquer David, chef de la diplomatie déjà, d'un jeune adjoint que seul son entourage appelle alors « Bibi ». Tout de suite ou presque, c'est le clash.

Né en 1937 à Rabat, immigré en Israël vingt ans plus tard, David Lévy est issu d'une pauvre famille nombreuse sépharade. Il commence sa nouvelle vie au plus bas de l'échelle sociale. Ouvrier agricole, maçon, puis syndicaliste, il entre en politique presque par effraction après avoir passé une douzaine de jours en prison pour une manifestation syndicale un peu trop houleuse. Benyamin Nétanyahou, lui, voit le jour en 1948, dans une famille de l'aristocratie sioniste ashkénaze. Historien, son père était le secrétaire particulier de Zeev Jabotinsky, créateur de l'idéologie *« révisionniste »*, qui domine aujourd'hui encore le Likoud. « Bibi » fait de bonnes études aux Etats-Unis, commence sa vie professionnelle à la direction d'une fabrique de meubles possédée par un ami de son père, est remarqué par un autre ami de la famille, ambassadeur d'Israël à Washington,et entre en politique par la grande porte.

Jusqu'à la chute du gouvernement Shamir, en juin 1992, c'est une guérilla permanente entre le patron des affaires étrangères, qui parle imparfaitement la langue de Molière mais n'entend goutte à l'anglais, et son jeune et ambitieux vice-ministre, qui maîtrise l'américain avec l'accent de Brooklyn et le langage télé comme un professionnel de CNN.

« MÉTHODES MAFIEUSES »

Début 1993, dans l'opposition, le conflit entre les deux hommes rebondit de plus belle. Enjeu : le contrôle du Likoud que le vieux Itzhak Shamir, battu par Itzhak Rabin aux élections, abandonne. La bataille est rude. Le 14 janvier, Benyamin Nétanyahou, menacé d'un scandale conjugal en pleine campagne électorale interne au Likoud, fait irruption sur les écrans bleus et annonce que, oui, il a trompé sa jeune épouse Sarah avec une attachée de presse mais que, non, il ne tolérera pas que *« certain politicien puissant use de méthodes mafieuses »* pour l'éliminer de la course. David Lévy se sent visé. Il l'est.

Un mois plus tard, malgré ses frasques avouées, le premier « télépoliticien » d'Israël touche le gros lot. Benyamin Nétanyahou devient chef du Likoud. L'ancien maçon devenu *apparatchik* est le seul élu du parti à refuser de le congratuler. *« On ne félicite pas un menteur »*, dit-il. En novembre 1994, « Bibi » présentera des excuses très officielles pour avoir accusé son rival malheureux à tort. Mais la réconciliation sera de courte durée. En février 1996, après de nouvelles anicroches, David Lévy quitte le Likoud et fonde son propre mouvement, le Guesher, autrement dit « le Pont ».

Un mois plus tard, les deux hommes se rabibochent à nouveau. Itzhak Rabin a été assassiné quelques mois plus tôt et les élections sont proches. David Lévy accepte de signer avec son ancien subordonné une alliance électorale. En échange, « le Pont » se voit attribuer cinq sièges de députés garantis sur les listes Likoud. *« Ceux qui me connaissent savent que, dans la lutte politique, je peux être un formidable ennemi,* déclare David Lévy , *mais dans une alliance, personne ne sera plus loyal que moi... »*

Dès la formation du gouvernement national religieux, en juillet 1996, le tout nouveau chef de la diplomatie menace de ne pas prendre son poste si son *« grand ami »*, Ariel Sharon, n'est pas nommé à la tête *« d'un ministère important »*. A l'été 1997, il se plaindra de l'importance prise par son *« grand ami »* dans le gouvernement.

Mais auparavant, il avait encore menacé de se retirer dès l'automne 1996 parce qu'il se sentait – à juste titre – exclu du processus de décision concernant les négociations avec les Palestiniens, puis encore une fois à la fin de cette même année, parce qu'il jugeait – déjà – le budget *« pas assez social »*.

Finalement, remarquait récemment le journal libéral *Haaretz*, en dépit de leurs différences, « Bibi » et « David » ont un lien de parenté : *« L'un fait des promesses qu'il n'a pas l'intention de tenir, l'autre en fait qu'il n'a pas la capacité de concrétiser »*...

P. C.

L'Italie doit faire face à l'arrivée massive d'immigrés kurdes

Les chefs des polices européennes se réunissent à Rome

Le président du conseil italien, Romano Prodi, a tenu, dimanche 4 janvier, un conseil ministériel restreint pour faire le point sur la situation d'urgence créée par l'arrivée d'immigrés kurdes en Italie. Une réunion des chefs des polices italienne, française, allemande, hollandaise, grecque et turque, doit se tenir mercredi à Rome.

SOVERATO (Calabre)
de notre envoyé spécial

Gianni Calabretta n'a pas tellement apprécié lorsque son jeune interlocuteur kurde lui a fait remarquer qu'il lui accordait sa confiance en raison de son « *âge* ». « *Je ne suis pas si vieux que cela* », s'est insurgé le maire de Soverato du haut de ses quarante-huit ans. « *Peut-être a-t-il voulu dire honorabilité au lieu d'ancienneté* », s'est enquis, un peu surpris, auprès de l'interprète, le premier magistrat de cette petite cité balnéaire calabraise, avant de s'assurer que les termes de l'accord étaient bien clairs.

Les quelque deux cent cinquante réfugiés installés dans la salle des sports, à proximité du stade, s'engageaient à cesser leur grève de la faim – entreprise la veille, samedi 3 janvier – jusqu'au mardi 6 janvier, dans l'attente de la réponse promise par le gouvernement sur le sort qui leur serait réservé.

Les clandestins kurdes, égyptiens et autres, arrivés dans la nuit du 26 au 27 décembre sur les côtes calabraises à bord de l'*Ararat*, n'en peuvent plus. Confinés dans un espace vaste, certes, mais presque totalement occupé par des lits de camp, ils veulent sortir de ce qu'ils appellent « *une prison, un camp d'esclaves* », où ils ne font que manger, boire et dormir toute la journée. La colère a surgi samedi après une semaine d'incertitude. Gianni Calabretta a eu toutes les peines du monde à les faire revenir sur leur décision de continuer la grève de la faim coûte que coûte.

Il leur a fait valoir qu'il s'agissait « *d'une insulte à la ville, à l'hospitalité accordée, aux 126 personnes qui ne ménagent pas leurs efforts pour leur venir en aide* ».

ASILE POLITIQUE

Après beaucoup de tergiversations, les grévistes ont finalement décidé de suspendre leur mouvement en attendant mardi. Mais si rien n'est décidé, « *alors on brûlera tout, les lits, le bâtiment et nous-mêmes* », a averti l'un des responsables des différents groupes qui se sont formés suivant les nationalités. Pour tous ceux qui ont demandé l'asile politique, principalement les Kurdes, il ne devrait pas y avoir de difficultés – même si ces derniers ont eux aussi fait la grève de la faim par solidarité avec leurs compagnons de galère.

Pour les autres, en revanche, la situation est plus problématique. La plupart savent plus ou moins qu'ils ont la possibilité d'obtenir un papier leur permettant de séjourner deux semaines en Italie, en vertu de la législation toujours en vigueur. Ils savent aussi que l'Italie fait désormais partie de l'espace Schengen et ils croient qu'une fois la porte franchie ils pourront voyager où ils veulent en Europe. Ils réclament donc ce papier. Tous assurent qu'ils n'ont aucunement l'intention de rester en Italie, car « *c'est le pays le plus pauvre d'Europe* ».

« *Nous ne sommes pas venus en Europe pour être en prison. Pour nous, l'Europe, c'est une chance, un espoir, la possibilité de trouver du travail, n'importe quel travail, n'importe où.* » Cette chance, ils l'ont achetée 3000 ou 4000 dollars. Quelle que soit leur nationalité, Afghans, Bengalis, Iraniens, Irakiens, dans la grande majorité des jeunes, ils se sont retrouvés à Istanbul grâce à des visas de tourisme. Certains avaient entendu dire qu'il y était facile d'obtenir des visas pour l'Europe. Ce ne fut qu'un bateau pour un monde supposé meilleur. Tous l'ont pris après avoir parlementé au hasard des rues de cette plaque tournante. Une aventure à *saisir*, car *c'était* pour eux l'unique possibilité de changer leur vie. Après plusieurs semaines d'attente, le soir venu, les passeurs sont venus les chercher afin de prendre la route pour le grand rêve.

PERSÉCUTIONS

Pour les Kurdes, l'aventure a le plus souvent commencé à pied depuis l'Irak pour franchir la frontière, ou à partir du sud-est anatolien. Elle s'est poursuivie en camion ou en autobus jusque de l'autre côté du Bosphore. Toujours pour fuir la répression, les combats, l'humiliation, les déplacements. La plupart refusent de donner leur nom, sauf cet étudiant d'Ankara libéré il y a un an, après dix-huit mois de prison, et qui en a eu assez du racisme et des persécutions. Ou encore cet autre, tenant une boutique de vêtements de cuir à Istanbul, qui affirme avoir été torturé, menacé de mort, parce qu'accusé d'être membre du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), et qui a fui, abandonnant tout.

Enfin, ces Irakiens venus d'Erbil, fatigués de la lutte incessante entre Massoud Barzani et Jalal Talabani, et qui ont décidé de rejoindre leurs proches en Allemagne. Tous ont franchi comme ils le pouvaient les quelques milliers de kilomètres qui les séparaient d'Istanbul, port de l'espoir.

Une fois sur l'*Ararat*, la route du futur a rapidement pris une allure aussi risquée qu'incertaine. Six jours de cauchemar, de froid, de faim, entassés dans les soutes d'un cargo donnant de la bande. Un groupe d'Egyptiens raconte comment l'équipage leur a soutiré leur passeport et de l'argent pour payer leur nourriture sous la menace des armes. L'un porte encore les traces d'un coup de crosse sur le cuir chevelu et un autre d'un coup de ceinture dans le dos.

ATTENDRE, TOUJOURS ATTENDRE

La traversée éprouvante s'est achevée en face de Santa Caterina dello Jonio, après que l'équipage eut enfermé tout le monde dans les cales pour pouvoir prendre la fuite sur les bateaux de sauvetage. Leurs embarcations ont été retrouvées par la suite ainsi que cinq matelots, tous turcs, actuellement interrogés par la police. Les *infortunés passagers n'avaient jamais* entendu parler de la Calabre avant d'être secourus. Les autorités locales ont paré au plus pressé pour trouver un gîte aux huit cent trente-cinq rescapés de ce voyage au bout de l'enfer, dans un centre sportif, une école maternelle pour les femmes et les enfants, et deux autres écoles, l'une à Soverato et l'autre à Badolato, à une vingtaine de kilomètres.

Mais la vie est bien précaire sur ces lits de camps alignés dans les *salles et les couloirs dans lesquels* les réfugiés traînent leur ennui. Seuls ceux de Badolato ont la possibilité de sortir sur les marches de l'église où, en ce dimanche 4 janvier, les Kurdes dansent, les bras emmêlés. La police surveille les allées et venues derrière les barrières métalliques. Il n'y a rien à faire qu'à tourner en rond et attendre, toujours attendre. Avec de rares mots d'anglais, les visiteurs sont questionnés pour savoir quel pourra être le sort qui leur sera réservé.

*Les derniers habitants de Bado*lato, tous âgés, continuent de déambuler autour de cet îlot en jetant des regards interrogateurs sur ces nouveaux voisins. Le soir de la Saint-Sylvestre, les réfugiés n'ont cependant pas été laissés seuls. La population est venue apporter sa solidarité et quelques gâteaux à ces « *étrangers* ». Comme le souligne le marchand de journaux, « *les Calabrais n'ont pas oublié qu'ils ont été et sont encore des immigrés* ».

La communication est malgré tout difficile. Tanya, l'unique interprète, est épuisée. D'origine turque arménienne, épouse d'un Calabrais, volontaire de la Croix-Rouge, elle passe ses journées à tenter de résoudre tous les problèmes qui surgissent. A commencer par les liaisons à établir entre les membres des familles éclatées dans les différents centres d'accueil. Sans parler de tout le reste : les relations avec les autorités diverses, les problèmes d'intendance, les conflits qui surgissent, le *ramadan, les malades. Une cascade* sans fin. « *Et si demain*, se demande-t-elle, *d'autres bateaux arrivent, comment ferons-nous ?* »

Michel Bôle-Richard

Ankara dément un départ massif de Kurdes

Le gouvernement turc a démenti, dimanche 4 janvier, le prochain départ de milliers de Kurdes vers l'Italie et a affirmé que la Turquie n'était pas un pays où des milliers de personnes pouvaient prendre la mer sans que personne les remarque. Le directeur de la police des frontières bavaroises (Allemagne), Gerhard Hoppe, avait affirmé, samedi, que quelque 10 000 Kurdes seraient sur le point de prendre la mer à bord d'une vingtaine de bateaux sur les côtes turques pour mettre le cap sur l'Italie.

« *Comment peut-on penser qu'une dizaine de milliers de Kurdes s'apprêteraient à prendre la mer pour rejoindre les côtes italiennes ?* », a déclaré à l'AFP un responsable gouvernemental turc, pour lequel il « *s'agit d'une propagande antiturque orchestrée par les milieux kurdes séparatistes* ». Une coopération est selon lui indispensable au niveau européen pour traiter le problème. – *(AFP.)*

Valdas Adamkus « l'Américain » est élu président de Lituanie

De retour après une cinquantaine d'années d'exil aux Etats-Unis, l'ex-réfugié politique a battu de peu, grâce à un bon report de voix, le candidat soutenu par les anciens communistes

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

Près de cinquante ans après son départ en exil vers les Etats-Unis, « *avec cinq dollars en poche* », Valdas Adamkus a été élu président de la Lituanie, au terme d'un deuxième tour très serré, dimanche 4 janvier. Il est devenu ainsi *le premier réfugié politique* d'Europe de l'Est à remporter une élection présidentielle après son retour au pays.

Agé de soixante et onze ans, Valdas Adamkus a devancé de quelque onze mille voix son rival soutenu par les anciens communistes, l'ex-procureur général Arturas Paulauskas, de vingt-sept ans son cadet. Les deux adversaires ont obtenu respectivement 50,31 % et 49,69 % des suffrages, selon les résultats publiés, lundi 5 janvier au *matin, par la commission électorale*. Sur le fond, MM. Adamkus et Paulauskas présentaient des programmes similaires. Tous deux se fondent sur l'économie de marché et défendent la candidature de la Lituanie à l'OTAN et à l'Union européenne.

Le récit de la jeunesse de Valdas Adamkus est un concentré de l'histoire lituanienne. Jeune élève, il refusa de chanter *L'Internationale* lorsque l'armée soviétique envahit, en 1940, la République balte, tombée *dans l'escarcelle de Moscou* conformément au pacte germano-soviétique Molotov-Ribbentrop. Puis, à l'arrivée des troupes nazies, l'année suivante, il s'engagea dans un réseau clandestin de résistance.

« SUCCESS STORY »

Après le retour de l'armée rouge, en 1944, le jeune homme décida d'émigrer aux Etats-Unis via l'Allemagne. Au total, quelque 800 000 Lituaniens choisirent la même voie que lui. Les débuts du jeune immi*gré furent, selon ses dires, assez* difficiles. Il parvint toutefois à faire carrière dans la protection de l'environnement, finissant par devenir le responsable dans ce domaine pour la région de Chicago. C'est auréolé de cette relative *success story* qu'il présenta sa candidature à l'élection présidentielle à l'automne dernier, pour succéder à l'ancien communiste Algirdas Brazauskas.

Elle faillit bien ne pas être acceptée. La commission électorale estima, en effet, que M. Adamkus ne remplissait pas toutes les conditions pour pouvoir prétendre au poste de chef de l'Etat, dont les prérogatives sont limitées à la politique étrangère. La Constitution stipule que tout candidat doit avoir vécu depuis trois ans dans le pays, de nouveau indépendant depuis 1990. Or le Lituano-Américain n'y résidait alors à plein temps que depuis quelques mois, même s'il y était enregistré depuis plus de trois ans et travaillait officiellement comme consultant pour une entreprise locale. Un tribunal pour la ré*gion de Vilnius finit par lui donner* raison le 10 octobre.

Soutenu par le Parti centriste, membre de la coalition de droite au pouvoir depuis un an, il se lança dans la campagne électorale non sans se voir reprocher par certains de ses rivaux d'avoir fui ses responsabilités dans l'exil. Il a promis d'abandonner sa nationalité américaine en cas de victoire. D'autres, tel M. Paulauskas, l'accusèrent de ne pas connaître son pays d'origine. « *A partir de 1972*, répondit M. Adamkus, *je me suis rendu deux fois par an en Lituanie, où j'ai passé la moitié de mon temps après 1990. Je connais bien les problèmes que rencontre ce pays. Et j'ai l'expérience du travail dans l'administration américaine, ce qui manque ici.* »

Moins vindicatif que le président du Parlement, le conservateur Vytautas Landsbergis, arrivé en troisième position au premier *tour*, et moins tape-à-l'œil que le télégénique Arturas Paulauskas, le Lituano-Américain, cheveux grisonnants coiffés en arrière, parvint à *obtenir 28 % des suffrages le 21 dé*cembre. Il a bénéficié, dimanche, d'un très bon report des voix.

Benoît Peltier

Un pays indépendant depuis 1990

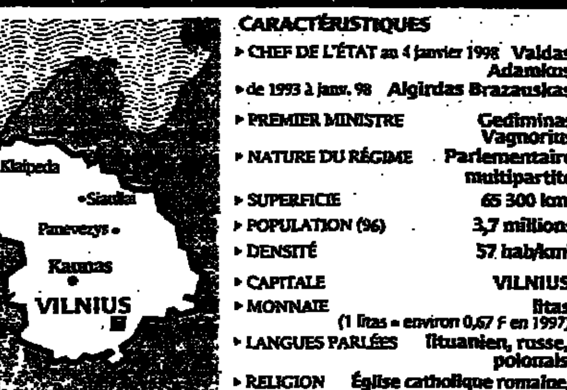

CARACTÉRISTIQUES
- CHEF DE L'ÉTAT au 4 janvier 1998 : Valdas Adamkus
- de 1993 à janv. 98 : Algirdas Brazauskas
- PREMIER MINISTRE : Gediminas Vagnorius
- NATURE DU RÉGIME : Parlementaire multipartite
- SUPERFICIE : 65 300 km²
- POPULATION (96) : 3,7 millions
- DENSITÉ : 57 hab/km²
- CAPITALE : VILNIUS
- MONNAIE : litas (1 litas = environ 0,67 F en 1997)
- LANGUES PARLÉES : lituanien, russe, polonais
- RELIGION : Église catholique romaine, minorités russe orthodoxe et protestante

ÉCONOMIE

PNB/HAB. (95)	1 544 $	DÉFICIT BUDGÉTAIRE (97)	1,9 %
TAUX D'INFLATION (97)	9 %	DETTE PUBLIQUE (97)	14 %
TAUX DE CHÔMAGE (96)	officiel 5,6 % réel 11 %	CROISSANCE (97)	5 %
		INDUSTRIE	mécanique, métallurgie, chimie, énergie

Juan Carlos Ier fête ses soixante ans en Bosnie

Le roi rend visite aux soldats espagnols participant à la SFOR

MADRID
correspondance

Le roi Juan Carlos, descendant de Louis XIV, souffle, lundi 5 janvier, ses soixante bougies en Bosnie, où il rend visite aux 1 200 soldats espagnols participant à la SFOR. Sur le chemin du retour vers Madrid il devait, le jour même, faire escale sur la base italienne d'Aviano pour saluer l'escadron aérien espagnol qui intègre la force internationale déployée dans l'ex-Yougoslavie.

Charmeur, blagueur et sportif *accompli, le roi d'Espagne* est surtout l'un des plus habiles politiciens qu'ait compté l'Espagne, et son meilleur ambassadeur. Juan Carlos Ier peut se vanter d'avoir effectué, pendant un demi-siècle, un parcours sans faute sur ses terres. *Doté* d'une intelligence pragmatique et aussi d'une bonne intuition, il est un grand professionnel. « *Une restauration* (de la monarchie) *à la fin du vingtième siècle, ce n'était pas évident* », souligne l'historien Javier Tusel, et « *associer cette restauration à un processus de démocratisation, cela l'était encore moins* ».

SYMPATHIE ET RECONNAISSANCE

Juan Carlos de Borbon y Borbon est en effet l'homme de la réconciliation d'un peuple déchiré par une guerre civile et quarante ans de dictature, et où « *existaient encore les vainqueurs et les vaincus* », rappelle Javier Tusel.

Les augures, pourtant, ne lui étaient pas favorables. On avait surnommé Juan Carlos le « *prince triste* », puis « *Juan Carlos le bref* ». Né dans l'exil, à Rome, le 5 janvier 1938, avant de rejoindre l'Espagne dix ans plus tard, éduqué à la dure par le général Franco, il vécut une adolescence déchirée entre un père profondément démocrate, maintenu en exil, et un dictateur. Dès la mort du Caudillo, il devient le moteur de la transition démocratique. Il met, avec doigté, le franquisme au banc de l'Espagne, pour préparer des élections et une Constitution.

C'est par une nuit de février 1981, alors que le Parlement était occupé par deux cents gardes civils, et que quelques généraux tentaient un coup d'Etat, que Juan Carlos est devenu le roi de tous les Espagnols en obtenant le retour des putchistes dans les casernes. Il y gagna la sympathie et la reconnaissance de tout un peuple. Il le dit et le répète à son fils, Felipe des Asturies – l'un des trois enfants qu'il a eus avec la reine Sophie – qui, *cette nuit-là, dut rester* dans le bureau de son père pour apprendre le métier de roi : « *Ne crois pas que ce soit gagné pour toujours. Ici, il faut gagner sa solde chaque jour.* » Il y a un an, 84 % des Espagnols interrogés par un sondage jugeaient l'action du roi « *bonne* » ou « *très bonne* ».

Si le roi n'est que l'arbitre de la vie politique espagnole, il aime souvent remettre les pendules à l'heure. Le chômage espagnol, record d'Europe, n'est pas une fatalité, résumait ce monarque des temps modernes dans son message télévisé le soir de Noël, appelant les autorités et les citoyens à plus de justice sociale et de solidarité.

Mireille Lemaresquier

Epidémie de « fièvre de la vallée du Rift » au Kenya

LE DOCTEUR David Heymann, chef de la division des maladies émergentes à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a confirmé dimanche 4 janvier à Genève que l'épidémie, jusqu'ici mystérieuse, qui sévissait dans le nord-est du Kenya était d'origine virale, cette infection étant connue des spécialistes sous la dénomination de « fièvre de la vallée du Rift ». Le bilan officiel fait état de 250 décès, cette maladie ayant d'autre part tué de nombreux animaux (chameaux, chèvres et moutons). Ce sont ces infections animales qui ont été à l'origine des contaminations humaines.

« *Le diagnostic a été confirmé grâce aux travaux conduits, à partir des prélèvements biologiques effectués sur le terrain, par les spécialistes du laboratoire central de virologie d'Afrique du Sud*, a déclaré au *Monde* le docteur Heymann. *Il semble acquis, grâce aux premiers travaux épidémiologiques conduits ces derniers jours au Kenya, que c'est à la suite d'inondations survenues dans cette région que la population, brutalement privée de nourriture, a été au contact d'animaux malades qu'elle a ensuite consommés. Et c'est de cette manière que l'épidémie s'est élargie. D'ores et déjà, des mesures de prévention ont été prises même si la concomitance avec l'élection présidentielle n'a pas été de nature à faciliter le travail.* »

UNE MALADIE VIRALE

Les épidémiologistes hésitaient jusqu'à ces derniers jours entre différentes hypothèses infectieuses, les diagnostics de fièvre jaune, de fièvre hémorragique Ebola ou encore d'anthrax ayant été le plus souvent avancés.

La « fièvre de la vallée du Rift » est une maladie virale le plus souvent transmise par de nombreuses espèces de moustiques. Elle est connue depuis le début du siècle en Afrique australe et, habituellement, ne touche que les animaux. L'agent pathogène responsable est un arbovirus (virus transmis à des vertébrés par des arthropodes) de la *famille des Bunyaviridae* qui a été isolé au Kenya en 1931 dans la vallée du Rift. L'infection chez l'homme peut prendre différentes formes plus ou moins graves allant d'un *simple* fièvre aiguë à des lésions oculaires et encéphalitiques associées à des hémorragies. Différents vaccins vétérinaires ont été mis au point *ainsi* qu'un vaccin à *usage humain*, par l'armée américaine.

Les principales flambées épidémiques, outre le Kenya, ont été observées en Egypte, au Tchad, en *Afrique du Sud, au Zimbabwe* et au Botswana. La plupart des observations montrent que les flambées épidémiques résultaient, comme dans le cas actuel du Kenya, de contacts étroits avec des animaux infectés morts ou vifs, l'abattage représentant un risque particulier.

Le cas de l'Egypte, qui a été touchée à deux reprises en 1977 et en 1993, *inquiète tout particulière*ment les épidémiologistes. Ces deux épidémies correspondaient en effet aux premières extensions reconnues de la maladie au-delà de la zone subsaharienne. « *Qu'une telle épizootie ait pu rapidement s'établir dans un réseau d'irrigation riverain ou deltaïque entièrement différent des secteurs habituels d'épizootie africains plus méridionaux doit constituer un avertissement quant au potentiel de la fièvre de la vallée du Rift de s'installer ailleurs* », estimait-on en 1982 auprès de l'OMS.

Jean-Yves Nau

mkus « l'Américain » ésident de Lituanie

nquantaine d'années d'exil aux Etats-Unis battu de peu, grâce à un bon report de voix utenu par les anciens communistes

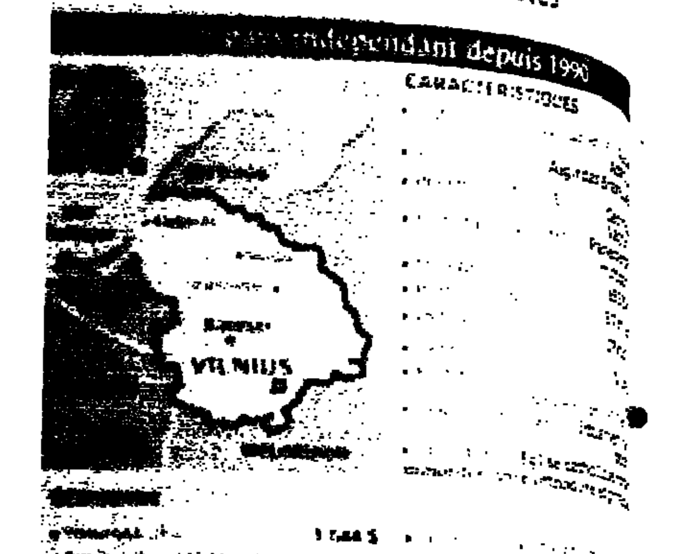

fête ses soixante ans en Bosnie

aux soldats espagnols par ...

en Kenya

Le président mexicain a annoncé la démission de son ministre de l'intérieur

Le limogeage d'Emilio Chuayffet est lié à l'affaire du massacre d'Indiens au Chiapas

Dans une courte allocution télévisée, le président mexicain a annoncé la démission du ministre de l'intérieur, Emilio Chuayffet, et son *remplacement par Francisco Labastida Ochoa,* qui détenait jusque-là le portefeuille de l'agriculture. Le président a ordonné à ce dernier d'entreprendre *« des consultations afin d'élaborer une nouvelle stratégie »* dans le cadre du conflit armé de l'Etat du Chiapas.

MEXICO
de notre envoyé spécial

Douze jours après le massacre d'Acteal, qui, dans l'Etat du Chiapas, a coûté la vie à quarante-cinq Indiens Tzotzils, le président Ernesto Zedillo a annoncé, samedi 3 janvier, la démission du ministre de l'intérieur, Emilio Chuayffet, et son remplacement par le ministre de l'agriculture, Francisco Labastida Ochoa. Il s'agit de la première décision politique d'un gouvernement qui a paru passablement dépassé par les événements. Aucun Mexicain n'est dupe des *« raisons personnelles »* invoquées par le président pour justifier ce mini-remaniement : après douze jours de tergiversations, que l'on peut supposer nourries par les divergences internes au camp au pouvoir, Emilio Chuayffet, cacique du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) et, à ce titre, titulaire depuis deux ans et demi d'un poste parmi les plus sensibles de la hiérachie gouvernementale, a bel et bien été limogé.

Depuis le jour du massacre, le 22 décembre 1997, le ministre faisait l'objet de toutes les critiques. L'arrestation de quarante-huit personnes, pour la plupart membres du PRI, formellement inculpées ou toujours seulement suspectées d'avoir pris part à la tuerie, n'a pas suffi à lui épargner les accusations de passivité, voire de complicité, que portaient contre lui, au Mexique ou à l'étranger, divers secteurs du monde politique, humanitaire ou religieux. La polémique s'était faite encore plus âpre lorsqu'il est apparu que les autorités locales, bien qu'averties du massacre en cours, n'avaient pas réagi. Le gouvernement avait rejeté toute imputation le mettant en cause, mais une réaction politique n'en devenait pas moins urgente.

Tout comme Emilio Chuayffet, qu'il remplace, Francisco Labastida Ochoa est un pur produit de l'appareil du PRI. Economiste âgé de cinquante-cinq ans, ancien gouverneur de l'Etat de Sinaloa, il a occupé diverses responsabilités dans le parti gouvernemental ou dans l'Etat. Mais, à l'inverse de son prédécesseur, il est crédité d'une volonté d'ouverture que le président Zedillo a évoquée en promettant une *« nouvelle stratégie »* dans la gestion du délicat dossier du Chiapas. Il serait ainsi question d'ouvrir de nouvelles négociations avec les zapatistes et d'améliorer les conditions de vie des Indiens du Chiapas, sensiblement plus déshérités que leurs concitoyens des autres provinces. Le porte-parole du président Zedillo, Antonio Ocaranza, n'a par ailleurs pas exclu une rencontre de son chef avec le « sous-commandant » Marcos.

RUMEURS INCONTRÔLABLES

En tout état de cause, la tâche du nouveau ministre de l'intérieur ne sera guère facile. Aux réticences de ses collègues du gouvernement et du PRI, qui, au nom de l'unité de la République mexicaine, rejettent énergiquement toute concession aux revendications d'autonomie indienne qu'expriment les zapatistes, le nouveau ministre de l'intérieur doit ajouter le poids de l'opposition. Désormais majoritaire au Congrès, celle-ci, pour la première fois depuis 1929, a le pouvoir de contrecarrer les plans d'un gouvernement habitué à régner sans partage.

Enfin, Francisco Labastida ne peut sous-estimer l'instabilité du climat qui règne dans une région où le moindre dérapage peut se muer en catastrophe. Alors qu'à Mexico, samedi, le président tentait de désamorcer la crise, les plus incontrôlables rumeurs circulaient au Chiapas. L'une d'elles, relayée par la hiérarchie catholique, amplifiée par les représentants zapatistes dans la capitale et répandue, enfin, par deux agences de presse étrangères, faisait état de l'investissement par l'armée du camp de La Realidad, où Marcos a installé son quartier général. Quelques heures plus tard, tout cela était officiellement démenti par l'armée, qui, avec une mise en garde aux journalistes trop réactifs, reconnaissait cependant multiplier patrouilles et barrages pour saisir des armes.

Georges Marion

Plus de 300 néonazis interpellés en Suède

STOCKHOLM. Plusieurs centaines de jeunes néonazis ont été interpellés dans la nuit de samedi 3 à *dimanche 4 janvier lors de l'une des* plus importantes opérations de police jamais effectuées dans la capitale suédoise, a-t-on appris de source judiciaire. Au total, 314 personnes, dont une quarantaine de Norvégiens, d'Allemands et d'Américains, ont été arrêtés à la suite d'incidents qui ont éclaté dans un local de Roslagen, une banlieue du nord-est de Stockholm. Dimanche matin, la grande majorité d'entre elles avaient été relâchées après interrogatoire, mais 25 ont été placées en détention provisoire dans l'attente de leur inculpation pour rebellion à agent et injures raciales. Les forces de l'ordre ont saisi des tee-shirts frappés d'emblèmes nazis ainsi que des disques compacts de *« rock vantant la suprématie de la race blanche »*. – *(AFP.)*

Israël accepte sous condition une résolution de l'ONU sur le Liban sud

JÉRUSALEM. Israël a annoncé, dimanche 4 janvier, qu'il acceptait, vingt ans après son adoption par le Conseil de sécurité, le 19 mars 1978, la résolution 425 des Nations unies demandant le retrait de son armée du Liban sud. *« Israël est prêt à accepter la résolution 425 à condition qu'il soit possible d'arriver à un accord avec le Liban, qui assurera la mise en place des procédures de sécurité requises par Israël »*, a déclaré le premier ministre, Benyamin Nétanyahou. *« Bien entendu, un retrait unilatéral est hors de question »*, a-t-il ajouté selon le communiqué officiel du conseil des ministres. Adoptée après l'invasion israélienne du Liban jusqu'au fleuve Litani, la résolution 425 dispose qu'Israël *« cesse immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale du Liban et retire sans délai ses forces de tout le territoire libanais »*. Mais l'armée israélienne occupe toujours une *« zone de sécurité »* d'environ 850 kilomètres carrés au Liban sud. – *(AFP.)*

Un appel d'intellectuels français en faveur des Albanais du Kosovo

PARIS. Une cinquantaine d'intellectuels, parmi lesquels Edgar Morin et Paul Garde, le « Comité Kosovo » ainsi que plusieurs autres associations, ont lancé récemment une pétition intitulée *« Ne pas désespérer les Albanais du Kosovo »* en faveur de cette minorité vivant dans une province de Serbie. En solidarité avec les étudiants et professeurs albanais qui manifestent actuellement au Kosovo afin d'obtenir la réouverture des écoles et universités fermées par les Serbes en 1989, cet appel souligne que les *« universitaires, enseignants et chercheurs français ne peuvent accepter que les droits à l'éducation de toute une population qui a fait preuve d'une patience et d'une sagesse exceptionnelles, soient ainsi bafoués »*. Les signataires demandent que des *« pressions soient exercées* sur le régime de Belgrade » afin qu'il respecte un accord sur l'éducation signé en 1996 avec les Albanais du Kosovo (90 % de la population) mais resté, depuis, lettre morte.

AFRIQUE

■ **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : le président Laurent-Désiré Kabila a procédé,** samedi 3 janvier, à un remaniement ministériel. Le gouverneur de la province du Katanga (sud), Gaétan Kakudji, est nommé ministre de l'intérieur. Aucun ministre nommé après la prise de Kinshasa, en mai 1997, ne quitte le gouvernement. D'autre part, le président a menacé de limoger les ministres qui détiendraient des biens usurpés à des dignitaires de l'ancien régime, notamment des villas et des voitures, s'ils ne les restituaient pas avant la prestation de serment du nouveau gouvernement le 7 janvier. – *(AFP.)*

■ **MAROC : de violents incidents ont eu lieu en fin de semaine** entre les forces de l'ordre et des habitants du village minier de Jerrarda, dans l'est du pays, faisant plusieurs blessés et d'importants dégâts matériels, a rapporté *dimanche 4 janvier le journal Al Ittihad Al Ichtiraki.* Ces affrontements ont commencé vendredi soir juste après le coucher du soleil lorsqu'une manifestation pacifique organisée par des habitants et des miniers grévistes du village a été *« violemment réprimée »* notamment par la police et la gendarmerie. – *(AFP.)*

■ **SIERRA LEONE : de violents combats opposaient,** dimanche 4 janvier, les forces de la junte militaire aux miliciens Kamajors fidèles au président destitué *Ahmad Tejan Kabbah pour le contrôle de Bo* (sud), seconde ville du pays, ont déclaré des coopérants. La junte avait annoncé vendredi que des miliciens avaient attaqué un camp de réfugiés en banlieue de Bo. – *(Reuter.)*

EUROPE

■ **AUTRICHE : Le cardinal Hans Hermann Groer, ancien archevêque de Vienne,** *âgé de soixante-dix-huit* ans, a *donné, vendredi* 2 janvier, sa démission de prieur du couvent bénédictin de Maria Reggendorf où il s'était retiré en 1995, à la suite de nouvelles accusations d'abus sexuels. Des faits de pédophilie, remontant à l'époque où il était professeur de séminaire, avait accéléré sa démission, en 1995, du siège de Vienne. Le président de la conférence épiscopale autrichienne, Mgr Johann Weber, évêque de Graz, s'est prononcé en faveur d'un *« examen objectif »* des plaintes. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : le consul d'Iran au Kirghizstan,** Javad Hajseyyed Javadin, et son fils ont été poignardés, samedi 3 janvier, à Bichkek par des hommes qui tentaient de voler l'antenne parabolique à leur domicile. Le fils du consul est dans un état grave, a affirmé l'agence officielle iranienne Irna. – *(AFP.)*

■ **IRAK : le conseiller commercial de l'ambassade d'Irak** en Jordanie, Rahim Taher, a été la cible d'un attentat manqué, samedi 3 janvier, à Amman. Selon l'agence officielle irakienne INA, les agresseurs étaient au nombre de deux et circulaient à bord d'une petite voiture. L'un d'eux a tiré avec une arme munie d'un silencieux, avant de s'enfuir. – *(AFP.)*

Le pape à Assise auprès des victimes du séisme

ASSISE. Le pape a rendu visite, samedi 3 janvier, aux victimes des tremblements de terre qui ont fait 12 morts et près de 38 000 sans abri, en septembre 1997, dans la région d'Assise. *Survolant l'Ombrie par* hélicoptère, il a pu mesurer l'étendue des dégâts dans dix-huit communes sinistrées. Il a rencontré la population à Annifo, un village dont il ne reste que sept maisons debout, puis dans des bâtiments préfabriqués à Cesi, dans les Marches. Le pape a conclu sa visite à Assise où, de la loggia de la basilique inférieure, *épargnée par le séisme* (à la différence de la basilique supérieure), il a prononcé un discours de solidarité pour les victimes : *« La phase de l'urgence passée, celle de la reconstruction s'ouvre. Que la nouvelle année soit celle de la renaissance et de la reprise sociale et économique »*, a dit Jean Paul II, également accueilli par le président du Conseil, Romano Prodi. – *(AFP.)*

SOCIAL Les associations de chômeurs jugent insuffisantes les mesures annoncées, samedi 3 janvier, par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, et se disent déterminées à poursuivre leur mouvement d'occupation des antennes Assedic. ● NICOLE NOTAT, présidente de l'Unedic et secrétaire générale de la CFDT, déclare, dans un entretien publié lundi par *Libération*, que *« ces opérations coups de poing à visée médiatique »* sont de *« la manipulation de la détresse »*. ● AU GOUVERNEMENT, l'action des chômeurs en lutte est jugée différemment par Dominique Voynet (Verts), qui la soutient, ou Claude Allègre (PS), qui la considère avec sympathie, et par Mme Aubry, qui l'estime exagérée. ● LES 500 MILLIONS DE FRANCS attribués par le gouvernement à l'allocation formation-reclassement ne constituent pas une mesure nouvelle.

Les associations de chômeurs appellent à continuer les actions engagées

Les mesures annoncées par Martine Aubry n'ont pas désarmé les demandeurs d'emploi mobilisés depuis le début décembre. Ceux-ci estiment insuffisantes les réponses du gouvernement, qui est lui-même partagé sur l'attitude à adopter face à leurs revendications

LES ASSOCIATIONS de chômeurs ne désarment pas. Qualifiant *« d'effet d'annonce »*, les mesures annoncées, samedi 3 janvier, par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité – principalement le déblocage de 500 millions de francs pour l'allocation de reclassement-formation (AFR) des chômeurs –, elles ont averti que leur mouvement va *« s'amplifier dès le début de la semaine »*. Lundi, une quinzaine d'antennes Assedic, dont huit dans les Bouches-du-Rhône, étaient encore occupées, et des comités de chômeurs ont organisé, dimanche, des opérations « coup de poing » : blocage temporaire du TGV à Nantes et du péage de l'autoroute A 10 à Châtellerault (Vienne).

L'appel lancé par Mme Aubry, samedi, pour que les associations de chômeurs cessent leur mouvement, est resté sans suite. *« Ayez confiance, battez-vous avec nous !*, avait lancé la ministre de l'emploi et de la solidarité, interrogée au journal de France 2. *Aujourd'hui, la détermination du gouvernement est totale, les mesures ont été prises. Il faut donc que ce mouvement s'arrête, que chacun juge avec responsabilité que nous ferions mieux de nous réunir tous pour combattre le chômage. »*

Le même jour, lors d'une conférence de presse, Mme Aubry avait déclaré que *« rien ne justifie aujourd'hui que ces actions perdurent dans l'illégalité »*. *« Certains demandeurs d'emploi commencent à réagir car ils ne peuvent avoir accès aux Assedic*, a-t-elle ajouté. *Les mesures de sécurité ne sont pas respectées quand on campe (...) dans des locaux qui ne sont pas faits pour cela. »* Le 12 janvier, la ministre devrait recevoir des associations de chômeurs dans le cadre de la préparation de la loi contre les exclusions, dont l'examen est prévu au printemps.

En attendant, ces associations ont exprimé leurs déceptions après l'annonce des décisions gouvernementales : *« les chômeurs restent sur leur faim »*, a ainsi assuré la CGT ; *« ces déclarations ne répondent pas à l'urgence sociale et aux revendications »*, estime le Mouvement national des chômeurs et précaires ; selon Droits devant, le *« discours »* de Mme Aubry *« stigmatise les chômeurs en lutte qui refusent l'inacceptable »* ; pour l'Association pour l'emloi, l'information et la solidarité (Apeis), Mme Aubry n'a pas *« apporté de réponses aux occupants des Assedic »* et ceux de l'antenne Assedic de Brive-la-Gaillarde (Corrèze) ont qualifié les mesures de *« miettes »*. Enfin AC !-Agir ensemble contre le chômage considère que *« sur l'allocation exceptionnelle de 3 000 francs réclamée par les chômeurs, la ministre répond par un fin de non-recevoir »*. Cette même association n'a guère apprécié les déclarations de Nicole Notat.

Dans un entretien publié lundi par *Libération*, la secrétaire générale de la CFDT, présidente de l'Unedic, estime en effet que les occupations des antennes Assedic sont des *« opérations coup de poing à visée médiatique »* et de *« la manipulation de la détresse »*. *« Il faut ramener l'action de quelques dizaines d'individus, dans quelques antennes Assedic, à sa juste proportion »*, souligne Mme Notat, qui rappelle que *« les Asssedic ne sont pas les adversaires des chômeurs »* et que *« l'Unedic n'est pas leur employeur »*.

« LE MÉPRIS » DE Mme NOTAT

« Le mépris de la présidente de l'Unedic n'a d'égal que son mutisme et son amnésie », a déclaré Claire Villier d'AC !. *« En criant à la manipulation du mouvement, Mme Notat montre son total mépris des situations de détresse »*, soutient Mme Villier, qui dénonce le mutisme de la présidente de l'Unedic : *« Il a fallu un mois pour qu'elle sorte de son silence. »*

Enfin, AC ! s'étonne que la présidente de l'Unedic annonce qu'elle va recevoir Maurice Pagat, fondateur en 1982 de la première association de chômeurs, aujourd'hui en retraite (*Le Monde* du 1er janvier) : *« Mme Notat agit comme un patron qui choisit, pour son confort, d'inviter à discuter un syndicat maison. »*

Pour sa part, Tous ensemble, regroupant les opposants à la ligne majoritaire de la CFDT, estime que celle-ci devrait *« exprimer ses revendications pour l'amélioration de la situation des chômeurs et éviter les confusions d'expression avec la gestion de l'Unedic »*. Tous ensemble demande que le gouvernement prenne l'initiative d'une conférence nationale réunissant tous les organismes concernés, ainsi que le patronat, les syndicats et les associations de chômeurs, pour *« engager une refonte d'ensemble du système d'indemnisation et de solidarité avec pour objectif d'assurer à tous les moyens de vivre dignement »*.

Dans son entretien à *Libération*, Mme Notat qualifie aussi de *« superbe récupération »* la décision du ministre communiste des transports, Jean-Claude Gayssot, d'accorder un *« chèque mobilité »* aux chômeurs d'Ile-de-France : *« Cette mesure a été possible parce qu'une enveloppe de 20 millions de francs était déjà sur la table »*, *« grâce à un travail acharné de la CFDT »*, indique Mme Notat. *« Le ministre n'a pas rendu service à une conception représentative et démocratique de la société civile. Il sélectionne ses interlocuteurs, c'est un choix partisan »*, proteste-t-elle.

Mme Notat ironise en outre sur l'annonce par Mme Aubry du déblocage de 500 millions de francs : *« Je suis ravie que la ministre de l'emploi apporte satisfaction à une demande que l'Unedic lui a présentée en juillet. »* Enfin, Mme Notat refuse de *« glisser progressivement, mais dangereusement, vers l'idée d'un revenu universel garanti »*.

Bruno Caussé

Les chômeurs en lutte de Marseille s'insurgent contre Martine Aubry

MARSEILLE
de notre correspondant

A chaque palier, un amoncellement de chaises barre l'escalier qui mène au troisième étage du bâtiment abritant l'antenne Assedic Bougainville, dans le 15e arrondissement de Marseille. Seul l'ascenseur en permet l'accès, *« car il peut être bloqué en cas d'intervention de la police »*, précise Hocine Tachoukaft, responsable du comité CGT des privés d'emploi dans les quartiers nord.

REPORTAGE

« Cette dame m'a déçu. Avant les élections, c'était ma vedette, c'était la meilleure »

Des propos de Martine Aubry, la veille, la quinzaine de chômeurs présents dimanche 4 janvier dans l'après-midi n'a retenu que la menace voilée d'une évacuation par les forces de l'ordre. *« On ne peut plus se permettre de lâcher. C'est un bras de fer, et on résistera le temps qu'il faudra*, affirme Hocine, *sous le coup de la fatigue et de la colère. »* Ici, comme dans sept autres antennes des Bouches-du-Rhône, le siège dure depuis le 11 décembre afin d'obtenir une prime exceptionnelle de 3 000 francs pour les trente mille personnes qui ont transmis un dossier à l'Assedic.

Autour d'une grande table où, le soir, on partage la chorba préparée par l'Association algérienne ou les repas livrés par la cantine EDF toute proche, l'abattement se lit sur les visages, même si les paroles annoncent une détermination sans faille. La période du ramadan ajoute à l'épuisement général. Au bout du couloir, sur des matelas jetés à même le sol, certains tentent de trouver le sommeil malgré la chahut des enfants.

« Martine Aubry nous envoie un pourboire en nous disant : " Tenez, calmez-vous ! ", mais c'est une prime de misère. On ne demande pas l'aumône », s'emporte Rachida. Mère de trois enfants, elle vient de terminer un stage d'alphabétisation de quatre mois payé 4 070 francs. Pour l'obtenir, elle a dû *« faire l'âne »* : *« J'ai fait mine de ne pas parler le français. Je m'exprimais en charabia. »* Le stage fini, il lui faut patienter deux mois pour toucher à nouveau le RMI. Elle comptait sur la *« prime de Noël »* pour acheter des jouets à ses enfants. *« Le réveillon*, dit-elle, *ça a été pâtes au beurre. Il y en a marre ! »*

Chaouy Badrebine est amer. *« Mme Aubry n'a rien compris*, juge-t-il. *Cette dame m'a déçu. Avant les élections, c'était ma vedette, c'était la meilleure. J'attendais qu'elle passe à la télé. Ce qui me touche le plus, c'est qu'avant d'être ministre elle critiquait les emplois précaires et, maintenant, c'est elle qui nous propose ces emplois-là. Mais nous, les pères de famille, on n'en veut plus, de ces emplois précaires, de ces formations bidons ! On veut un vrai emploi ! »*

Les femmes sont présentes en nombre, avec leurs enfants qui jouent au ballon dans les couloirs ou chantent dans le mégaphone *Une Souris verte*. Rachida propose une explication à leur mobilisation : *« Quand votre enfant vous réclame un paquet de galettes et qu'on n'arrive pas à le payer, ça nous fait mal. Au début du mois, j'ai peur d'aller retirer les allocations familiales de mon compte, car ça file trop vite. »* A côté d'elle, Soraya, silencieuse, ne cesse de battre et de rebattre un jeu de cartes, puis elle s'interrompt, soudain, pour parler de sa situation de chômeuse qu'elle vit en recluse avec ses parents. *« A vingt-trois ans, j'ai honte. Je n'ai même pas d'argent pour changer mes lunettes. Quand elles se cassent, je les recolle à la Super-Glu. »* La jeune fille brandit des verres épais : *« Franchement, regardez-moi, comment vous voulez qu'on me donne un emploi ? »*

Luc Leroux

Dominique Voynet prend fait et cause pour le mouvement

ENFIN, le fameux « mouvement social » ! *Prédit, espéré, attendu*, le voilà, après six mois d'« état de grâce » pour Lionel Jospin et son *gouvernement, qui entre enfin* dans le jeu. La pression est venue des chômeurs, qui, de marches en *occupations, tentaient en vain*, depuis un an de faire entendre leur voix. L'aiguillon est là, et les partenaires non socialistes de la gauche plurielle qui, en juin 1997, avaient fait de « la rue » le garant que l'« union de la gauche » ne reprendrait pas le chemin de la précédente, s'en réjouissent. *« Nous, au gouvernement, nous avons besoin de mouvements sociaux forts, de contre-pouvoirs forts pour bien faire notre travail et ne pas oublier les engagements que nous avons pris devant les Français*, a ainsi théorisé Dominique Voynet, dimanche soir, sur France 3. *C'est sans doute ce qui a manqué en 1981 et encore davantage en 1988, et qui explique certains des échecs ou des oublis des deux septennats de François Mitterrand. »*

Enfin, le mouvement social ! Cette fois, pourtant, il faut faire avec la solidarité gouvernementale. Une fois de plus, c'est Mme Voynet, davantage que Robert Hue, qui ose. Certes, le secrétaire national du PCF indique, lundi, dans un entretien au *Parisien*, que *« naturellement, il convient d'aller plus loin »*, puisque *« l'argent existe : il est dans les caisses de l'Unedic »*. Reste que, pour la Place du Colonel-Fabien, les mesures annoncées par le ministre de l'emploi vont *« dans le bon sens »*. *« Je me réjouis des premières mesures que viennent de prendre Martine Aubry et Jean-Claude Gayssot »*, dit M. Hue.

LÉGITIMITÉ

Dimanche, les Verts se disaient, au contraire, *« surpris d'entendre certains responsables, y compris la ministre des affaires sociales, contester les moyens et les formes de lutte dont les chômeurs se sont dotés »*. Le soir, Mme Voynet prend bien quelques précautions liminaires pour ne pas écorner la solidarité gouvernementale. *« Il n'y a pas un seul ministre au gouvernement qui ne se sente solidaire de ce mouvement »*, a-t-elle précisé. *« Je n'ai pas senti chez Martine Aubry et Jean-Claude Gayssot de mise en garde »*, précise même la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cependant, *« les mesures annoncées par Martine Aubry ne changent rien au fond des questions »*, juge-t-elle, *« approuvant »* les actions des comités de chômeurs et ruinant ainsi la stratégie de communication établie par Matignon, qui avait fait avancer la conférence de presse de la ministre du travail pour éviter de donner prise aux attaques médiatiques du week-end.

Samedi, en fin de matinée, Mme Aubry ouvre sa conférence de presse en s'excusant auprès des nombreux journalistes présents de cette invitation un peu exceptionnelle. Pas d'explications sur la précipitation qui l'a conduite à avancer, toutes affaires cessantes, ce point de presse. A peine si cette rencontre prend *« une tonalité particulière en regard des mouvements de chômeurs, même s'il faut en relativiser l'importance »*. D'ailleurs, seules *« 4 % des antennes Assedic, soit 29 sur 630, ont été occupées à un moment ou à un autre »*, insiste la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Comme à contre-emploi, « Madame exclusion » veut maintenir la cohérence de ses priorités. Les chômeurs ne seront évoqués qu'après une large remise en perspective de son action contre l'exclusion. Le mouvement d'occupation des antennes Assedic et le déblocage de 500 millions de francs *(lire ci-dessous)* ne sont mentionnés que... tardivement, en réponse à des questions.

Le week-end, Mme Voynet et M. Hue s'insurgent contre les insinuations de manipulation avancées par Mme Aubry. *« Est-ce que vous pensez vraiment qu'on peut manipuler les gens comme cela ? »*, demande la première, qui propose l'organisation d'élections de *« représentants de chômeurs »*. Dans *Le Parisien*, le secrétaire national du PCF invite au *« respect de la légitimité de leur mouvement »*. Même Claude Allègre, sur Europe 1, exprime de la sympathie pour ces chômeurs en lutte qui, dit-il, *« s'adressent au pays »* et lui lancent *« un cri qu'il faut écouter, entendre »*.

Ariane Chemin et Jérôme Fenoglio

Alain Madelin soutient les « occupants »

Alain Madelin a déclaré, dimanche 4 janvier, au cours de l'émission « Polémiques », sur France 2, que la *« révolte »* des chômeurs est *« légitime »*. Le président de Démocratie libérale a affirmé que les manifestations des sans-emploi sont *« l'illustration de la déchirure sociale, de cette misère qui ronge la société française »*. *« C'est la panne de l'ascenseur social (...). Des familles entières sont enfermées dans la dépendance et la dépendance héréditaire quand le RMI devient héréditaire »*, a ajouté M. Madelin, en précisant que *« le véritable remède n'est pas une prime de charité, mais une autre politique, libérale »*.

Le député d'Ille-et-Vilaine a suggéré de *« donner aux maires la gestion des minima sociaux »*. Il a critiqué la réduction du temps de travail hebdomadaire à 35 heures, en expliquant qu'une telle décision entraînera *« le gel de la feuille de paie »* et *« tirera vers le bas les salaires et l'économie »*.

Les 500 millions de francs « débloqués » ont déjà été dépensés en 1997

LE DÉBLOCAGE de 500 millions de francs en faveur des chômeurs, annoncé samedi 3 janvier par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, constitue-t-il une fausse annonce de la part du gouvernement ? C'est la certitude acquise par le mouvement AC ! (Agir ensemble contre le chômage), qui affirme que cette décision avait déjà été prise en octobre 1997 par Mme Aubry et que les pouvoirs publics ne font ainsi que lui donner un certain relief médiatique pour calmer la colère des chômeurs.

En fait, Mme Aubry n'a jamais présenté ces 500 millions de francs comme des crédits nouveaux, mais comme l'apurement d'une dette de l'Etat vis-à-vis du régime d'assurance-chômage (Unedic) au titre de l'allocation de formation reclassement (AFR). *« Le gouvernement précédent n'avait pas budgété intégralement le coût pour l'Etat de l'AFR*, explique Mme Aubry au *Monde*. *Nous avons toujours dit aux partenaires sociaux gestionnaires de l'Unedic que nous allions débloquer ces fonds. On est d'accord avec l'Unedic sur les chiffres. »*

FORMATION QUALIFIANTE

Cette somme était précisément de 500 millions de francs, et elle ira au financement de l'AFR, qui bénéficie à près de 200 000 personnes. A la direction générale de l'Unedic, on précise que cette somme a déjà été dépensée en faveur des chômeurs en AFR au cours du dernier trimestre. Cette allocation donne droit aux demandeurs d'emploi à une formation qualifiante ; elle fournit un niveau d'indemnisation équivalent à l'allocation unique dégressive, mais contrairement à celle-ci, elle n'est pas dégressive

Jusqu'à fin 1996, l'Etat finançait 80 % de l'AFR et l'Unedic 20 %. Depuis janvier 1997, à la suite d'une décision du gouvernement Juppé, il n'en assure plus que 41 % du financement, le reste étant à la charge de l'assurance-chômage, qui a dû revoir ce dispositif à la baisse. L'AFR ne concerne quasiment plus les chômeurs de longue durée ou en fin de droits, mais les personnes qui viennent d'être licenciées puisque, aux termes de la convention Unedic signée en décembre 1996 par le patronat et plusieurs syndicats, la demande d'AFR doit être déposée par les chômeurs dans les six premiers mois de leur indemnisation par l'Assedic.

Cette décision est intervenue en même temps que celle de l'Etat, fin 1996, de se désengager partiellement du financement de l'AFR. Selon l'Unedic, l'AFR a coûté 6,3 milliards de francs en 1996 et 6,1 milliards en 1997, tous financements confondus. Cette année, l'effort conjoint de l'Etat et de l'assurance-chômage tombera à 4,3 milliards de francs.

Jean-Michel Bezat

L'opinion publique semble hésitante à l'égard de M. Jospin et du chef de l'Etat

Le premier ministre tire profit de la cohabitation

LE PRÉSIDENT de la République et le premier ministre ont mis à profit la trêve de fin d'année et le rituel exercice de présentation des vœux pour effacer les polémiques qui avaient émaillé leurs relations durant l'automne. Comme si Jacques Chirac et Lionel Jospin faisaient aujourd'hui le même constat : après six mois de cohabitation, l'attitude de l'opinion publique paraît hésitante et n'autorise aucun des deux hommes à espérer tirer, dans l'immédiat, un net avantage de la situation.

Les deux sondages les plus récents témoignent de cette hésitation. Selon l'enquête de la Sofres, réalisée les 22 et 23 décembre auprès d'un échantillon national de mille personnes et publié par *Le Figaro Magazine* (daté 3 janvier), la cote de confiance du chef du gouvernement baisse, en effet, de 5 points en un mois ; il recueille 54 % d'opinions positives, contre 43 % de jugements négatifs (en hausse de 4 points). La chute est significative. Mais il convient de remarquer que la Sofres est l'institut de sondages qui accordait à Lionel Jospin, depuis juin 1997, les scores les plus flatteurs. Avec 54 % de bonnes opinions, la Sofres se situe désormais dans la moyenne, derrière Ipsos et Louis Harris (57 %), au même niveau que BVA et devant l'IFOP (51 %) et CSA. Ce dernier institut, en effet, dans une enquête réalisée les 29 et 30 décembre auprès d'un échantillon de 1 002 personnes pour France-Info et *La Vie* (daté 3 janvier), crédite Lionel Jospin de 49 % de bonnes opinions, en recul de 5 points en un mois.

Le tassement de la cote de confiance ou de popularité du premier ministre reste donc relatif. Pour tous les instituts, le solde entre les opinions qui lui sont favorables et celles qui lui sont défavorables demeure positif (de 10 à 22 points), sept mois après son installation à l'Hôtel Matignon. En outre, le flottement perceptible de l'opinion à l'égard du premier ministre ne profite pas nettement au président de la République. Certes, Jacques Chirac regagne 3 points de confiance (à 44 %) selon la dernière enquête de la Sofres, mais sa cote reste franchement négative puisque 53 % des personnes interrogées ne lui font pas confiance. De même, le chef de l'Etat perd 3 points de confiance (à 43 % de bonnes opinions) dans l'enquête de CSA.

Enfin, le premier ministre continue à apparaître, aux yeux des Français, comme le principal bénéficiaire de la cohabitation. Selon une enquête d'Ipsos, réalisée du 19 au 22 décembre auprès d'un échantillon de 956 personnes et publiée par *Le Point* (daté 5 janvier), près de la moitié des personnes interrogées (46 %) estiment que la cohabitation profite davantage à M. Jospin, contre 15 % à M. Chirac. Si 55 % des Français jugent que le chef de l'Etat est dans son rôle quand il critique certains aspects de la politique gouvernementale, ils sont 48 % à juger que la crédibilité de Jacques Chirac s'est affaiblie ces derniers mois (contre 38 % d'avis contraires).

Gérard Courtois

Le gouvernement souhaite que M. Chirac choisisse la révision constitutionnelle sans référendum

L'option d'une réforme par voie parlementaire est du seul ressort du président de la République

Claude Allègre et Elisabeth Guigou ont déclaré, dimanche 4 janvier, qu'ils ne souhaitent pas que la révision de la Constitution, indispensable avant la ratification du traité d'Amsterdam, se fasse par référendum. La décision appartient au seul président de la République. Alain Madelin, président de Démocratie libérale, veut échanger son soutien à cette révision contre une atténuation du projet de loi sur l'immigration.

LIONEL JOSPIN reste silencieux, mais les prises de position de ses ministres ne laissent aucun doute : le chef du gouvernement souhaite que la réforme de la Constitution, devenue impérative avant la ratification du traité d'Amsterdam depuis la décision du Conseil constitutionnel (*Le Monde* du 2 janvier), se fasse par la voie du Congrès, et non par celle du référendum. Il ne peut émettre qu'un souhait, la décision appartenant au président de la République et à lui seul.

En matière de réforme constitutionnelle, le chef de l'Etat est le seul maître du jeu, en vertu de l'article 89 de la Loi fondamentale. Certes, l'initiative peut être d'origine parlementaire, mais, en ce cas, la confirmation de la révision ne peut être le fruit que d'un référendum. Normalement, l'« *initiative* » appartient « *au président de la République sur proposition du premier ministre* ». Cela veut dire que le texte du projet est préparé par les services gouvernementaux, mais doit avoir l'aval de l'Elysée, puisque le texte soumis au Parlement est un « *projet du président de la République* ». Ensuite, il doit être voté « *en termes identiques* » par l'Assemblée nationale et par le Sénat.

« *La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum* », dit la Constitution. La consultation de tous les électeurs est donc la voie normale d'une réforme. Toutefois, le chef de l'Etat peut décider de la soumettre au Congrès – réunion commune des députés et des sénateurs –, ce choix appartenant au seul hôte de l'Elysée, même si le décret convoquant le Congrès doit être contresigné par le premier ministre.

Jacques Chirac va donc être en première ligne. C'est pourquoi Robert Hue a demandé à être reçu par lui, même si, dans *Le Parisien* du lundi 5 janvier, il annonce qu'il aura, sur ce sujet également, un « *tête-à-tête* » avec M. Jospin « *dans les tout prochains jours* ». C'est pourquoi, aussi, Claude Allègre, dimanche 4 janvier, au « Club de la presse » d'Europe 1, a simplement déclaré : « *Mon sentiment est que* [la révision] *doit être faite en Congrès. Moi, je ne souhaite pas de référendum. Le peuple s'est déjà prononcé une fois* », lors de la ratification du traité de Maastricht.

Elisabeth Guigou, qui, en tant que ministre de la justice, aura la responsabilité technique de cette réforme, partage ce sentiment. Au « Grand jury RTL-*Le Monde*-LCI », elle a fait remarquer : « *Dans un référendum, on pose des questions pour lesquelles il faut répondre par oui ou par non. Et l'asile, l'immigration ne me paraissent pas des sujets de nature à faire l'objet d'un référendum. En outre, il y a toujours un risque qu'on réponde à côté de la question.* »

Le garde des sceaux a ajouté que d'autres révisions constitutionnelles étaient en cours de préparation. Elle a cité le cumul des mandats, la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), la parité hommes-femmes, et a ajouté : « *Je ne serais pas choquée si l'on décidait de grouper, mais, les quatre révisions ensemble, c'est peut-être beaucoup.* » Elle s'est aussi demandé si, en raison de la progression de la construction européenne, « *il ne faudrait pas introduire dans la Constitution une disposition générale* ».

Devant le refus annoncé des Verts, les réticences des communistes pour la ratification d'Amsterdam, M. Jospin va devoir trouver des alliés à droite : l'addition des voix socialistes et radicales de gauche à l'Assemblée nationale donne un chiffre inférieur de vingt et un à la majorité absolue. Or Alain Madelin, président de Démocratie libérale (DL), a commencé à monnayer son soutien. Dimanche, à « Polémiques », sur France 2, il a déclaré : « *Si* [le gouvernement] *veut que nous fassions marche avant constitutionnellement sur le traité d'Amsterdam, il doit faire marche arrière sur le texte Chevènement.* »

M. Madelin a ajouté que « *l'arme du référendum n'est pas nécessaire* » pour réviser la Constitution, s'agissant « *d'un point qui n'est pas fondamental* ». En revanche, Pierre Lellouche (RPR) a indiqué, lundi, sur RTL, qu'il ne serait « *pas contre un référendum* » sur la révision constitutionnelle, à condition qu'« *il n'y ait pas de risque d'interférence avec d'autres sujets* ».

Thierry Bréhier

Le PS n'a pas encore arrêté son dispositif pour les régionales en Ile-de-France

LE BAL des prétendants socialistes à la présidence du conseil régional d'Ile-de-France ne fait que commencer. Au cours du premier tour de piste, trois noms ont émergé des pourparlers, tractations, réunions et autres arbitrages... sans que le Parti socialiste soit parvenu à mettre au point un scénario définitif. Seule certitude, depuis une rencontre, le 2 janvier, entre Lionel Jospin et Dominique Strauss-Kahn, le montage, compliqué, consistant à faire du ministre de l'économie le porte-parole et chef de file de la campagne et de Laurent Cathala le candidat à la présidence est abandonné.

Un tel dispositif risquait d'être peu compréhensible pour l'électorat. Aux yeux de proches du premier ministre, il présentait, en outre, l'inconvénient de promouvoir un fabiusien – M. Cathala, député du Val-de-Marne et maire de Créteil – dans une région où dominent les jospinistes.

Exit M. Cathala, donc, et retour en force de l'hypothèse, de plus en plus insistante, d'une candidature de Michel Rocard, ancien premier ministre, qui a abandonné, en novembre 1997, son mandat de sénateur des Yvelines (*Le Monde* du 25 décembre 1997). M. Rocard ne prend plus la peine de démentir son intérêt pour un duel avec Edouard Balladur, dont l'enjeu serait la présidence de la plus importante des régions de France.

La candidature de M. Rocard est soutenue par deux proches du premier ministre, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, et Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement et maire du 18e arrondissement de Paris. Le détail est d'importance : une partie des élus socialistes parisiens redoutent que le conseil régional ne serve de tremplin à M. Strauss-Kahn pour jeter son dévolu, en 2001, sur la mairie de Paris, déjà fort convoitée localement : outre M. Vaillant, Bertrand Delanoë, sénateur et président du groupe socialiste du Conseil de Paris, est sur les rangs.

Prié de trouver autre chose qu'un accord avec M. Cathala, M. Strauss-Kahn n'a pas rendu les armes. Invité, dimanche 4 janvier, de l'émission « Public », sur TF 1, il a assuré qu'il a « *l'intention de s'investir dans la région* ». « *Pour le moment, il n'y a pas de candidature à la présidence, il y a un chef de file* », a-t-il affirmé, revendiquant ce rôle tout en soulignant que « *Michel Rocard n'est pas sur une des listes de candidats* ». Au même moment, M. Allègre, au « Club de la presse » d'Europe 1, déclarait souhaitable que M. Strauss-Kahn reste au gouvernement et ajoutait que M. Rocard est « *un bon candidat à la région dans les circonstances actuelles* ».

Pascale Sauvage

DÉPÊCHES

■ **RÉGIONALES : Alain Madelin, président de Démocratie libérale, a assuré qu'il n'y aura** « *pas d'accord, sur la table ou sous la table, avec le Front national* » aux élections régionales. Invité de l'émission de France 2 « Polémiques », dimanche 4 janvier, M. Madelin a ajouté qu'il faut « *combattre une à une* » les idées du parti de Jean-Marie Le Pen, « *calmement, tranquillement* », sans céder « *à une hystérie anti-Front national* ».

■ **CROISSANCE : Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, a estimé que** « *l'économie française aura une très bonne année 1998* », avec une croissance de 3 %. Au cours de l'émission « Public », sur TF 1, dimanche 4 janvier, le ministre a pronostiqué une « *bonne* » consommation, un « *bon* » investissement et, dans la seconde moitié de l'année, une baisse « *assez sensible* » du chômage. « *Cela veut dire des emplois, 200 000 emplois créés en plus* » d'ici à la fin de l'année 1998, a-t-il précisé, ajoutant que l'euro va améliorer les chances de croissance pour l'économie européenne.

■ **PRUD'HOMALES : le tribunal d'instance de Saint-Maur (Val-de-Marne) a déclaré** non valables, le 29 décembre 1997, les élections de deux conseillers prud'hommes CFNT (Confédération française nationale des travailleurs, proche du Front national), suite à des recours déposés par les candidats CFDT, CGT, FO et CFE-CGC. La CFNT avait remporté deux sièges au conseil de prud'hommes de Créteil.

JUSTICE Suspendu depuis le 23 décembre 1997, le procès de Maurice Papon devait reprendre, lundi 5 janvier, devant la cour d'assises de la Gironde. L'accusé devra répondre aux questions du parquet général relatives au convoi du 26 août 1942. ● AU SEUIL de ce quatrième mois de procès, Maurice Papon se refuse, dans un entretien accordé à la revue *Historia*, au moindre *« acte de repentance »*. *« S'il y a une chose que je regrette,* dit-il, *c'est d'avoir risqué de me faire couper les couilles par les Boches. »* ● L'HISTORIEN israélien Simon Schwarzfuchs analyse, dans un livre à paraître cette semaine, de nombreux documents méconnus et montre que l'attitude courageuse de plusieurs dirigeants d'organisations juives permit d'éviter nombre de déportations ; il éclaire, en outre, l'« antisémitisme ordinaire » du maréchal Pétain.

Le procès de Maurice Papon entre dans son quatrième mois

La cour d'assises va examiner la responsabilité de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde dans l'organisation de convois de déportés juifs. Lors des précédentes audiences de ce qui devrait être le plus long procès, en France, de l'après-guerre, ont émergé plusieurs questions-clés

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Suspendue depuis le 23 décembre 1997 (Le Monde du 25 décembre 1997), l'audience du procès de Maurice Papon devait reprendre, lundi 5 janvier, par les questions du parquet général relatives au convoi du 26 août 1942, qui aboutit à la déportation du camp de Mérignac à celui de Drancy *de 444 juifs, dont environ 80 enfants.* Interrompu pour la troisième fois en raison de la pneumopathie dont souffre l'accusé, le procès n'a « épuisé » à ce jour que la moitié, à peine, des journées d'audience prévues. Au *seuil du quatrième mois* d'audience paraissent déjà lointaines les premières journées où furent plaidée, par la défense, l'iniquité du procès et décidée, à la surprise générale, la remise en liberté de l'accusé par les magistrats de la *cour d'assises.*

Après l'examen de conscience national du premier mois, l'accusé, âgé de quatre-vingt-sept ans, a vu défiler une demi-douzaine d'historiens qui ont exposé le système législatif antisémite mis en place par *le régime de Vichy en 1940. La cour* d'assises a ensuite tenté, au cours du deuxième mois, d'appréhender la réalité des fonctions de Maurice Papon au sein de la préfecture de la Gironde, entre 1942 et 1944. Au troisième mois, le procès commençait *véritablement avec les questions* concernant les faits reprochés à l'accusé : l'organisation, sur ordre allemand, de huit convois de déportation.

A la faveur des premiers témoignages de parties-civiles, l'émotion gagna le *procès. Maurice Papon* a toujours campé sur sa position : il a énergiquement *« révoqué »* ou *« répudié »* les accusations portées contre lui. A plusieurs reprises, il s'est estimé *« le bouc émissaire »*, voire le *« symbole »* d'une période, *faisant valoir qu'il y avait sous* l'Occupation *« quatre-vingt-dix préfets, quatre-vingt-dix secrétaires généraux, trois cent cinquante sous-préfets »*. Accusé de *« complicité d'arrestations et de séquestrations illégales, de complicité d'assassinats, le tout revêtant le caractère de complicité de crime contre l'humanité »,* Maurice Papon se voit reprocher d'avoir apporté *« un concours actif »* à la déportation, entre juin 1942 et mai 1944, de plus de 1 500 juifs de la région de Bordeaux. *Au fil des débats ont émergé* les questions-clés autour de sa responsabilité.

● **Les fonctions de Maurice Papon.** Secrétaire général de la préfecture de la *Gironde* entre juin 1942 et mai 1944, Maurice Papon était le numéro trois de la préfecture régionale de Bordeaux, derrière le préfet régional Sabatier et le préfet délégué pour le département de la Gironde Boucoiran. *Dès son arrivée, il a reçu du préfet* Sabatier une délégation de signature pour les services *« nés de la guerre »* : ravitaillement, carburants, réquisitions allemandes et questions juives. Le service des questions juives, dirigé par Pierre Garat, était placé *« sous son autorité directe »*. Pour sa défense, Maurice Papon a indiqué que délégation de signature ne signifiait pas délégation de compétence. Il *s'est décrit comme ayant été « le porte-plume intelligent »* du préfet, à qui revenaient les décisions finales et pour lequel il signait. *« Lui, c'était lui. Moi, c'était moi »*, a-t-il traduit. Une définition lapidaire qu'il a appliquée de même aux re*lations* qu'il entretenait avec son subordonné Pierre Garat.

● **Le rôle du service des questions juives dans les déportations.** Chargé de tenir à jour le fichier des juifs conformément aux lois antisémites françaises, le ser*vice des questions juives a été sollicité* pour établir les listes de déportés. Selon l'accusation, le service des questions juives avait un rôle central dans l'organisation des déportations, allant jusqu'à donner des instructions, voire des ordres, *directement à la police et à la gendarmerie.* Selon la défense, en revanche, police et service des questions juives n'entretenaient aucun lien hiérarchique, la police étant placée sous l'autorité du préfet qui, seul, avait moyen de l'actionner.

● ***Les actes de Maurice Papon.*** Nécessairement informé des opérations en cours, Maurice Papon recevait des comptes rendus du chef du service des questions juives, Pierre Garat, et les transmettait au préfet Sabatier. Il éta*blissait à son tour, au nom du pré*fet, des comptes-rendus ou des demandes d'instructions, qu'il adressait à Vichy. La défense a fait valoir qu'excepté un cas isolé (Léon Librach) l'accusation ne produisait aucun ordre d'arrestation *signé Maurice Papon et que celui*ci ne disposait pas de pouvoirs de police.

Pour la préparation du convoi du 18, l'accusation a produit, entre autres, une habilitation signée Maurice Papon à l'attention de *Pierre Garat pour que celui-ci ait* toute facilité à mener une *« mission de renseignements »,* ainsi qu'une réquisition de voitures voyageurs auprès du chef de la gare Saint-Jean à Bordeaux ; puis pour le convoi du 26 août, une lettre signée, *« pour le préfet régional, le secrétaire général »*, annonçant aux autorités allemandes que la gendarmerie française, suivant leur demande, était mise à leur disposition afin de procéder à l'internement de juifs ayant voulu franchir *la ligne de démarcation. L'accusa*tion a également produit un ordre de réquisition de gendarmes, signé Maurice Papon, mais signé postérieurement à l'organisation du convoi. *« Une pièce de régularisation administrative »*, a expliqué la défense.

● **Le « sauvetage » des juifs.** Assenée avec force par l'accusé dès *le début des débats, l'idée selon la*quelle le service des questions juives aurait *« sauvé des juifs »* a été plutôt mise à mal après l'examen des deux premiers convois de juillet et d'août 1942. Sous le vocable *« sauvetage »*, Maurice Papon a manifestement inclu les personnes qui ont été exemptées parce qu'elles ne rentraient pas *dans les critères des Allemands.* La défense a fait valoir les craintes qui ont été exprimées sous la plume de Maurice Papon, toujours *« au nom du préfet »*, de voir des juifs français déportés dès juillet 1942. Mais elle n'a pu arguer d'une quel*conque tentative de sauvetage de* juifs étrangers, ni justifier la raison pour laquelle les enfants épargnés lors de la rafle de juillet 1942 ont été déportés un mois plus tard, alors que le service des questions juives, sachant la menace qui pe*sait sur eux, était en mesure de les* disperser.

● **Maurice Papon savait-il ?** La quasi-totalité des avocats des parties civiles se sont accordés à dire, assez vite, que Maurice Papon ne pouvait avoir connaissance de la « solution finale », de sa systématisation, de sa mécanisation. Soumis à leurs questions, l'accusé est cependant convenu, dans un premier temps, *« du sort cruel »*, puis de *« l'anéantissement »* vers lequel partaient les déportés. *Maurice Pa*pon a précisé que sa connaissance remontait *« à août 1942 »,* date à laquelle Pierre Garat lui a rendu compte d'une mission qu'il avait effectuée à Drancy. Maurice Papon a ainsi reconnu qu'il savait, à partir *de cette date, que les déportés* étaient envoyés dans l'univers concentrationnaire nazi. Me Varaut est intervenu pour relever la différence entre camp d'extermination et camp de concentration.

A l'issue de l'examen du convoi *du 26 août 1942, il restera à la cour* d'assises à examiner la responsabilité effective de Maurice Papon dans l'organisation de six autres convois, puis à étudier son passé de résistant, enfin à aborder la question de l'épuration après-guère. *Réquisitoire et plaidoiries* occuperont alors les quinze derniers jours du plus long procès, en France, de l'après-guerre.

Le conseil de l'accusé a d'ores et déjà tracé quelques grandes lignes de défense. Parmi elles, celle qui *veut qu'en droit « nul n'est responsable pénalement que de son propre fait »*. *« Maurice Papon ne voulait pas les déportations »*, clame Me Varaut, qui, s'il est prompt à dénoncer la *« responsabilité collective »* de Vichy, voire de la préfecture, es*time néanmoins* que son client ne peut être tenu individuellement pour responsable des déportations opérées entre 1942 et 1944.

Aux termes du code pénal : *« Est complice d'un crime la personne qui sciemment, par aide ou assistance, en a facilité la préparation ou la consommation. Est également complice la personne qui (...) par ordre (...) aura provoqué une infraction ou donné des instructions pour la commettre. »*

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

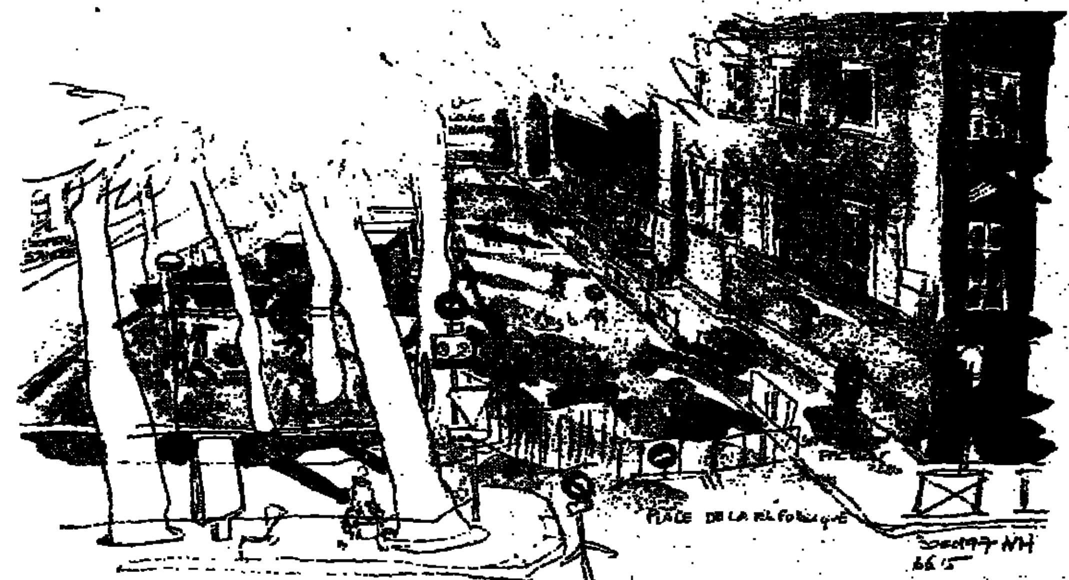

Le palais de justice de Bordeaux depuis un balcon de la rue du Maréchal-Joffre.

Les « souffrances » de l'accusé

Dans un entretien à la revue *Historia* de janvier, Maurice Papon s'étonne que certains veuillent obtenir de lui un *« acte de repentance »* : *« Je veux bien me repentir de tout ce que vous voudrez, mais de quoi, en l'espèce ?* dit-il. *De quelle faute ? J'ai eu des insuffisances, j'ai eu des maladresses, j'ai eu des échecs, comme un vrai combattant. »* Analysant les premières journées d'audience, l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde qualifie *« d'un peu fastidieuses »* les analyses des historiens venus témoigner. *« Certains avaient du talent, mais ils n'avaient pas vécu la guerre ni Vichy. Ils racontaient « leur truc » sur les archives (...). Les historiens ont été inférieurs à mon avis, en qualité d'expression et de révélations, aux hommes d'Etat pourvus d'expérience. »* Et d'ajouter : *« S'il y a une chose que je regrette, c'est d'avoir risqué de me faire couper les couilles par les Boches (...). Quand on se remémore ce qu'on a pu souffrir sous la férule des Boches et que maintenant j'éprouve la même souffrance, le verre déborde. »*

Qui a sauvé les trois quarts des juifs de France, entre 1940 et 1944 ?

***ALORS** que le procès de Maurice* Papon va reprendre son cours, on peut s'attendre à voir l'accusé appuyer encore un peu plus sa défense sur les sauvetages de juifs qu'il soutient avoir opérés clandestinement. Au-delà de la simple tactique qui consiste à déplacer l'axe des débats de la déportation à l'aide apportée aux persécutés, une constatation de fait s'impose : le « rendement » de la « solution finale » a été en France décevant pour ses organisateurs. Sur les *quelque 330 000 juifs* qui peuplaient la France en 1940, on dénombre environ 80 000 victimes (près de 76 000 déportées, 3 000 mortes dans les camps d'internement). Si *l'on excepte le cas des alliés de l'Al*lemagne, bulgares et roumains, et du Danemark, la France compte la plus forte proportion de survivants. A titre de comparaison, 78 % des juifs vivant sur le territoire néerlandais – soit près de 100 000 personnes – furent déportés par les Allemands et gazés dans les camps d'extermination.

Vichy, son administration, sa police y sont-il pour quelque chose ? *Les occupants, à commencer,* par Himmler lui-même, en 1944, attribueront ce résultat aux dissensions qui n'ont cessé d'opposer entre eux les centres de pouvoir que les Allemands ont multipliés tout au long de leur présence en France. Etait particulièrement visé l'antagonisme entre le commandement militaire et la police SS.

Pour les apologistes de Vichy, le fait qu'un quart « seulement » des juifs français ont été déportés constitue, dès 1945, une prétendue confirmation de la fameuse théorie du « bouclier » (le régime de Pétain aurait protégé les Français des rigueurs extrêmes de l'occupation). Pourtant, ils furent forcés de reconnaître que les autorités françaises avaient dû céder aux nazis les juifs étrangers résidant en France et sacrifier à la xénophobie ambiante 43 % de ceux-ci. Tout au long de 1942 – année au cours de laquelle 41 951 personnes furent envoyées à Auschwitz –, les quotas de juifs à déporter, fixés par les Allemands, furent respectés avec l'aide indispensable de la police et de l'administration française. Y compris avec des juifs réfugiés en zone sud et des juifs français (arrêtés, par exemple, pour avoir tenté de franchir la ligne de démarcation).

« J'AI DE BONS AMIS ISRAÉLITES »

S'agissant de l'attitude du maréchal Pétain face à la question juive, *un livre à paraître le 8 janvier de* l'historien israélien Simon Schwarzfuchs soulève un coin du voile, grâce à un document peu connu. Il s'agit du compte rendu d'un entretien accordé, le 15 mars 1941, par le chef de l'Etat français à celui qui était alors le grand rabbin de France, Isaïe Schwartz. Entretien qui commence par ces mots inouïs du maréchal Pétain : *« Vous n'êtes pas heureux, monsieur le Grand Rabbin. »* Aux protestations de ce dernier concernant l'exclusion dont sont victimes les anciens combattants juifs du fait du statut d'octobre 1940, Pétain *« reste froid. Moi* [Isaïe Schwartz] *: " Est-ce possible ? Lui : – On a été injuste à l'égard de Louis Weiller* [peut-être le général Weiller]. *Moi : – Il s'agit de tous." Il n'a pas répondu. »* A propos des commerçants et des industriels juifs, Pétain laisse même échapper : *« Il y en a beaucoup qui ont des châteaux. Moi : – Je n'en ai pas et la masse non plus ; on ne voit pas les masures... » Il rit. « D'ailleurs, dit-il, j'ai de bons amis israélites. »* A propos du projet de création du Commissariat général aux questions juives – mis en place dès le 29 mars 1941 –, le grand rabbin s'inquiète : *« Nous sommes donc mis à part ? Lui : – C'est le président du Conseil* [l'amiral Darlan], *samedi dernier qui a fait cela, mais c'est une bonne chose, pour sauver... Le tort que vous avez, c'est de ne pas être intégrés dans la nationalité française. »*

A la veille de rafles massives – la première aura lieu à Paris le 14 mai 1941 –, Vichy n'est capable d'offrir aux dirigeants juifs inquiets qu'un discours teinté d'antisémitisme ordinaire assorti d'assurances lénifiantes ou dilatoires. En maintenant néanmoins le contact avec eux, il leur laisse croire un temps à l'efficacité de leurs interventions et surtout de leur légalisme, face à une lé*gislation injuste. Le Consistoire* – à l'époque seul interlocuteur reconnu de l'Etat – finira par se réveiller à la mi-1941. Jugeant alors ses visites à Vichy inutiles, son président, le conseiller d'Etat Jacques Helbronner, qui avait été un intime de Pétain, y met lui-même fin (il sera gazé à Auschwitz en novembre 1943, après avoir refusé toute les exemptions et les suggestions de fuite qui lui furent proposées).

Plus la recherche avance, moins elle accorde donc de valeur à la thèse du « salut par Vichy ». C'est ailleurs qu'il faut chercher les raisons de ce relatif « échec » de la « solution finale » sur le sol français. Notons qu'aucun historien n'en attribue le mérite à la résistance organisée. Ni Londres ni l'« armée des ombres » – hormis les réseaux juifs – ne participèrent aux opérations de sauvetage des persécutés « raciaux », qui demeurèrent livrés à eux-mêmes. Serge Klarsfeld a avancé une autre hypothèse. Pour l'auteur du *Calendrier de la persécution* (1993), *« si le régime de Vichy a abouti à une faillite morale et s'est déshonoré en contribuant efficacement à la perte d'un quart de la population juive de ce pays, les trois quarts restants doivent essentiellement leur survie à la sympathie sincère de l'ensemble des Français ainsi qu'à leur solidarité agissante à partir du moment où ils comprirent que les familles juives tombées entre les mains des Allemands étaient vouées à la mort »*.

Cette thèse a, au début des années 90, reçu l'appui d'un autre historien israélien, Asher Cohen, auteur de *Persécutions et sauvetages* (éditions du Cerf) (« Le Monde des livres » du 16 juillet 1993). Bien qu'elle permette assurément de rendre un hommage mérité à ces milliers de « justes », suffit-elle pour autant à rendre raison de tout ?

ANNÉES SOMBRES

Si la société put être parfois admirable, là où l'Etat et l'administration avaient failli, comment oublier les millions de dénonciations qui *maculèrent* aussi ces années sombres ? Comment ne pas voir, parfois, dans l'attitude de certains membres de la petite frange du clergé qui se lança dans le soutien actif aux juifs quelques arrière-pensées missionnaires ? Ainsi le Père Marie-Benoît, qui, tout en cherchant avec le juif italien Angelo Donati à mettre les juifs de la région de Nice à l'abri, s'est aussi targué, remarque Simon Schwarzfuchs, d'avoir obtenu cinquante conversions entre 1940 et 1944 ? Est-on sûr, enfin, que l'incontestable réprobation soulevée par les déportations de 1942 conservèrent leur intensité tout au long de la période, surtout après la mise en place, en février 1943, du service du travail obligatoire ? Ajoutons d'ailleurs que l'efficacité de cette aide de la société n'aura en tout état de cause nullement empêché le nombre des déportations, qui était tombé à 17 069 pour toute l'année 1943, de repartir en flèche dans les six premiers mois de 1944 (14 833).

En somme – et là réside l'originalité du livre de Simon Schwarzfuchs –, il faut bien attribuer aux juifs eux-mêmes, à leurs organisations, clandestines ou non, à leurs dirigeants restés en France qui choisirent de demeurer en place ou de se compromettre au risque de leur vie, comme Jacques Helbronner ou les deux « patrons » de l'UGIF, André Baur et Raymond Raoul Lambert, une part dans les sauvetages. C'est par exemple le conseil de l'UGIF-Nord qui dira avoir réussi, en juillet 1944, à empêcher la milice de se livrer à un pogrom sur les juifs de Paris en représailles de l'assassinat de Philippe Henriot (le 28 juin 1944). Ce sont ces organisations qui avaient à leur entière charge 5 900 enfants au début de 1944. Ce sont enfin les gens du consistoire qui parvinrent à éviter, en décembre 1941, que l'UGIF ne se transforme en représentant unique du judaïsme français puis en pur et simple *Judenrat* au seul service de l'occupant.

On peut, bien entendu, regretter que Simon Schwarzfuchs ne quantifie pas plus dans son ouvrage l'aide que, sur le terrain, la « politique juive » qu'il décrit apporta aux victimes. Mais son livre montre que celles-ci ne se laissèrent pas mener, ainsi que l'a dit Maurice Druon à Bordeaux, *« comme des brebis offertes aux sacrificateurs »*, et qu'une part au moins du sauvetage des trois quarts des juifs de France leur revient.

Nicolas Weill

★ ***Aux prises avec Vichy. Histoire politique des juifs de France (1940-1944)***, de Simon Schwarzfuchs, éd. Calmann-Lévy, 430 p., 140 F.

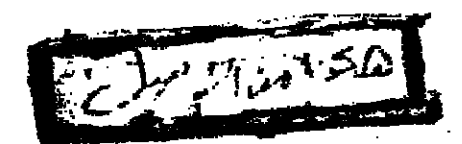

de plusieurs dirigeants d'organisations juives permit d'éviter des déportations ; il éclaire l'« antisémitisme ordinaire » maréchal Pétain

quatrième mois

Gironde dans l'organisation de convois après-guerre, ont émergé plusieurs questions

ce, entre 1940 et 1944 ?

(Publicité)

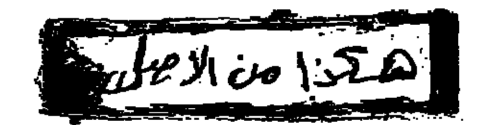

Le Haut Comité de la santé publique discute la création de deux agences de sécurité sanitaire

Les experts redoutent des « dysfonctionnements » dans le contrôle de la chaîne alimentaire

Les députés examineront, jeudi 8 janvier, une proposition de loi sénatoriale proposant la création de deux agences de sécurité sanitaire, l'une pour les produits de santé, l'autre pour les aliments. Ce choix demeure vivement discuté par les experts du Haut Comité de la santé publique, qui s'inquiètent des *« dysfonctionnements »* possibles et du poids des intérêts économiques en matière de contrôle de la chaîne alimentaire.

LA NÉCESSITÉ de réformer le dispositif de sécurité sanitaire, dont les insuffisances ont été mises au jour par les affaires du sang contaminé, de la *« vache folle »* et de l'amiante, fait désormais consensus. Mais ses modalités de mise en œuvre continuent de provoquer quelque houle en coulisses. Alors que l'Assemblée nationale doit débattre, jeudi 8 janvier, d'une proposition de loi du Sénat visant à créer deux agences de sécurité sanitaire, l'une dédiée aux produits de santé et l'autre aux aliments, le Haut Comité de la santé publique (HCSP) devait finaliser, mardi 6 janvier, un projet d'avis sur la question.

Organisme indépendant, composé de vingt-six membres et présidé de droit par le ministre de la santé, le Haut Comité a pour missions principales la définition des objectifs et des priorités de santé publique, ainsi que la publication d'un rapport annuel sur la santé des Français. Le compte rendu confidentiel d'une séance plénière organisée au HCSP le 4 novembre, dont *Le Monde* a pu se procurer une copie, montre que l'arbitrage de Matignon, qui a tranché, le 26 août, en faveur de la création de deux agences de sécurité sanitaire telle que proposée par le Sénat, reste discuté par les experts. Officiellement, la création d'une agence unique sur le modèle de la Food and Drug Administration américaine avait été jugée *« trop compliquée »*.

Pointant *« la qualité encore insuffisante de notre système de protection de la santé »* dans le domaine des produits à usage humain, le HCSP estime que *« l'extension de la notion de sécurité sanitaire aux produits de santé autres que les médicaments et, plus encore, aux aliments est une nécessité de santé publique »*. Cependant, les membres du Haut Comité semblent réservés sur le caractère bicéphale du nouveau dispositif.

D'abord, *« le fait que l'agence de sécurité sanitaire des aliments ne soit pas pourvue de capacité d'inspection et de pouvoirs de police (...) peut laisser craindre que des intérêts extérieurs à la sécurité sanitaire soient davantage pris en considération que dans le cas des produits de santé »*, note le compte rendu.

RECHERCHE DU « RISQUE ZÉRO »

Le HCSP dénonce ainsi, en termes feutrés, le risque de partialité d'un contrôle de la chaîne alimentaire par les services des ministères de l'économie et de l'agriculture, juges et parties en la matière. *« Cette différence de traitement entre les produits de santé et les aliments* [reflète] *une approche de la santé encore trop exclusivement biomédicale »*, ajoute le document de travail.

Ce travers prévisible avait déjà été souligné par le Conseil d'Etat, dans un avis rendu le 14 novembre 1996 sur un projet de loi présenté par Philippe Vasseur, alors ministre de l'agriculture, visant à renforcer les contrôles de qualité des végétaux et de l'alimentation du bétail. La juridiction administrative s'était montrée particulièrement sévère, qualifiant le projet de *« solution provisoire »* et insistant sur *« la nécessaire indépendance des contrôleurs par rapport aux intérêts économiques des professions contrôlés »* (*Le Monde* du 19 février 1997).

Le débat a repris avec l'adoption, le 25 septembre au Sénat, de la proposition de loi émanant de la commission sénatoriale des affaires sociales, relative au renforcement de la sécurité sanitaire. Les rédacteurs de la proposition ont ainsi noté que *« l'indépendance des contrôles ne peut être garantie, ou au moins totalement crédible, eu égard à leur rattachement à une administration également chargée de défendre des intérêts économiques »*. Ils ont pourtant proposé la création de deux agences, invoquant la spécificité des produits de santé, dont *« l'évaluation repose sur un rapport bénéfice-risque »*, et celle des denrées alimentaires, pour lesquelles *« le risque zéro doit être recherché »* (*Le Monde* du 24 septembre).

STRUCTURE INTERMINISTÉRIELLE

Les craintes du HCSP concernent aussi d'éventuels *« dysfonctionnements »* liés à l'existence de deux agences distinctes. *« Cette crainte a été jugée suffisamment réelle pour que soit institué un Conseil national de la sécurité sanitaire »*, une structure interministérielle chargée de coordonner l'action des différents intervenants, indique le compte-rendu de la séance plénière. *« Compte tenu de sa composition, qui associe les membres du gouvernement et directeurs d'agences, le partage entre les responsabilités politiques et techniques dans sa mission de contrôle n'apparaît pas clairement »*, s'inquiètent les experts de santé publique.

Le HCSP pointe enfin *« un risque d'éparpillement »* concernant les missions et le fonctionnement de l'Institut de veille sanitaire, qui devra *« effectuer une surveillance permanente de l'état de santé de la population »* et *« détecter tout événement susceptible de l'affecter »*. Il demande aussi à *« être associé le plus rapidement possible à la définition des modalités de l'évaluation prévue par la proposition de loi »* du Sénat.

Le projet d'avis ainsi rédigé n'a apparemment pas fait l'unanimité au sein du HCSP. Il a tout de même été transmis au secrétaire d'Etat à la santé.

Laurence Folléa

Mme Guigou condamne la polémique justice-police à Strasbourg

LA MINISTRE DE LA JUSTICE, Elisabeth Guigou, a estimé, dimanche 4 janvier, *« inadmissible que des services de l'Etat se livrent à une polémique publique »* après les propos tenus, jeudi 1er janvier, par le procureur de la République de Strasbourg, Edmond Stenger, qui a critiqué la police au lendemain d'une nuit de réveillon marquée par l'incendie d'une soixantaine de voitures. *« J'aurais la même réaction*, a-t-elle indiqué au "Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI", *si j'entendais un préfet dire la même chose sur des magistrats. »*

Pour autant, Mme Guigou a indiqué que la convocation de M. Stenger, lundi 5 janvier, à la Chancellerie, où il sera reçu par le directeur des affaires criminelles et des grâces, n'était pas une *« convocation disciplinaire »*. La ministre a qualifié d'*« intolérable, insupportable »*, la délinquance des jeunes. Elle a estimé qu'il faut *« une sanction proportionnée à chaque manquement à la loi »*. *« L'idéal*, a-t-elle dit, *serait de pouvoir attraper et sanctionner tous les auteurs »*, mais elle a souligné *« qu'il est important que les policiers puissent les attraper sans blessures »*, et *« que les magistrats puissent avoir des preuves en main »*.

Claude Allègre est favorable au droit de vote à seize ans

INTERROGÉ sur les violences commises par des jeunes, le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, a jugé, dimanche 4 janvier, au « Club de la presse » d'Europe 1, que ceux-ci ne pouvaient pas être considérés comme des citoyens *« que vis-à-vis de la répression »*. Il a estimé qu'il serait juste d'accorder aux jeunes, qui ont *« besoin d'être reconnus, de s'exprimer »*, le droit de vote à seize ans. Concernant le plan de prévention de la violence à l'école, qui doit se mettre en place mi-janvier, le ministre a insisté sur le volet préventif mais aussi indiqué qu'il s'agissait de *« soustraire les fauteurs de violence, les quelques meneurs, au milieu où ils les exercent »*.

Après avoir évoqué son projet de réforme des contenus de l'enseignement au lycée, Claude Allègre a rendu hommage aux enseignants : *« La richesse de l'éducation nationale, ce sont ses enseignants de base dont il faut reconnaître le mérite et revaloriser le métier non pas seulement financièrement mais en leur donnant plus de liberté et en améliorant leurs conditions de travail »*, a-t-il dit.

DÉPÊCHES

■ **SONDAGE : huit Français sur dix s'inquiètent de la violence** urbaine, selon un sondage de l'IFOP publié dans *Libération*, lundi 5 janvier. 66 % des personnes interrogées réclament également un renfort massif de la présence policière dans les quartiers sensibles, tandis que 63 % d'entre elles estiment que le chômage et le manque de travail pour les jeunes sont les raisons principales des violences urbaines. Enfin, 33 % des sondés pensent que le gouvernement de Lionel Jospin réussira mieux que ses prédécesseurs en matière de sécurité. 31 % sont d'un avis contraire, et 23 % répondent qu'il ne fera ni mieux ni moins bien.

■ **FAITS DIVERS : un des hommes soupçonnés d'avoir participé**, jeudi 1er janvier, au triple meurtre dans une boîte de nuit de Metz (Moselle) s'est rendu aux gendarmes samedi 3 janvier. Il aurait fourni une kalachnikov et conduit le véhicule du meurtrier qui est toujours recherché.

■ **AVALANCHE : trois skieurs ont trouvé la mort** dans les Hautes-Alpes, dimanche 4 janvier, après avoir été ensevelis par une avalanche, alors qu'ils faisaient du ski hors-piste. Trois autres skieurs qui faisaient partie du même groupe de sept personnes, évoluant sur la face sud-ouest du pic Blanc du Galibier, à 2 850 mètres d'altitude, ont été légèrement blessés.

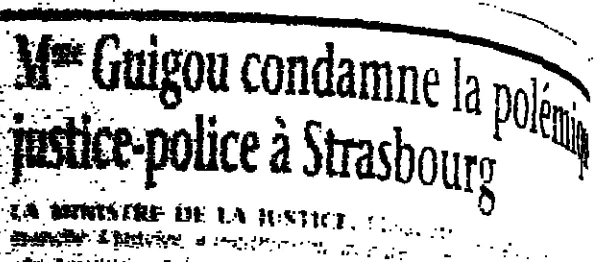

Mme Guigou condamne la polémique justice-police à Strasbourg

Claude Allègre est favorable au droit de vote à seize ans

Des routes fermées à la circulation automobile dans les forêts d'Ile-de-France

La décision de l'Office national des forêts apparaît comme un renoncement à la politique d'ouverture aux véhicules des espaces boisés adoptée dans les années 60. Les massifs de Sénart, Fontainebleau, Rambouillet et Fausse-Repose, près de Versailles, sont concernés

LES AMOUREUX de la forêt de Sénart, dans l'Essonne – quelque deux millions de visiteurs par an – apprécieront à coup sûr le cadeau de Nouvel An que leur offre l'Office national des forêts (ONF). A partir du lundi 5 janvier, quelques jours après la Saint-Sylvestre, les routes d'accès au cœur de ce massif forestier, véritable poumon vert de 3 000 hectares domaniaux au sud-est de la capitale, vont être fermées à la circulation automobile.

Cette mesure, décidée par arrêté préfectoral du 13 novembre 1997, était réclamée depuis longtemps par de nombreux promeneurs et par les associations de défense de l'environnement de la région francilienne.

En décidant d'interdire la circulation aux engins à moteur sur 7 des 13 kilomètres de voies qui sillonnent l'ensemble forestier, l'ONF inscrit cette mesure dans le droit-fil du classement du massif de Sénart en forêt de protection, en novembre 1995.

Une première, à l'époque ! La forêt de Fontainebleau, en Seine-et-Marne, et de Rambouillet, dans les Yvelines (les deux plus grandes de la région), seront d'ailleurs, elles aussi, prochainement classées sous cette appellation. L'ONF, qui gère les 87 000 hectares de forêts domaniales de l'Ile-de-France, semble avoir pris l'air du temps et pesé à sa juste mesure l'engouement du public pour les espaces verts et son souci de voir épargner de la pollution automobile ses lieux de détente préférés. Un virage à 180 degrés puisque cette nouvelle approche apparaît comme un renoncement à la politique d'ouverture des forêts à la circulation automobile, mise en place dans les années 60 par l'Office, à la demande de l'Etat.

A cette époque émergeait la société des loisirs, entraînant un changement de mentalité et créant de nouveaux besoins et... désirs. Parallèlement, le règne de l'automobile prenait son essor : la construction de routes devaient faciliter l'accès du public au cœur même des forêts. La pollution n'étant pas encore un sujet sensible, le bitumage des anciennes allées forestières royales et des sentiers adjacents ne soulevèrent, à l'époque, que peu de protestations. Mais l'afflux du public, pas toujours respectueux des sites, a provoqué une rapide surfréquentation, préjudiciable au bon équilibre – pour la faune et la flore – de la forêt : 100 millions de visiteurs fréquentent, bon an mal an, les forêts publiques franciliennes.

« Notre action en forêt de Sénart et celles, à venir, dans d'autres endroits ne sont cependant pas des opérations coups de poing ponctuelles, explique Yves Richer de Forges, directeur régional de l'ONF pour l'Ile-de-France. *Elles découlent d'une réflexion menée depuis une décennie qui prend en compte l'intérêt croissant du public pour la nature et le souci de préserver, tant que faire se peut, son cadre de loisir naturel. Notre objectif n'est pas d'écarter les Franciliens de leurs forêts mais de leur donner une vraie forêt en préservant la paix qui doit être la sienne. »* Concilier respect de l'environnement, augmentation croissante des visiteurs, vie quotidienne des habitants alentour et circulation automobile est *« une lourde tâche, qui demande doigté, habilité et diplomatie »*, estime encore le directeur régional, pour qui *« la mission de l'ONF est de mettre la forêt au service de la société et de parvenir à officialiser son rôle social »*.

L'une des difficultés rencontrées concernent ces fameuses routes de liaison, empruntées quotidiennement par les automobilistes qui désirent éviter les embouteillages des grandes artères. *« Il nous arrive d'avoir des routes fermées en fin de semaine et ouvertes le reste du temps »*, continue Yves Richer des Forges. *« Par diplomatie on les tolère,* dit-il encore, *mais elles doivent être l'exception. »*

De fait, interdire purement la circulation sur ces voies soulèverait de telles protestations de la part des riverains et des élus locaux que, prudente, l'ONF joue à chaque fois la conciliation attendant, apparemment, que les mentalités évoluent et qu'un consensus général se dégage peu à peu.

UN BON CRU

Michel Béal, chef de division à l'antenne régionale de l'ONF pour l'Essonne, a en charge plus spécialement les forêts de Sénart et de Dourdan (1 500 hectares), dont la route Antonine sera en partie, elle aussi, préservée de toute circulation automobile dès lundi. *« Notre objectif reste l'accueil du public. Fermer toutes les routes forestières irait à l'encontre du but visé,* assure-t-il, *mais l'on peut trouver des compromis satisfaisants pour tous. Nous avons supprimé les aires de stationnement à l'intérieur de la forêt de Sénart pour les réaménager en périphérie. Cinq nouveaux parkings ont été ainsi créés pour une totalité de 300 à 350 places. »*

L'année 1998 apparaît déjà comme un bon cru pour les amateurs franciliens de plaisirs sylvestres. Outre celles de Sénart et de Dourdan, les forêts de Fontainebleau, de Rambouillet et de Fausse-Repose (entre Versailles et Marne-la-Coquette) verront certaines de leurs voies carrossables interdites à la circulation automobile. Les projets sont déjà bien avancés, selon les responsables de l'ONF. En attendant le classement en forêts protégées.

Est-ce assez pour décerner un bon point à cet organisme, souvent dans la ligne de mire des associations écologistes ? Le Comité pour un parc national à Fontainebleau, un de ses adversaires acharnés, ne lui dresse pas encore des couronnes mais admet, cependant, que les mesures annoncées *« vont dans le bon sens, bien que l'ONF soit encore trop frileux et que, parallèlement à la fermeture des voies à la circulation, il continue à aménager la route Ronde, qui rejoint Melun à l'A 6, et procède toujours à l'enrésinement et aux labours profonds... »*.

Ali Habib

3 000 hectares protégés

FORÊT DOMANIALE DE SÉNART
VIGNEUX-SUR-S.
YERRES
ÉPINAY-SOUS-S.
SEINE-ET-MARNE
Melun
Seine
RD31
RD50
QUINCY-SOUS-S.
COMBS-LA-V.
SOISY-SUR-S.
N104
TIGERY
ÉTIOLLES
1 000 m
FORÊT DE SÉNART
ZONE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE
ZONE FERMÉE AU PUBLIC
ROUTE RESTANT OUVERTE
ROUTE PROCHAINEMENT INTERDITE AUX VÉHICULES À MOTEUR
PARKINGS À CRÉER EN 1998
PARKINGS DÉJÀ AMÉNAGÉS

Un taux de boisement « honorable »

● **270 000 hectares d'arbres :** 100 millions de visiteurs environ visitent chaque année les forêts publiques de la région francilienne. Les plus grandes comme celles de Fontainebleau ou de Rambouillet, souffrent de cette « surfréquentation » qui atteint le week-end ses pics les plus élevés. L'Ile-de-France compte 270 000 hectares de terrains boisés. L'ONF, au nom de l'Etat, en gère quelque 87 000 hectares, en majorité des espaces publiques domaniaux. Le reste relève du domaine privé. 7 500 hectares sont occupés par les forêts régionales. Le taux de boisement pour l'Ile-de-France est de 23 % contre 25 % pour l'ensemble de la France, ce qui est « honorable », d'autant que d'autres grandes forêts, comme celles de Compiègne ou d'Orléans se situent juste aux franges de l'Ile-de-France.

● **Fontainebleau, la plus fréquentée :** l'Ile-de-France compte 189 forêts publiques. La plus importante et la plus fréquentée reste Fontainebleau avec 12 millions d'« usagers » par an. On peut citer également les forêts de Rambouillet, Marly, Saint-Germain, Montmorency, Versailles, L'Isle-Adam, Sénart. Sans oublier les massifs forestiers régionaux comme Rosny, Bréviande, Bondy, Brévières... Domaine royal dès les premiers temps de la monarchie française, réservé pour les princes aux plaisirs de la chasse, la forêt de Fontainebleau étend ses 25 000 hectares entre le Gâtinais et la Seine. Très accidentée, elle offre des points de vue et des sites remarquables. Son aspect très varié où alternent hautes futaies et taillis, landes sableuses et coteaux calcaires, plaines, plateaux et chaos rocheux, explique son grand succès auprès du public. Elle abrite les adeptes d'une célèbre école d'escalade.

● **Forêts de « protection » :** peuvent être classés comme « forêts de protection », pour cause d'utilité publique, les bois et forêts, quels qu'en soient les propriétaires, situés à la périphérie des grandes agglomérations, ainsi que dans les zones où leur maintien s'impose pour des raisons écologiques ou pour le bien-être de la population. Depuis 1996, une loi protège les forêts de plus de 100 hectares, en Ile-de-France. Les constructions sont interdites à moins de 50 mètres de leur lisière.

Une mission confiée à Jean-Louis Bianco

***« La forêt française joue un rôle considérable dans l'équilibre et l'aménagement de notre territoire, que ce soit au regard de la préservation de la ressource en eau, de la protection des sols contre l'érosion, du maintien de la biodiversité, de la prévention des risques naturels, de la préservation des paysages, de l'accueil du public ou du développement local »*, écrit M. Jospin dans la lettre qu'il a adressée fin 1997 à Jean-Louis Bianco, député PS des Alpes-de-Haute-Provence, le chargeant de préparer une loi de modernisation forestière pour 1999.**

Le premier ministre conclut en indiquant à l'ancien président de l'Office national des forêts qu'il devra être à l'écoute *« des élus, des organismes professionnels et des administrations intéressées, ainsi que des représentants associatifs* (...) ».

Sissonne (Aisne), « capitale » de la destruction de vieilles munitions

LAON
de notre correspondant

Les guerres conservent toujours leur empreinte dans le sol du Nord et de la Picardie. Chaque année, plus de 250 tonnes de munitions, provenant surtout du conflit de 1914-1918, sont découvertes et les techniciens des centres de déminage considèrent qu'il faudrait des décennies pour répertorier et détruire tous ces dangereux vestiges. Les pouvoirs publics ont donc pris la décision de ne plus procéder à des explosions en baie de Somme, comme c'était l'habitude, à la suite d'un accident survenu le 18 décembre 1996 au Crotoy.

INQUIÉTUDES SUR LES NUISANCES

C'est dans le camp militaire de Sissonne, situé à 30 kilomètres de Laon, dans l'Aisne, que ces opérations vont être concentrées. Le terrain, s'étendant sur 6 000 hectares, est utilisé depuis des années par le centre de déminage de Laon. La protection civile vient d'y aménager un site qui servira pendant deux ans, cent jours chaque année. L'Etat a investi la somme de 3 millions de francs pour y enterrer sept fourneaux à 6 mètres de profondeur et réduire à néant les risques de pollution sonore. Des démonstrations sont prévues avant la fin du mois de janvier afin de calmer les inquiétudes des habitants résidant dans les environs, qui se plaignent d'éventuelles nuisances. Ces installations devraient permettre la destruction de 280 tonnes de munitions.

Un autre site sera construit pour être opérationnel dans deux ans. Quatorze fourneaux seront réalisés pour la somme de 5 millions de francs. Un délai de six ans serait suffisant pour détruire le stock existant – 600 tonnes –, et les collectes de vieux obus. On envisage aussi la création d'un centre international de déminage, pour un montant de 30 millions de francs.

Thierry de Lestang-Parade

Les vœux ardents de Valéry Giscard d'Estaing aux Auvergnats

C'EST une carte de vœux en quadrichromie et ludique. Sur la page centrale, on voit deux adolescentes admirant les parois d'un cratère et, en arrière-plan, un cône volcanique en pleine éruption – avec une belle giclée de lave vermillon – dont la charge symbolique n'a rien d'ambigu. *« Chers amis, je vous souhaite, en 1998, beaucoup de projets heureux pour ceux que vous aimez, et aussi pour l'Auvergne ! Valéry Giscard d'Estaing. »* Les vœux de l'ancien président de la République aux Auvergnats témoignent d'une passion toujours ardente pour le volcanisme mais se télescopent, malencontreusement, avec l'actualité.

Lorsque le président du conseil régional a commandé cette carte, tout lui laissait supposer que l'annonce qui barre le verso, *« ouverture de Vulcania au public le 1er juillet 2000 »*, était réaliste. Dominique Voynet, de guerre lasse, avait partiellement baissé la garde et tout juste imposé de draconiennes précautions au vu d'une sur-expertise hydrogéologique commandée par son ministère.

La subvention de 27,5 millions de francs de l'Etat – nécessaire pour débloquer les crédits européens – paraissait virtuellement acquise. Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, qui examine d'un œil circonspect les multiples recours introduits par les adversaires du projet – regroupés au sein du Comité de sauvegarde des volcans d'Auvergne –, avait efficacement élagué une procédure foisonnante... Enfin, sur place, les engins mécaniques arasaient le terrain à belles dents. Bref, jamais le Centre européen du volcanisme Vulcania, « parc de loisirs scientifiques » conçu par l'architecte Hans Hollein pour un coût de 420 millions de francs, n'avait paru si près d'accueillir les 500 000 visiteurs par an que prévoient les optimistes.

VULCANIA, GOUFFRE FINANCIER

Après la campagne automnale d'affichage proclamant *« Depuis toujours l'Auvergne, depuis peu une grande idée »* (qui avait pu rendre perplexes les Auvergnats), Valéry Giscard d'Estaing se sentait autorisé à procéder à une ultime communication positive avant les élections régionales, qui s'annoncent aventureuses. Danielle Auroi, chef de file régionale des Verts, ne l'a-t-elle pas mis en ballottage lors des dernières élections législatives ?

Et puis, patatras !, voilà que la cour administrative d'appel de Lyon a rendu, le 9 décembre, une décision de *« sursis à exécution du permis de construire »*. Du coup, au cœur du Parc régional des volcans, un silence lourd a succédé aux fracas d'un des chantiers les plus chers de France. Les travaux de Vulcania sont suspendus, et c'est toute l'Auvergne qui suspend son souffle. Tout en dénonçant *« le sabotage du projet »* et *« les procédures multiples qui ne traduisent pas un désir intime de pointillisme juridique mais ont des motifs politiques et politiciens »*, l'ancien président de l'UDF, qui avait subi un cuisant échec dans sa tentative de conquête de la mairie de Clermont-Ferrand, ne renonce pas à engager son énergie et à risquer son image pour ce qu'il considère comme *« le seul grand projet culturel pour l'an 2000 »*. Quitte à se retrouver au bord du gouffre...

Gouffre financier, d'abord, puisque, selon lui, la suspension des travaux coûterait *« approximativement 100 000 francs par jour »*. Mais pas seulement. L'affaire Vulcania, que M. Giscard d'Estaing qualifie aujourd'hui de *« lamentable feuilleton »*, peut aussi faire songer à une fable ou à une bande dessinée, façon Astérix.

Les opposants à l'ambitieux dessein jouant le rôle des Arvernes, opiniâtres et plutôt futés bien qu'ultra-minoritaires (33 des 47 conseillers régionaux ont voté pour Vulcania). Et l'on peut gager que de nouveaux épisodes suivront. Avec cette carte de vœux, M. Giscard d'Estaing n'a sûrement pas joué sa dernière carte.

Robert Belleret

DÉPÊCHES

■ **BASSE-NORMANDIE : les eaux-de-vie d'appellation contrôlée « Calvados » doivent obéir** à des critères très précis (terroir, caractéristiques du verger, plafond de rendement, processus de fermentation, appareils de distillation...), comme l'indique un décret publié au *Journal officiel* du 4 janvier.

■ **ILE-DE-FRANCE : les élus socialistes de Nanterre demandent** à l'Etat de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour poursuivre le projet d'extension de la Défense (*Le Monde* du 12 décembre 1997). Dans une lettre adressée à Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, du logement et des transports, les élus socialistes de Nanterre (Hauts-de-Seine) souhaitent que soit *« gardée à ce projet d'envergure toute son ambition initiale tout en préservant les intérêts de la ville et de ses habitants »*. Le conseil municipal de Nanterre, dirigé par Jacqueline Fraysse (PCF), doit se prononcer le 20 janvier sur le projet d'établissement public d'aménagement de région de la Défense.

DISPARITION

Helen Wills Moody

Une grande vedette du tennis féminin des années 30

HELEN WILLS MOODY, championne américaine de tennis dans les années 20 et 30, est morte jeudi 1er janvier dans une maison de retraite de Californie. Elle était âgée de quatre-vingt-douze ans.

La légende affirme que Charlie Chaplin, lorsqu'on lui demandait de citer la plus belle chose qu'il avait vue, répondait : *« The movement of Helen Wills playing tennis. »* L'anecdote est bien ancienne et peu d'amateurs peuvent partager le point de vue du célèbre cinéaste puisque la joueuse de tennis évoluait à une époque où les images n'envahissaient pas le petit écran. Mais les tablettes internationales sont là pour en témoigner : Helen Wills fut bien une grande dame de la raquette.

Fille de chirurgien, elle aimait regarder les échanges de balles sur le court du club de tennis de Berkeley. Elle assurait n'avoir jamais pris de leçon mais s'être inspirée de ce qu'elle voyait. Un don d'observation qui se révéla excellent puisque, à quatorze ans, elle remporta son premier titre national.

Très vite, celle que l'on a surnommée la « Greta Garbo du tennis » devient une star dans un sport ouvert depuis quelques années aux femmes. La visière que porte la petite Californienne pour protéger son visage est *« rapidement aussi célèbre que le bandeau de la Française Suzanne Lenglen »*, raconte Christian Quidet dans *La Fabuleuse Histoire du tennis*. Trois fois vainqueur des Internationaux des Etats-Unis, après avoir disputé une fois la finale à Wimbledon, Helen Wills, alors âgée de vingt ans, décide de venir défier la vedette française sur ses terres.

Organisée par le Tennis Carlton de Cannes, la rencontre Lenglen-Wills a lieu le 16 février 1926. Un match qualifié d'événement de l'année par les témoins. Une rencontre entre la petite écolière sage du tennis américain et la vedette déjà devenue professionnelle va durer une heure et mobiliser nombre de commentateurs. Ils vont décrire les *« longs services très forts »* de Wills et le *« toucher de balle »* de Lenglen. Ils vont détailler par le menu un match qui plusieurs fois va manquer de basculer avant de se terminer par la victoire 8 jeux à 6 de la dame *« à la robe blanche et au fameux bandeau rose saumon des grandes occasions ».*

Cette défaite sur la Côte d'Azur affecte peu Helen Wills. Elle lui donne au contraire des forces et de la conviction pour s'imposer encore, pour montrer ailleurs ses coups droits le long des lignes. L'année suivante, elle remporte les tournois de Wimbledon et des Etats-Unis, un an plus tard elle s'impose enfin à Roland-Garros.

Helen Wills, devenue Moody après un premier mariage en 1930, a remporté huit victoires sur le gazon anglais, quatre aux Internationaux de France et sept à l'US Open. La joueuse américaine prend sa retraite des courts en 1938, après un dernier succès à Wimbledon. Remariée en 1937 avec le joueur de polo Aiden Roark, elle écrit, sous le nom de Helen Wills Moody Roark, des manuels de tennis et son autobiographie. Dans les années 50, elle s'installe à Carmel, cité balnéaire californienne, où elle mène une vie solitaire. La petite « Miss Poker Face » semblait depuis oubliée.

Serge Bolloch

■ ***MAX COLPET***, parolier de Marlene Dietrich et auteur de scénarios pour le cinéaste Billy Wilder, est mort vendredi 2 janvier à Munich, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Né le 19 juin 1905 à Königsberg, dans l'ancienne Prusse orientale (aujourd'hui Kaliningrad, en Russie), Max Colpet, de son vrai nom Max Kolpenitzky, avait commencé sa carrière en écrivant des poèmes pour le quotidien *Berliner Tagblatt* et la revue *Simplicissimus*, et en se produisant au cabaret berlinois Katakomben. A l'arrivée des nazis au pouvoir, en 1933, il avait dû émigrer en France, puis en Suisse, et s'était réfugié à Hollywood, où il rencontra le metteur en scène américain Billy Wilder, pour lequel il écrivit des scénarios. Max Colpet était devenu célèbre en écrivant les paroles d'un des grands succès de Marlene Dietrich, *Dis-moi où sont les fleurs*. Auteur de la version allemande de *West Side Story*, il a également rédigé des textes de chansons pour Charles Aznavour et Nana Mouskouri.

■ **NICOLETTE LARSON**, chanteuse américaine de country, est morte le 16 décembre 1997 à Los Angeles. Née dans le Montana le 17 juillet 1952, cette diplômée en psychologie débute sa carrière, au début des années 70, au sein de groupes obscurs dans divers bars de la baie de San Francisco. Elle se fait d'abord un nom comme choriste de quelques-uns des principaux artistes de country-rock. On l'entend ainsi sur des albums des Doobie Brothers, de Graham Nash, de Guy Clark, d'Emmylou Harris ou de Neil Young. C'est grâce à ce dernier qu'elle signe un contrat chez Warner Brothers. *Nicolette*, son premier album solo, publié en 1979, est un succès. Produite par Ted Templeman (ancien membre de Little Feat), entourée de musiciens comme Paul Barrere, Bill Payne, James Burton, Eddie Van Halen ou son amie Linda Ronstadt, elle reprenait entre autres, de sa voix claire et expressive, *Lotta Love*, de Neil Young, et *Rhumba Girl*, de Jesse Winchester. Elle publiera d'autres disques dans les années 80, renouera même avec le succès grâce au single *That's How You Know When Love's Right*, tournera quelques films pour la télévision et le cinéma (*Twins*, avec Arnold Schwarzenegger), mais c'est encore comme choriste qu'elle sera la plus active. Enregistré en 1994, *Sleep, Baby, Sleep*, un recueil de berceuses et de chansons d'enfants, a été son dernier album.

■ **CORNELIU BABA**, peintre roumain, est mort dimanche 28 décembre 1997. Né le 18 novembre 1906 à Craiova, d'un père peintre auquel il n'a pas manqué de rendre hommage, Corneliu Baba avait fait des études de littérature et de philosophie à Bucarest, puis de peinture à l'académie des arts de Jassy, l'ancienne capitale de Moldavie, où il a vécu de 1934 à 1950, avant de se fixer à Bucarest. Peintre se disant *« réaliste par tradition, par éducation, par tempérament et par pensée »*, Baba a peint des portraits pénétrants (notamment d'Enesco), des autoportraits qui accusent l'ascendance de Rembrandt sur sa peinture, des nus, des scènes de la vie paysanne et ouvrière, mais aussi des tableaux religieux. Outre le maître hollandais, Titien et Tintoret, Greco et Goya l'ont particulièrement marqué. Sous l'ère communiste, Baba n'a jamais été ouvertement dissident, mais il est resté respecté dans tous les milieux de la société, y compris dans les parages du pouvoir, alors que, tout au long des années 80, il a développé en parallèle deux thèmes qui peuvent être perçus sans mal comme une métaphore du régime de Nicolae Ceausescu : celui du « Roi fou », qu'il dédiait, en 1984, à la mémoire des innocents, victimes d'hier et d'aujourd'hui des rois et des dictateurs malades mentaux... et celui de la « Peur », où il peignait des grappes de visages hallucinés ou bien campait des silhouettes terriblement déformées de gens pauvres, qui font aussi penser au Picasso des années de jeunesse. La Galerie nationale d'art de Bucarest présentait, jusqu'à la fin 1997, la deuxième grande rétrospective de l'oeuvre de Baba (la première a eu lieu en 1978) : quelque deux cents peintures et plus d'une centaine de dessins.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marguerite
est heureuse d'annoncer la naissance de

Suzanne, Bérénice,

le 19 décembre 1997.

Isabel MALSANG,
Alain SALLES.

Anniversaires de naissance

– Aix-en-Provence.

Yannou,

Des vœux d'anniversaire à vingt-cinq ans.
Des articles à cinquante !
Bisous.
Maman.

Mariages

Gabriel GOSSELIN
a la joie de faire part du mariage de sa fille,

Elisabeth
avec
Jean-Dominique CRESSARD,

qui a été célébré dans l'intimité en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, à Paris, le samedi 20 décembre 1997.

17, rue Satory,
78000 Versailles.

Décès

– Lille. Paris. Grenoble.

Geneviève et Raphaële Baïetto,
Et tous les membres de sa famille,
ont la douleur de faire part du décès brutal de

Jean-Paul BAÏETTO,

le 2 janvier 1998, à Lille.

– Mme Pénélope Bourgeois,
son épouse,
Jeanne et Jean,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès du

colonel Pierre BOURGEOIS,

survenu le 1er janvier 1998, à Saint-Germain-en-Laye.

L'inhumation a eu lieu à l'ancien cimetière de Saint-Germain-en-Laye, le 6 janvier, dans l'intimité familiale.

– Notre confrère,

Jacques BUISSOT,

entré à *L'Echo de Paris*, à dix-neuf ans, en 1931, ayant appartenu à la presse parisienne (à l'exception des années d'occupation) jusqu'en 1972, où il a terminé sa carrière comme chef du service photographique du quotidien *Paris-Jour*, est décédé le 2 janvier 1998, dans sa quatre-vingt-sixième année.

– Mme André Cheminée,
née Marguerite Gautier,
Sylvie et Michel Cazenabe,
Jean-Louis et Martine Cheminée,
Annette et Jean-Pierre Magneron,
Philippe et Evelyne Cheminée-Kornig,
Violaine et Guy Vignal,
Elisabeth et Bruno Ehrmann,
Pascale Cheminée,
Véronique et Jean-Raymond Rochais,
ses enfants,
Ses vingt-quatre petits-enfants,
Et ses sept arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la mort du

docteur André CHEMINÉE,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
FTP médaillé de la Résistance,

survenue le 3 janvier 1998, à Rouillé.

La cérémonie religieuse aura lieu au temple protestant de Rouillé (Vienne), le mardi 6 janvier, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Mon âme, bénis l'Eternel et que tout ce qui est en moi bénisse son Saint nom. »
Psaume 103.

– Ile-d'Arz. Roubaix. Paris.

M. et Mme Patrick De Gavre,
ses enfants,
Constance,
sa petite-fille,
M. Henri Basse,
son frère,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Adèle DE GAVRE,
née BASSE,

survenu dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 5 janvier 1998, à 15 heures, en l'église d'Ile-d'Arz (Morbihan).

5, rue du Presbytère,
56840 Ile-d'Arz.

– Jean et Jacqueline Hartmann,
Guy (†) et Michèle Piret,
René et Andrée Hartmann,
Jean-Claude et Danièle Dorléans,
ses enfants,
Ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ses arrière-arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, le 22 décembre 1997, de

Solange HARTMANN,
née HIGELÉ,
officier de la Légion d'honneur,
résistante, déportée
à Ravensbrück et Holleischen,

et rappellent avec émotion le souvenir de son mari,

Georges-Adolphe HARTMANN,
résistant, déporté, mort
à Auschwitz, en mai 1944.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité à Ferrières-en-Gâtinais.

49, rue de Condé,
94100 Saint-Maur.
26, rue Guilleminot,
75014 Paris.
La Genetière,
45210 Ferrières.
88, rue Jeanne-d'Arc,
75013 Paris.

– Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

I. HIRSCH-JACOBI,
rédacteur en chef
de la *Naïe Presse*,

survenu le 26 décembre 1997.

Il a fait don de son corps à la science.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Marc Fieschi-Vivet,
André et Sylvie,
M. et Mme Paul Fieschi-Vivet,
Laetitia et Nathalie,
Les familles Fieschi-Vivet, Farrugia, Fragassi, Grandin,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice FIESCHI-VIVET,

survenu, à Nice, le 29 décembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Les funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

8, rue Paul-Bounin,
06100 Nice.
56, avenue Leclerc,
69007 Lyon.

– Mme Gabrielle Gorodiche,
née Brunschwig,
M. et Mme Nicolas Gorodiche,
M. et Mme Michel Gorodiche,
Mme Norge Danvilliez,
Le docteur et Mme
Jean-François Brunschwig,
Leurs enfants et petits-enfants,
Parents, amis et alliés,
font part du décès du

docteur Jean GORODICHE,
ancien interne des Hôpitaux de Paris,
chirurgien de l'hôpital d'Arles,
officier de la Légion d'honneur
à titre militaire,
croix de guerre avec palmes,
Military Cross,

survenu, le 2 janvier 1998, à Arles, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

– Mme Guy Houzel,
Mme G. Salaün,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Christian Houzel
et leurs enfants,
Le professeur et Mme Didier Houzel,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Chantal Houzel,
M. et Mme Michel Martin-Houzel,
Alice, Giulio
et Giaccomo Houzel-Rosiello,
son épouse, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Guy HOUZEL,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 20 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 24 décembre, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, sa paroisse, dans l'intimité familiale, suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre, dans le caveau de famille.

Nous rappelons à votre mémoire son fils,

Roland,

décédé accidentellement le 16 décembre 1978.

1, avenue Niel,
75017 Paris.

– Gérard et Gabrielle Nouveau,
Marie-Hélène et Alain Charlet,
Philippe et Marianne Nouveau,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme veuve Edouard NOUVEAU,
née Suzanne WEILLER,

survenu le 3 janvier 1998, dans sa quatre-vingt-dixième année.

– Strasbourg.

Les élèves du professeur

François OBERLING,
chef du service d'onco-hématologie
des hôpitaux universitaires de Strasbourg,

ont la douleur de faire part de la disparition de leur maître, survenue le 2 janvier 1998.

Ils garderont pour toujours le souvenir d'un patron exceptionnel.

– Mme Perelmuter,
sa mère,
Myriam Perelmuter,
son épouse,
Eric, Nathalie, Agnès,
ses enfants,
Adrien,
son petit-fils,
Yani,
sa sœur,
Christian Maldidier,
son beau-frère,
Frédérique, Christophe, Axelle,
ses neveux,
Coline et Marion,
ses petites-nièces,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Michel PERELMUTER,

survenu le 26 décembre 1997, en Tanzanie.

La cérémonie aura lieu au cimetière du Montparnasse, le mardi 6 janvier 1998, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Martine Croze,
sa fille,
Mlle Marie-Martine Croze,
sa petite-fille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André ROUX,

survenu à Sèvres, le 29 décembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le lundi 5 janvier 1998, à 10 h 30, en l'église Saint-Romain de Sèvres, suivie de l'inhumation au cimetière de Colombes.

51, rue Joseph-Bertrand,
78220 Viroflay.

– M. et Mme Guy Simonnet,
ses parents,
Marguerite, Roger et Anne-Marie,
ses frère et sœurs,
Ses neveux et nièces,
La famille Tallot,
Ses amis et collègues de travail,
ont la douleur de faire part du décès de

Philippe SIMONNET,
ancien élève ESCP,

survenu subitement, le 1er janvier 1998, dans sa quarante-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Simonnet-Ker-Tricia,
76730 Avremesnil.

– Catherine Sichel,
sa fille,
Jacques Sichel,
son gendre,
Laureen et Julien,
ses petits-enfants,
Janine Attal,
sa sœur,
Yves, Laurent, Olivier et Agnès,
ses neveux et nièce,
Michèle Weil,
sa belle-sœur,
Philippe et Jean-Claude,
ses neveux,
ont la grande tristesse d'annoncer la mort de

Jean WEIL.

L'incinération aura lieu au Père-Lachaise, le mercredi 7 janvier 1998, à 10 h 45.

Anniversaires de décès

– *Dix ans déjà que*

**Angélique
PELISSIÉ du RAUSAS,**
née Angélique
PRISCILLE-ROSTAND,
24 juin 1936-30 décembre 1987,

a quitté tous les siens pour rejoindre son mari,

Jean-François,

1934-1963.

Mais toujours toujours, ma ratoune, tu es dans mon cœur de maman.

– *5 janvier 1988-5 janvier 1998,*
depuis dix ans,

Constance

nous accompagne chaque instant.

– Il y a un an, le 4 janvier 1997, disparaissait

Mme Paul LEVY,
née Rose NATHAN.

Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
rappellent son souvenir.

Messes anniversaires

– A l'occasion du dixième anniversaire du décès de

M. René ROYER,
directeur de recherche
au CNRS.

Ceux qui l'ont connu et estimé sont invités à venir prier ou s'unir par la pensée à la messe célébrée à son intention, le samedi 10 janvier 1998, à 18 h 30, en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e.

Débats

– *Les 35 heures en question.*

Débat organisé par l'Association des anciens du cycle supérieur de sociologie de l'Institut d'études politiques de Paris, le vendredi 9 janvier 1998, à 18 heures, à l'Ecole nationale des ponts et chaussées, 28, rue des Saints-Pères, Paris-7e (amphithéâtre Caquot).

Avec : Jean-Paul Fitoussi, Denis Kessler, Michel Rocard.

Le débat sera animé par Erhard Friedberg.

Renseignements : Annick Heddebault, cycle supérieur de sociologie, 35, rue des Martyrs, Paris-9e. Tél. : 01-48-78-37-67.

Vœux

– Meilleurs vœux 1998 à tous les membres et sympathisants du Comité des itinérantes flammes éternelles de Dachau contre les exterminations, 2, avenue d'Iéna, Paris-16e, peintes par Colette Azoulay dont l'exposition photos par Marc Boissière, président du comité, mise sous cadre par labo Arc-en-Ciel, se tiendra en janvier « Chez Françoise », au terminal Air France des gastronomes, gare des Invalides, Paris-7e.

Tél. : 01-47-05-49-03. Voiturier.

Colloques

– Huitième congrès international sur les traitements anticancéreux.

« Vous avez dit santé ? »

5 février 1998, 14 heures-17 heures, Palais des congrès, Paris, porte Maillot.

Le thème : « Guérir ».

Débat animé par Antoine Spire et David Khayat avec Miguel Benasayag, Julia Kristeva, Marie-Josée Imbault-Huart, Jean-Paul Moatti, Dominique Wolton. Une réflexion à retrouver sur France-Culture, le mardi 10 février, de 18 heures à 19 h 45.

Renseignements : 01-42-16-04-67 ou 01-42-16-04-76.

**Dérives et mutations du lien. Passages.
Situations du sujet et modernités**

Colloque international transdisciplinaire, organisé par l'ARAPS et la revue *Ptah* à Paris, palais du Luxembourg, du 14 au 17 janvier 1998.

Le 14 janvier : déplacements et passages. Procès généalogiques.

Le 15 janvier : corps entre violence et fiction. Le sujet à l'épreuve du social.

Le 16 janvier : effets d'histoire. L'autre dans la production du politique.

Devenirs des champs idéologiques. Retours, en perspective.

Le 17 janvier : anthropologie-psychanalyse, en-jeux.

Renseignements, inscriptions (avant le 10 janvier 1998) :
ARAPS,
8, rue de Bièvre,
75005 Paris.
Tél. : 01-43-25-28-90.
Fax : 01-56-24-07-57.

Séminaires

Collège international de philosophie
● Séminaires

Hélène Cixous : *« Vues sur mers ou la mère à voir »*, 10 janvier, 9 h 30-15 h 30, 24 janvier, 9 h-13 h, salle Jean-XXIII, USIC, 18, rue de Varenne, Paris.

Mireille DEMAS-MARTY : « La mondialisation du droit », 13, 20 et 27 janvier, 18 h-20 h, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marcel DRACH : « La dette et l'échange. Destitution et institution de la raison économique », 12 janvier, 13 h-15 h, Maison des Sciences de l'homme (salle 215), 54, bd Raspail, Paris.

Manola ANTONIOLI : « Blanchot et *Levinas : de l'il y a à autrui* », 5 janvier, 20 h-22 h, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Barbara CASSIN et Jean-François COURTINE : « Ce que les philosophes disent de leur langue ». *Exposé d'Alain* **Pons : « Vico écrivait-il en napolitain ? »**, 8 janvier, 18 h-20 h, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Dietmar KOVEKER : « Le différend et son principe régulateur. Les enjeux d'une pensée antitotalitaire », 8 et 29 janvier, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Monique DAVID-MÉNARD, Sylvie DREYFUS et Michel TORT : « Comment des théories peuvent-elles se *confronter dans le champ de la* psychanalyse », 7 et 14 janvier, 20 h 30-22 h 30, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Bernard ANDRIEU : « Corps et génétique contemporaine », 7 et 23 janvier, 19 h-21 h, salle RC2, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Evelyne BARBIN et René GUITART : « La pulsation spéculative du philosophe et du mathématicien », 7 et 21 janvier, 18 h-20 h, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marc LACHIEZE-REY : « Le vide, l'espace », *exposé* **d'Heinz WISSMANN : « L'espace, forme symbolique ? »**, 6 janvier, 18 h-20 h, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Didier VAUDENE : « La question des *fondements. IV.-Ecriture, positivité et* interprétation », 13 et 27 janvier, 20 h 30 – *salle RC2*, univesité Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

– L'Association des amis de « Passages » (ADAPes) et la Clinique Tarnier organisent un séminaire sur : « La douleur », *le jeudi 8 janvier 1998*, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 heures, à l'amphithéâtre de la Clinique Tarnier, 89, rue d'Assas, 75006 Paris.
« Progrès en physiopathologie et positionnement clinique », avec les professeurs et les docteurs Jean-Paul Escande, Alain Eschalier, Jean-Marie Besson, Jean-Louis Chassaing. « Points de vue des différentes disciplines concernées », avec les docteurs Alain Serrie, Françoise Boureau, Evelyne Pichard-Léandri et Laurence Croix. Frais de participation : 200 F par personne.
Renseignements et inscription à l'ADAPes, tél. : 01-45-86-30-02, fax : 01-44-23-98-24. Ce séminaire bénéficie d'une convention de formation.

Concours

**Prix francophone de poésie
Amélie-Murat
de la ville
de Clermont-Ferrand,
(doté d'un chèque de 5 000 F)**

Ecrire pour demander le règlement du concours au Cercle Amélie-Murat, 1, boulevard Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand (France).

Date limite d'envoi des recueils : 1er mars 1998 (joindre une enveloppe timbrée, à votre adresse, pour la réponse).

Claude Allègre hisse le drapeau blanc

Le ministre de l'éducation nationale, après une guérilla de six mois avec les syndicats d'enseignants, veut renouer un dialogue constructif. « Vulcano », tel est son surnom au gouvernement, s'apprête à composer...

UN jour de décembre 1997, le ministère de l'éducation nationale a publié un invraisemblable travail d'archiviste. Ce sont huit pages denses, serrées, où noms et dates sont reportés comme par un moine copiste scrupuleux : la moindre entrevue organisée rue de Grenelle entre d'obscurs conseillers techniques et de modestes syndicats y est consignée, aussi bien que les rencontres officielles des ministres, Claude Allègre et Ségolène Royal, avec les principaux *« partenaires du système éducatif »*.

Avec ce *« tableau de bord des audiences syndicales »*, établi, avec un sens indéniable du moment, six mois jour pour jour après l'arrivée de Claude Allègre au gouvernement, les conseillers du ministre entendent prouver sa bonne foi. Ces quelque trois cents dates sont censées raconter de façon irréfutable les très riches heures du dialogue social noué rue de Grenelle. Les feuilles sont *tombées interminablement, sur* les fax des journaux, comme autant d'alibis. L'initiative a fait plutôt sourire. Le 7 novembre, Jean-Richard Cytermann, directeur adjoint de cabinet, a rencontré le syndicat des vigiles ; le 19 septembre, Jacques Perrin, conseiller technique, avait dialogué avec l'amicale des proviseurs ; le 10 octobre, Suzanne Srodogora, également conseiller technique, conversait avec les représentants de l'Orstom... Sans oublier les infirmières, les bibliothécaires, les *attachés d'administration centrale*, les parents d'élèves, les agrégés, les psychologues, les profs de gym, les comptables d'université ou une inattendue Association des directeurs des ressources humaines.

Aussi baroque que le catalogue de conquêtes de Don Juan, la liste ministérielle témoigne surtout du besoin de se justifier. Il est devenu urgent de démontrer que le bouillant ministre de l'éducation nationale, malgré ses déclarations iconoclastes contre les enseignants, respecte les règles de la négociation et du dialogue. Peine perdue. Au même moment, le *congrès de la Fédération* syndicale unitaire (FSU) se tient à Toulouse et une *seule rencontre suffit* à éclipser toutes les audiences patiemment recensées *par le ministère* : celle que la principale fédération de l'éducation nationale vient d'obtenir avec le premier ministre, Lionel Jospin, lundi 5 janvier à 15 heures.

Depuis six mois, la guérilla ne faiblit pas entre le ministre et l'organisation majoritaire de l'éducation nationale, *composée de dix-huit* syndicats, dont deux « poids lourds », le SNU-IPP (instituteurs) et le SNES (professeurs de collège et de lycée). A vrai dire, c'est surtout avec ce dernier que les hostilités sont déclarées. D'emblée, Claude Allègre s'est *montré déterminé* à en découdre avec le SNES et avec sa secrétaire générale, Monique Vuaillat, qu'il accuse de collusion avec le précédent ministre de l'éducation nationale, François Bayrou. Le ministre et les universitaires qui l'entourent inaugurent l'ère du soupçon. La défiance est totale à l'égard de ce syndicat, dont les membres du cabinet estiment qu'il incarne le pire *conservatisme à gauche*, qu'il bloque toute réforme du système *éducatif, qu'il a*, péché mortel, obtenu de Lionel Jospin en 1989 la *revalorisation du salaire des en*seignants sans promettre en contrepartie de *« travailler autrement »*, c'est-à-dire en équipe. Claude Allègre va jusqu'à éviter soigneusement de prononcer son nom.

L'heure est à la revanche. « La cogestion, c'est fini. Nous allons rétablir la République », martèle le nouveau ministre. Monique Vuaillat n'est pas la seule à faire *les* frais de cette « restauration républicaine ». Pouria Amirshahi, président de la principale organisation d'étudiants, l'UNEF-ID, se voit *lui aussi* reprocher d'avoir travaillé main dans la main avec François Bayrou. Il est également accusé de faire allégeance à la Gauche socialiste de Julien Dray, qui joue le rôle de poil à gratter du gouvernement de la « gauche plurielle ».

AU cours de deux entretiens entre le ministre et Pouria Amirshahi – que Claude Allègre affuble parfois en privé de sobriquets détestables –, le syndicaliste *tente une mise au point* pour répondre à une campagne de *« rumeurs »* et de *« calomnies »*. Le 20 octobre, il écrit au ministre qu'il ne peut accepter ses propos, qui lui ont été rapportés de plusieurs sources, selon lesquels l'UNEF-ID *« aurait échangé son accord avec la réforme de François Bayrou contre un plat de lentilles »*, en clair que l'organisation ou ses proches auraient accepté des financements de l'ancien ministre de l'éducation au-delà des subventions classiques. Selon M. Amirshahi, Claude Allègre *n'hésite* pas à clamer sa conviction que *« les dirigeants syndicaux étudiants ont été achetés »*.

M. Amirshahi assure comprendre d'autant moins ces attaques inacceptables qu'il *« ne saisit pas très bien où se situent les divergences d'appréciation sur la réforme de l'Université »* annoncée par François Bayrou. Dans un bel élan de solidarité, le leader étudiant s'offre même le luxe de prendre la défense de Mme Vuaillat : *« On rapporte que des atteintes blessantes et graves sont portées à l'honneur de l'engagement de certains responsables de l'éducation nationale. Par exemple en mettant en doute le caractère exclusivement syndical des relations entre une responsable syndicale enseignante et votre prédécesseur »*, n'hésite pas à écrire Pouria Amirshahi. La conclusion s'impose : *« Tout cela (...) ne fait qu'envenimer le climat au sein de l'institution dont vous avez la charge. »* C'est le moins que l'on puisse dire.

Au PS, certains s'étaient pourtant pris à *rêver* de Claude Allègre comme de l'homme qui redonnerait à la FEN une partie de sa puissance passée et, pourquoi pas, lui permettrait de servir de base de recomposition à un grand pôle syndical social-démocrate ou réformiste. Aussi rond avec la FEN qu'il est cassant avec le SNES, M. Allègre leur donne bon espoir. A la fin du mois de juin, lors de la première entrevue officielle avec les représentants de la Fédération de l'éducation nationale, Jean-Paul Roux, son secrétaire général, adopte un registre très officiel : *« Je vous remercie de nous recevoir et je vous présente la délégation... »*, commence M. Roux. *« Ecoute, Jean-Paul, on se tutoie dans la vie*, coupe le ministre de l'éducation, *on se connaît depuis des années, on va donc continuer. »*

Selon ses voisins, Jean-Paul Roux est d'autant plus interloqué que c'est exactement l'inverse de la scène qui a eu lieu, près de dix ans plus tôt, entre Lionel Jospin et les représentants du Syndicat national des instituteurs, pilier historique de la FEN. Devenu ministre, Lionel Jospin se refusait à mettre en œuvre un accord plus ou moins bouclé entre Laurent Fabius et la FEN sur la revalorisation du salaire des enseignants. Et, dès la première rencontre, M. Jospin avait *sèchement mis fin au tutoiement* qu'il pratiquait jusqu'alors avec Jean-Claude Barbarant, secrétaire général du SNI.

Claude Allègre a déjà éprouvé sa liberté de pensée et de parole. Il s'est posé comme le dégraisseur du *« Mammouth »*, le pourfendeur du *« Gosplan »*, l'ennemi juré du *« Volapük Ed. Nat »*, le chasseur d'enseignants paresseux *qui passeraient leur temps* en congés maladie ou en congés de formation, privant injustement les élèves de leur présence. Et le PS, qui fondait de sympathie pour ce ministre énergique, l'ami de quarante ans de Lionel Jospin, commence à avoir des aigreurs. A mesure que sa popularité monte dans l'opinion, elle s'écorne chez les députés de base, qui font remonter à Matignon l'exaspération qu'ils perçoivent chez leurs électeurs.

Le très discret et rigoureux di*recteur de cabinet de Lionel Jos*pin, Olivier Schrameck, cache à peine sa *désapprobation* devant les débordements verbaux du ministre, qu'il connaît bien pour l'avoir pratiqué quatre ans rue de Grenelle. Dans les syndicats d'enseignants, c'est une marée de protestations. On s'émeut jusqu'à la place du Colonel-Fabien, siège du Parti communiste. Au gouvernement, l'agacement devant « Vulcano » devient perceptible. Les uns n'apprécient guère la marge de manœuvre budgétaire que Claude Allègre conquiert en force. Martine Aubry, aux dires des responsables syndicaux, semble peu goûter de s'être fait voler la vedette sur le dossier des emplois-jeunes.

Fidèle à sa nature de bulldozer, Claude Allègre continue d'avancer : emplois-jeunes, réforme de l'administration, ouverture d'un chantier sur les lycées, présentation d'un plan antiviolence, restauration de la morale civique... *« Claude Allègre n'entend pas conduire l'éducation nationale avec le souci de ménager une carrière politique. Donc il va rompre avec l'immobilisme précédent et faire avancer les choses. Qu'on regarde l'action engagée dans ce ministère, et pas seulement les propos ! »*, s'exclame Lionel Jospin dans les colonnes du *Monde* le 16 septembre 1997. Rien ne semble entamer le soutien que le premier ministre apporte à son ami de toujours. Il lui faut pourtant bien entendre la grogne qui monte, au fil des mois, y compris au sein de la FEN.

La stratégie de conquête de l'opinion de Claude Allègre, par-dessus la tête des organisations syndicales, a en effet trouvé ses limites. En quelques semaines, il a réussi à faire l'unanimité syndicale contre lui en tentant une « déconcentration » des nominations d'enseignants au pas de charge. Il s'est pris les pieds dans le tapis d'une *négociation* sur la transformation des instituteurs en *professeurs des écoles qui* coûte fort cher : une manifestation unitaire *est prévue pour le 1er février* et une grève pour le 20 janvier, dont *Lionel Jospin se passerait* certainement.

Pour finir, sa tentative de déstabilisation de la FSU a échoué, même si, en courtisant ostensiblement son syndicat du premier degré, jugé novateur et dynamique, et en boudant celui du second degré, le ministre de l'éducation nationale a réussi à embarrasser le secrétaire national de la FSU. A Toulouse, il n'est pourtant guère difficile à Michel Deschamps de ressouder ses troupes contre le ministre.

DEUX jours avant le congrès, le *secrétaire général* de la FSU avait été averti *que son organisation serait* reçue à Matignon. Sans Claude Allègre. Cette réponse attendue depuis des semaines renforce son autorité. La « gaffe » de Ségolène Royal, qui stigmatise le corporatisme et l'immobilisme des syndicats au même moment, lors d'une visite d'école à Nantes, sert également Michel Deschamps.

A Paris, on suit à la loupe le congrès de la FSU. Diffusés intégralement sur Internet, les débats sont *regardés attentivement* par Alain Geismar, ancien leader de *mai 68 devenu conseiller social du* ministre de l'éducation. Son grand souci est l'agitation en train de naître : un appel à une manifestation et la confirmation d'une grève dans le premier degré. Il examine avec une égale attention les résultats des élections prud'homales, rendus publics le 11 décembre, au quatrième jour du congrès de la FSU.

Au vu de ce contexte, le cabinet du ministre dépêche un émissaire au congrès de la FSU pour *avertir* Michel Deschamps que le ministre *recevra la fédération au lende*main de son congrès afin « d'être informé de ses résultats ». Le tournant est pris. Le drapeau blanc est hissé rue de Grenelle : il faut que le dialogue soit renoué entre la première fédération d'enseignants et le ministre. Matignon le veut et la Rue de Grenelle y consent. La première rencontre a lieu le lundi 15 décembre, juste après la fin du congrès, clos le vendredi 12. *« Tout le monde a voulu qu'elle se passe bien : il était entendu que l'on ne parlerait pas du passé et que l'on n'aborderait pas les dossiers au fond »*, rapporte un participant.

Il ne reste donc qu'un espace : celui de la méthode. Aimable pour la première fois avec chacun et disert comme à son habitude, Claude Allègre signifie une fois de plus qu'il ne veut pas de cogestion à l'éducation nationale, mais pas non plus de *« cogestation »*. Bref, le ministre veut être libre de penser seul à certains dossiers avant de les soumettre à ses partenaires. Les ambiguïtés qui ont pesé sur le mode de fonctionnement entre Claude Allègre et les syndicats – et dont tous se sont plaints – seront-elles levées pour autant ? Rien n'est moins sûr. La seule certitude appartient à Claude Allègre. Après avoir tant secoué les enseignants, il ne peut venir à eux les mains vides.

Béatrice Gurrey
Dessin : Pancho

André Gorz, spécialiste de la mutation du travail

« Nous allons sûrement vers l'entreprise sans salariés permanents et à plein temps »

Pour ce penseur original, le RMI n'est qu'un pas misérable vers un revenu de base garanti à tous

« Comment vous situez-vous dans le débat sur la fin du travail ?

– Comme quelqu'un qui constate que nous ne savons plus de quoi nous parlons. Le terme « travail » recouvre au moins quatre réalités différentes que l'on rabat tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre d'entre elles. Si le travail est entendu comme une modalité du faire, de l'agir, de l'œuvrer, du « se donner la peine », il est évident qu'il ne peut ni manquer ni disparaître, qu'on ne peut ni en « avoir » ni en « créer ». Ce qu'on peut « avoir » ou ne pas « avoir », en revanche, c'est le travail à forme d'emploi, c'est-à-dire une tâche socialement et juridiquement prédéfinie, qui vous est donnée à faire et pour laquelle on vous paie. C'est cette forme emploi du travail qui tend à disparaître.

» Nous vivons une mutation fondamentale et irréversible qui invalide les paradigmes de la théorie économique dominante, tend à éliminer le salariat et porte en elle des chances immenses à condition que nous cherchions à nous emparer des changements au lieu de nous lamenter et de chercher à les combattre. Depuis une bonne dizaine d'années, nous disposons des explications théoriques de la mutation que nous vivons. Elles rendent compte de ce que tout le monde sait sans en admettre la portée : ce n'est pas simplement la forme et la nature du travail qui change, mais aussi la nature du capital et de la richesse. Quand des dirigeants d'entreprise nous disent que le « capital humain » est plus important que le capital machines, que disent-ils donc, sinon que nous sommes entrés dans une nouvelle ère où la propriété privée du capital devient une notion problématique et où le temps de travail immédiat est peu de chose en comparaison du temps nécessaire aux individus pour développer leurs capacités imaginatives et cognitives ? Comment peut-on, simultanément, vouloir ne rémunérer que le temps de travail immédiat ?

– Pourquoi le débat porte-t-il en ce moment sur la fin du travail ou, comme vous le dites, sur la fin d'un certain travail ?

– Parce que, si vous reconnaissez que le travail immédiat ne peut plus être au centre de la vie de chacun et au fondement de la société, vous remettez en question le pouvoir que le capital et l'entreprise exercent l'un sur l'autre. Vous professez alors qu'il est absurde de demander aux individus de servir la société ; la société doit avoir pour but le libre épanouissement de chacun et de tous. Cela se trouvait déjà dans le *Manifeste du parti communiste*.

» Si, en revanche, vous soutenez que le travail emploi conserve et doit conserver sa centralité, alors vous niez qu'il doive et qu'il puisse y avoir une société au-delà de la société salariale et vous renforcez la domination d'un patronat qui veut que les gens ne voient d'autre issue que de se battre entre eux pour obtenir à n'importe quelles conditions un de ces emplois que, par ailleurs, on abolit.

– Il y a désormais divergence d'intérêt entre l'économie et la nation, l'entreprise et la société. Plus personne n'est maître du jeu. Les instruments de régulation sont du même coup inefficaces.

– En effet. C'est là le résultat de la déterritorialisation et de la financiarisation du capitalisme. Le rêve du capital a toujours été de faire de l'argent avec de l'argent sans passer par le travail et de soustraire l'économie au pouvoir politique des Etats et des peuples. La déréglementation permet au capital, aux « marchés financiers », de prendre les Etats à revers et de se poser en pouvoir suprême à l'échelle planétaire. Ce pouvoir ne connaît que ses propres lois, il n'a ni base sociale ni territoire. C'est pourquoi aussi il ne peut être combattu qu'à l'échelle planétaire, en opposant une autre mondialisation à la sienne. Ce devrait être là la tâche que se donne l'Union européenne. En tant que première puissance économique et commerciale du monde, elle aurait les moyens de faire prévaloir, pour le plus grand avantage de tous, de nouvelles règles. Mais il faudrait que l'Union européenne ait une vision commune et qu'elle se dote d'institutions politiques s'appuyant sur une volonté et un contrôle populaires. Sans cela, elle va se diluer dans le marché sous hégémonie américaine.

– Allons-nous vers une production sans hommes ?

– Ce n'est pas impossible, mais pour le moment nous allons sûrement vers l'entreprise sans salariés permanents et à plein temps. L'entreprise se transforme en un système auto-organisateur de réseaux reliant un très grand nombre d'unités souvent minuscules. Beaucoup de celles-ci sont des entreprises individuelles sans capital autre qu'intellectuel, donc immatériel. Que produisent et vendent les grands et les petits Bill Gates ? Des produits intangibles dont le coût est impossible à évaluer et dont le prix dépend du monopole qu'ils réussissent à s'assurer pendant un temps. Le revenu qu'ils se procurent tient davantage de la rente technique, d'énormes rentes, que de la rémunération d'un travail. Mais comment fonctionne une économie qui crée des richesses que quasiment personne n'est régulièrement payé pour produire ? Elle fonctionne mal. La richesse créée ne diffuse plus.

– Quel discours peut-on imaginer, qui saurait accompagner l'éclatement du travail ?

– Selon quels principes peut-on distribuer la richesse socialement produite quand de moins en moins de gens sont régulièrement salariés pour la produire ? Que faut-il faire quand le temps de travail immédiat n'est plus la mesure du travail ni le travail la mesure de la richesse ? Eh bien, il faut garantir à tous un revenu de base suffisant, indépendant du temps de travail et, finalement, du travail lui-même ! Le RMI n'est qu'un pas misérable dans cette direction. On fait déjà beaucoup mieux au Danemark et aux Pays-Bas, et on le fera aussi en Allemagne, d'ici deux ans. La garantie inconditionnelle d'un revenu de base suffisant permet de transformer la flexibilité chère au patronat en droit au temps choisi, en droit à négocier collectivement et individuellement toutes les formes de travail discontinu.

» Le débat, qui a lieu aussi en France, porte sur la question de savoir si la garantie du revenu de base doit être inconditionnelle ou si elle doit avoir pour condition que, en l'absence d'un travail rémunéré, les gens assument des tâches bénévoles dans le cadre d'associations homologuées. Cette dernière condition me paraît inacceptable. Car si, pour subsister, je suis tenu au bénévolat, je ne suis plus bénévole. La garantie d'un revenu suffisant doit précisément avoir pour objet qu'une infinité d'activités qui créent du sens, du lien, etc., puissent se développer pour elles-mêmes, sans être assujetties à des critères extrinsèques.

– Dans le même temps, des gens cherchent à élargir le champ de l'emploi, par exemple avec les emplois-jeunes de Martine Aubry. Mais eux, au contraire de vous, veulent en faire des emplois rémunérés.

– Il y a en effet une politique de l'emploi pour l'emploi dont l'objectif non dit est d'empêcher à tout prix le développement d'auto-activités. Or l'emploi ne peut être un but en soi. Le but ne peut être que ce que le travail emploi, professionnalisé et monétarisé, permet de réaliser seul, ou mieux, ou plus efficacement. La question à poser n'est donc pas : Comment fournir le maximum d'emplois ? Mais : Quelles activités, quelles compétences faut-il professionnaliser, et lesquelles faut-il absolument protéger contre la professionnalisation parce qu'elles sont ou devraient être des compétences communes, non formalisables, ni tarifables, ni transmissibles par un enseignement formel ?

» Il y a à ce sujet une différence essentielle entre l'approche de Claude Allègre et celle de Martine Aubry qui promet de « vrais » emplois avec une vraie formation pour un vrai métier, certifié par un diplôme professionnel. Or, chaque fois que vous créez une profession certifiée, vous retirez une activité du champ des compétences communes à tout le monde. Vous créez ce qu'Ivan Illich appelle « un monopole radical », et vous disqualifiez les « savoirs vernaculaires » dont est faite la culture du quotidien, l'art de vivre.

» La politique de l'emploi pour l'emploi finit par faire de chacun le spécialiste certifié d'une seule activité, incompétent, dépendant et irresponsable pour tout le reste. S'il faut des spécialistes pour tout, si toute activité est un moyen de gagner sa vie, personne ne sait résoudre les problèmes quotidiens de la vie et se prendre en charge.

– De cela, il peut aussi y avoir une lecture libérale... Avec l'entreprise individuelle, Alain Madelin propose à chacun de se prendre en charge.

– Anthony Giddens dit la même chose, mais en ajoutant très judicieusement qu'il appartient à la société de s'attaquer à la cause des risques qu'elle-même fait courir aux individus et, d'autre part, de fournir les moyens qui permettent aux individus de mieux se prendre en charge. Ce qui suppose notamment que tous aient un accès illimité et permanent à toutes les ressources culturelles, à toutes les sources du savoir, aux outils d'auto-activité et d'autoproduction qui leur permettent de réduire leur dépendance à l'égard des échanges marchands et de l'Etat.

» Si l'on tient que « le monde doit être présenté aux jeunes non pas comme construit, mais comme à construire », selon la formule de Gilles de Gennes, il est impératif qu'ils réussissent à s'émanciper, psychologiquement et économiquement, des routines du travail emploi, des formes d'activité et de vie stéréotypées, balisées et prévisibles. Impératif qu'ils découvrent le goût de l'aventure, de l'improvisation, de l'invention, de la découverte. Or, si seuls doivent être assurés d'un revenu de base celles et ceux qui, durant les intermittences de leur travail emploi, se livrent à des activités reconnues « socialement et économiquement utiles », qui jugera de cette utilité ? On ne peut quand même pas évaluer les instituans selon les normes de l'institué. »

Propos recueillis par Alain Lebaube

DESSIN MAJA

Moraliste, théoricien, visionnaire

SECRET, insaisissable, il fut Gérard Horst en tant que directeur politique des *Temps modernes*, Michel Bosquet en tant que journaliste – à *L'Express* d'abord, puis au *Nouvel Observateur*. Omniprésent dans les débats sur la mutation du travail ou, plutôt, référence obligée dès qu'il s'agit d'imaginer un avenir post-salarial, André Gorz reste le grand absent qui, peu assuré de son expression orale, à ce qu'il prétend, paraît se protéger pour ne communiquer que par l'écrit. Son œuvre, attendue et de lente maturation, ponctue son cheminement intellectuel et provoque à chaque fois la réflexion. Né à Vienne en 1923, il sera confié à une institution catholique de Lausanne par son père, juif, au moment de l'Anschluss. Exilé, apatride, il arrive à Paris en 1949 ; il a été découvert par Jean-Paul Sartre, qui rédigera une longue préface pour la publication, en 1955, de son premier livre, *Le Traître* (Le Seuil), et ne cachera pas son étonnement devant un ouvrage antérieur, *Fondements pour une morale*, finalement édité en 1977 (Galilée).

André Gorz ébauche une théorie de l'aliénation avec *La Morale de l'histoire* (Le Seuil, 1959), puis se livre à une critique sévère du modèle de croissance capitaliste dans *Stratégie ouvrière et néocapitalisme* (Le Seuil, 1964), longtemps avant de participer à la fondation des Amis de la Terre en 1971. Ses contributions politiques (*Le Socialisme difficile*, Le Seuil, 1972 ; *Critique du capitalisme quotidien*, Galilée, 1973 ; *Ecologie et politique*, Le Seuil, 1978) déboucheront sur des mises en cause plus fondamentales, marquées par la sortie d'*Adieux au prolétariat* (Galilée, 1980).

Depuis, ses livres constituent une poignante quête pour faire émerger de l'abolition du travail salarial une société où les citoyens investissent des espaces d'autonomie personnelle. Ayant pris la pleine mesure de l'avènement de la société informationnelle, le voici qui explore des confins, au-delà de la réduction du temps de travail ou du partage du travail. Avec l'« alocation universelle de revenu suffisant », il saute le pas qui conduit à la réalisation de soi et à l'autoproduction, sources d'un équilibre qui ne se réduit ni à la rationalité économique ni aux lois du marché. Un projet.

A. Le.

ANDRÉ GORZ

Dominique Rousseau, professeur de droit à l'université Montpellier-I

« Le vrai problème est dans l'épuisement de la procédure des traités pour construire l'Europe »

« Le Conseil constitutionnel a estimé que les dispositions du traité d'Amsterdam sur la libre circulation des personnes étaient contraires à la Constitution. Aurait-il pu prendre une autre décision ?

– Au regard de la jurisprudence construite par le Conseil depuis 1970 en matière de contrôle de constitutionnalité des traités internationaux, la décision du 31 décembre 1997 était prévisible. La règle de jugement était, en effet, connue : les transferts de compétences à une organisation internationale permanente dotée de pouvoirs de décision ne sont pas contraires au principe de la souveraineté nationale sauf s'ils ne sont pas conformes à une disposition de la Constitution ou s'ils portent atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale.

» Ainsi, à propos du traité de Maastricht, le Conseil avait déjà jugé, le 9 avril 1992, que, pour la mise en œuvre de la politique commune des visas à l'égard des pays tiers, « *l'abandon de la règle de l'unanimité, quatre ans après l'entrée en vigueur du traité, pourrait conduire à ce que se trouvent affectées des conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale* ». Il était donc prévisible que le Conseil juge, le 31 décembre 1997, que « *le passage, dans un délai de cinq ans, de la règle de l'unanimité à celle de la majorité qualifiée en codécision avec le Parlement européen* » pour les décisions intervenant dans les domaines transférés de la politique de libre circulation des personnes pourrait aussi conduire à porter atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale. Continuité jurisprudentielle, donc.

– D'autres dispositions du traité soulèvent-elles un problème ?

– Oui, l'article F1. Il prévoit, en effet, que le Conseil des chefs d'Etat ou de gouvernement peut, après avoir constaté à l'unanimité qu'un Etat membre viole de manière grave et persistante les principes de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme, décider, à la majorité qualifiée, de suspendre certains des droits de cet Etat et notamment « *les droits de vote du représentant de cet Etat membre au sein du Conseil* ».

» Il ne s'agit pas, évidemment, de critiquer le sens de cette clause qui vise à mieux garantir le caractère démocratique de l'Union et de chacun de ses membres mais de relever qu'une sanction grave peut être prise contre un Etat à la majorité qualifiée. Il est vrai que le constat de la violation doit se faire à l'unanimité, ce qui protège, *a priori*, l'Etat soupçonné et explique, sans doute, le silence des juges constitutionnels. Mais il y avait, au moins, matière à discussion publique. Pour le reste, c'est-à-dire la politique étrangère et de sécurité commune et la coopération policière et judiciaire en matière pénale, le traité d'Amsterdam ne posait pas de problèmes car, en ces domaines qui intéressent la souveraineté nationale, il prévoit que le Conseil statue à l'unanimité.

– Le flou de la notion mise en avant par le Conseil constitutionnel ne crée-t-il pas une incertitude juridique ?

– La notion de « *conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale* » est, évidemment, une notion fluide qui donne de la marge au Conseil à défaut de donner des certitudes aux négociateurs de traités. Ainsi, ce n'est pas au principe de la souveraineté nationale qu'un traité doit porter atteinte pour être déclaré contraire à la Constitution, ni même à l'exercice de la souveraineté, ni encore aux conditions de cet exercice, mais « *aux conditions essentielles* ». Que sont ces conditions ? A croiser cette formule avec celle de la décision du 22 mai 1985, on pourrait penser que ces conditions sont « *le devoir pour l'Etat d'assurer le respect des institutions de la République, la continuité de la vie de la nation et la garantie des droits et libertés des citoyens* ». Mais il n'est pas sûr qu'on gagnerait en clarté.

» Des décisions du 9 avril 1992 et du 31 décembre 1997, il semble résulter qu'un traité ne porte pas atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale lorsque, quelle que soit la compétence transférée, l'Etat garde un droit de veto sur les décisions communautaires, autrement dit tant que la procédure de vote respecte la règle de l'unanimité. Unanimité ou majorité qualifiée, tel est le point de basculement entre une Europe des Etats et une Europe d'inspiration fédérale.

– La France doit-elle réviser *a minima* sa Constitution à chaque traité européen ou peut-elle envisager une réforme plus vaste facilitant les progrès de l'Union européenne ?

– Réviser au coup par coup permet un contrôle du souverain sur les différentes étapes de la construction européenne ; réviser la Constitution, une bonne fois pour toutes, pour autoriser les transferts de compétences nécessaires à la construction de l'Union permettrait une prise de conscience solennelle de la réalité européenne. Chaque procédure a ses avantages et ses inconvénients. Mais le vrai problème n'est pas là. Il est dans l'épuisement de la procédure des traités pour construire l'Europe. L'Europe s'est forgée par la volonté des Etats, à coup de traités. Elle ne peut, maintenant, continuer que par la volonté des peuples, c'est-à-dire, par l'élection d'une assemblée chargée de rédiger une Constitution européenne. »

Propos recueillis par Thiery Bréhier

Le communisme en URSS : la violence et la foi

Suite de la première page

Mais laissons là cette polémique qu'en vérité les Allemands avaient ouverte dès les années 60 pour comparer les crimes commis par le nazisme à ceux de la colonisation et à ceux du communisme.

La comparaison entre les régimes communiste et nazi, seule actuellement à la mode, n'est est pas moins légitime, mais à condition de ne pas limiter cette analyse à celle du jeu des idées, en faisant abstraction de la vie des sociétés ; à condition encore de confronter ce devenir avec celui d'autres pays qui ont connu la même expérience de la Grande Guerre sans pour autant sécréter les mêmes régimes. Ainsi, on sait qu'au lendemain de 1914-1918 les combattants qui avaient été les gardiens de la terre ressentirent une colère lourde de toutes les violences. Mais, en France et en Grande-Bretagne notamment, les régimes représentatifs bien enracinés ont réussi à les neutraliser. Alors qu'en Allemagne, après l'effondrement du régime impérial, la République de Weimar n'a pas su prévenir l'irruption d'un parti d'un type nouveau comme en Italie, sauf qu'au-delà des Alpes ses excès ont pu être freinés par la survie de la monarchie et la présence de la papauté.

Mais en Russie, où la haine de l'autocratie, la misère du plus grand nombre, la défaite, la répression avaient constitué un mélange explosif, la chute du tsarisme s'est accompagnée de l'effondrement de toutes les institutions, de sorte que plus aucun obstacle ne s'est dressé pour neutraliser la violence venue d'en bas. Seule une immense espérance pouvait la sublimer ; en février 1917, elle n'a pas duré plus de quelques semaines.

Déjà en 1905, décrivant le désarroi des intellectuels-réformateurs, Rosanov-Varvarin écrivait dans *Russkoe Slovo* : *« Après avoir assisté au spectacle admirable de la Révolution, ils voulurent prendre au vestiaire leurs beaux pardessus fourrés et réintégrer leurs confortables demeures. Mais les pelisses avaient disparu et leurs maisons étaient en flammes. »*

Ce cauchemar, prématuré en 1905, fut bien réel en 1917. Dans les campagnes, faute d'avoir obtenu la moindre réponse à leurs requêtes, pourtant modérées, les paysans commencèrent à se saisir des propriétés ou à les faire flamber dès le mois de mai, la marée montante des troubles s'étalant sur un an, indifférents aux événements politiques de la capitale. A l'échelle française, cela correspondrait à 500 ou 600 saisies par département, pour les neuf mois qui précédèrent le « décret sur la terre ». Dans ces campagnes, on ignorait le bolchevisme, le bolchevisme n'y était pour rien.

Dans l'armée, ce fut plus dramatique : entre les épaulettes de leurs officiers, les soldats reconnaissaient le visage de leur *pomescik*, le propriétaire. Ils les envoyaient à la mort pour des offensives inutiles, et voilà qu'ils voulaient maintenant perpétuer l'ancien ordre disciplinaire alors que le tsarisme était abattu. Il y avait déjà eu des exécutions sommaires d'officiers qui, à Petrograd, avaient fait tirer les soldats sur les manifestants lors des journées de février ; désormais, les violences répondirent aux violences et s'aggravèrent jusqu'à la fin de la guerre civile.

Comme en 1905, on se représente la frayeur de tous ceux dont l'autorité s'appuyait sur la bonne éducation, le savoir, quand ce n'était pas le bon vieux droit divin ; ils prétendaient mener un jour la Russie vers de généreuses et douces réformes. Ils n'avaient jamais imaginé une explosion d'une telle violence. Jusques et y compris les prêtres de la religion la plus extrême, les bolcheviks, ils furent unanimes à penser qu'il fallait savoir patienter ; le peuple finirait bien par jeter sa gourme. En mars, comme tous les révolutionnaires, Staline lançait un appel à la discipline militaire. En juin, l'anarchiste Kropotkine renchérissait. Alors que la société explosait, Gorki s'irritait qu'on ne se remît pas plus tôt au travail ; comme mesure imminente, il proposait de créer une commission pour la sauvegarde des monuments historiques.

A leur grande surprise, Lénine, dès son retour en Russie, tourna le dos à ces militants du socialisme. Ce naufrage le comblait. Il fallait que la dissolution de l'ancienne société s'accomplît. Il fut l'un des seuls à l'encourager. Tout comme, après octobre, il fut un des seuls à applaudir à la violence venue d'en bas, y associant aussitôt une violence émanant du pouvoir et qui encouragea la première. On y reviendra.

Autre forme de violence venue d'en bas : les dénonciations. Elles aussi étaient antérieures au communisme, mais elles se perpétuèrent et s'aggravèrent bien après la révolution et la guerre civile : on en comptabilise environ 300 000 pour la seule année 1937. Aux temps de l'autocratie, ces dénonciations émanaient souvent de paysans qui en dénonçaient d'autres comme hérétiques auprès de l'Eglise orthodoxe ou des autorités. Le plus souvent, les victimes étaient d'autres paysans indûment enrichis, au moins au regard des délateurs. On retrouve le même dispositif après 1920 lorsque les paysans ont tiré avantage de quelque activité hors de la communauté villageoise. Mais on les dénonce alors comme trotskistes ou zinoviévistes ; à la Tchéka ou dans les journaux, on se plaint aussi des exactions commises par des communistes responsables. Les autorités glorifient ces délateurs, tel ce Pavlik Morozov qui dénonça son père et dont on transforma l'acte de malveillance en une action civique. On sait le sort de ces victimes qui participent à la comptabilité tragique des camps du goulag.

Lénine en juin 1918 : « Les terroristes vont nous considérer comme des chiffes molles : il faut encourager l'énergie et la nature de masse de la terreur »

Cette délation, ces crimes, ces violences, s'exerçaient à l'origine de façon désordonnée, anonyme. Mais, tout comme le naufrage des institutions traditionnelles, qui épouvanta la plupart des militants révolutionnaires, agréa à Lénine, de la même façon, les violences venues d'en bas, qui effrayaient un Zinoviev, lui semblaient devoir être encouragées. Ainsi, en juin 1918, quand il apprend que la Tchéka « retient » les ouvriers qui veulent répondre par une terreur de masse à l'assassinat de Volodarski, Lénine « proteste » : *« Nous nous compromettons (...), nous freinons l'initiative des masses entièrement fondée. Ce n'est pas possible ; les terroristes vont nous considérer comme des chiffes molles : il faut encourager l'énergie et la nature de masse de la terreur. »*

Ainsi, l'appareil communiste légitime, sollicite et encourage la terreur venue des profondeurs. Ses agents se retrouvent au bas d'un appareil d'Etat en voie de formation depuis l'été 1917 et qui, avec ses multiples comités, soviets, etc., s'est substitué à l'ancienne bureaucratie tsariste, au moins pour la gestion de la vie quotidienne. Pour assurer sa survie, et prévenir une revanche de la réaction, la base plébéienne de cet appareil collabore avec la tête du parti et l'aide à prendre le pouvoir indépendamment d'une adhésion explicite à ses idées dont elle ne connaît que la radicalité. De 1918 à 1940, cette base populaire va monter peu à peu dans l'appareil d'Etat, subvertissant les idées socialistes qu'était censé incarner le régime né en octobre, ce que d'aucuns ont appelé la réaction stalinienne. Elle incorpora sa propre violence à celle de ses dirigeants.

A force de s'interroger sur la nature de la filiation entre Lénine et Staline, entre marxisme et léninisme, de comparer ces textes sacrés à d'autres, on a fini par ne plus prendre en considération l'appartenance de tous ces théoriciens à un courant plus large, qui, peu ou prou, entendait substituer l'Etat-savant à l'Etat-nation ou à l'Etat de droit.

Dans ce cadre-là, la place de la démocratie, comme forme de la vie politique, est accessoire, inadaptée.

De 1918 à 1940, la base populaire va monter peu à peu dans l'appareil d'Etat, subvertissant les idées socialistes qu'était censé incarner le régime né en octobre

Vouloir à tout prix, aujourd'hui, valoriser les pratiques pluralistes des bolcheviks de l'époque révolutionnaire est une entreprise illusoire, même si celles-ci ont pu exister, occasionnellement, tactiquement. A l'intérieur du Parti, les libres discussions ont été la règle surtout entre février et octobre, lorsque, contrairement à une légende répandue ultérieurement, le plus grand désordre régnait à la fois dans l'organisation du parti, sa stratégie, ses analyses. A l'extérieur, certes, Kamenev et quelques autres n'imaginent pas que puisse se constituer un gouvernement purement bolchevique et ils envisagent une démocratie socialiste (pas avec la bourgeoisie). Mais, appuyé sur Sverdlov et Trotski, Lénine voit les choses autrement. Il fait triompher son idée d'insurrection armée qui doit assurer aux bolcheviks, virtuels majoritaires au 2e congrès des soviets, un pouvoir sans partage.

Octobre est bien, ainsi, à la fois une prise de pouvoir par une majorité relative – celle que représente ce congrès des soviets –, une insurrection armée et aussi un micro-coup d'Etat de Lénine au sein des organismes soviétiques qui permet à un comité militaire provisoire de dessaisir de la victoire à la fois le 2e congrès et le soviet de Petrograd (dont dépend ce comité), en proclamant le premier la déchéance du gouvernement provisoire.

Ce dispositif permet ainsi au parti de s'assurer un monopole dans l'exercice du pouvoir, d'écarter Trotski, président du soviet de Petrograd, et d'assurer à Lénine la prééminence qu'il revendique. Déjà, en juin, alors que le Parti bolchevique ne disposait que de 105 sièges sur 1 090 au 1er congrès, il entendait prendre le pouvoir. C'est acquis en octobre et il y associe, temporairement, quelques socialistes révolutionnaires (SR) à titre précaire. Dans l'euphorie de la victoire, les bolcheviks démocrates se laissent faire une douce violence.

Si, en 1917, la violence venue d'en bas ne doit guère aux bolcheviks – *« Ce serait nous faire trop d'honneur »*, disait Staline durant l'été –, les formes que prennent l'exercice du pouvoir et la terreur venue d'en haut leur sont imputables ; et en particulier à Lénine, étant admis que, contrairement à une autre légende, bolchevique celle-là, l'ordonnancement et l'exercice de cette violence ont précédé la guerre civile et l'intervention étrangère. Elle avait pour objectif de les prévenir. Et bientôt la terreur blanche, reprenant sans effort les pratiques criminelles des temps de l'autocratie, allait en accentuer les horreurs. Simultanément, l'absolutisme bolchevique se traduisit par la mise hors la loi de tous les partis politiques, par le dessaisissement et la colonisation de toutes les institutions sociales.

Marc Ferro

Demain : « L'Etat savant et la double terreur »

Des vœux « inconstitutionnels » *par Arnaud Haquet*

COMME chaque année à la même époque, les parlementaires adressent leurs meilleurs vœux aux citoyens de leur circonscription. Cette délicate attention est accueillie avec le sourire par ses destinataires, mais elle ne saurait être contestée puisqu'elle témoigne de la civilité de leurs représentants. Il s'agit en outre d'un acte gratuit, dans les deux sens du terme, puisque les courriers sont adressés par l'intermédiaire des Assemblées parlementaires.

Cette pratique relève de la tradition républicaine. Pourtant, elle apparaît tout à fait contestable, pour des raisons théoriques qui, au-delà de l'anecdote, doivent être relevées dans le cadre des réflexions menées aujourd'hui sur la nature des rapports qu'il convient d'établir entre les mandats nationaux et locaux. Les députés (essentiellement) et les sénateurs adressent leurs bons vœux exclusivement aux citoyens de leur département. Or il convient de rappeler que, dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du Parlement ne représentent pas les électeurs de leur circonscription, mais l'ensemble de la nation.

L'acte individuel de citoyenneté et la souveraineté nationale sont des concepts distincts. Les théoriciens du régime représentatif font de cette distinction une condition élémentaire de la légitimité « nationale » des parlementaires. Burke, dans une adresse aux électeurs de Bristol en 1777, leur précisait : *« Vous choisissez un député, c'est bien ; mais, lorsque vous l'avez choisi, il n'est plus député de Bristol, il est membre du Parlement. »* Dans le même sens, il convient de rappeler aussi la formule de Sieyès : *« Tout député est représentant de la nation entière. »* Il n'est donc pas le représentant d'un département.

Le droit constitutionnel entérine cette conception nationale de la représentation. L'article 3 de la Constitution de 1958 veut que les parlementaires représentent le peuple français dans son ensemble et non des citoyens en particulier. De même, son article 27 prohibe le mandat impératif, pour éviter que les parlementaires n'aient des comptes à rendre aux citoyens qui les ont élus : ils ne sont pas leurs commissaires.

Pourtant, force est de constater que les parlementaires ignorent ces principes. Ils se comportent systématiquement comme des représentants de leur circonscription. Une partie importante de leur activité est en effet consacrée à ce qu'il est convenu d'appeler le *« travail de terrain »*. Il consiste à maintenir le contact avec les électeurs en dialoguant avec eux, en recevant leurs doléances et en les soutenant auprès des autorités compétentes.

Cette fonction des représentants nationaux est critiquable, dans la mesure où elle appartient de droit aux élus locaux. Il existe en effet trois ou quatre niveaux de représentation des administrés sur la plan local. Les parlementaires n'ont donc pas à s'immiscer dans le fonctionnement de la démocratie locale. Leurs bons offices sont en fait destinés à ignorer la décentralisation, et même à dépasser la déconcentration, en proposant de soumettre une affaire locale directement au ministre « compétent ».

Les membres du Parlement ne représentent pas les électeurs de leur circonscription, mais l'ensemble de la nation

La règle du non-cumul des mandats locaux et nationaux pourrait, si elle était adoptée, permettre aux parlementaires de prendre enfin clairement conscience de leur « haut » niveau de responsabilité et de comprendre qu'il ne leur appartient pas d'intervenir personnellement dans la gestion des affaires locales. De cette façon, les citoyens qui recevront les meilleurs vœux de leurs représentants au Parlement pourront peut-être considérer que cette attitude des députés et sénateurs n'est pas motivée par le seul souci de leur réélection. Ce changement de comportement pourrait aussi mettre fin à l'idée, particulièrement dangereuse pour la démocratie, selon laquelle les parlementaires ne servent à rien... sauf le nôtre, qui nous rend bien des services.

Arnaud Haquet *est doctorant en droit public à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris-I).*

Palestine, une négation continue

par Danièle Sallenave

NOUS partageons tous la répulsion qu'inspire à Jacques Tamero *(votre page « Débats » du 19 décembre 1997)* la figure grotesque et sanglante de Carlos ; sa cruauté, ses pitreries, sa jactance, sa mégalomanie, ses alliances douteuses desserviraient la plus juste des causes. Nous n'avons pas non plus oublié quelques-uns des traits les plus sinistres des années 70, où se mêlaient la fascination occidentale pour les mythes révolutionnaires, un tiers-mondisme exténué, le goût de la force, et où, sous le nom d'antisionisme, à l'extrême gauche comme à l'extrême droite, se révélait un évident et classique antisémitisme.

Cela suffit-il cependant à retirer toute validité à une critique de la politique menée en Palestine par Israël ? Qu'elle ait reçu des appuis suspects, des soutiens impurs ou criminels, n'ôte rien de sa force et de sa légitimité à l'insistante question que posent la Palestine et les Palestiniens – non pas depuis 1996, ni non plus depuis 1967, mais depuis 1948. Tout cela n'efface pas la violence qui leur a été faite cette année-là, que les Palestiniens appellent l'année de la catastrophe.

Rappeler cela, ce n'est pas soutenir le terrorisme aveugle ; ce n'est pas accepter la montée de l'islamisme en terre arabe ; ce n'est pas non plus diminuer en quoi que soit l'horreur et l'ampleur de l'Holocauste ; ce n'est pas du révisionnisme. Rappeler cela, c'est contribuer à faire tomber un mythe : celui qui perdure depuis cinquante ans, de la Palestine *« terre sans peuple pour un peuple sans terre »*. Oui, il devait être fait droit, après Auschwitz, à la revendication des juifs d'avoir enfin une terre. Mais cette terre-là, où ils se sont établis, n'était pas *« sans peuple »* : sous l'action conjointe des expulsions, de la peur, des massacres (Deir Yacine), 800 000 Palestiniens l'ont quittée, qui n'y sont pas revenus et qui peuplent encore aujourd'hui des camps – les plus anciens au monde – de *« personnes déplacées »*.

A part quelques fanatiques, nul parmi les Palestiniens ne réclame aujourd'hui un droit de retour sur les terres prises en 1947-1948. Ils demandent seulement qu'on reconnaisse – qu'Israël reconnaisse – qu'ils en ont été chassés. Continuer de soutenir qu'en 1947 la Palestine était une *« terre vide »*, cela porte un nom : celui de négationnisme.

Le procès de Carlos peut et doit servir à montrer conjointement deux choses : d'une part, que la cause palestinienne n'aurait jamais dû servir d'excuse ou d'alibi à un retour de la judéophobie ; et, dans le même temps, que la mémoire de l'Holocauste ne peut pas servir à masquer ou àdénier l'injustice commise depuis cinquante ans envers les Palestiniens. Si *« devoir de mémoire »* il y a, une mémoire ne doit pas servir à en masquer une autre : il ne faudrait pas que le récent procès de Carlos fournisse seulement une ultime justification à ceux qui voudraient faire sortir définitivement de l'histoire le souvenir du déni de justice sur lequel, il y a cinquante ans, un Etat s'est fondé.

Danièle Sallenave *est écrivain.*

AU COURRIER DU « MONDE »

UN VOCABULAIRE À LA MODE

Un drame récent ramène une fois de plus, à la télé, dans les journaux, et jusque dans la bouche du ministre de l'intérieur, le mot « bavure ». Un homme est mort, et c'est une *« bavure »*. Nous avons eu la curiosité de chercher d'où vient ce mot. La racine est évidente, c'est celle de baver, bave. Quant au sens, le Petit Robert dit d'abord *« trace que les joints d'un moule laissent sur l'objet moulé »* ; ensuite, *« trace d'encre empâtant une écriture... »* ; et voici enfin : *« erreur pratique, abus, conséquence fâcheuse »*, avec un exemple qui, déjà, se rapporte à la police (en 1970).

Voilà qui est clair, une *« bavure »*, c'est quand un policier tue un homme. Si vous ou moi, pour une raison ou une autre, ou peut-être sans le vouloir, tuons quelqu'un, ce sera un meurtre. Mais si vous portez l'uniforme de la police, ce sera une *« bavure »*. Il ne s'agit pas ici de condamner sans preuve un policier présumé innocent. Mais nous voudrions protester contre un vocabulaire à la mode, qui ne respecte ni la dignité de la victime ni l'honneur du corps auquel appartient le policier mis en examen. Tuer un homme, ce n'est pas baver.

Elisabeth et Marc Venard, Françoise et Michel Sourisse
Rouen (Seine-Maritime)

JUSTICE ET POLICE

A l'heure où les médias font un scoop des récentes « bavures » policières, s'inquiète-t-on de la façon dont elles sont gérées judiciairement sur les plans pénal, civil et humain ? En 1991, notre fils de seize ans est victime d'une de ces « bavures » – une balle tirée dans le dos, à 3 mètres, par un brigadier sur les Champs-Elysées. La blessure, 5 centimètres au-dessus du cœur, nécessitera la pose d'une artère artificielle. Le policier établit avec ses collègues de faux rapports affirmant que notre fils a essayé de lui arracher son arme (paru dans la presse).

Notre enquête et nos recherches de témoins permettront d'établir la « bavure » sans équivoque. La police (IGS incluse) transforme alors le fait en méprise : notre fils aurait été pris pour un malfaiteur. Plainte déposée, la justice traîne les pieds : trois juges d'instruction se succèdent, une reconstitution (partielle) est organisée « en cachette » à l'Ecole nationale de police afin que la presse n'y assiste pas. Il en ressort l'aveu et la certitude du coup de feu tiré dans le dos. Premier jugement au bout de trois ans et demi : le policier s'en tire avec une peine de principe immédiatement amnistiée ; aux dernières nouvelles, il sévit toujours dans la police. Pour nous, plus de six ans après les faits, aucune indemnisation sérieuse ! L'affaire est en cassation et (...) nous en sommes à 140 000 francs de frais de justice !

En conclusion de notre expérience vécue, il ressort que le mensonge est monnaie courante dans la police puisqu'il ne choque personne parmi les cadres ; que l'IGS ne sanctionne pas les brutalités, son rôle étant plutôt de sauver ce qui est sauvable ; qu'il vaut mieux ne pas aller en justice contre la police, à moins d'être très riches et très patients.

M. et Mme Roland Boix-Sabata
Mitry-Mory (Seine-et-Marne)

CRÉER L'IDÉE D'EUROPE

Non, l'Institut universitaire européen de Florence ne s'adresse pas à *« quelques dizaines d'étudiants de troisième cycle »*, comme l'écrit Gilbert-François Caty dans *Le Monde* du 19 décembre, il serait plus juste de parler de quelques centaines de chercheurs ! Plus de quatre cents étudiants de troisième cycle, dans une seule institution, mieux dans un seul bâtiment ; plus de quatre cents Européens ensemble pour étudier, vivre et échanger des idées, ce n'est pas *« dérisoire »*.

Ces étudiants de troisième cycle sont les professeurs de demain (...). Ce sont eux qui feront l'université européenne. Le problème n'est pas de lutter contre des projets élitistes mais bien de changer les mentalités et les conceptions de l'intérieur, valoriser l'idée d'échange, s'ouvrir à d'autres langues, d'autres cultures. Dans cette perspective, l'Institut universitaire européen n'est pas un « résidu », mais une réalité, qui œuvre pour diffuser, voire créer, l'idée d'Europe.

Sylvain Rivet
Florence

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Bataille politique en Israël

LE gouvernement de Benyamin Nétanyahou accentue sa dérive droitière. S'il devait être confirmé, mardi 6 janvier, le départ de David Lévy du ministère des affaires étrangères privera l'équipe au pouvoir en Israël d'un de ses rares modérés. C'est un mauvais coup pour le processus de paix, au moment où les Etats-Unis multiplient les efforts pour le relancer. Le flamboyant David Lévy s'en va en dénonçant les entraves que met le premier ministre à un nouveau retrait de l'armée israélienne de Cisjordanie. Mais là n'est peut-être pas la principale leçon de cette énième crise ministérielle en seize mois de gouvernement Nétanyahou.

Engagée sur le budget de l'Etat, la bataille en cours illustre une des contradictions fondamentales de la droite israélienne – et une contradiction qui est au cœur de l'avenir politique de ce pays et, par ricochet, de celui de la paix dans la région. M. Lévy reproche en fait, et principalement, à M. Nétanyahou de ne pas tenir ses « *engagements en matière sociale* ». Dans le vocabulaire politique israélien, cela veut dire que la base électorale de M. Lévy, les séfarades des villes de développement de la côte et de celles du Neguev, n'est pas contente. Elle grogne, à juste titre, contre un budget « *idéologique* ». Elle conteste une loi de finances qui privilégie systématiquement, et dans des proportions jusqu'alors inconnues, une catégorie d'Israéliens et une seule : les colons de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Les quelque 150 000 Israéliens installés dans les territoires se taillent une part gigantesque du budget de M. Nétanyahou. Celui-ci a prévu 30 000 dollars de subvention par logement pour les Israéliens qui s'installeraient dans deux colonies de Cisjordanie et trois de Gaza. Les colonies se voient dotées du meilleur réseau routier du pays. Le budget favorise encore le transfert des usines vers les territoires à coups d'allégements fiscaux. La priorité budgétaire est clairement affichée.

Cela sert sans doute la cause d'une partie de la droite, convaincue, avec M. Nétanyahou, qu'il faut créer une situation « *irréversible* » en Cisjordanie et à Gaza. « *Irréversible* », au sens où elle empêcherait pour toujours l'établissement d'un Etat palestinien. Mais cela ne fait pas l'affaire d'une bonne partie de l'électorat de la droite israélienne, ces séfarades des villes de développement qui, parce qu'un tantinet méprisées par l'establishment travailliste ashkénaze, votent traditionnellement pour le *Likoud* ou pour le parti de M. Lévy, le Guesher.

Ainsi s'explique, pour partie, l'empoignade actuelle entre l'« *Américain* » idéologue, M. Nétanyahou, et le « *Marocain* » pragmatique, M. Lévy. Elle est importante parce que la majorité politique en Israël dépend largement du basculement d'une fraction de cet électorat séfarade dans un camp ou dans l'autre. Choisirait-elle, par dépit, d'abandonner le camp de la droite, et l'avenir pourrait appartenir aux travaillistes. Ce serait bon pour la paix.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le cinéma français en péril

AU CRI scandé de « *Cinéma français ! Cinéma français !* », quelques milliers de techniciens et de professionnels de l'industrie du film ont défilé hier après-midi sur les Boulevards, de la Madeleine à la République, pour attirer l'attention du public sur l'état de détresse où se trouve réduit le cinéma français et protester contre cette situation qui le met en péril.

Le libellé des pancartes et des panneaux qui oscillaient sur le flot, à vrai dire assez mal endigué, de cette manifestation indiquait nettement que cette misère était, hier, portée au seul compte des accords Blum-Byrnes. « *Aller voir les navets américains, c'est vous priver du beurre, des œufs, du fromage que nous sommes obligés d'exporter pour récupérer ces devises...* », ou encore : « *Blum nous a vendus, Truman veut notre mort.* » De tels écrits permettent de comprendre de quel détournement à des fins politiques un état de fait réel et déplorable est l'objet. De même les incidents regrettables qui précédèrent la dislocation : chant de *L'Internationale* et coups aux agents qui voulaient hâter la dispersion.

Que nos écrans soient envahis par les productions américaines aux termes d'un accord qui n'oblige nos directeurs de salles à projeter des films français que quatre semaineS sur treize, cela n'est pas discutable ; que les taxes diverses grèvent lourdement la production d'un film, cela ne l'est pas non plus, et il suffit de se rendre compte que l'on ne tourne en France, cette semaine, que six films au lieu de la bonne vingtaine que l'on devrait avoir entrepris normalement, pour constater la gravité de la situation.

(6 janvier 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

L'afro-optimisme de la City

LES NOUVELLES FRONTIÈRES émergentes sont-elles situées entre les tropiques du Cancer et du Capricorne ? Dans cette Afrique subsaharienne, « *mal partie* », pour reprendre l'expression – qui date de 1962 – de l'agronome René Dumont ? Quasiment à l'abandon il y a une décennie avec ses guerres civiles, ses famines, ses économies exsangues, ses dictatures et l'épidémie du sida, le sous-continent est devenu aujourd'hui un pôle d'attraction pour les investisseurs internationaux.

Aux yeux des gérants de la City, échaudés par la crise asiatique, les remous de l'Amérique du Sud et les déceptions de l'Europe de l'Est, l'heure est à l'afro-optimisme. Ainsi, lors de la récente bourrasque boursière, l'indice Flemings Africa n'a baissé que de 1,5 point contre une chute de 16 % de l'ensemble des marchés émergents.

Voilà peu, la douzaine de fonds existants centrés sur la zone ne s'intéressaient qu'à l'Afrique du Sud, qui concentre 85 % de la capitalisation boursière du continent, et à l'Afrique du Nord. Aujourd'hui, ce « *club* » s'est étendu de la partie occidentale, francophone – en particulier la Côte-d'Ivoire, le Mali, le Gabon ainsi que le Burkina Faso –, à la partie australe, anglophone.

Deux exemples illustrent ce nouvel engouement. Spécialiste des zones de forte croissance mal balisées, la société Framlington, filiale à 51 % du CCF, a lancé le premier fonds d'investissement de la zone CFA, regroupant quatorze pays. La dévaluation de 50 % du franc CFA, en janvier 1994, conjuguée à la déréglementation, à la libération des prix et à l'accélération du programme de privatisations ont été les principaux catalyseurs du West Africa Growth Fund, une sicav cotée à Luxembourg et à Abidjan.

D'autre part, le célèbre spéculateur Georges Soros a, lui aussi, jeté son dévolu sur cette région. L'un de ses fonds phares, Quota, géré depuis Londres, a racheté deux compagnies commerciales spécialisées dans les investissements dans le secteur agricole du cône Sud, en particulier la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

« *De nos jours, l'Afrique est un bon placement car elle réunit le maximum d'atouts macroéconomiques pour gagner la bataille du développement, même s'il faut rester prudent avec chaque pays en particulier* », affirme John Garner, spécialiste auprès de la banque Flemings. La capitalisation boursière a plus que doublé depuis 1989. Pour autant que le mot ait un sens dans des sociétés tribales où la plupart des habitants vivent dans la misère, la transition vers la démocratie court d'un bout à l'autre du continent. Le pouvoir absolu recule sous la pression populaire et des bailleurs de fonds internationaux.

MANQUE DE LIQUIDITÉS

Engagées sous la supervision du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, les réformes structurelles comme la suppression des barrières tarifaires, la libération des prix et le « dégraissage » de l'administration sont en bonne voie. L'inflation s'est modérée. A l'instar de la Bourse des valeurs d'Abidjan, devenue la « corbeille » régionale pour l'espace CFA, les marchés financiers se développent. Souvent gérées par des expatriés britanniques et français, les banques locales disposent de plus d'autonomie par rapport aux pouvoirs publics que leurs consœurs asiatiques. Enfin, apparaissent de nouvelles élites locales de la vie des affaires, entrepreneurs ambitieux et décomplexés par rapport au passé colonial, souvent formés dans les universités d'Amérique du Nord et dont les intérêts sont à l'échelle de la région, voire du continent et non plus de leur pays.

Mais attention, l'éveil de l'Afrique subsaharienne se heurte à bien des écueils. Tout d'abord, la capitalisation boursière, s'élevant à 43 milliards de dollars si l'on exclut l'Afrique du Sud, reste dérisoire par rapport à l'Asie ou l'Europe de l'Est. Les marchés manquent de liquidités, conséquence, entre autres, de la structure « *en pyramide* » des groupes miniers, créée pour les protéger des *raiders* étrangers.

Les experts soulignent encore la faiblesse de l'épargne des ménages, le manque de formation de la main-d'œuvre et l'absence de diversification d'économies dominées par le secteur primaire, agriculture et exploitation minière : par exemple, le cacao et le café en Côte-d'Ivoire ou le diamant en Namibie et au Bostwana.

Il convient aussi de ne pas sous-estimer les risques politiques, le poids des mauvaises habitudes et les tensions ethniques. « *Le plus grand obstacle aux investissements est l'absence de clarté quant au partage des responsabilités dans la fonction publique. Qui fait quoi ? De plus, la corruption, moins sophistiquée qu'ailleurs, donc plus visible, enraye les mécanismes de libre concurrence* », déclare Tara Connor, expert auprès de l'organisme Control Risks.

Les dysfonctionnements de l'outil fiscal constituent un autre motif d'inquiétude. Les menaces de coups d'Etat militaire, toujours sous-jacentes, comme le montrent les troubles récents dans deux pays jusque-là bien notés – le Congo et la Zambie –, sont un facteur négatif supplémentaire. Cette réputation d'instabilité explique le manque d'intérêt actuel pour la région des Grands Lacs, à l'exception peut-être de l'Ouganda, malgré ses ressources naturelles immenses.

Au demeurant, les fonds anglo-saxons utilisent les mêmes critères orthodoxes – la qualité, le prix et les perspectives de croissance – pour jauger le potentiel d'une entreprise, qu'elle soit ivoirienne, taïwanaise, brésilienne ou... française. C'est pourquoi ce succès se nuance de cette remarque de Jean-Luc Schilling, gestionnaire-analyste de Framlington : « *Il faut que l'Afrique joue sa carte par elle-même, pas par comparaison avec l'Asie. L'Afrique va être un complément, mais de là à se ruer en Afrique parce que l'Asie fait fuir, il n'en est pas question.* »

Marc Roche

Les gens *par Kerleroux*

J'AI PAS D'AVENIR ET J'AI HORREUR DE LA VIOLENCE TU VOIS L'TOPO ?

Kerleroux

Le clonage humain, irrésistible tentation ?

MOINS d'un an après – événement scientifique de 1997 – la création, en Ecosse, du premier mammifère conçu par clonage d'une cellule adulte, le débat hautement polémique sur le caractère éthique ou non de l'application de cette technique à l'espèce humaine évolue de manière vertigineuse. Condamnée avec force et solennité par divers organismes internationaux et plusieurs chefs d'Etat – ceux des Etats-Unis et de France entre autres –, cette hypothèse est sérieusement envisagée, sinon déjà expérimentée, par un nombre croissant de spécialistes de la reproduction.

Ces derniers ne veulent voir là qu'un nouveau procédé capable de pallier la stérilité humaine. D'autres soulignent que le clonage fournit de manière inespérée une extraordinaire opportunité dans le champ de la maîtrise du vivant en permettant, pour la première fois, de s'affranchir des contraintes inhérentes à la reproduction sexuée et d'obtenir la réplique par simple « bouturage » d'individus existants.

Ce débat est aujourd'hui brouillé par la récente annonce de la création, toujours sur la lande écossaise, de nouvelles brebis, elles aussi clonées, mais dans le patrimoine héréditaire desquelles on a greffé un gène humain à des fins pharmaceutiques. Alors que Dolly pouvait être perçue, par l'opinion publique, comme un animal vaguement chimérique et potentiellement monstrueux, Polly et ses « *sœurs* » peuvent sans mal être présentées par leur créateur comme un remarquable progrès puisque l'on puisera dans le lait de ces animaux des molécules humaines qui permettront de corriger les accidents hémorragiques dont souffrent certains hémophiles.

Les apprentis sorciers biologistes écossais annoncent dans le même temps qu'ils progressent plus rapidement qu'ils ne l'imaginaient dans la maîtrise de leur technique. Avec Dolly, certains n'avaient voulu voir que le fruit – *difficilement reproductible* – du hasard. Force est de reconnaître avec Polly et les autres que, si l'on en est toujours au stade du tâtonnement, l'équipe du docteur Ian Wilmut commence à trouver ses repères dans ce labyrinthe biologique et reproductif. D'autres Polly sont, à des stades différents, déjà sur la chaîne de création. Elles naîtront dans les mois et les années qui viennent, productrices de diverses substances médicamenteuses. Plusieurs équipes de biologistes travaillent d'arrache-pied, à travers le monde, pour obtenir des résultats similaires. Un clonage dans l'espèce bovine a été annoncé outre-Atlantique et, déjà, des rumeurs circulent dans les milieux spécialisés à propos d'un clonage réussi de la souris.

CHANGEMENT D'UNIVERS

On voit mal ce qui, à l'avenir, *pourrait limiter le développement* du clonage des mammifères. Qu'en sera-t-il pour l'homme ? Contrairement à ce que peut laisser croire une vulgarisation superficielle, le clonage ne constituerait pas chez l'homme le dernier chapitre de la procréation médicalement assistée. Depuis un quart de siècle, les biologistes de la reproduction et les gynécologues-obstétriciens ont, il est vrai, trouvé de nombreuses manières pour pallier la stérilité, qu'il s'agisse de l'insémination artificielle avec sperme de donneurs, de la fécondation *in vitro*, de la congélation des cellules sexuelles ou de celles des embryons humains.

Mais même dans leurs entreprises les plus risquées (comme la micro-injection de spermatozoïdes ou, pis, de spermatides), ils ne se sont jamais affranchis des lois de la reproduction sexuée : il faut, pour concevoir une personne, qu'un capital génétique mâle en rejoigne un autre, femelle.

Le clonage nous fait changer d'époque et d'univers puisque la création d'un individu ne résulte que d'un seul capital génétique, celui contenu dans le noyau de la cellule prélevée au choix sur un fœtus, un enfant ou un adulte. Les questions sont multiples. Quelques-unes concernent l'innocuité d'un tel procédé et les risque pris dans de telles manipulations vis-à-vis de celle ou celui à qui l'on veut de la sorte donner la vie.

Les précédents animaux fournissent – et fourniront – les arguments en faveur de ceux qui veulent à tout prix agir. L'évolution du débat outre-Atlantique est de ce point de vue riche d'enseignements. En quelques mois, la position attentiste a progressivement cédé la place à la conviction de la nécessité de l'expérimentation. La charge de la preuve s'est ainsi rapidement inversée. Hier, il fallait fournir la démonstration de l'innocuité du clonage pour envisager d'y avoir recours. Aujourd'hui, on rechercherait plutôt la preuve de sa dangerosité pour décider d'y renoncer.

Cette évolution rapide vis-à-vis d'une technique nouvelle n'est pas inédite. Le paradoxe, avec le clonage, tient au fait que son application à l'espèce humaine au lendemain de l'annonce de l'existence de Dolly était *a priori* considérée comme devant être condamnée. *L'Organisation mondiale de la santé*, l'Unesco, Bill Clinton et Jacques Chirac ont sur ce point parlé sans équivoque. Pourtant, en pratique, quelques mois plus tard, rien ne s'oppose véritablement au clonage de l'humain. Aux Etats-Unis, seul l'Etat de Californie a pris des dispositions légales prohibant cette technique. Pour Noëlle Lenoir, présidente du Comité international de bioéthique de l'Unesco, « *il est peu vraisemblable qu'une loi fédérale puisse aux Etats-Unis voir le jour* ».

Lors de l'élaboration de la déclaration de l'Unesco sur le génome humain récemment prononcée (*Le Monde* du 13 novembre 1997), plusieurs pays – Israël, les Etats-Unis et le Canada entre autres – ont émis des réserves, estimant qu'il ne fallait pas fermer définitivement la voie au clonage humain à des fins reproductives.

Peut-on être pour le clonage des mammifères à des fins scientifiques et commerciales et, dans le même temps, partisan de son interdiction dans l'espèce humaine ? La Commission européenne s'est prononcée en ce sens *via son* groupe de conseillers pour l'éthique de la biotechnologie que préside Mme Lenoir. Le Conseil de l'Europe a adopté une position voisine qu'il tentera de défendre très prochainement avec le soutien du président de la République française. Qui dira ici le droit et l'éthique ?

Jean-Yves Nau

RECTIFICATIFS

ASTOR PIAZZOLLA

Le nom d'Astor Piazzolla, et non Piazolla, était mal orthographié dans l'article « Les tangages révolutionnaires du tango nouveau » (*Le Monde* du 2 janvier).

AUTOMOBILES

Dans l'article intitulé « Les ventes d'automobiles sont retombées à leur plus bas niveau depuis 1975 » (*Le Monde* du 3 janvier), nous avons attribué les statistiques publiées au Comité des *consommateurs français d'automobiles*. Il s'agit en réalité du Comité des constructeurs français d'automobiles.

(Publicité)

هكذا من الأصل

TRAINS Les chemins de fer allemands, hollandais, autrichiens, suisses et italiens ont annoncé, lundi 5 janvier, la création du premier couloir de fret ferroviaire européen Nord-Sud ouvert à la concurrence. Dans quelques mois, ce corridor pourrait aller jusqu'au Danemark et en Suède. ● LA COMMISSION européenne estime que seule la concurrence entre opérateurs permettra d'améliorer le service et de faire revenir les voyageurs et les marchandises dans les trains. ● LA FRANCE est toujours opposée à l'ouverture totale des corridors transeuropéens et elle propose une politique de coopération entre les opérateurs nationaux. ● UN CORRIDOR de ce type coopératif reliant la Belgique, le Luxembourg, la France et l'Italie sera *inauguré le 12 janvier.* ● EUROTUNNEL pourrait bientôt devoir laisser passer des trains autres que ceux des opérateurs anglais et français.

L'ouverture de corridors lance la libéralisation du rail en Europe

Les compagnies de chemins de fer s'allient pour proposer des liaisons transeuropéennes directes pour le fret. La Commission européenne obtient ainsi une première étape vers la concurrence libre, seul moyen à ses yeux de relancer le transport ferroviaire

APRÈS les avions, les services financiers ou encore le téléphone, la Commission européenne a l'intention de mettre le secteur ferroviaire dans le droit chemin de la concurrence. Bruxelles demeure persuadée que seule la concurrence entre opérateurs permettra d'améliorer le service et de faire revenir les voyageurs et les marchandises dans les trains. Fidèle à sa stratégie des petits pas, l'ennemie des monopoles va pouvoir célébrer sa première victoire en ce début d'année 1998. Lundi 5 janvier, les chemins de fer allemands, hollandais, autrichiens, suisses et italiens ont annoncé la création du premier couloir de fret ferroviaire européen Nord-Sud ouvert à la concurrence. Dans quelques mois, ce corridor pourrait aller jusqu'au Danemark et en Suède.

En théorie, n'importe quelle entreprise ferroviaire devrait pouvoir emprunter ce couloir de fret en se dispensant de faire appel aux services des sociétés de chemin de fer des pays traversés. En pratique, cela pourrait s'avérer plus compliqué. Les chemins de fer italiens ont posé des conditions. Et ils ont veillé à ce que ce corridor évite de passer par Milan, leur principal nœud de transit.

Mais le cheval de Troie européen est dans la place. La SNCF et le gouvernement français l'ont compris. Pour ne pas apparaître comme un frein au développement du trafic transeuropéen, la SNCF a choisi de devancer l'appel en annonçant, dès novembre 1997, la constitution de son propre corridor ferroviaire entre la Belgique, le Luxembourg, la France et l'Italie (*Le Monde* du 30 novembre).

OBSTACLES LEVÉS

Ce corridor de fret, qui sera inauguré le 12 janvier, constitue un simple produit commercial offrant aux clients (comme les compagnies de conteneurs) un guichet unique de réservation, des « sillons » prioritaires et une vitesse de circulation améliorée mais sur des trains des opérateurs nationaux. Les Français parlent d'« *un corridor de coopération* » distinct des « *corridors libres* » sur lesquels rouleront des trains d'opérateurs concurrents d'autres pays que ceux traversés, voire privés. Le corridor Muizen (Belgique) – Vénissieux (près de Lyon) – Giaio Tauro (sud de l'Italie), bientôt prolongé vers Valence (Espagne) n'est pas fait pour accueillir de nouveaux entrants.

« *Nous avons annoncé l'ouverture de notre corridor coopératif avant le corridor allemand* », se réjouit-on au cabinet de Jean-Claude Gayssot, ministre des transports. « *Preuve que des formules de concertation entre les entreprises nationales permettent d'avancer plus vite et de développer le fret en Europe* », ajoute l'entourage du ministre. Les problèmes de coordination et de partage des sillons que ne manquera pas de rencontrer le corridor « *libre* » sont mis en avant par la partie française.

Jusqu'à quand tiendra cette ligne défensive ? L'initiative européenne a permis de lever, en quelques mois, les obstacles techniques évoqués depuis des lustres pour empêcher l'arrivée de nouveaux opérateurs transeuropéens. En offrant un service sans rupture de charge de part et d'autres des frontières, les sociétés ferroviaires ont fait la preuve, *nolens volens*, que rien ne s'opposait véritablement à la constitution de transporteurs transeuropéens. Les obstacles juridiques ont quant à eux sauté depuis longtemps. La directive européenne 440, adoptée en 1991 et transposée en France en 1995, autorise la concurrence pour le transport combiné (transport de conteneurs sur des wagons) et pour le transport international de voyageurs et de marchandises.

Une ouverture aussi grande est toujours rejetée à Paris. « *Ce serait de la pénétration sauvage* », objecte Armand Toubol, directeur du fret à la SNCF. La Commission européenne se réjouit de sa victoire et n'exige pour l'instant pas plus. « *Les deux types d'initiative seront jugés à l'aune de leurs performances* », explique un proche de Neil Kinnock, le commissaire européen chargé des transports. Mais il prévient : « *Les principaux armateurs (P&O ou SeaLand) sont prêts à acheter des locomotives pour transporter eux-mêmes leurs conteneurs sur les futurs couloirs européens.* » Même dans le domaine du transport de passagers, Bruxelles commence à s'interroger sur la validité juridique des ententes entre les opérateurs nationaux comme Eurostar ou Thalys. Elle veut avancer sur ce dossier tout en affirmant chercher des solutions « *à l'amiable* ».

La France a réussi à rallier plusieurs de ses partenaires au dernier conseil des ministres tranports, en juin 1997, qui ont demandé à la Commission de promouvoir les politiques de coopération contre celles de concurrence libre. Mais plus personne ne doute aujourd'hui que la machine communautaire ait été bel et bien lancée.

Christophe Jakubyszyn

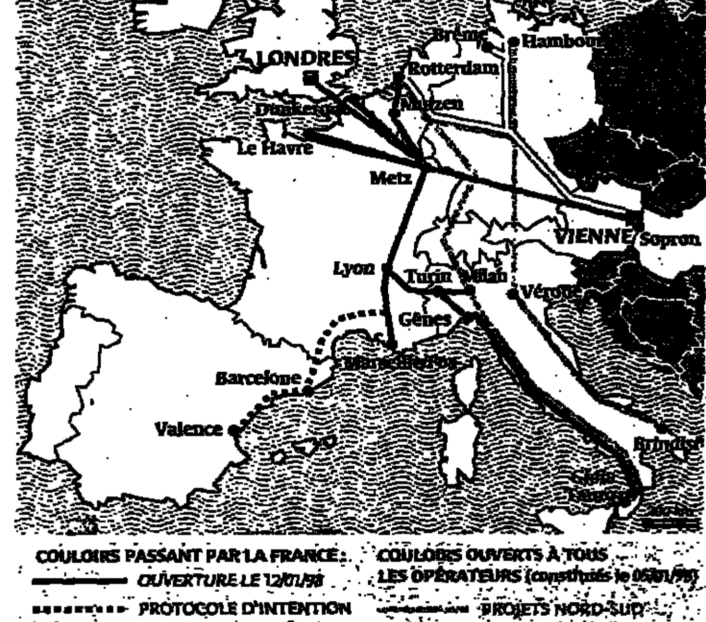

Une commande de 300 locomotives

La SNCF examine actuellement les résultats d'un appel d'offre portant sur la fourniture de locomotives électriques destinées au trafic fret, qui pourrait concerner à terme jusqu'à 300 machines. Elles devront être capables de circuler sur les réseaux français, allemands et italiens. D'autres réseaux européens pourraient d'ailleurs passer commande, dans un souci d'harmonisation ferroviaire.

Trois constructeurs restent en lice dans cet appel d'offre : le groupe franco-britannique GEC Alsthom, ADtranz, société commune de l'allemand Daimler-Benz et du suédois ABB, et le franco-allemand Matra-Siemens. La SNCF réalisera une première sélection à la mi-février et commandera dès la fin du premier semestre 1998 de 30 à 60 de ces machines. La SNCF compte actuellement 238 locomotives électriques dédiées au fret, sur un parc total de 2 200 locomotives électriques.

Eurotunnel au cœur des convoitises

L'ALLONGEMENT de la durée de la concession du tunnel sous la Manche, finalement accordée le 19 décembre, a donné lieu à un affrontement entre les thèses britannique et française. Le gouvernement britannique, désireux de développer le trafic de fret ferroviaire, voulait que l'allongement de la concession soit accordée en contrepartie d'une ouverture du tunnel à tous les opérateurs. Les droits de passage de fret sont pour le moment partagés entre les navettes d'Eurotunnel (le *Shuttle*) et les trains de marchandises de la SNCF et de son homologue britannique EWS. Or ces sociétés n'utilisent en fait que la moitié des capacités qui leur sont réservées.

Eurotunnel a promis de laisser passer de nouveaux opérateurs moyennant des péages raisonnables. Mais la SNCF et EWS ont annoncé qu'elles continueraient à coopérer pour proposer un meilleur service en commun « *de Strasbourg à Glasgow* » plutôt que de se faire concurrence. Ce qui fait dire au gouvernement français que l'accord du 19 décembre a donné raison aux thèses françaises sur la coopération entre compagnies ferroviaires plutôt que sur leur mise en concurrence.

Le gouvernement français a toutefois dû promettre la constitution d'un nouveau couloir de fret qui reliera le tunnel, vers l'est, à Metz et Strasbourg et, vers le sud, à l'Italie et l'Espagne.

A terme, rien n'interdit théoriquement à EWS, filiale de l'américain Wisconsin, de trouver un allié en Allemagne et d'exiger du Réseau ferré de France (RFF), le nouveau propriétaire des voies ferrées en France, un droit de passage (un sillon) en France du tunnel sous la Manche vers la frontière allemande, sans que la SNCF soit associée au transport. D'autant que le gouvernement français s'est engagé à transposer avant l'été 1998 deux nouvelles directives européennes qui clarifieront le rôle du RFF dans l'attribution des licences d'opérateur ferroviaire et la tarification des péages...

C. J.

Les micro-ordinateurs à moins de 5 000 francs arrivent sur le marché

ÉLARGIR encore le champ d'utilisation des ordinateurs personnels (PC), en attirant une nouvelle clientèle aux revenus moins élevés et intéressée par des usages plus familiaux, telle est la bataille dans laquelle se sont engagés les constructeurs informatiques. Cette conquête commerciale passe par des « sacrifices » sur les prix de vente. D'où la prolifération, depuis plusieurs mois, des PC à moins de 1 000 dollars (6 000 francs). Une barre qui vient d'être encore abaissée d'un cran.

Le groupe américain Hewlett-Packard a annoncé, lundi 5 janvier, la commercialisation d'un PC dont le « *prix de vente public conseillé* » est de 799 dollars (4 800 francs). Compaq, premier fabricant mondial de PC, avait déjà présenté un ordinateur dans cette gamme de prix en juin 1997. Cette machine était équipée de microprocesseurs de la société Cyrix.

Hewlett-Packard propose pour sa part un PC équipé du Pentium MMX, l'une des dernières générations de microprocesseurs de la société Intel, la référence du secteur, puisque ses puces équipent plus de 80 % des PC vendus dans le monde. Le prix de l'équipement ne comprend toutefois pas l'écran, qui coûte environ 200 dollars supplémentaires.

Ces PC à moins de 1 000 dollars constituent le segment du marché de la micro-informatique le plus dynamique du moment. Les premiers exemplaires sont apparus au printemps 1996. Mais ils étaient conçus à partir de technologies un peu dépassées. Depuis, les choses ont changé. Les machines proposées aujourd'hui sont équipées des dernières générations de microprocesseurs d'Intel. Les baisses des prix de vente, pratiquées par ce dernier, n'y ont pas été étrangères.

Au mois de décembre 1997, les ordinateurs à moins de 1 000 dollars auraient représenté plus de 40 % du nombre de PC vendus aux Etats-Unis, a indiqué, le 31 décembre, l'édition électronique du *Wall Street Journal*. La proportion était de près de 30 % en août et de 20 % en début d'année.

Reste à savoir si ces machines à moins de 1 000 dollars contribuent à un accroissement des ventes totales de PC en attirant des clients qui, sans ce facteur prix, n'auraient pas acheté, ou si, au contraire, elles empiètent sur les ventes de PC plus traditionnels – c'est-à-dire plus chers – qui, de toute façon, auraient eu lieu.

Pour le moment, l'hypothèse de la cannibalisation semble prévaloir. En octobre 1997, la société américaine d'études de marché Computer Intelligence a ainsi estimé que, sur la période juillet-août, la part des PC dont le prix de vente est compris entre 1 000 et 1 499 dollars ne représentaient plus qu'un tiers des ventes totales d'ordinateurs personnels, contre près de la moitié auparavant.

Début décembre, une autre société américaine d'études de marché, Odyssey, a quant à elle indiqué que les PC à moins de 1 000 dollars ne devraient pas générer des ventes supérieures à 1,5 million d'unités. Des volumes que les analystes d'Odyssey considèrent insuffisants « *pour que tous les vendeurs de PC puissent coexister sur ce segment de marché* » et, surtout, pour dégager suffisamment de marge.

Cet avis sur l'absence de rentabilité n'est cependant pas partagé par les analystes de la société d'études International Data Corporation (IDC). Ces derniers considèrent également que les PC à moins de 1 000 dollars devraient jouer le rôle de produits d'appel, dont les magasins joueraient pour attirer la clientèle. Quitte, une fois l'acheteur potentiel dans la place, à le convaincre d'acquérir un modèle disposant de fonctions un peu plus sophistiquées et légèrement plus coûteux.

Philippe Le Cœur

Le nouveau marketing automobile réussit à la Mégane

LA RENAULT Mégane a été, en 1997, la voiture la plus vendue en France : elle s'est arrogée 8,4 % du marché automobile français (*Le Monde* du 3 janvier). En 1996 déjà, elle avait été la deuxième voiture la plus vendue dans l'Hexagone avec 6,4 % du marché derrière la Clio. Ces chiffres confirment le succès de ce nouveau concept : ne plus vendre un modèle, mais une famille de modèles. Pour remplacer la R19, la marque a choisi de développer et de commercialiser cinq voitures à partir d'une même plateforme. La berline et le coupé ont été lancés en novembre 1995 ; la Classic (berline avec coffre) et la Scénic (version monospace) en octobre 1996 ; le break est attendu pour cette année.

En multipliant les versions, Renault multiplie les clientèles. La Scénic, notamment, est un important « *instrument de conquête* » : 45 % de ses ventes sont faites auprès de clients qui, jusque là, n'achetaient pas Renault. Ce monospace, le premier sur le segment moyenne gamme, représente près d'une vente sur deux du modèle. Il bénéficie, il est vrai, d'une position privilégiée : il est encore le seul du genre. Renault a l'intention de profiter de cette force et doit accroître cette année ses capacités de production de 4 000 à 7 000 véhicules par semaine. Fin 1998, des modèles concurrents arriveront sur le marché, notamment celui d'Opel. Mais pendant deux ans, Renault aura été seul sur le segment.

Le coût de cette politique est élevé. L'ex Régie a dépensé 13,8 milliards de francs pour développer la famille Mégane. La R19 avait coûté 5,8 milliards. Elle s'était vendue à 3 millions d'exemplaires en sept ans. Mégane, elle, devra se vendre à 4 millions d'exemplaires : tel est l'objectif que lui a assigné Louis Schweitzer, président de Renault, lors de son lancement. L'arrivée de Mégane sur le haut du podium des ventes françaises marque également une évolution du goût des français : depuis 1984, la première place était occupée par une petite voiture. Sur les cinq dernières années, la Clio tenait le haut du classement. Elle a représenté l'an dernier 7 % des ventes, devant la Peugeot 306 (5,6 %) et la Twingo (4,8 %). Certes, l'actuelle Clio est en fin de vie : la seconde génération doit en être commercialisée au printemps. Mais la progression de la 306 dans le hit parade des voitures vendues en France – elle a gagné deux places – montre que les Français, gros acheteurs de petits modèles, se mettent à des voitures plus grosses, comme les Allemands. A noter également, l'entrée dans le top dix de la Peugeot 406, qui s'octroie la septième place.

Virginie Malingre

Un héritier de la famille Guichard conteste l'OPA de Rallye sur Casino

XAVIER KEMLIN, qui fut le principal soutien de l'offre de Promodès au sein de la famille Guichard, fondatrice de Casino, n'exclut pas d'attaquer en justice Rallye, la société de Jean-Charles Naouri, malgré l'accord conclu entre Rallye et Promodès le 29 décembre. M. Kemlin veut obtenir de Rallye « *une offre réévaluée de 2 % par rapport aux 375 francs par action ordinaire correspondant à l'offre en cash de Promodès* », a-t-il déclaré aux *Echos* du 5 janvier. Joint par *Le Monde*, M. Kemlin reconnaît que « *l'OPA de Promodès a bénéficié aux actionnaires minoritaires de Casino, dans la mesure où M. Naouri s'apprêtait à en prendre le contrôle par le seul jeu des droits de vote double et des bons de souscription, sans OPA. Mais aujourd'hui, le cours de Casino se traîne, preuve que le marché ne considère pas son offre compliquée comme une surenchère.* » Selon lui, Paul-Louis Halley, le PDG de Promodès, « *est un sage d'avoir retiré son offre, dès lors qu'il était sûr de ne pas avoir la majorité. Il n'était pas chargé de défendre les minoritaires de Casino. Mais l'accord entre Promodès et Casino ne nous concerne en rien.* ».

DÉPÊCHES

■ **CRÉDIT SUISSE FIRST BOSTON : la filiale banque d'affaires du Crédit Suisse va racheter les activités de maison de titres de BZW, la banque d'affaires du groupe Barclays, en Asie. En novembre, CSFB avait déjà repris les activités de BZW dans le courtage d'actions en Europe et le conseil en fusions et acquisitions.**

■ **AUTOMOBILES : 5,112 millions de véhicules ont été immatriculés en 1997 au Japon, soit 4,9 % de moins qu'en 1996, la première baisse depuis quatre ans, a annoncé, lundi 5 janvier, l'Association des concessionnaires automobiles japonais. Les ventes de voitures particulières ont baissé de 3,7 %, à 3,574 millions d'unités, celles d'utilitaires de 7,6 % et celles de bus de 8,5 %.**

■ **ADECCO : le leader mondial du travail temporaire a annoncé, lundi 5 janvier, que sa filiale italienne a reçu l'autorisation administrative lui permettant d'exercer son activité.**

■ **SONY : le groupe japonais d'électronique veut acquérir 5 % du capital de la société américaine NextLevel System, dont il souhaite distribuer, sous sa propre marque aux Etats-Unis, les décodeurs pour les émissions de télévision numérique, selon le *Wall Street Journal* du 5 janvier.**

■ **JAPAN TELECOM : l'opérateur téléphonique japonais a confirmé, lundi 5 janvier, l'existence de discussions en vue d'un partenariat avec Global One, la société commune à France Télécom, Deutsche Telekom et l'Américain Sprint, annoncées le même jour par le quotidien *Yomiuri Shimbun*.**

■ **MICROSOFT : le fabricant américain de logiciels a annoncé vendredi 2 janvier l'acquisition de la société américaine Hotmail, spécialisée dans les services de messagerie électronique (9,5 millions de clients).**

■ **EMIN LEYDIER : le groupe papetier français a annoncé lundi 5 janvier la prise de contrôle de trois entreprises de cartonnage de la région lyonnaise dont l'actionnaire principal était Louis Dubost, représentant un chiffre d'affaires de 70 millions de francs.**

Le futur journal « Le Temps » accentue la concentration de la presse suisse

Le quotidien, dont la parution est reportée en mars, est le résultat d'une douloureuse fusion entre « Le Journal de Genève » et « Le Nouveau Quotidien », de Lausanne. Les opposants à l'opération craignent que le renforcement du groupe Edipresse ne nuise à la pluralité

BERNE
de notre correspondant

Plus rien ne devrait entraver le prochain lancement du nouveau titre de la presse helvétique de langue française *Le Temps*, après le feu vert donné en décembre par la commission fédérale de la concurrence à la fusion entre *Le Journal de Genève* et *Le Nouveau Quotidien*, de Lausanne. Si la levée de cette dernière hypothèque a été accueillie avec satisfaction par les promoteurs de la future publication, des craintes subsistent pour l'emploi, et d'aucuns ne se sont pas encore résignés à la disparition du vénérable journal de la ville de Calvin.

Il est vrai que la commission de la concurrence n'a pas dissimulé le dilemme que lui a posé sa décision. A priori, a-t-elle reconnu, *« toutes les conditions nécessaires à une interdiction* [de la fusion] *étaient réunies »*, mais en même temps la situation retenue lui est apparue comme *« la moins dommageable »*. Dans son argumentaire, la commission a relevé d'emblée que *« l'opération aboutit en fait à la création d'une position dominante du groupe Edipresse sur le marché des quotidiens suprarégionaux d'analyse et conduit à un renforcement de sa position d'ores et déjà dominante dans le domaine des quotidiens régionaux »*. Cependant, elle a aussi été amenée à constater que *« le marché romand n'est pas assez grand pour permettre d'exploiter deux journaux suprarégionaux d'analyse. »*

Pour faire bonne mesure et assurer un semblant d'équilibre entre Edipresse et son partenaire genevois, la commission a assorti son approbation de deux conditions : toute modification de la structure du capital est soumise à son autorisation et le président du conseil d'administration doit être indépendant des deux actionnaires majoritaires.

Si la décision de la commission n'a guère surpris, les explications avancées n'ont pas manqué de faire sourire. *« C'est une farce de mauvais goût »*, s'est exclamé le professeur de droit Pierre Engel, président de l'Association des amis du *Journal de Genève*, qui regroupe un millier d'opposants à la fusion. Malgré ce revers, les plus irréductibles entendent poursuivre *« la lutte pour la liberté et contre le monopole »*. Résumant la situation à sa manière, le quotidien *Tages Anzeiger*, de Zurich, écrivait : *« Maintenant, le leader du marché Edipresse peut impunément assainir son* Nouveau Quotidien, *déficitaire, aux frais de la concurrence. Et balayer du même coup* Le Journal de Genève, *son dernier rival sur ce marché. »*

DOULOUREUSE GESTATION

La vivacité de certaines réactions est à l'aune de la douloureuse gestation de ce *« mariage arrangé »*, selon le titre d'un reportage de la Télévision suisse romande. L'échec d'une première tentative de rapprochement, en décembre 1996, avait déjà donné un avant-goût des obstacles à surmonter pour parvenir à une alliance entre l'ancien *Journal de Genève* et son jeune rival lausannois, *créé en 1991 par le* puissant groupe Edipresse. Quelques mois plus tard, les responsables des deux maisons d'édition reprenaient les pourparlers pour annoncer, le 24 juin, un accord de fusion devenu *« inévitable »*. Leur principal argument est que le marché des cantons francophones, avec à peine 1,5 million d'habitants, ne suffit pas à alimenter deux journaux se voulant de référence et tirant chacun à un peu plus de 30 000 exemplaires. A en juger par les résistances qui se sont manifestées tant parmi les lecteurs qu'au sein des rédactions, la fusion a du mal à passer, en particulier à Genève. La cause était cependant entendue depuis le 15 octobre ; le projet avait été largement approuvé par les actionnaires du *Journal de Genève*. En fait, il apparaît que celui-ci a finalement été lâché par les milieux financiers, qui le soutenaient sans plus tout à fait s'y reconnaître.

Malgré les garanties fournies, les réfractaires craignent que cette opération n'affaiblisse la pluralité des opinions en renforçant encore le poids d'Edipresse en Suisse romande. Depuis l'acquisition de *La Tribune de Genève* en 1991 et la disparition de sa concurrente *La Suisse* en 1994, le groupe lausannois (*Le Matin, 24 Heures*) contrôlait déjà près de la moitié des tirages des journaux francophones. Si la Suisse romande conserve encore une quinzaine de quotidiens, la concentration n'est pas achevée.

50 000 EXEMPLAIRES

Dans la nouvelle publication, Edipresse et la société du *Journal de Genève* détiendront chacun 47 % des actions, les 6 % restants étant réservés à la future rédaction. Avant d'accepter sa part, celle-ci, qui comprendra 90 postes de journalistes, entend voir aboutir les négociations engagées avec les éditeurs pour mettre au point un plan social destiné à limiter les effets de la suppression d'une quarantaine d'emplois. Après un préavis de grève déposé pour le 8 janvier, les pourparlers se sont débloqués et un accord doit en principe être soumis, à cette date, à l'approbation d'une assemblée générale du personnel.

Initialement prévue en janvier, la parution du *Temps* est maintenant annoncée pour mars. Au terme *« d'une longue course d'obstacles »*, les responsables de la nouvelle publication sont les premiers à reconnaître que *« c'est une gageure de vouloir faire vivre un quotidien ambitieux et de référence dans la petite Suisse romande »*. Devant tirer à 50 000 exemplaires pour commencer, *Le Temps* s'est donné trois ans pour atteindre son équilibre financier.

Jean-Claude Buhrer

Seize quotidiens helvétiques ont disparu en un an

BERNE
de notre correspondant

La fusion entre le *Journal de Genève* et le *Nouveau Quotidien* de Lausanne s'inscrit dans un mouvement plus général de concentration dans l'ensemble de la Confédération. En un an, seize quotidiens auront disparu, réduisant à quatre-vingt-deux le nombre de titres de la presse suisse. Dernier exemple en date, le 31 décembre, le journal *Die Ostschweiz* de Saint-Gall, qui tirait à vingt-deux mille exemplaires, a paru pour la dernière fois après cent vingt-trois ans d'existence. Précipitée par la chute de la publicité, la disparition de cette publication renforcera le monopole en Suisse orientale de son concurrent, le *St. Galler Tagblatt*, qui devrait franchir la barre des cent mille exemplaires.

Dans un pays pourtant très compartimenté, les clivages cantonaux, religieux et politiques tendent à s'estomper pour ne laisser subsister qu'un seul quotidien régional. Depuis la création, en 1977, de la *Basler Zeitung*, issue d'une fusion des deux principaux journaux de Bâle, les rapprochements entre titres se sont singulièrement accélérés. En 1995, le regroupement des deux quotidiens de Lucerne donnait naissance à la *Neue Luzerner Zeitung* en Suisse centrale. L'année suivante, deux journaux rivaux du canton d'Argovie constituaient l'*Argauer Zeitung*, puis trois titres du canton de Soleure s'unissaient pour former la *Neue Mittelland Zeitung*.

EXPANSION INTERNATIONALE

Au début de 1997, dix journaux du sud-est du pays s'alliaient sous le titre de *Südostschweiz* amenant, pour la première fois, la Commission de la concurrence à intervenir sur le marché de la presse pour en conclure que *« ces concentrations sont inévitables. »*

A Zurich, les éditeurs des trois grands titres – *Neue Zürcher Zeitung, Tages Anzeiger et Blick* – ont passé des accords de collaboration pour la publicité et la distribution. A l'exception de l'austère *NZZ* qui a augmenté son audience de 0,2 %, la plupart des quotidiens helvétiques ont connu un tassement de leurs ventes en 1997.

De plus en plus à l'étroit à l'intérieur d'un marché suisse saturé, les grands groupes regardent vers l'extérieur pour poursuivre leur développement. Ainsi, Ringier est aujourd'hui le premier groupe de presse en République tchèque et en Slovaquie, tandis que Marquard, de Zoug, est devenu le plus important en Hongrie. Quant à Edipress, qui contrôle déjà un magazine sur trois en Espagne et est également bien implanté au Portugal, il a annoncé le lancement d'une édition de *Marie-Claire* en Pologne, pays où il possède déjà trois titres. L'éditeur lausannois, qui a aussi des projets en France, prédit que, dans deux ans, son chiffre d'affaires à l'étranger sera supérieur à ce qu'il est en Suisse.

J.-C. B.

Une société de capital-risque britannique pourrait racheter le groupe IPC Magazines

LONDRES
de notre correspondant à la City

La société d'investissement britannique Cinven est considérée comme le favori parmi les candidats au rachat du groupe IPC Magazines, mis en vente par l'éditeur anglo-néerlandais Reed-Elsevier pour une somme qui devrait s'élever à 900 millions de livres (près de 9 milliards de francs). Les plus grands groupes de communication mondiaux, comme Havas, Bertelsmann, Emap, News Corporation ou, dernièrement, l'allemand Bauer, ont fait connaître leur intérêt pour les soixante-quatorze titres grand public (dont la célèbre revue *New Scientist*, qui est toutefois exclue de la vente) de cette maison d'édition très prospère. La vente de ce fleuron de la presse magazine britannique, filiale de l'un des plus gros groupes mondiaux d'édition, a légitimement soulevé quelque passion et fait monter les enchères.

IPC, c'est vrai, figure dans le gotha d'un secteur, la catégorie « grand public » (presse féminine, TV, loisirs...), en pleine expansion. Sur ce marché particulièrement concurrentiel, la diffusion globale de ses magazines ne cesse de progresser, malgré des prix au kiosque très élevés. IPC retire plus de la moitié de ses revenus de la vente au numéro, le taux d'abonnement restant faible. Les ventes sont organisées via des chaînes de distribution comme WH Smith. Comment expliquer un tel succès dans un pays où, selon une idée communément admise, on préférerait s'adonner à la lecture de la presse quotidienne, florissante et conquérante, plutôt qu'à celle des magazines ?

Selon une étude du centre de prévisions de Henley, la presse magazine profite aujourd'hui de la fragmentation des loisirs au sein de la société britannique, de la diversification du mode de vie ou de l'explosion des nouveaux médias. Sans oublier l'atout de la langue anglaise, qui permet une importante diffusion à l'étranger, aux Etats-Unis surtout, au Japon, en Australie, où le graphisme branché, l'humour et la modernité *made in Britain* sont particulièrement prisés.

Ainsi, sur le créneau de la presse masculine, *Loaded* peut se targuer d'un taux de croissance à deux chiffres. Malgré la généralisation des guides de télévision publiés dans les éditions du samedi des quotidiens, deux titres IPC – *What's on TV* (1,6 million d'exemplaires) et *TV Times* (1 million) – se portent à merveille.

Cette réussite commerciale et financière s'explique aussi par une gestion très serrée, un grand tapage publicitaire à la télévision, la fixation pour chaque titre d'objectifs de résultats très ambitieux et l'absence de toute sécurité de l'emploi. Lorsqu'un titre dégage de trop faibles profits, IPC arrête sa parution sans trop d'états d'âme.

Dans ces circonstances, comment expliquer qu'un conglomérat comme Reed-Elsevier, l'un des géants de l'édition mondiale, qui affiche des résultats spectaculaires, décide de se séparer de l'un des joyaux de sa couronne ? Après l'annonce, en octobre, de sa fusion avec le néerlandais Wolters Kluver, la nouvelle entité, devenue le leader de l'édition spécialisée, a choisi de se concentrer sur la presse professionnelle spécialisée, comme l'édition scientifique, technologique et médicale, ainsi que sur les banques de données. Le groupe, qui a été créé en 1992 et qui est très présent en Europe continentale et aux Etats-Unis, souhaite par ailleurs prendre ses distances avec l'héritage par trop britannique de Reed, qui, avant la fusion, tirait plus de la moitié de ses profits du Royaume-Uni.

De surcroît, victime de la course au gigantisme, le conglomérat apparaît aux yeux de la City comme vulnérable à une OPA hostile. Selon la rumeur de la corbeille londonienne, le groupe de communication Reuters pourrait jeter son dévolu sur la société, ce que dément l'intéressé. Dans ces circonstances, la vente d'IPC, en regarnissant le trésor de guerre, permet de se protéger de tout coup de Bourse inamical et de financer les futures acquisitions, notamment dans l'édition électronique.

Enfin, la réputation de Reed-Elsevier a été récemment entachée par des accusations de gonflement artificiel des chiffres des tirages afin d'augmenter les tarifs payés par les annonceurs. Cette fraude pourrait coûter au groupe de substantiels dédommagements.

Dans cette foire d'empoigne, Cinven, société de capital-risque, dispose de plusieurs atouts de taille, à commencer par la promesse d'une cession rapide en raison de l'absence d'entraves possibles du côté de la commission des monopoles et fusions ou de la Commission européenne. Ensuite, cette firme, dont le capital est détenu conjointement par trois gros fonds de pension britanniques, a déjà fait preuve de son savoir-faire dans le domaine de la presse en rachetant le groupe de journaux Newsquest. A l'inverse du prédateur américain Kohlberg Kravis Roberts, également sur les rangs, uniquement motivé, lui, par les gains en Bourse à court terme, Cinven se présente comme un investisseur industriel travaillant sur le long terme.

Marc Roche

Un secteur très concentré

La presse magazine en Grande-Bretagne représente environ 6 500 titres, dont 4 300 titres professionnels et environ 2 200 grand public. Depuis dix ans, le nombre de publications a augmenté de 26 %. Le secteur est très concentré : Reed Elsevier, BBC Magazines, Condé Nast, EMAP, Haymarket, etc. Les ventes sont estimées à 3 milliards de livres (environ 30 milliards de francs) par an, auxquelles il faut ajouter quelque 1,4 milliard de livres de recettes publicitaires.

IPC a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 314 millions de livres (plus de 3 milliards de francs) pour un bénéfice de 63 millions de livres. Sa trésorerie est estimée à 80 millions de livres. Parmi ses soixante-quatorze titres, les principaux sont : *What's on TV* (1,6 million d'exemplaires), *TV Times* (1 million), *Woman* (800 000), *Woman's Own* (761 000), *Woman's Weekly* (754 000), *Marie-Claire* (435 000), *Chat* (572 000), *Shoot* (99 000), *Loaded* (380 000), *Home & Ideas* (227 000), *New Musical Express, New Scientist, Country Life*, etc.

Naissance du mensuel « Le Monde du rugby »

LE RUGBY est en pleine mutation. La professionnalisation de ce sport, en 1995, n'a pas seulement modifié le statut des clubs et des joueurs. Elle a aussi eu un impact sur le jeu lui-même et sur l'équilibre des forces en présence dans le monde. C'est pour témoigner de cette rupture, pour expliquer les changements en cours et décrypter ceux qui s'annoncent qu'un nouveau mensuel, *Le Monde du rugby*, journal de sport, mais qui se veut aussi d'un *« certain style de vie »*, va sortir dans les kiosques le 22 janvier, au prix de 25 francs.

Sur 100 pages en quadrichromie, cette nouvelle publication de Polo Presse, société éditrice du magazine *Plongeurs International*, entend refléter l'état du rugby français et international, en commençant par le Tournoi des cinq nations. Autour du rédacteur en chef, Ian Borthwick, fin connaisseur du rugby de l'hémisphère Sud et collaborateur du *Monde*, s'est constituée une équipe de spécialistes, dont les anciens internationaux français Gérald Martinez et Jean-Michel Aguirre. Les promoteurs du titre escomptent une diffusion de 30 000 à 40 000 exemplaires.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : Burda, groupe de presse allemand, a pris 40 % du capital** de l'éditeur turc Hurguc, contrôlé par le groupe Dogan Media. Cette prise de participation, annoncée jeudi 1er janvier, fait suite à des projets de coopération entre Burda et Dogan Media, comme une édition turque du magazine féminin *Amica*. En 1996, Hurguc a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 220 millions de francs. La même année, Burda a enregistré un chiffre d'affaires de près de 5,8 milliards de francs.

■ **La Fédération nationale de la presse française (FNPF) a désigné**, vendredi 2 janvier, Bernard Villeneuve, directeur délégué de *La Tribune* et président du Conseil supérieur des Messageries de la presse parisienne (NMPP), pour siéger au Conseil supérieur de l'Agence France-Presse, en remplacement de Hugues-Vincent Barbe (*L'Agefi*). Il y sera le représentant de la presse quotidienne nationale, Evelyne-Jean Baylet (*La Dépêche du Midi*) ayant été reconduite pour la presse quotidienne régionale.

■ ***Personality*, un nouveau mensuel** consacré à la *« vie publique/vie privée »*, sera en kiosque à partir du mardi 6 janvier. Le magazine, vendu 18 francs, a pour ambition de parler des vedettes de l'actualité avec *« honnêteté, légèreté et humour »*, mais *« sans complaisance ni voyeurisme »*.

■ ***Canal Web*, une nouvelle lettre hebdomadaire professionnelle** de quatre pages consacrée à la convergence entre Internet, la télévision et la radio a été lancée, mi-décembre, par la société éditrice Mediajour de Jacques Rosselin. Vendue par abonnement, cette publication sera accessible sur Internet en février.

« L'Yonne républicaine » adopte le format tabloïd

C'EST UNE RÉVOLUTION tranquille, mais en profondeur. Le quotidien bourguignon *L'Yonne républicaine* revoit son ergonomie : format réduit, volume augmenté. Depuis lundi 5 janvier, *L'Yonne républicaine* est passé dans la catégorie des tabloïds. *« Face à l'érosion de nos ventes au numéro, nous entendions réagir en tentant de conquérir un lectorat plus urbain. Une clientèle neuve, désirant un journal maniable et pratique, en un mot, moderne »*, explique Gilles Dauxerre, rédacteur en chef du quotidien.

Créée en 1944 et *« issue de la Résistance »*, comme le rappelle le sous-titre, *L'Yonne républicaine*, qui est en situation de monopole, a diffusé, l'année dernière, 40 400 exemplaires dans le département, le sud de la Seine-et-Marne et le nord de la Nièvre. 60 % sur abonnements, le reste en kiosque. Tout l'enjeu est là : depuis quelques années, l'effritement des ventes au numéro n'est plus compensé par une augmentation du nombre d'abonnés.

Avec sa nouvelle formule, *L'Yonne républicaine* entend renforcer la proximité avec le lecteur. *« Nous sommes tous vos voisins »*, lit-on, dans le tiré à part expliquant le changement, en légende du portrait de groupe des 230 salariés de l'entreprise, dont le statut est celui d'une coopérative ouvrière de production. *« Pour notre nouveau journal, toujours indépendant des familles locales, plus pratique, plus au service du lecteur, nous voulons faire*, poursuit Gilles Dauxerre, *une présentation plus claire, une illustration plus soignée, des articles plus courts, et donc des informations plus nombreuses. »*

La nouvelle formule de *L'Yonne républicaine* multiplie les cahiers thématiques (sport, économie, loisirs, mais aussi chasse, auto et habitat) et affiche désormais son prix en francs et en euros. Dans le nord de sa zone de diffusion, où il a son taux de pénétration le plus faible, le quotidien espère, par un confort de lecture tout neuf, séduire ceux qui, chaque matin, partent travailler à Paris. *« On a fait le journal idéal pour les transports en commun*, sourit Gilles Dauxerre. *Maintenant, c'est à Jean-Pierre Soisson, maire d'Auxerre, de construire le métro. »*

Thomas Lemahieu

هكذا من الاصل

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 5 JANVIER

Liquidation : 23 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,78 %
CAC 40 : 3063,98

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	965	965	—	-0,51
Cr.Lyonnais(T.P.)	915	915	—	-0,54
Renault (T.P.)	1790	1780	-0,55	-0,55
Rhone Poulenc(T.P)	2280	2258	-0,96	-0,96
Saint Gobain(T.P.)	1268	1268	—	-0,93
Thomson S.A (T.P)	950	—	—	—
Accor	1120	1125	+0,44	+0,53
AGF-Ass.Gen.France	317,90	317,70	-0,06	-0,37
Air Liquide	945	946	+0,10	+0,42
Alcatel Alsthom	788	817	+3,68	+6,79
Atos (ex.Axime) CA	778	765	-1,67	-1,41
Axa	471	470,60	-0,08	+1,05
Bail Investis.	799	800	+0,12	+0,12
Bancaire (Cie)	968	974	+0,61	-0,10
Bazar Hot. Ville	615	622	+1,13	+4,36
Bertrand Faure	428,50	428	-0,11	+0,02
BIC	444	442,90	-0,24	+0,81
BIS	491	495	+0,81	+0,91
B.N.P.	325	328,10	+0,95	+2,56
Bollore Techno.	779	778	-0,12	+3,18
Bongrain	2530	2530	—	-0,39
Bouygues	680	678	-0,29	-0,58
Bouygues Offs.	262,80	267,90	+1,94	+6,26
Bull#	62,30	62,10	-0,32	-2,65
Canal +	1145	1155	+0,87	+3,21
Cap Gemini	490	491,20	+0,24	-0,46
Carbone Lorraine	1890	1892	+0,10	+0,69
Carrefour	3160	3219	+1,86	+2,51
Casino Guichard	337,50	338	+0,14	+0,89
Casino Guich.ADP	264,50	264	-0,18	+0,78
Castorama Dub.(Li)	750	744	-0,80	+1,91
C.C.F.	414,50	414,50	—	+0,49
Cegid (Ly)	620	620	—	+1,14
Cerus Europ.Reun	34,75	34,80	+0,14	+0,86
Cetelem	815	815	—	-0,60
CGIP	2105	2061	-2,09	-4,58
Chargeurs	367	390	+6,26	+6,33
Christian Dalloz	710	713	+0,42	+2,75
Christian Dior	625	644	+3,04	+4,37
Ciments Francais	227,90	230	+0,92	-0,43
Cipe France Ly #	207	206	-0,48	+1,27
Clarins	481	488,50	+1,55	+5,73
Club Mediterranee	429	453	+5,59	+6,56
Coflexip	680	682	+0,29	+2,55
Colas	868	873	+0,57	+0,92
Comptoir Entrep.	12,55	12,50	-0,39	+0,80
Comptoirs Mod.	3025	3021	-0,13	-1,91
CPR	495	490	-1,01	[illegible]
Cred.Fon.France	96,95	97,40	+0,46	+3,41
Credit Lyonnais CI	316	315	-0,31	+0,63
CS Signaux(CSEE)	191	194,70	+1,93	+4,37
Damart	4121	4122	+0,02	+0,67
Danone	1090	1105	+1,37	+2,99
Dassault-Aviation	1327	1340	+0,97	+1,47
Dassault Electro	591	594	+0,50	-0,16
Dassault Systemes	184,90	186,80	+1,02	+1,79
De Dietrich	275	275	—	+1,02
Deveaux(Ly)#	676	670	-0,86	+4,28
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,40	43,55	-4,07	-4,89
Dexia France	715	720	+0,69	+3,29
DMC (Dollfus Mi)	109	109	—	+3,88
Dynaction	151,90	152	+0,06	+0,65
Eaux (Cie des)	844	845	+0,11	+0,59
Eiffage	291,50	290	-0,51	+1,57
Elf Aquitaine	712	716	+0,56	+2,28
Eramet	232,80	237,80	+2,14	+4,29
Eridania Beghin	970	982	+1,23	+4,35
Essilor Intl	1824	1826	+0,10	+1,44
Essilor Intl.ADP	1694	1688	-0,35	+0,29
Esso	506	506	—	+2,42
Eurafrance	2450	2437	-0,53	-0,53
Euro Disney	7,05	7,05	—	+0,71
Europe 1	1330	1335	+0,37	+1,21
Eurotunnel	5,85	5,80	-0,85	—
Fimalac SA	469	480	+2,34	+0,41
Finextel	107,20	107,30	+0,09	-0,18
Fives-Lille	390	391	+0,25	+6,08
France Telecom	218,40	218,10	-0,13	-0,09
Fromageries Bel	4340	4368	+0,64	+1,58
Galeries Lafayette	3330	3441	+3,33	+3,64
CAN ex.dt sous.	147,40	148,20	+0,54	+0,67
Gascogne (B)	487,90	488	+0,02	-0,20
Gaumont #	445	448	+0,67	+2,40
Gaz et Eaux	2595	2595	—	—
Geophysique	780	784	+0,51	+1,30
G.F.C.	523	520	-0,57	-0,95
GrandVision	257,50	269,80	+4,77	+8,98
Groupe Andre S.A.	605	605	—	+0,16
Groupe GTM	416,20	420	+0,91	+3,70
Gr.Zannier (Ly) #	137,50	135,50	-1,45	+0,98
Guilbert	855	863	+0,93	+0,58
Guyenne Gascogne	1918	1910	-0,41	+2,68
Hachette Fil.Med.	1250	1240	-0,80	-0,80
Havas	443,50	449	+1,24	+3,69
Havas Advertising	794	795	+0,12	+1,92
Imetal	755	750	-0,66	+0,26
Immeubl.France	364	378,70	+4,03	+4,90
Infogrames Enter.	195,20	202,10	+3,53	+4,98
Ingenico	120	120,50	+0,41	+2,27
Interbail	160	161	+0,62	+1,78
Intertechnique	1315	1311	-0,30	-0,08
ISIS	667	669	+0,29	+1,36
Jean Lefebvre	372,80	355	-4,77	+6,10
Klepierre	779	780	+0,12	+3,17
Labinal	1559	1621	+3,97	+4,71
Lafarge	392,50	400,90	+2,14	+1,51
Lagardere	199,50	202	+1,25	+1,50
Lapeyre	347	344	-0,86	+3,27
Lebon	288	285	-1,04	-1,04
Legrand	1235	1223	-0,97	[illegible]
Legrand ADP	775	780	+0,64	+2,26
Legris indust.	210	216	+2,85	+3,94
Locindus	751	760	+1,19	+2,56
L'Oreal	2397	2380	-0,70	+1,06
LVMH Moet Hen.	1016	1047	+3,05	+4,80
Marine Wendel	682	690	+1,17	+0,87
Metaleurop	62,30	62,55	+0,40	+1,32
Metrologie Inter.	16,50	16,65	+0,90	+4,08
Michelin	306	308,80	+0,91	+1,98
Moulinex #	151,50	156,20	+3,10	+5,04
Natexis	351	354	+0,85	+0,85
Nord-Est	123,30	120,10	-2,59	+0,08
Nordon (Ny)	422	422	—	+5,50
NRJ #	838	852	+1,67	+1,67
Olipar	67	[illegible]	—	[illegible]
Paribas	531	538	+1,31	+2,86
Pathe	1170	1172	+0,17	+3,34
Pechiney	241,80	242	+0,08	+1,85
Pernod-Ricard	357	355	-0,56	+0,70
Peugeot	783	776	-0,89	+2,29
Pinault-Print.Red.	3299	3337	+1,15	+3,92
Plastic Omn.(Ly)	794	780	-1,76	-1,06
Primagaz	513	513	—	+1,98
Promodes	2476	2458	-0,72	+1,56
Publicis #	480	478,40	-0,33	+2,56
Remy Cointreau	113,50	109	-3,96	-2,50
Renault	172,50	177	+2,60	+4,94
Rexel	1879	1811	-3,61	[illegible]
Rhone Poulenc A	274,40	278,70	+1,56	+3,57
Rochette (La)	25,40	25,65	+0,98	+3,80
Rue Imperiale(Ly)	5050	5180	+2,57	+0,92
Sade (Ny)	194	197	+1,54	+1,54
Sagem SA	2835	2833	-0,07	+2,36
Saint-Gobain	864	861	-0,34	+0,70
Salomon (Ly)	518	[illegible]	—	[illegible]
Salvepar (Ny)	461	464	+0,65	-0,10
Sanofi	684	671	-1,90	+0,74
Sat	1660	1700	+2,40	+4,80
Saupiquet (Ns)	570	579	+1,57	+1,57
Schneider SA	336	346,50	+3,12	+4,02
SCOR	297	297,90	+0,30	+3,80
S.E.B.	850	850	—	+1,38
Sefimeg CA	315	320	+1,58	+6,66
SEITA	219,50	216	-1,59	[illegible]
Selectibanque	66,50	67,60	+1,65	+1,65
SFIM	1030	1037	+0,67	+3,30
SGE	159,50	165	+3,44	+5,26
Sidel	403	400	-0,74	+0,25
Silic CA	813	815	+0,24	+0,61
Simco	417	420	+0,71	+3,70
S.I.T.A	1170	1170	—	+1,73
Skis Rossignol	107,90	109,80	+1,76	+2,25
Societe Generale	823	840	+2,06	+3,43
Sodexho Alliance	3315	3302	-0,39	+2,35
Sommer-Allibert	208	209	+0,48	[illegible]
Sophia	234	235	+0,42	+2,34
Spir Communic. #	377	379	+0,53	+0,26
Strafor Facom	414,90	415	+0,02	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	675	681	+0,88	+2,85
Synthelabo	746	752	+0,80	[illegible]
Technip	635	654	+2,99	+2,99
Thomson-CSF	191,20	195,40	+2,19	[illegible]
Total	673	679	+0,89	[illegible]
UIF	419	417	-0,47	[illegible]
UIS	211,70	210	-0,80	[illegible]
Unibail	608	606	-0,32	+0,83
Union Assur.Fdal	795	800	+0,62	+1,26
Usinor	89	88,20	-0,89	+1,49
Valeo	414	419,50	+1,32	+2,26
Vallourec	365	374,80	+2,68	+4,40
Via Banque	175,50	175,10	-0,22	+1,23
Worms & Cie	435	435,50	+0,11	-2,13
Zodiac ex.dt divid	1390	1390	—	-0,28
Elf Gabon	1014	1016	+0,19	+5,86

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Hol.#	120,40	120,40	—	+2,08
Adecco S.A.	1745	1786	+2,34	+5,05
Adidas AG #	800	804	+0,50	+1,27
American Express ■	535	535	—	[illegible]
Anglo American #	246,40	241	-2,19	[illegible]
Amgold #	230	230	—	[illegible]
Arjo Wiggins App.	16	16,90	+5,62	+6,28
A.T.T. #	357	355,50	-0,42	+4,20
Banco Santander #	207	210,70	+1,84	+2,65
Barrick Gold #	112,10	114	+1,69	+2,39
B.A.S.F. #	222	225,70	+1,66	+6,65
Bayer #	236,90	242,90	+2,53	+7,95
Crown Cork ord.#	301	303	+0,66	+1,74
Crown Cork PF CV#	250	250	—	[illegible]
Daimler Benz #	437	450	+2,97	+5,80
De Beers #	124,20	125,10	+0,72	[illegible]
Deutsche Bank #	428	427	-0,23	[illegible]
Diageo Plc #	55,65	56,80	+2,06	+2,53
Dresdner Bank	277,60	286	+3,02	[illegible]
Driefontein #	39,65	41,20	+3,90	+3,90
Du Pont Nemours #	366	365	-0,27	+1,04
Eastman Kodak #	377,10	386	+2,36	+4,32
East Rand #	1,23	1,29	+4,87	+4,87
Echo Bay Mines #	14,90	16,15	+8,38	[illegible]
Electrolux #	420,40	446,10	+6,11	+7,49
Ericsson #	232,40	241,80	+4,04	+6,85
Ford Motor #	296	292	-1,35	-0,86
Freegold #	26,25	27,20	+3,61	[illegible]
Gencor act.regr.	9,70	9,35	-3,60	-1,57
General Elect. #	446,80	448	+0,26	-0,22
General Motors #	380	371,40	-2,26	+5,48
Gle Belgique #	562	581	+3,38	+5,38
Hanson PLC reg.	27	27,80	+2,96	+4,51
Harmony Gold #	13,45	13,60	+1,11	[illegible]
Hitachi #	42,50	43,25	+1,76	[illegible]
Hoechst #	219,10	224,80	+2,60	+5,78
I.B.M #	628	639	+1,75	+2,26
I.C.I #	92,10	95	+3,14	+2,15
Ito Yokado #	297,10	304,50	+2,49	+0,99
Kingfisher plc #	85,60	85	-0,70	-2,29
Matsushita #	91,15	87,50	-4	-0,22
Mc Donald's #	288,70	287,40	-0,45	+0,91
Merck and Co #	640	653	+2,03	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	46,55	44,65	-4,08	-8,77
Mobil Corporat.#	427,80	435	+1,68	+1,23
Morgan J.P. #	664	683	+2,86	+2,86
Nestle SA Nom. #	9000	9210	+2,33	+3,82
Nipp. MeatPacker #	82	—	—	—
Nokia A	436	457,50	+4,93	+6,39
Norsk Hydro #	299	299,20	+0,06	+2,46
Petrofina #	2218	2310	+4,14	+5,47
Philip Morris #	271,20	[illegible]	+0,84	+1,55
Philips N.V #	374,50	369,70	-1,28	+0,20
Placer Dome Inc #	75,50	77,05	+2,05	+4,82
Proctor Gamble #	490	491	+0,20	+2,07
Quilvest	302	314	+3,97	+4,26
Randfontein #	8,60	8,70	+1,16	+1,16
Rio Tinto PLC #	77,90	75,50	-3,08	+1,34
Royal Dutch #	330,10	336,50	+1,93	+3,47
Sega Enterprises	111	105	-5,48	-4,54
Saint-Helena #	17,80	16,80	-5,61	-5,35
Schlumberger #	483,50	486	+0,51	-0,99
SGS Thomson Micro.	373,60	377	+0,91	+1,20
Shell Transport #	44,50	44,75	+0,56	+2,28
Siemens #	371,10	381	+2,66	+6,12
Sony Corp. #	540	535	-0,92	-0,55
Sumitomo Bank #	70	66,45	-5,07	-1,40
T.D.K #	445	455,90	+2,44	+3,19
Telefonica #	181,60	185,60	+2,20	+3,11
Toshiba #	25	25,40	+1,60	+4,31
Unilever act.Div.#	378,80	383,70	+1,29	+3,28
United Technol. #	445	445	—	+1,13
Vaal Reefs #	237,40	232,20	-2,19	-4,83
Volkswagen A.G #	3431	3490	+1,71	+4,77
Volvo (act.B) #	163	161,10	-1,16	-1,16
Western Deep #	110	110,50	+0,45	+4,73
Yamanouchi #	126	131,10	+4,04	+4,08
Zambia Copper	12,90	12,85	-0,38	—

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 5 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	116,10	1,603 o
CEPME 9% 89-99 CA#	107,30	3,501
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	121,22	8,956
CFD 8,6% 92-05 CB	120	7,022 d
CFF 10% 88-98 CA#	104	2,137
CFF 10,25%90-01 CB#	114,40	8,397
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,49	5,486
CLF 9%88-93/98 CA#	100,31	8,408
CNA 9% 4/92-07	124,53	6,140
CRH 8,6% 92/94-03	116,39	4,547
CRH 8,5% 10/87-88#	104,75	7,356
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,35	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	117,20	6,856
Finansder 9%91-06#	124,85	1,060
Finansd.8,6%92-02#	113,90	8,152 d
Floral9,75% 90-99#	—	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	—	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	3,268
OAT 9,50%88-98 CA#	102,53	5,127
OAT TMB 87/99 CA#	99,97	3,208
OAT 8,125% 89-99 #	105,24	5,075
OAT 8,50%90/00 CA#	—	6,660
OAT 85/00 TRA CA#	102,42	3,772 d
OAT 10%5/85-00 CA#	112,50	6,392 d
OAT 89-01 TME CA#	101	4,058
OAT 10% 90-01 ecu	114,85	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	109,24	3,482 d
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,77	6,963 o
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,88	1,025
OAT 8,50% 89-19 #	134,70	1,747
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	104,90	8,197
Suez Lyon.Eaux 90	928	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	48	50
Baccarat (Ny) ◆	528	528
Bains C.Monaco	528	[illegible]
Bque Transatlant. ◆	188,10	188,10
B.N.P.Intercont.	870	868
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	350	[illegible]
Champex (Ny) ◆	22,60	22,60
CIC Un.Euro.CIP	485	485
C.I.T.R.A.M.(B) ◆	2449	[illegible]
Generali Fce Assur	1299	[illegible]
Continental Ass.Ly.	481,50	481,50
Darblay ◆	545	545
Didot Bottin	624	626
Eaux Bassin Vichy ◆	2810	2810
Ecia	1245	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1153	[illegible]
Fichet Bauche ◆	38,50	[illegible]
Fidei	31	31
Finalens	275	275
F.I.P.P. ◆	270,80	[illegible]
Fonciere (Cie)	582	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	699	[illegible]
Foncina #	510	[illegible]
Francarep	279	[illegible]
France S.A. ◆	1171	1171
From. Paul-Renard ◆	950	[illegible]
Gevelot ◆	1165	[illegible]
G.T.I (Transport)	190,50	[illegible]
Immobail	154,20	[illegible]
Immobanque ◆	635	635
Locamion (Ly) ◆	413,30	[illegible]
Lucia ◆	56	[illegible]
Monoprix	305	305
Metal Deploye ◆	340	340
Mors	5,70	5,50
Navigation (Nle) ◆	133	133
Optorg	364	361
Paluel-Marmont	520	520
Exa.Clairefont(Ny) ◆	850	850
Parfinance ◆	260	260
Paris Orleans	270	272
Promodes (CI) ◆	1876	1876
PSB Industries Ly	500	500
Rougier #	300	300
Saga ◆	148	148
S.I.P.H. ◆	340	340
Sofragi ◆	4530	4530
Taittinger	3740	3530
Tour Eiffel ◆	253	253
Vicat	502	502
Caves Roquefort ◆	1900	1900
Eyo	308,30	310
Finaxa	380	380
Gaillard (M) ◆	1501	1501
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	143,60	158,20 d
Gd Moul.Strasbourg ◆	1805	1805
Hotel Lutetia ◆	376	376
Hotels Deauville ◆	600	600
Immeubl.Lyon (Ly) ●	553	548
L.Bouillet (Ly) ◆	290	280

(Publicité)

CRÉDIT NATIONAL + BFCE = NATEXIS

Première résolution de l'année :
l'action "Crédit National-Natexis"
devient l'action "Natexis".

Désormais,
l'action "Crédit National-Natexis"
est classée à "N"
comme Natexis.

NATEXIS
GROUPE

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 5 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	40,10	40,10
AFE #	538	[illegible]
Algie #	348	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	157,50	157,50
Altran Techno. #	1870	1900
Arkopharma#	304,80	304,80
Montaignes P.Gest ◆	1965	1965
Assystem #	214,30	[illegible]
Bque Picardie (Li)	806	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	321,10	[illegible]
Bque Vernes ◆	159,80	159,80
Beneteau #	1170	1170
B I M P	96	[illegible]
Boiron#(Ly)	334	343
Boisset (Ly) #	360	[illegible]
But S.A.	275	[illegible]
Cardif SA	1065	[illegible]
C.E.E #	78,25	80
CFPI # ◆	380	380
Change Bourse (M)	220	[illegible]
CNIM CA#	200	198,50
Codetour #	357	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	295	[illegible]
Confiandey #	303	303
C.A. Hte Normandie	330	[illegible]
C.A. Paris IDF	795	791
C.A.Ile & Vilaine	308	305
C.A.Loire Atl.Ns #	285	285
C.A.Pas de Calais	542	542
C.A.du Nord#(Li)	500	[illegible]
C.A. Oise CCI	321,90	[illegible]
C.A. Somme CCI	311	311
C.A.Toulouse (B)	420	[illegible]
Devanlay ◆	660	660
Devernois (Ly)	546	[illegible]
Docros Serv.Rapide	37,80	37,90
Emin-Leydier (Ly)#	355	357
Europ.Extinc.(Ly)	405	408
Expand s.a	748	750
Factorem	617	615
Fairveley #	190	[illegible]
Finacor	50,60	[illegible]
Fininfo	712	710
Assur.Bq.Populaire	650	[illegible]
Gautier France #	271	[illegible]
Gel 2000 ◆	38	38
GEODIS #	317,40	[illegible]
GFI Industries #	1185	[illegible]
Girodet (Ly) #	18	[illegible]
GLM S.A.	215,20	215
Gpe Guillin # Ly	212	[illegible]
Kindy # ■	158,50	[illegible]
Guerbet	200	200
Hermes Internat.1#	429	[illegible]
Hurel Dubois	650	[illegible]
ICBT Groupe #	190	190
I.C.C.#	135,10	[illegible]
ICOM Informatique	530	530
Idianova	70	[illegible]
Int. Computer #	43,50	[illegible]
IPBM ◆	65	65
M6-Metropole TV	660	665
Manitou #	728	728
Manutan	450	450
Marie Brizard #	585	600
Maxi-Livres/Profr#	39,90	[illegible]
Mecelec (Ly) ◆	54	54
MGI Coutier # ■	258	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	152	[illegible]
Naf-Naf #	82,50	[illegible]
Norbert Dentres.#	689	[illegible]
NSC Groupe Ny	795	[illegible]
Onet #	890	[illegible]
Paul Predault #	146	[illegible]
P.C.W. 19	—	[illegible]
Petit Boy #	80,55	[illegible]
Phyto-Lierac #	224	[illegible]
Pochet	750	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	226,50	[illegible]
Radiall #	629	[illegible]
Robertet #	1000	[illegible]
Rouleau-Guichard	260	[illegible]
Securidev #	104,40	[illegible]
Smoby (Ly)#	514	[illegible]
Sofco (Ly)	12	[illegible]
Soflbus ◆	370	[illegible]
Sogeparc (Fin) ■	379,60	[illegible]
Sopra #	635	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	63,10	[illegible]
Sylea	579	[illegible]
Teisseire-France ◆	160	[illegible]
TF1	625	[illegible]
Thermador Hol. #	304	[illegible]
Trouvay Cauvin #	98,50	[illegible]
Unilog	810	[illegible]
Union Fin.France	600	[illegible]
Viel et Cie #	150,10	[illegible]
Vilmorin et Cie #	502	[illegible]
Virbac	485	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 5 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	26,60	[illegible]
Belvedere	638	[illegible]
BVRP	244,80	[illegible]
Coil	134	[illegible]
Electronique D2	589	[illegible]
FDM Pharma n.	187	[illegible]
Genset ◆	363,20	[illegible]
Guyanor action B ◆	6,95	[illegible]
High Co. ◆	155	[illegible]
Infonie	70	[illegible]
Joliez-Regol ◆	85,40	[illegible]
Mille Amis	39	[illegible]
Naturex	73,80	[illegible]
Olitec	800	[illegible]
Picogiga ◆	175	[illegible]
Proxidis	20	[illegible]
R21 Santé	400	[illegible]
Stelax	6,70	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 5 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl. ◆	835	835
Générale Occidentale ◆	195	195
Sté lecteurs du Monde ◆	141	141
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 2 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa) ◆	142,73	136,88
Agipi Actions (Axa) ◆	124,14	118,28
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◇	2397,43	[illegible]
BNP 3615 BNP		
Natio Court Terme	14406	14406
Natio Epargne	2247,76	2225,50
Natio Oblig. M.T. C/D	870,43	[illegible]
Natio Ep. Croissance	3419,48	3352,43
Natio Ep. Patrimoine	147,23	144,34
Natio Epargne Retraite	169,30	165,98
Natio Epargne Trésor	11834,46	[illegible]
Natio Euro Valeurs	1114,20	1092,35
Natio Euro Oblig.	1041,20	[illegible]
Natio Euro Opport.	1087,17	1065,85
Natio Inter	1121,11	[illegible]
Natio Opportunités	198,86	194,96
Natio Revenus	1117,20	1106,14
Natio Sécurité	11316,59	11316,59
Natio Valeurs	1451,83	1423,36
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93798,97	93798,97
Oblig. tres café.	280,98	[illegible]
CDC-GESTION GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	896,57	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C ◆	2616,98	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D ◆	2472,77	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C ◇	317,14	[illegible]
Patrimoine Retraite D ◇	307,54	[illegible]
Sicav Associations C ◆	2450,17	2450,17
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C ◇	19953,15	19953,15
Mutual. dépôts Sicav C ◇	19562,47	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA ◇	302,49	296,56
Écur. Capitalisation C ◇	259,15	259,15
Écur. Expansion C ◇	84264,69	84264,69
Écur. Géovaleurs C ◇	3735,88	[illegible]
Écur. Investis. D PEA ◇	241,35	[illegible]
Écur. Monépremière ◇	11499,16	11499,16
Écur. Monétaire C ◇	13196,72	13196,72
Écur. Monétaire D ◇	12231,95	12231,95
Écur. Trésorerie C ◇	323,89	323,89
Écur. Trésorerie D ◇	311,31	311,31
Écur. Trimestriel D ◇	2032,76	2032,76
Éparcourt-Sicav D ◇	195,59	195,59
Géoptim C ◇	13222,30	13026,90
Géoptim D ◇	12145,23	11965,74
Horizon C ◇	2393,81	[illegible]
Prévoyance Ecur. D ◇	107,13	107,13
Sensipremière C ◇	13740,78	[illegible]
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C ◇	12228,12	[illegible]
Écur. Sécuripremière C ◇	12179,92	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE INDOCAM		
Amplia ◇	121410,10	[illegible]
Atout Amérique	200,13	[illegible]
Atout Asie	87,23	[illegible]
Atout France Europe	907,32	[illegible]
Atout France Monde	228,38	[illegible]
Atout Futur C	868,28	[illegible]
Atout Futur D	808,82	[illegible]
Coexis	1989,52	[illegible]
Dièze	2269,12	[illegible]
Elicash ◇	964354,23	[illegible]
Eurodyn	2797,89	[illegible]
Indicia ◆	1846,64	[illegible]
Moné.J C ◇	12105,55	[illegible]
Moné.J D ◇	11467,85	[illegible]
Oblifutur C	564,12	[illegible]
Oblifutur D	540,55	[illegible]
Oraction	1484,98	[illegible]
Revenu-Vert	1201,54	[illegible]
Sévéa ◆	116,72	[illegible]
Synthésis	18806,49	[illegible]
Uni Associations ◇	119,59	[illegible]
Uni-Foncier	1458,51	[illegible]
Uni-Garantie C	1934,54	[illegible]
Uni-Garantie D	1479,61	[illegible]
Uni-Régions	1679,87	[illegible]
Univar C ◇	313,74	313,74
Univar D ◇	300,67	[illegible]
Univers Actions	256,57	[illegible]
Univers-Obligations	256,37	[illegible]
CIC BANQUES		
Franck	155,89	[illegible]
Franck Pierre	143,02	[illegible]
Europe Régions ◆	240,49	[illegible]
CIC PARIS		
Associc ◇	1081,80	[illegible]
Cicamonde ◆	1610,62	[illegible]
Converticic	415,47	[illegible]
Ecocic ◆	1760,09	[illegible]
Mensuelcic ◆	10086,39	[illegible]
Oblicic Mondial	3987,64	[illegible]
Oblicic Régions ◆	1204,66	[illegible]
Rentacic	164,38	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1371,25	[illegible]
Lion 20000 C	17371,91	[illegible]
Lion 20000 D	16252,96	[illegible]
Lion-Associations C	11207,96	[illegible]
Lion-Associations D	11207,96	[illegible]
Lion Court Terme C	26798,88	[illegible]
Lion Court Terme D	23610,10	[illegible]
LionPlus C	1608,10	[illegible]
LionPlus D	1533,98	[illegible]
Lion Trésor	2514,22	[illegible]
Oblilion	2245,49	[illegible]
Sicav 5000	772,89	[illegible]
Silvafrance	1303,89	[illegible]
Silvam	604,76	[illegible]
Silvarente	252,21	[illegible]
Silvinter	835,62	[illegible]
Trilion	5111,27	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes ◆	2428,83	[illegible]
CM Option Dynamique ◆	141,10	[illegible]
CM Option Equilibre ◆	273,31	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr. ◆	164,37	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T. ◆	934,37	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C ◆	151,48	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23242,34	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde ◆	1744,65	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig. ◆	1912,77	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1084,63	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération ◆	104,71	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000 ◆	565,32	[illegible]
Saint-Honoré Capital ◆	20431,47	[illegible]
St-Honoré March. Emer. ◆	731,83	[illegible]
St-Honoré Pacifique ◆	645,54	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux ◇	1853,91	[illegible]
Stratégie Actions	1160	[illegible]
Stratégie Rendement	2034,53	[illegible]
Amplitude Amérique C ◇	121,96	[illegible]
Amplitude Europe C ◇	175,43	[illegible]
Amplitude Europe D ◇	172,50	[illegible]
Amplitude Monde C ◇	1058,04	[illegible]
Amplitude Monde D ◇	1009,38	[illegible]
Amplitude Pacifique C ◇	89,44	[illegible]
Elanciel D PEA ◇	197,05	[illegible]
Émergence Poste D PEA ◇	159,65	[illegible]
Géobilys C ◇	688,01	[illegible]
Géobilys D ◇	650,94	[illegible]
Kaleis Dynamisme C ◇	1135,58	[illegible]
Kaleis Équilibre C ◇	1094,53	[illegible]
Kaleis Sérénité C ◇	1056,53	[illegible]
Latitude C ◇	150,43	[illegible]
Latitude D ◇	137,05	[illegible]
Oblitys D ◇	637,43	[illegible]
Plénitude D PEA ◇	216,83	[illegible]
Poste Gestion C ◇	15086,18	[illegible]
Revenus Trimestr. D ◇	5254,71	[illegible]
Solstice D ◇	2359,60	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38502,03	38502,03
Actimonétaire D	30503,66	30503,66
Cadence 1 D	1069,73	[illegible]
Cadence 2 D	1058,57	[illegible]
Cadence 3 D	1047,49	[illegible]
Capimonétaire C	416,05	[illegible]
Capimonétaire D	375,38	[illegible]
Sogeoblig C/D	9437,39	[illegible]
Interoblig C	7673,36	[illegible]
Intersélection France D	773,03	[illegible]
S.G. France opport. C	2194,97	[illegible]
S.G. France opport. D	2095,38	[illegible]
Sogenfrance C	2076,53	[illegible]
Sogenfrance D	1898,05	[illegible]
Sogépargne D	300,97	[illegible]
Soginter C	2450,74	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1508,85	[illegible]
Sogelance D ◆	1723,69	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	246,68	[illegible]

SYMBOLES

◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

LE MONDE / MARDI 6 JANVIER 1998

SPORTS A quelques semaines des Jeux olympiques de Nagano (7-22 février), les *grands du ski* – alpin et nordique – commencent à faire parler d'eux. ● L'AUTRICHIEN ANDREAS GOLDBERGER, solide espoir de médailles, a fini cinquième de la troisième étape de la Tournée des quatre tremplins de saut à skis, dimanche 4 janvier, à Innsbrück, après huit mois de suspension. ● ALBERTO TOMBA s'est une nouvelle fois distingué, lors du slalom de Kransjka Gora (Slovénie), en ne se présentant qu'à la deuxième manche, pour protester contre des conditions de courses *« injustes »*. ● L'ÉPREUVE a été gagnée par l'Autrichien Thomas Sykora devant le surprenant Français Pierrick Bourgeat. ● *LE BIATHLON FRANÇAIS*, qui disputait ses championnats à Prémanon (Jura), a fait appel au champion olympique de tir à la carabine, Jean-Pierre Amat, pour améliorer les chances de ses poulains.

Andreas Goldberger permet à l'Autriche de retrouver l'élite du saut à ski

Le sauteur prodige est revenu en héros à Innsbrück a l'occasion de la Tournée des quatre tremplins. Cinquième de l'épreuve, il est désormais très attendu aux Jeux olympiques de Nagano, du 7 au 22 février

« C'ÉTAIT un beau saut et, pour la première fois de la saison, j'ai eu de la chance ». Ainsi Andreas Goldberger a-t-il commenté son deuxième très beau saut à 115 m,

> Pour avoir une fois consommé de la cocaïne, le sportif avait été suspendu

dimanche 4 janvier, qui lui a permis de prendre la cinquième place de la troisième étape de la tournée des quatre tremplins à Innsbrück, gagnée par le Japonais Kazuyoshi Funaki. Andréas Goldberger, qui courait pour la première fois dans son pays après sa suspension de huit mois, a déchaîné l'enthousiasme d'une foule de 30 000 personnes. Mieux, il s'est révélé le meilleur élément d'une équipe autrichienne bien timide. Le champion a ainsi prouvé que l'Autriche avait eu raison de le réintégrer à quelques semaines des Jeux olympiques d'hiver de Nagano (7-22 février).

JEAN-YVES RUSZNIEWSKI/TEMPSPORT

Andreas Goldberger.

Sa suspension laissera le souvenir d'une affaire rocambolesque qui a remué la nation tout entière (*Le Monde* du 9 décembre). Triple vainqueur de la Coupe du monde, garçon terrible et fêtard, Andreas Goldberger avait confessé au mois de mars 1997, au cours d'une émission télévisée, avoir consommé de la cocaïne, une seule fois, dans une boîte de nuit, *« pour essayer »*. La réaction de la fédération autrichienne (OSV) avait été immédiate : 80 000 francs d'amende et suspension à la discrétion de la fédération. Banni, le champion avait cherché refuge en Yougoslavie. Il est finalement revenu dans un pays qui aurait eu bien tort de laisser partir un si bel espoir de médaille olympique. Il a terminé sixième, le 20 décembre 1997, son premier concours de la saison, l'épreuve de saut d'Engelberg (Suisse).

Plus d'un million de téléspectateurs ont assisté sur leur écran à la réconciliation quelque peu forcée du champion et de la fédération. L'occasion d'une table ronde organisée par la chaîne publique ORF emportée, comme la nation dans son ensemble, par une vraie « goldimania ». Andreas Goldberger a formellement promis aux autorités autrichiennes de renoncer à sa demande d'acquisition de la nationalité yougoslave et a récupéré en contrepartie sa licence de saut pour pouvoir participer à l'épreuve d'Engelberg.

Pour faire rentrer ce cher Andreas au bercail, la télévision nationale a mobilisé, outre les protagoniste du conflit – Goldberger lui-même et le président de l'OSV, Peter Schroecksnadel –, l'ancien pilote de formule 1 Nikki Lauda, le vainqueur olympique de descente Patrick Ortlieb et la mère du sauteur qui, ont tout fait pour convaincre le renégat qu'il valait mieux pour sa carrière accepter les conditions de l'OSV et retourner aux tremplins sous les couleurs autrichiennes.

Les conditions de son retour n'ont jamais été révélées, mais il ne fait pas de doute qu'Andreas Goldberger devra intégrer l'équipe de saut sans demander le moindre privilège. Il devra avant tout se plier aux volontés technico-tactiques de l'entraîneur de l'équipe autrichienne, le Finlandais Mika Kojonkoski, et renoncer à son entraîneur privé, Heinz Koch, lors des séances officielles. A l'occasion d'une conférence de presse donnée à Engelberg, vendredi 19 décembre, il s'était cependant montré très soulagé, un sentiment que partagent les officiels autrichiens.

Dans cette affaire, la Fédération internationale de ski (FIS) a dû se contenter d'un rôle de spectatrice. *« C'était une affaire autrichienne puisque, finalement, Andreas Goldberger n'a pas changé de licence*, explique Gian Franco Kasper, secrétaire général de la FIS. *Nous aurions pu intervenir s'il avait pris la nationalité yougoslave. Notre règlement prévoit qu'un athlète écope d'un an de suspension s'il change de nationalité sans l'accord de sa fédération. Dans ce cas, il n'aurait pas participé aux Jeux olympiques. Aujourd'hui, la seule chose que nous pouvons faire, c'est nous assurer qu'Andreas Golberger a purgé sa peine. Nous attendons la confirmation de l'OSV. Elle ne doit plus tarder. »*

Si l'incident est clos vis-à-vis de la fédération autrichienne, Andreas Goldberger n'est, lui, pas encore tout à fait tranquille. L'affaire pourrait rebondir au terme d'une enquête judiciaire en cours qui doit déterminer si le champion, nouvel enfant chéri de l'Autriche, a consommé de la cocaïne ou s'il s'est livré au trafic de cette drogue. Après un retour au tremplin plutôt réussi, c'est le retour sur terre du champion qui s'annonce délicat. Mais la plupart des sauteurs savent négocier au mieux leur réception.

Waltraud Baryli et Bénédicte Mathieu

Quatre tremplins pour un sacre

● **Créée en 1951**, la Springertournee (Tournée des quatre tremplins) se dispute selon des rites immuables : même lieux, mêmes dates.
● **La compétition** commence en Allemagne à Oberdorf, le 29 décembre, puis à Garmisch-Partenkirchen, le 1er janvier, pour se rendre en Autriche, à Innsbrück le 4 janvier et à Bischofshofen le 6. Cet événement déplace 30 000 à 40 000 personnes.
● **Douze sauteurs** ont gagné trois escales. Kazuyoshi Funaki, vainqueur cette année des trois premières étapes tentera, mardi à Bischofshofen, l'exploit encore inédit de remporter les quatre. Le vainqueur de la tournée gagne 175 000 francs, mais surtout s'attire des sponsors et emporte le respect absolu de ses pairs.

Alberto Tomba ne pense qu'aux Jeux olympiques

IL REVIENT et il n'est pas content. Deuxième de la première manche du slalom de Kranjska Gora (Slovénie), Alberto Tomba a refusé de disputer la seconde, afin de protester contre la décision des organisateurs de faire partir les trente premiers en sens inversé. Ainsi le veulent les nouvelles règles de la Fédération internationale. Mais, dimanche, la neige trop douce aurait justifié que les quinze premiers seulement s'élancent, la piste étant creusée dès le passage des premiers concurrents, hypothéquant les chances des meilleurs. Le slalom a effectivement été gagné par l'Autrichien Thomas Sykora, neuvième de la première manche, devant le Français Pierrick Bourgeat (dix-neuvième). Le Norvégien Finn-Christian Jagge, premier le matin, a échoué à la vingt-cinquième place, ses skis piégés dans les ornières creusées par ses adversaires.

Ce n'est pas la première fois que le champion italien se retire d'une course en raison des mauvaises conditions de la piste. Mauvais joueur ou militant pour des épreuves plus sérieuses, le débat reste ouvert. Reste que cette fois, Alberto Tomba avait raison. Avec quarante-huit succès en Coupe du monde, deux titres de champion du monde, trois titres olympiques et une victoire en Coupe du monde générale, lui seul pouvait se permettre le luxe d'un tel boycott. D'ailleurs, le *campionissimo* n'a cure de la Coupe du monde et a séché la campagne américaine du début de saison. A trente et un ans, après douze ans d'une carrière musclée et d'une vie trépidante, il doit économiser ses forces s'il veut conquérir un nouveau titre olympique, au Japon de surcroît.

DEMI-DIEU ET HOMME-SANDWICH

Là-bas, l'homme est un demi-dieu et un homme-sandwich très efficace. Surtout, sa marque de ski – Rossignol – effectue une bonne partie de son chiffre d'affaires dans ce pays, premier consommateur de matériel de ski du monde. Malgré la crise économique et l'érosion de la croissance, les autres sponsors de Tomba, un lunetier et un fabricant de pâtes italien, comptent sur ses victoires pour s'immiscer un peu plus sur le marché japonais. Il doit aussi une revanche à ses fans japonais : en 1993, aux championnats du monde de Morioka qui n'attendaient que lui, il était venu grippé, en rogne. Il était sorti dans le slalom géant et avait été disqualifié dans le slalom pour avoir enfourché un piquet.

Et puis Alberto se doit à ses fans italiens, tout entiers à sa cause attachés. Ils veulent compter sur lui. Ils ont sans doute raison. Depuis 1986 ou presque, chaque saison de la star recèle un événement. Il était devenu double champion olympique du slalom et du géant en 1988, à Calgary, et avait bien failli renouveler l'exploit à Albertville, en 1992, en conservant son titre en slalom et en terminant deuxième du géant. Il avait connu l'apogée de sa gloire en 1995, surclassant tous ses adversaires en gagnant neuf courses dont sept slaloms.

En 1996, parce qu'il était inexistant en Coupe du monde, on le donnait perdu pour la gloire. M. Tomba fréquentait assidument les boîtes de nuit, lançait une ligne de caleçons à son nom et, parfois, se mettait en pétard et faisait le coup de poing avec quelques paparazzi. Il prenait juste du bon temps avant les championnats du monde de sierra Nevada et s'organisait une saison à la carte : six semaines d'un entraînement forcené – musculation, sprints, endurance –, et le champion avait retrouvé son physique de tombeur de piquets. Il restait la technique, elle n'avait pas bougé.

Il l'avait inventée. Il ne pouvait pas l'oublier. Assis très bas sur ses cuisses d'acier, il était devenu champion du monde en slalom et en slalom géant, les seules médailles qui manquaient à son palmarès. Aux mondiaux de Sestrières de 1997, il avait débarqué avec un trop-plein pondéral et un déficit d'entraînement. A ceux qui parlaient en lires, il justifiait sa présence par son amitié pour Gianni Agnelli, président de Fiat, propriétaire de la station. Eliminé dans la deuxième manche du slalom géant sous les quolibets, il s'était classé troisième du slalom nocturne devant une foule chavirée.

Alberto Tomba est revenu en milieu de saison, il ne regarde que les Jeux olympiques et, c'est incroyable, il est presque fin prêt. Jeudi 1er janvier, il s'est imposé dans le traditionnel slalom exhibition du Nouvel An de Sestrières. Samedi 3 janvier, à Kranjska Gora, il a terminé quatrième du slalom géant gagné par Christian Mayer. Dimanche, il s'est adjugé une deuxième place de la première manche à un centième de Finn-Christian Jagge avant de juger son standing trop grand pour supporter une course aussi peu « juste ». Mardi 6 janvier, dans le slalom-géant de Saalbach, et jeudi 8 janvier, dans le slalom en nocturne de Schladming, il veut confirmer qu'il est bien en forme olympique.

Bénédicte Mathieu

Pierrick Bourgeat, premier podium

Il a vingt et un ans, il fut joueur de rugby avant d'opter pour le ski. Dimanche 4 janvier, Pierrick Bourgeat a vu son choix récompensé par une deuxième place dans le slalom de Kranjska Gora (Slovénie) : le premier podium de sa carrière. Il était dix-neuvième de la première manche. Ce garçon doué d'un toucher de neige d'une grande finesse a su déjouer les pièges d'une piste détrempée – mais assez lisse. Seul l'Autrichien Thomas Sykora est parvenu à conserver son avance pour la victoire.

Ainsi le slalom français se porte-t-il bien derrière Sébastien Amiez (qui a enfourché, dimanche). Quant aux géantistes, ils vont mieux. Samedi 3 janvier, en Slovénie, Ian Piccard a terminé septième. Vingt-troisième de la première manche, il a réalisé le meilleur temps de la seconde. Il reste aux Français à confirmer leurs dispositions sur une neige plus dure et donc plus juste.

Avec l'équipe de France de biathlon, le tireur Jean-Pierre Amat vise le succès

CHAMBÉRY
de notre envoyé spécial

C'est l'histoire d'un sportif dont la trajectoire aurait très bien pu rester conforme à celle empruntée par les centaines de milliers de balles qu'il a tirées dans sa vie : rectiligne, sans écart. S'il n'avait pas décidé de prendre un chemin de traverse, Jean-Pierre Amat se préparerait aujourd'hui à ses prochaines compétitions (championnats du monde en juillet, Jeux olympiques de Sydney en l'an 2 000) dans la discrétion qui sied si bien à sa discipline. Et, en cette période hivernale, personne ne se soucierait de ce champion olympique peu connu du grand public.

D'ici quelques semaines, Jean-Pierre Amat va pourtant rentrer dans un cercle très fermé : celui des athlètes ayant participé aux JO d'été et d'hiver. Le 7 février prochain, soit dix-sept mois après son triomphe d'Atlanta (médaille d'or à la carabine trois positions, médaille de bronze à la carabine à 10 mètres), le tireur de Chambéry va défiler au sein de la délégation tricolore à Nagano (Japon) non comme athlète, mais en tant qu'entraîneur. A trente-cinq ans, il est devenu *« l'armurier et le consultant »* de l'équipe de France de biathlon, une discipline qui disputait ses championnats nationaux samedi 3 et dimanche 4 janvier à Prémanon (Jura). Raphaël Poirée et Corinne Niogret y ont conservé leurs titres en poursuite, tandis que Patrice Bailly-Sallins et Delphine Heymann se sont adjugé celui des 10 kilomètres et des 7,5 km.

SANS MÉDAILLE AUX CHAMPIONNATS

L'origine du transfert de Jean-Pierre Amat remonte à un an. A une époque où le tireur assiste, impuissant, à la dérive de la Fédération française de tir (FFT). Un détournement de fonds de l'ordre de 8,5 millions de francs a été mis au jour. Alors que la chef comptable de la FFT est condamnée à trois ans de prison ferme, le directeur technique national, Nicolas Nibourel, qui avait pourtant révélé le pot aux roses, est mis à la porte. Balles perdues et règlements de comptes alimentent le quotidien d'une fédération transformée en poudrière.

Jean-Pierre Amat, qui présente l'originalité d'être à la fois sportif de haut niveau et entraîneur national, décide alors de prendre ses cliques et ses claques. A son autorité de tutelle, le ministère de la jeunesse et des sports, le champion olympique s'en va confier son ras-le-bol et l'assortir d'une proposition : rejoindre les rangs de la Fédération française de ski, aux côtés des biathlètes, ces autres tireurs bien connus du paysage sportif français. L'idée va faire mouche. Le biathlon français est dans le creux de la vague. Les Jeux d'Albertville de 1992 (une médaille d'or) et ceux de Lillehammer en 1994 (une médaille d'argent et une médaille de bronze) avaient établi la réputation de cette discipline relancée sur les plateaux jurassiens voilà une dizaine d'années. Mais, en cet hiver 1997, les championnats du monde s'achèvent sans médaille. Seules quelques troisièmes places sur les podiums de Coupe du monde ont rempli la besace tricolore.

En arrivant dans sa nouvelle famille, Jean-Pierre Amat n'a qu'un seul bagage en bandoulière, son *« vécu de tireur »*. Dans le petit monde de la visée, il passe pour être un roi du bricolage. A Atlanta, son arme avait été conçue selon ses conseils. Élaborer une carabine entièrement destinée au biathlon l'amuserait. Celles des biathlètes lui paraissent bien mal équilibrées, pas assez lourdes. Comme si, à trop vouloir gagner sur les kilos, ils avaient oublié qu'une arme légère n'est ni stable ni précise.

Mais Jean-Pierre Amat veut travailler en douceur. Car si rien ne ressemble plus au tir traditionnel que le tir du biathlon, rien non plus n'y est plus opposé. *« C'est pareil, sauf que ce n'est pas la même chose »*, sourit-il. La différence tient en un chiffre : ces 180 pulsations par minute qui cadencent le cœur des biathlètes quand ils arrivent sur le pas de tir.

LE FROID DÉVIE LA BALLE

Le paradoxe est alors total : le corps réclame de l'oxygène mais il faut entrer en apnée afin de bouger le moins possible. Jean-Pierre Amat s'émerveille : *« Après quinze ou dix-sept kilomètres de ski de fond, on ne peut pas être immobile. Il s'agit donc de gérer les mouvements, plutôt que de les combattre. C'est exactement l'inverse du tir classique où on essaie de créer une immobilité totale. »*

Une fois le plomb parti, un autre facteur intervient : le froid. En dessous de certaines températures, une balle peut dévier de 10 centimètres le cours normal de sa trajectoire (sur 50 mètres). *« Et personne ne sait vraiment pourquoi. Nous faisons actuellement des essais avec l'Aerospatiale, qui nous prête une cabane réfrigérée à l'azote liquide dans laquelle nous tirons. Nous devrions bientôt trouver une explication »*, revèle Jean-Pierre Amat.

Rien d'étonnant à cet intérêt scientifique. Quand il travaillait à la FFT, Jean-Pierre Amat aimait mélanger les genres, passer de la rédaction de documents pédagogiques à l'organisation de compétitions, de l'enseignement auprès de jeunes tireurs à des tests de chevrotine. Il trouvait dans cet exercice une sorte de salut. Loin des pas de tir traditionnels, ce voyage au pays du biathlon est une étape de plus dans l'itinéraire de ce champion. *« Je veux rester curieux des choses du tir »*, dit-il. En été comme en hiver.

Frédéric Potet

هكذا من الاعلان

« EF-Language » prend un bon départ de Sydney avec la flotte de la Whitbread qui vogue vers Auckland

Le voilier suédois va tenter de conserver la première place de ce tour du monde avec escales

La course autour du monde en équipage et avec escale se poursuit dans les mers du Sud. Dimanche 4 janvier, les neuf concurrents ont pris le départ de Sydney en direction du port d'Auckland (Nouvelle-Zélande). Le voilier suédois *EF-Language, barré par l'Américain Paul Cayard, a effectué un départ en tête. Le leader de la course a distancé* Toshiba, dont le skipper lors de cette étape est l'Américain Dennis Conner.

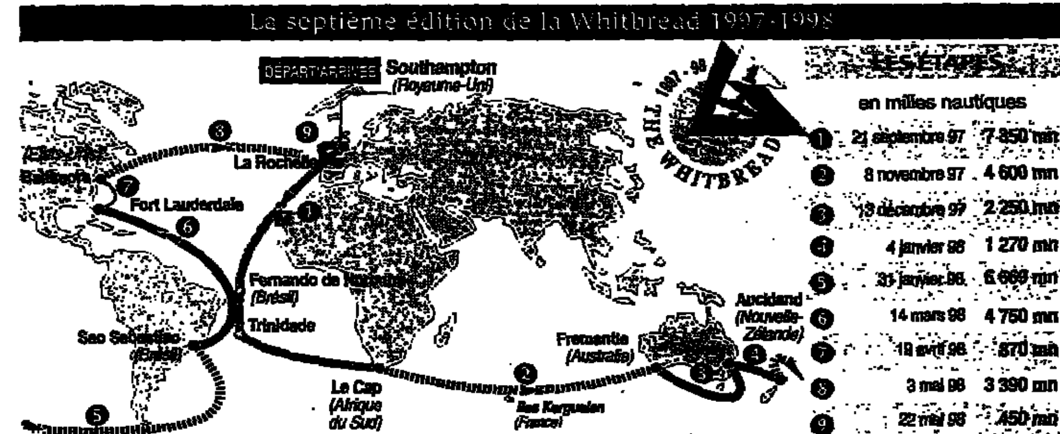

SYDNEY
de notre envoyée spéciale

Quand le coup de canon des cinq minutes du départ retentit, par un dimanche après-midi collant et sans air dans la baie de Sydney, les neuf monocoques qui s'apprêtent à prendre le départ de la quatrième étape de la course autour du monde en équipage semblent déjà en course. Une course qui a plutôt l'allure d'une danse serrée et rythmée autour de la ligne de départ, coupant Port Jackson du nord au sud, à mi-distance entre le pont de Sydney et la sortie vers la mer de Tasman.

VOILE

Toshiba, le bateau américain skippé pour la première fois par son directeur de campagne, le célèbre Dennis Conner, fait le malin, en trainant le plus longtemps possible bien au vent de la bouée nord, afin de se garder la meilleure place au moment du départ. La stratégie se retourne contre lui. Il coupe la ligne deux secondes trop tôt et est rappelé.

« L'HOMME À ABATTRE »

Le public à terre s'esclaffe. Dennis Conner avait décidé de monter à bord pour comprendre les « erreurs » commises par l'équipage au cours des précédentes manches. Perchés sur les falaises des quartiers est de Sydney et embarqués sur les dizaines de bateaux qui forment une haie d'honneur de part et d'autre de l'itinéraire des neuf concurrents, les quelques milliers de spectateurs se souviennent peut-être qu'il y a environ dix ans, à quelques centaines de mètres de là, le même Dennis Conner avait fait échouer son bateau lors d'une épreuve de match racing. Le navigateur américain fut en outre longtemps perçu comme « l'homme à abattre » tant par les Australiens que par les Néo-Zélandais à cause de son rôle éminent dans les derniers défis des Coupes de l'America.

Quelques minutes après le départ, plusieurs bateaux décident déjà d'un changement de voiles, au profit, semble-t-il, d'un foc plus léger et plus grand. Il y a peu de vent, à peine dix nœuds. Plusieurs spis sont prêts à être déployés, hissés dans leurs chaussettes, mais personne ne choisit cette option dans la baie, la direction du vent ne s'y prêtant pas.

EF-Language, le bateau suédois (skippé par l'Américain Paul Cayard) en tête du classement général, mène la flotte jusqu'à la sortie des Heads, les deux falaises qui ferment l'entrée de la baie de Sydney. Il est suivi par *Innovation-Kvaerner*, bateau norvégien sur lequel naviguent les Français Pierre Mas et Jacques Vincent, et *Silk-Cut* (bateau anglais skippé par Lawrie Smith). *EF-Education*, un autre des quatre bateaux scandinaves en course, skippé par la Française Christine Guillou avec un équipage entièrement féminin, se maintient au milieu de la flotte.

Les neuf mettent alors le cap sur Auckland, au nord de la Nouvelle-Zélande. Quand on commence à les perdre de vue, on distingue la formation de petits groupes sur la ligne d'horizon qui sépare le ciel orageux des eaux relativement calmes de la mer de Tasman. Pourtant, avant le départ, on disait sur les pontons que personne n'oserait se démarquer sur une route aussi courte en prenant des « options », misant sur telle ou telle carte météo.

Des neuf étapes qui rythment la Whitbread, Sydney-Auckland est l'une des plus courtes, 1 270 milles nautiques en ligne droite. Faire la différence va donc tenir à peu de choses. Les bateaux étant quasiment équivalents (tous sauf un ont été dessinés par le même architecte, le Néo-Zélandais Bruce Farr), les budgets sportifs étant comparables et les équipages étant d'un niveau exceptionnel (*« Je n'ai jamais concouru contre autant de médaillés olympiques et d'anciens des Coupes de l'America »*, avouait Grant Dalton, vétéran de la Whitbread), c'est sur le choix des voiles, celles que l'on emmène à bord puis celles que l'on choisit de hisser, ainsi que sur les informations et les analyses météorologiques dont un bateau bénéficie que chacun doit compter pour espérer s'imposer contre des concurrents tous aussi déterminés.

Quelques minutes avant le départ, Pierre Mas avait commenté cette quatrième étape qui devrait durer moins de cinq jours : *« Il va falloir ne pas casser et toujours faire marcher le bateau au maximum. »* Dans son premier message à l'organisation, Paul Cayard s'affirmait content du départ pris par *EF-Language* mais estimait que cette manche-ci se gagnerait dans les derniers 150 milles nautiques. On attend la flotte jeudi 8 ou vendredi 9 janvier à Auckland. Peu d'amateurs se risqueraient à parier sur le tiercé gagnant.

Florence de Changy

Un repreneur britannique pour les Girondins de Bordeaux

100 millions de francs seraient investis sur trois ans

BORDEAUX
de notre correspondante

Les dirigeants du club de football des Girondins de Bordeaux sont en négociation avec un repreneur étranger prêt à investir *« plus de 100 millions de francs sur trois ans »*. L'identité de l'impétrant ne devrait pas être officiellement dévoilée avant le début du mois de février, mais le quotidien *Sud-Ouest* avançait, dans son édition du lundi 5 janvier, qu'il pourrait s'agir de la société britannique Enic. Cette société, dirigée par Joseph Lewis, *« un puissant homme d'affaires qu'on dit multimilliardaire »*, est à la tête d'un groupe spécialisé dans la finance, basé à Londres et *« très connu dans le milieu boursier »*, précise le journal.

Enic, qui compte d'autres *« richissimes personnages dans sa nébuleuse »*, tels le magnat australien de la presse Rupert Murdoch ou David Murray, propriétaire de l'équipe écossaise des Glasgow Rangers, souhaite développer son action dans le football. Elle est déjà engagée avec le club italien de Vicence, les Suisses du FC Bâle, les Grecs de l'AEK Athènes, les Tchèques du Slavia Prague, et compte s'implanter en Pologne et en Hongrie. Le projet d'Enic serait d'installer à Bordeaux, *« ville mondialement connue »*, son club phare en Europe. Les clubs satellites formeraient alors une sorte de groupe, uni par les mêmes intérêts, avec la possibilité d'échanger des joueurs et d'avoir des partenaires communs.

Malgré une finale en Coupe d'Europe en 1996 et l'arrivée de l'opticien Alain Afflelou, de 1991 à 1996, aucun groupe industriel ou financier ne semblait plus s'intéresser aux Girondins de Bordeaux, qui ont bien du mal à oublier les années Claude Bez. Depuis quelques mois, l'équipe ne brille pas par ses résultats (sept matchs consécutifs sans victoire, une septième place en championnat de France à dix points du leader, le FC Metz). Certains joueurs sont contestés. Les dirigeants sont critiqués par les supporters : *« Notre club ressemble davantage à une épicerie qu'à une grande surface*, estime Laurent Sausset, président des Ultras, un des groupes de supporters. *Elle est bien gérée mais de façon pépère. »*

Depuis le départ de l'entraîneur Rolland Courbis pour Marseille, le club a du mal à trouver son équilibre. Lundi 29 décembre, l'entraîneur Guy Stéphan a annoncé son retrait. Sous contrat pour deux ans depuis juillet 1997, il devient entraîneur général et laisse sa place à Elie Baup, directeur sportif. Un choix qui, selon le coprésident Jean-Didier Lange, devrait faire progresser le jeu. *Mais c'est le club tout entier qui doit s'y mettre.* Voilà pourquoi l'arrivée d'Enic paraît opportune. Nouvel entraîneur, futur repreneur, de quoi déclencher – peut-être – le choc psychologique dont les footballeurs sont tellement demandeurs, avant le match de seizième de finale de la Coupe de la Ligue qui devait opposer, lundi en Alsace, les Girondins de Bordeaux au FC Mulhouse.

Claudia Courtois (avec AFP)

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : après sa très nette victoire** face à Besançon, samedi 3 janvier (72-48), l'AS Villeurbanne conforte sa place de leader du championnat de France. Au terme de la 16e journée, la deuxième place est occupée par le PSG-Racing (82-57 contre Montpellier). Trois équipes se partagent la troisième place : Cholet (85-74 à Antibes), Dijon (80-79 contre Strasbourg) et Pau-Orthez (93-62 contre Gravelines).

■ **CYCLISME : le coureur allemand Rolf Aldag**, vingt-neuf ans, un des coéquipiers de Jan Ullrich au sein de l'équipe Telekom, a été renversé par une voiture alors qu'il s'entraînait près de son domicile d'Ahlen (Allemagne). L'un des artisans des victoires de Bjarne Riis (1996) et de Jan Ullrich (1997) dans le Tour de France s'est brisé le fémur et une clavicule dans la collision. Opéré dimanche, il devra garder le lit pendant au moins deux semaines.

■ **FOOTBALL : l'Inter de Milan**, grâce à un but de l'international français Youri Djorkaeff, a battu, dimanche soir, la Juventus de Turin (1-0). En tête du championnat d'Italie, les Milanais comptent désormais quatre points d'avance sur leurs rivaux de la Juve, qui sont rejoints par Udinese, vainqueur à l'AS Rome (2-1). La quatorzième journée du Calcio a également été marquée par le 100e but de l'Argentin Batistutta depuis son arrivée en Italie, il y a six saisons. Leader du classement des buteurs, celui que l'on surnomme « Batigol » a signé treize réalisations depuis le début de la saison.

■ **Auxerre et Marseille**, privé de l'international français Christophe Dugarry, victime d'une contracture musculaire, ont bien débuté l'année en se qualifiant pour les 8es de finale de la Coupe de la Ligue en battant respectivement, à domicile, Guingamp (3-0) et Châteauroux (1-0).

■ **Le Français Philippe Troussier** a été nommé, samedi 3 janvier, entraîneur de l'équipe d'Afrique du Sud. Il succède à Clive Barker, « démissionné » deux semaines auparavant pour cause de mauvais résultats lors du tournoi des Confédérations, joué en Arabie saoudite. Philippe Troussier a notamment été choisi pour son expérience du football africain. En dix années passées sur le continent noir, il a entraîné, entre autres, les équipes nationales de Côte-d'Ivoire et du Nigeria. Sous contrat jusqu'à la Coupe d'Afrique des nations (CAN) avec le pays d'accueil, le Burkina Faso, le nouvel entraîneur des Bafana Bafana ne prendra ses fonctions qu'à partir du 1er mars.

■ **Les arbitres du district de Dordogne** seront en grève samedi 10 et dimanche 11 janvier, pour dénoncer les agressions de douze d'entre eux, en trois semaines, dans ce département. Seuls les matches de division d'honneur, CFA1 ou CFA2 seront arbitrés normalement.

■ **NATATION : l'entraîneur de l'équipe d'Allemagne**, Winfried Leopold, a été exclu dimanche, par la Fédération internationale de natation (FINA), des championnats du monde de natation, qui débutent mercredi 7 janvier à Perth (Australie), pour avoir reconnu qu'il avait participé au programme de dopage des nageurs de l'ex-RDA. Cet aveu lui avait déjà valu de se trouver sous le coup d'une information judiciaire, ouverte par le parquet de Berlin.

■ **LOTO : les tirages no 1 du Loto effectués samedi 3 janvier 1998 ont donné les résultats suivants :**

● **Premier tirage** : 1, 4, 8, 14, 33, 39, numéro complémentaire le 22. Pas de gagnant pour six bons numéros. Rapports pour cinq bons numéros et le complémentaire : 854 320 F ; pour cinq bons numéros : 6 335 F ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 282 F ; pour quatre bons numéros : 141 F ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 28 F ; pour trois bons numéros : 14 F.

● **Second tirage** : 3, 4, 12, 17, 22, 44, numéro complémentaire le 30. Pas de gagnant pour six bons numéros. Rapports pour cinq bons numéros et le complémentaire : 59 360 F ; pour cinq bons numéros : 4 815 F ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 204 F ; pour quatre bons numéros : 102 F ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 22 F ; pour trois bons numéros : 11 F.

Grenoble et Montpellier, clubs de rugby meurtris par le professionnalisme « pur et dur »

GRENOBLE
de notre envoyé spécial

Au quatrième essai des rouge-et-bleu, le maigre public grenoblois a grondé de plaisir. Au cinquième, inscrit par Stéphane Larue à la dernière minute, il a tapé des pieds et des mains pour mieux manifester sa joie. Grenoble-Montpellier, la rencontre opposant, dimanche 4 janvier, les deux derniers de la poule 2 du groupe A1 du championnat de France de rugby, avait été terne, sans panache. Le match avait débuté sur le rythme inquiétant d'une pénalité par minute, puis s'était déroulé sur un mode ennuyeux, traversé de rares éclairs : il avait été une nouvelle illustration de cet adage qui veut que le rugby, le plus merveilleux des jeux de balle dans sa forme la plus aboutie, peut aussi se transformer en le plus indigent des spectacles de plein air.

RUGBY

Mais les fidèles du Football Club de Grenoble, qui se souviennent que leurs héros jouaient les tout premiers rôles dans le rugby français juste avant l'avènement du professionnalisme, en 1995, ne pouvaient se permettre de faire la fine bouche en ce dimanche de rentrée. La victoire des leurs (33-7) a marqué la fin d'une terrible série de quatorze rencontres sans victoire depuis le début de la saison. Le dernier succès des Grenoblois remontait au printemps dernier, lors d'un match de barrage contre Rumilly. Depuis, tant en championnat qu'en coupe de France ou en conférence européenne, le bilan sportif du FC Grenoble tenait en deux chiffres secs, à faire pâlir le plus acharné des supporteurs : treize défaites, un nul.

Côté finances, c'est à peine plus souriant : les dirigeants grenoblois courent toujours derrière le trou (environ 3 millions de francs), creusé au début des années 90, lors de cette période faste où le FC Grenoble, entraîné par Jacques Fouroux, avait atteint la finale du championnat de France. Et, pour boucler son budget de fonctionnement – 12 millions de francs –, Patrick Goffi, le nouveau président du club isérois, en est, dit-il, réduit à attendre le règlement de bisbilles politiques au conseil municipal de Grenoble avant d'encaisser une subvention de 2,5 millions de francs. *« A Grenoble, le rugby pèse très lourd »*, affirme-t-il pour se rassurer sur l'issue de cette mini-crise.

Le Montpellier Rugby Club, adversaire de Grenoble, dimanche, mais partenaire en mauvaise fortune depuis le début de la saison, dépend lui aussi largement de la bonne volonté des élus locaux. Mais il ne dispose apparemment pas de ce pouvoir d'influence sur le district qui gère la capitale du Languedoc. Selon Daniel Donadio, le président du club, la collectivité locale a renié un *« engagement oral »* pris l'été dernier après la remontée de Montpellier dans l'élite du rugby français : Georges Frêche, le maire de Montpellier, aurait oublié sa promesse d'aider le club de sa ville à se doter d'un budget équivalant au budget moyen des clubs du groupe A1, soit environ 13 millions de francs. *« Nous avions été modestes en nous en tenant à 10 millions de francs. Mais aujourd'hui, faute de toucher toutes les subventions escomptées, il nous manque 3 millions »*, assure Daniel Donadio.

« COUP DE TRAFALGAR »

Lors du stage d'été, les joueurs montpelliérains ont eu vent de ces tensions alourdissant le climat du club. Au début de l'automne, ils ont dû patienter pour percevoir leurs salaires – dont la moyenne ne dépassait pas 8 000 francs mensuels, selon M. Donadio. Fin octobre, une vingtaine d'entre eux ont refusé de se rendre aux trois entraînements collectifs hebdomadaires pour marquer leur mécontentement. La grève a duré trois semaines ; elle s'est conclue par le départ d'une douzaine de joueurs, qui ont préféré rejoindre un autre club plutôt que d'accepter la réduction de 30 % de salaire proposée par leurs dirigeants pour sauver un club en déroute.

« La masse salariale a été largement amoindrie par le départ de ces joueurs, mais on ne nous a toujours pas proposé de nous restituer nos 30 % », regrette le demi de mêlée Pascal Cances. Pendant la crise, il a refusé de quitter Montpellier parce que *« l'âge de la retraite sportive approche »* et que c'est là qu'il envisage son avenir d'éducateur sportif. Un choix dicté par la sagesse : pour la première fois depuis dix ans qu'il préside le Montpellier Rugby Club, Daniel Donadio n'a pas trouvé d'emplois pour tous ses joueurs « semi-professionnels » : *« D'habitude, je trouvais cinq à six boulots par an. Cette année, rien. »*

Bons derniers de la classe 1998 de l'élite française, Grenoble et Montpellier, deux clubs centenaires, connaissent les pires difficultés à s'adapter à la nouvelle donne du rugby. Ils sont aussi les premiers à clamer les doutes que leur inspirent les conditions dans lesquelles leur sport s'est donné au professionnalisme. Evoquant *« le coup de Trafalgar »*, *« le traquenard »* ou *« la Saint-Barthélemy du rugby »*, leurs présidents n'ont pas assez de mots pour fustiger la rapidité avec laquelle on a demandé aux clubs de muter de l'ère de l'amateurisme « marron » à celle, plus exigeante, de ce professionnalisme qu'ils qualifient de *« pur et dur »*. *« Nous avons été rattrapés par l'argent »*, soupire Daniel Donadio, qui aurait préféré se *« hâter lentement »* : il redoute que le rugby ne soit atteint du *« syndrome du hockey sur glace, secoué par des faillites »*.

S'ils reconnaissent que leur amertume du moment est dictée par la faillite sportive de leurs équipes, déjà promises à la relégation, les dirigeants des deux clubs pronostiquent toutefois des lendemains difficiles pour d'autres formations de l'élite : *« De nombreux clubs se sont surendettés pour se maintenir dans le groupe A1*, remarque Patrick Goffi. *On va voir ce qui va se passer à la fin de la saison. »*

Eric Collier

Un de chute pour le Stade toulousain

Le Stade toulousain a subi sa première défaite de la saison, dimanche 4 janvier, contre Montferrand (22-14), lors de la septième journée du championnat de France. La rencontre a été marquée par les expulsions d'Emmanuel Menieu, côté montferrandais, et de Franck Tournaire, à Toulouse. Malgré ce faux pas, les Toulousains restent seuls en tête avec dix-sept points. En revanche, Brive, champion d'Europe en titre et finaliste de l'épreuve 1997-1998, marque le pas. Battus (30-19), à Narbonne, les hommes de Laurent Seigne pointent à la septième place du classement avec cinq défaites en huit matches. Toujours dans le groupe A1, dans la poule 2 cette fois, le Stade français s'est également incliné sur le score de 32-13 face à Pau. Les « stadistes » restent leaders, eux aussi, mais avec le même total de points (dix-sept) que Castres. Bègles-Bordeaux (31-22 contre Toulon) et Perpignan (20-19 contre Castres).

Pluie au Nord, soleil au Sud

UNE VASTE DÉPRESSION est centrée au large de l'Irlande. Une nouvelle perturbation aborde le nord-ouest du pays mardi matin, puis elle gagnera l'Est l'après-midi. Les pressions resteront élevées sur le sud du pays, avec plus de soleil.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. – Il pleuvra une bonne partie de la journée sur l'ensemble des régions. La pluie sera plus faible sur les Pays de Loire. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 90 km/h en rafales près des côtes de la Manche. Il fera 11 à 13 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le ciel se couvrira par l'ouest en cours de matinée, puis la pluie gagnera les régions à la mi-journée. Les températures maximales avoisineront 9 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages et les éclaircies alterneront le matin, avec encore quelques averses sur le relief. L'après-midi le ciel se voilera par l'ouest, et le ciel sera couvert en fin de journée avec de la pluie. Il fera 8 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes, le ciel sera le plus souvent très nuageux, avec quelques pluies faibles locales. Ailleurs, les nuages du matin laisseront place à de belles éclaircies l'après-midi. Les températures seront douces, avec 13 à 15 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur l'Auvergne, le temps restera couvert avec quelques pluies faibles. Ailleurs, les éclaircies du matin laisseront place à un ciel couvert l'après-midi, avec quelques pluies faibles. Il neigera sur les Alpes au-dessus de 1000 mètres en fin de journée. Il fera 8 à 10 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Cote d'Azur, Corse. – Malgré quelques passages nuageux, le temps sera bien ensoleillé. Le vent d'ouest soufflera à 80 km/h en rafales sur le littoral varois. Il fera doux, avec 12 à 15 degrés l'après-midi.

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PACIFIQUE.** Le territoire français de Wallis-et-Futuna, îles situées dans le Pacifique sud, est passé lundi 5 janvier à 17 heures heure locale en alerte cyclonique maximum. Le cyclone était alors situé à 150 km au nord-est de Wallis qu'il devrait atteindre dans la nuit de lundi à mardi. Le plan Orsec a été mis en place et les habitants des zones côtières ont été prévenus des risques de houle de 3 à 4 mètres.

■ **FÉRIÉS.** En raison de fêtes religieuses ou nationales, les services publics et les banques sont fermés dans les pays suivants : mardi 6 janvier : en Andorre, en Arménie, en Autriche, en Croatie, à Chypre, en Finlande, en Grèce, en Italie, à Puerto Rico, en Slovaquie, en Espagne, en Suède, en Uruguay ; mercredi 7 : en Egypte, en Ethiopie, en Moldavie, en Russie, en Ukraine, en Yougoslavie ; jeudi 8 : en Moldavie ; vendredi 9 : au Panama.

PRÉVISIONS POUR LE 06 JANVIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

						PAPEETE	25/30	N	KIEV	-1/1	S	VENISE	4/10	C	LE CAIRE	12/20	N
						POINTE-A-PIT.	23/28	P	LISBONNE	10/14	S	VIENNE	3/8	S	MARRAKECH	11/21	S
						ST-DENIS-RÉ.	25/30	N	LIVERPOOL	3/10	P	**AMÉRIQUES**			NAIROBI	16/23	C
						EUROPE			LONDRES	1/9	N	BRASILIA	21/29	P	PRETORIA	18/28	C
						AMSTERDAM	4/6	S	LUXEMBOURG	2/4	N	BUENOS AIR.	15/24	N	RABAT	12/19	C
FRANCE métropole			NANCY	3/9	N	ATHENES	9/17	S	MADRID	3/11	S	CARACAS	24/30	S	TUNIS	11/18	N
AJACCIO	6/14	S	NANTES	5/12	C	BARCELONE	8/15	S	MILAN	4/10	S	CHICAGO	2/8	C	**ASIE-OCÉANIE**		
BIARRITZ	9/15	S	NICE	7/15	S	BELFAST	2/8	P	MOSCOU	-3/-1	*	LIMA	23/27	C	BANGKOK	22/31	N
BORDEAUX	8/13	S	PARIS	4/11	P	BELGRADE	4/12	P	MUNICH	-5/4	*	LOS ANGELES	7/16	S	BOMBAY	20/30	S
BOURGES	3/11	P	PAU	4/14	S	BERLIN	3/6	P	NAPLES	9/15	S	MEXICO	7/18	S	DJAKARTA	27/32	C
BREST	5/11	P	PERPIGNAN	7/14	S	BERNE	-2/4	C	OSLO	-4/0	C	MONTREAL	0/6	P	DUBAI	20/24	C
CAEN	4/10	P	RENNES	5/13	P	BRUXELLES	4/6	N	PALMA DE M.	7/17	S	NEW YORK	11/16	C	HANOI	16/21	C
CHERBOURG	4/12	P	ST-ETIENNE	3/10	P	BUCAREST	-4/6	S	PRAGUE	-2/3	P	SAN FRANCS.	7/12	C	HONGKONG	15/22	N
CLERMONT-F.	4/12	C	STRASBOURG	4/9	N	BUDAPEST	3/8	S	ROME	7/16	S	SANTIAGO/CHI	11/29	S	JERUSALEM	12/19	C
DIJON	2/8	P	TOULOUSE	5/14	S	COPENHAGUE	2/4	N	SEVILLE	11/16	S	TORONTO	4/10	C	NEW DEHLI	6/17	N
GRENOBLE	1/8	C	TOURS	3/11	C	DUBLIN	0/9	P	SOFIA	2/8	N	WASHINGTON	11/22	C	PEKIN	-9/3	S
LILLE	3/9	N	**FRANCE outre-mer**			FRANCFORT	2/7	N	ST-PETERSB.	-3/0	*	**AFRIQUE**			SEOUL	-8/-3	S
LIMOGES	4/9	C	CAYENNE	25/29	N	GENEVE	5/7	C	STOCKHOLM	1/3	C	ALGER	9/17	S	SINGAPOUR	26/31	P
LYON	3/9	P	FORT-DE-FR.	24/28	P	HELSINKI	-2/1	*	TENERIFE	13/16	C	DAKAR	21/26	S	SYDNEY	18/22	N
MARSEILLE	7/13	S	NOUMEA	25/30	S	ISTANBUL	7/11	S	VARSOVIE	1/4	N	KINSHASA	24/28	P	TOKYO	4/8	S

Situation le 5 janvier à 0 heure TU

Prévisions pour le 7 janvier à 0 heure TU

PRATIQUE

Même l'autoroute peut être dangereuse en hiver

SELON UN POINTAGE réalisé sur quatre ans par l'Association des sociétés françaises d'autoroute (ASFA), 20 % des accidents recensés sur ces voies de circulation rapide se produisent par mauvais temps. Dans trois cas sur quatre, ils surviennent alors qu'il pleut, et se répartissent à peu près également tout au long de l'année.

Moins nombreux mais parfois plus graves, les accidents observés par temps de neige ou de verglas (15 %) et de brouillard (9 %) se concentrent sur la période hivernale. Les premiers interviennent entre les mois de novembre et d'avril, alors que la mauvaise visibilité imputable au brouillard est à craindre entre octobre et février. Autant de bonnes raisons qui ont incité cette année les sociétés d'autoroute à amplifier leur campagne hivernale de prévention des risques routiers.

Quatre fois moins dangereuse que la route, si l'on compare le nombre d'accidents mortels aux milliards de kilomètres parcourus chaque année par les automobilistes, l'autoroute n'en est pas moins régulièrement le théâtre de collisions gravissimes. Parce que l'on y roule volontiers plus vite et que, par chaussée glissante, l'appréciation des risques y est moins évidente. Pour réduire le danger, les exploitants mobilisent plus de 3 000 personnes et pas moins de 700 véhicules spéciaux dont des « saleuses » qui, l'an passé, ont assuré l'épandage de 110 000 tonnes de produits fondants (du sel solide ou mélangé à de l'eau).

QUELQUES PRÉCAUTIONS

Tout au long du réseau, les centres de surveillance sont reliés à quelque 300 stations automatiques de recueil de données météorologiques. Quant aux usagers, ils peuvent s'informer de l'état du trafic autoroutier en consultant un serveur vocal spécialement mis en place qui les renseignera sur les conditions de circulation prévisibles entre le département de départ et leur lieu d'arrivée.

Tout en soulignant que le meilleur moyen de parvenir sans encombre à bon port est de conserver ses distances, d'adapter strictement sa vitesse aux conditions de visibilité (avec 50 m de visibilité, il faut en principe éviter de dépasser 50 km/h), l'ASFA gratifie les usagers de quelques recommandations.

Outre les conseils qui relèvent de l'élémentaire bon sens (vérifier avant de partir l'état des essuie-glace, de la pression des pneumatiques et de l'arrimage des skis ou vélos), il n'est pas inutile de rappeler d'autres précautions. Lorsque l'on n'y voit goutte, trop peu d'automobilistes pensent en effet à allumer leurs feux arrières de brouillard. D'autres croient judicieux de littéralement « coller » à un véhicule filant à (trop) vive allure et supposé pouvoir jouer le rôle de poisson-pilote, ce qui demeure d'un grand danger. Enfin il se produit parfois que certains s'arrêtent, sans raison, sur le bas côté de la route servant aux urgences.

Si l'on redoute le verglas, il est recommandé de rouler en priorité sur la file de droite et, autant que possible, y demeurer. La méfiance est particulièrement recommandée aux abords de points humides tels que les ponts, sous-bois, étangs ou rivières. Au passage, les voitures équipées d'un thermomètre à affichage digital renseignent sur la température de l'air mais non sur celle de la chaussée (qui peut être un peu plus froide en hiver).

Dans son dernier bulletin d'information, la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (réseaux A 5 et A 6, notamment) indique sa décision de renoncer aux « enrobés drainants », revêtement onéreux mais prometteur (meilleure absorption de l'eau, réduction du bruit). Selon la société il est apparu que ces « enrobés drainants » favorisaient l'apparition de plaques de verglas.

Sur chaussée neigeuse, il faut avoir le pied très léger sur l'accélérateur comme sur le frein. Il est ainsi recommandé d'éviter d'immobiliser son véhicule dans une côte, de dépasser surtout les véhicules de déneigement et de monter les chaines sur les roues (motrices) sur autoroute, à moins que les équipes d'entretien le demandent. En cas de freinage d'urgence sur la neige ou le verglas, l'ASFA conseille de débrayer.

Jean-Michel Normand

★ **Le serveur vocal de l'ASFA peut être consulté au 08-36-68-10-77 (2,23 francs la minute).**

■ **HÔTELS. L'édition 1998-1999 du guide de la chaîne volontaire des Relais du silence,** regroupant 319 hôtels en Europe et au Canada, dont 170 en France, est paru. Ces établissements, dits de charme et de caractère, affichant 2 à 4 étoiles (de 7 à 50 chambres), s'engagent à dispenser un accueil hors pair dans une ambiance familiale. Renseignements et réservation au 01-44-49-79-00. Envoi du guide contre un chèque de 40 francs (17, rue d'Ouessant, 75015 Paris). Mise en place d'une centrale de réservation, en mars, sur Internet.

■ **AIDES. Le dernier numéro spécial de la revue *Que choisir ?*** s'adresse à un large public : les lycéens et les étudiants qui désirent obtenir une bourse, une aide au logement ou un prêt d'honneur, les jeunes parents intéressés par l'allocation de garde d'enfant à domicile, les chômeurs, les locataires, les futurs propriétaires, et les personnes âgées (pension de reversion, prestation dépendance, exonérations fiscales). Les deux derniers chapitres sont consacrés à la Sécurité sociale et aux réductions offertes dans les transports (métro, train, avion). *Toutes les aides auxquelles vous avez droit*, hors-série de *Que choisir ?*, nº 34, 144 p., 45 francs.

■ **EXPOSITION. Dix-sept bronzes monumentaux** de l'artiste taïwanais Ju Ming sont exposés place Vendôme, à Paris, jusqu'au jeudi 15 janvier. Ju Ming est actuellement le sculpteur chinois le plus célèbre, et les œuvres présentées ont été inspirées par le taï-chi, cette gymnastique pratiquée en Chine de façon traditionnelle.

■ **ÉTUDES.** Comment s'organisent les études à l'université, dans les classes préparatoires aux grandes écoles, les sections de techniciens supérieurs, les instituts universitaires de technologie et les écoles spécialisées ? Comment se réorienter ? Après un rapide tour d'horizon, le guide du magazine *Phosphore* détaille les différentes filières et les métiers auxquels elles conduisent. Avec un flash sur les nouveaux médias, des offres de stage et un volumineux carnet d'adresses. Le Guide de vos études supérieures, Bayard Presse, 213 p., 55 francs.

■ **COLLECTIVITÉS. Le 18e Salon Ecoprise** (Salon national des comités d'entreprise et des collectivités) se tiendra du 25 au 27 mars au Palais des congrès, où quelque 9 000 visiteurs sont attendus par plus de 320 sociétés spécialistes des loisirs, voyages, bons d'achat, spectacles, restauration collective, mutuelle, service aux salariés, conseil, expertise et formation. Des conférences sont prévues, et un Guide des fournisseurs, regroupant 3 000 professionnels, doit être édité.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 98005

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II					■						
III								■			
IV			■						■		
V		■					■				
VI								■			
VII						■				■	
VIII			■					■			
IX		■					■				
X				■							
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Met un point final aux affaires. – II. Attaque la confiance. Une musique peu appréciée par l'Académie, elle préfère le sonal. – III. Des restes bons pour les oiseaux. Hors combat. – IV. Fait partie de la majorité plurielle. Vas à l'aventure. Le lawrencium. – V. Affecté dans son genre. Accessoire académique. – VI. Désert afghan. S'expose en plein ciel. – VII. Met à sec. Entre UNR et RPR. – VIII. D'un auxiliaire. Pauvre mec. Des notes à la suite. – IX. Se rince quand ça vaut le coup. Montagne de Thessalie. – X. Rayon retourné. Plat italien. – XI. Mis à l'ombre.

VERTICALEMENT

1. Un endroit pour stocker les tubes. – 2. Echassier sacré. Coule de source. L'américium. – 3. Conjonction. Titre à Londres. Passe par Béziers. – 4. Aide souvent à la cuisine. – 5. Voies piétonnes. – 6. Douce île tunisienne. Toujours dérangeant d'y mettre les pieds. – 7. Facile. Prête à être croquée. Romains. – 8. En tenue. Personnel. Affirmation d'hier. – 9. Sujet très intéressant. Protection estivale. – 10. Se manifester comme un duc. Affluent de la Dordogne. – 11. Ferais des modèles réduits.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU Nº 98004

HORIZONTALEMENT

I. Souricières. – II. Abrasif. Aga. – III. Clivés. Tram. – IV. Pané. Tirera. – V. Oté. Débiter. – VI. Ui. Béribéri. – VII. Boue. CSA. Et. – VIII. Ennemi. Léna. – IX. Trière. Ti. – X. Lie. Enisu (usine). – XI. Eclisse. Sus.

VERTICALEMENT

1. Sac-poubelle. – 2. Oblation. Ic (ci). – 3. Urine. Untel. – 4. Rave. Béer. – 5. Ise. Dé. Mies. – 6. Cisterciens. – 7. If. Ibis. Rie. – 8. Tribales. – 9. Rareté. Us. – 10. Egarement. – 11. Samaritains.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME Nº 51

Au cœur d'un ordinateur

Cet ordinateur (primaire, il faut bien le reconnaître) ne sait faire que deux opérations :

● Les calculs de sommes et de différences de nombres (puisés dans ses zones mémoires).

● Les « affectations », qui consistent à mettre dans l'une de ses zones mémoires le résultat d'un calcul ou le contenu d'une mémoire.

Et, comble de nullité, il ne possède que deux zones mémoires !

A cet instant, chacune de ses deux zones contient un nombre.

Comment, néanmoins, en un minimum d'opérations, échanger le contenu de ses deux zones mémoires ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 1998

Solution dans Le Monde *du 13 janvier.*

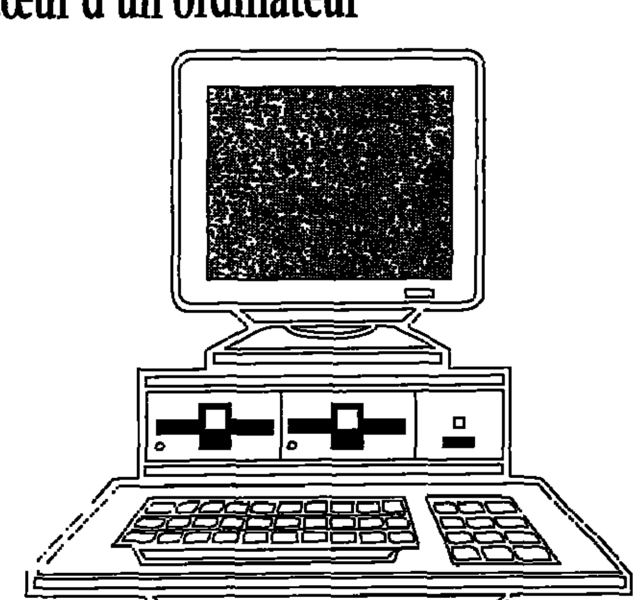

SOLUTION DU PROBLÈME Nº 50 (paru dans *Le Monde* du 30 décembre 1997).

Nous écrirons que (1998 !) est le nombre s'écrivant comme produit des entiers de 1 à 1998.

(1998 !) = 1 × 2 × 3 × 4... × 1997 × 1998. (1998 !) est donc divisible par tous les entiers de 1 à 1998.

Alors aucun des 1997 nombres consécutifs : (1998 !) + 2, (1998 !) + 3,... (1998 !) + 1998 n'est premier. Le premier est divisible par 2, le deuxième par 3,..., le 1997e par 1998.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437
ISSN 0395-2037

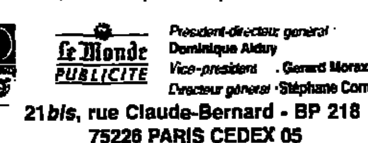

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

VENTES Les maisons de vente anglo-saxonnes Sotheby's et Christie's, qui dominent le marché mondial des enchères publiques et ont affiché d'excellents résultats en 1997 (+ 9 % pour la première, + 23 % pour la seconde), doivent obtenir en 1998 le droit de vendre en France. L'une et l'autre investissent massivement dans de nouveaux locaux, à Paris, dans le 8e arrondissement, à proximité de l'Elysée. Leurs effectifs parisiens vont doubler dans l'année. ● L'OBJECTIF avoué des deux sociétés est de faire de Paris le troisième de leurs points de vente, après New York et Londres. L'activité devrait se concentrer sur les arts décoratifs et le mobilier. ● LES TAXES frappant, en France, l'art moderne et contemporain interdisent à Paris, marché de troisième zone, d'être compétitif sur ce plan par rapport à New York.

1998, l'année de Sotheby's et de Christie's en France

Les sociétés anglo-saxonnes, qui affichent d'excellents résultats, devraient pouvoir vendre à Paris. Elles comptent importer en France les méthodes qui ont fait leur succès dans le reste du monde

« FLUCTUAT NEC MERGITUR. » Le petit bateau du marché de l'art parisien va accueillir deux nouveaux passagers de poids, dès cette année, les sociétés anglo-saxonnes Christie's et Sotheby's. Des passagers de première classe : cotées en Bourse, les deux maisons de ventes annoncent des résultats croustillants. Pour le premier semestre de 1997, ceux de Sotheby's sont en progression de 9 %, pour un chiffre d'affaires de 858 millions de dollars (5,11 milliards de francs environ). Ceux de Christie's ont progressé de 23 %, à 908 millions de dollars (5,41 milliards de francs) de chiffre d'affaires pour la même période.

Les galeries et les antiquaires installés à proximité de l'Elysée se frottent les mains : peu habitués aux clients de passage, ils rêvent tous de voir les collectionneurs richissimes, en transit entre les deux maisons, séduits par leur vitrine.

Nos mastodontes ont trouvé, dans la capitale, des locaux à leur démesure. Christie's France va s'implanter dans l'immeuble occupé jusqu'alors par la galerie Artcurial, au 9, avenue Matignon, dans le 8e arrondissement. Mais, pour Hugues Joffre, son directeur, rien ne presse : *« L'équipe parisienne n'a pas encore l'expérience de monter une vente. On a encore un an pour affiner tout ça. Il faut prendre son temps et s'adapter à la législation. Donc, la date d'inauguration n'est pas encore fixée. Nous devrions être opérationnels au début de 1999. »*

Chez Sotheby's, au contraire, on met les bouchées doubles. La maison ouvrira au public, dans la première quinzaine de mars 1998, les portes de ses nouveaux locaux, situés à l'emplacement de l'ancienne et mythique galerie Charpentier, 76, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Environ 2 500 mètres carrés de bureaux, mais aussi une salle d'exposition et une salle des ventes. En attendant l'autorisation de vendre à Paris, Sotheby's va y organiser une exposition, prévue du 7 au 16 mars, qui se veut une vitrine de son savoir-faire, et de son faire-savoir : *« Nous allons inaugurer nos nouveaux locaux avec "Trésors des grandes collections privées"*, annonce Laure de Beauvau Craon, présidente de Sotheby's France. *C'est une exposition consacrée à quelques chefs-d'œuvre de l'art décoratif et du mobilier du XVIIIe siècle prêtés par des amateurs belges et français. Comme nos collectionneurs veulent rester discrets, il n'y aura ni photographies ni catalogue. Raison de plus pour venir nous voir sur place... »*

Les deux sociétés vont presque doubler leur effectif dans l'année. *« Christie's France emploie actuellement 53 personnes,* déclare Hugues Joffre. *Nous serons à peu près 80 l'année prochaine, et 120 dans trois ans, si nos résultats sont à la hauteur de nos espérances. C'est bien sûr le volume d'affaires qui déterminera nos besoins, mais nous devrons recruter des magasiniers, des réceptionnistes, tout un personnel administratif nécessaire à l'organisation et au bon déroulement d'une vente.*

» Et nous avons déjà commencé à engager des experts, poursuit-il, *que nous préférons nommer des « spécialistes ». Quelques-uns parmi eux sont en formation en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, mais reviendront à Paris sous peu. D'autres sont déjà ici. Ils doivent connaître les objets, apprécier leur valeur commerciale, mais nous leur demandons aussi une compétence relationnelle. Ils doivent être des conseillers, tant pour les vendeurs que pour les acheteurs. C'est pour cela qu'ils sont tous salariés. Un expert à la mode parisienne qui est aussi marchand, qui apporte des affaires au commissaire-priseur, évalue les objets, les vend ou les achète pour son compte, cela crée une confusion que nous préférons éviter. »*

Pour sa part, Sotheby's France va passer de 40 à 77 employés, dont certains, comme le spécialiste des dessins anciens Nicolas Joly, ont été débauchés auprès des meilleurs antiquaires parisiens : Laure de Beauvau Craon a l'ambition de faire de Paris *« la troisième salle des ventes de Sotheby's, en termes de chiffre d'affaires, après New York et Londres ». « Les deux capitales européennes,* dit encore Laure de Beauvau Craon, *peuvent jouer un rôle de contrepoids par rapport à New York, même si tout le marché de l'art moderne et contemporain restera aux Etats-Unis tant que les taxes et le droit de suite grèveront la place parisienne. Mais le chiffre d'affaires de Sotheby's France se faisait jusqu'à présent uniquement à l'exportation. Désormais, nous vendrons ici des objets collectés dans toute l'Europe, du moins ceux qui ne sont pas touchés par la TVA. Je suis optimiste, cependant. La France est un pays de collectionneurs.*

» Certes, on y trouve peu de ces milliardaires qui font les records des ventes de New York, mais il passe, dit-on, 5 000 à 8 000 personnes à Drouot chaque jour : cette curiosité est unique au monde. Paris est donc un marché pour des œuvres de valeur moyenne, aux alentours de 100 000 à 300 000 francs. Un acheteur potentiel ne prendra pas l'avion pour cela si la pièce est proposée outre-Atlantique. Ici, il la verra. Et on n'achète que ce qu'on voit. Les Français aiment l'art. Il suffit de regarder ces files d'attente devant le Grand Palais. On fait la queue pour Georges de La Tour comme, au bon vieux temps de l'Union soviétique, les Russes piétinaient devant le mausolée de Lénine. Paris est une des villes du monde qui compte le plus de musées. Mais cela ne suffit pas à développer des collections, publiques ou privées. Il faut un marché dynamique pour cela. »

Les deux maisons vont s'employer à le créer. Ou à le recréer : dans son numéro de janvier 1998, le mensuel américain *W* rappelle, non sans cruauté, qu'en 1952 un commissaire-priseur français, Me Ader, réalisait à lui seul des ventes éclipsant celles de Sotheby's et Christie's réunies. Et que le monopole parisien a dispensé ses confrères de faire le moindre effort pour s'imposer sur un marché devenu depuis mondial. Suit une description de Drouot, présenté comme ayant *« l'attrait d'un terminal d'autocars » : « L'Escalator est en panne, il y a du chewing-gum collé au plancher et quelques ampoules grillées [...] Quoique cela puisse avoir son propre charme, c'est comme un autre monde. »*

On l'aura compris, les maisons anglo-saxonnes visent une autre clientèle que celle des brocanteurs promus antiquaires. En témoignent les noms dont ils s'entourent. Ainsi, le couturier Hubert de Givenchy préside le conseil de surveillance de Christie's France, depuis le 1er octobre 1997. La maison de ventes britannique *lui a fixé une triple mission* : poursuivre l'implantation de Christie's en France, développer la communication les relations avec la clientèle. Sotheby's s'est offert, pour sa part, les services de Kristen van Riel, nommé directeur général en janvier 1997. Avocat, il fut chargé, entre autres, des intérêts du groupe Elf Aquitaine. C'est lui qui a négocié le délicat dossier de l'aménagement de la galerie Charpentier. Il a été également administrateur du Musée des arts décoratifs.

Hugues Joffre, président du directoire de Christie's France et Laure de Beauvau Craon, présidente de Sotheby's France.

Les maisons anglo-saxonnes visent une autre clientèle que celle des brocanteurs promus antiquaires

C'est précisément sur ce dernier domaine que va porter l'effort des maisons de ventes dans les prochaines années. Hugues Joffre annonce la création d'une dizaine de départements. Le plus gros concerne les arts décoratifs, au sens large. Il occupera quatre spécialistes, et deux généralistes. Mais la logistique, l'enseignement, l'édition des catalogues et surtout la restauration des œuvres resteront basés à Londres.

Chez Sotheby's, qui n'a pas autant investi que son concurrent pour ses infrastructures dans la capitale britannique, le point de vue est différent. Laure de Beauvau Craon l'affirme haut et fort : *« Nous ferons travailler les artisans français. Certains restaurateurs, pour les bronzes et le mobilier par exemple, sont parmi les meilleurs du monde. Nous conseillons même à nos clients étrangers, américains par exemple, de faire venir ici leurs meubles pour les restaurer. »* De quoi faire enfler les chevilles de nos ébénistes, qui vont peut être enfin pouvoir oublier l'époque ingrate où ils n'avaient que la colle de peau sur les os.

Harry Bellet

La princesse par qui l'ouverture arrive

1998 sera l'année de Laure de Beauvau Craon. Princesse de son état, et présidente de Sotheby's France, elle est à l'origine de l'éclatement du monopole exercé par les commissaires-priseurs français sur les enchères publiques volontaires. Laure de Beauvau Craon espérait pouvoir vendre en France les souvenirs du duc et de la duchesse de Windsor, amassés par Mohamed Al Fayed. Devant le refus des autorités, elle plaida sa cause auprès des instances européennes, qui lui donnèrent raison. Trop tard pour la vente Windsor, qui aura finalement lieu à New York, en février.

Mais la France ne perd rien pour attendre : Sotheby's va organiser la vente du château de Groussay et de son contenu, témoignages du goût de Charles de Beistegui (1894-1970), qui étonna jusqu'à Jean Cocteau. Une « house sale » dans la plus pure tradition anglo-saxonne, qui va drainer vers le château, situé près de Montfort-L'Amaury, les « happy few » du monde entier. Quand ? Personne ne le sait. La commission chargée de réfléchir à l'indemnisation des commissaires-priseurs, préalable à l'ouverture effective du marché, devait rendre son rapport avant la fin de 1997. Aux dernières nouvelles, on l'attend encore.

Paris, marché de troisième zone

LES GRANDES VENTES d'art moderne et contemporain ont lieu deux fois l'an, en automne et au printemps, à New York et à Londres. Paris est devenu un marché de troisième zone, et risque de le demeurer. Outre-Manche, comme outre-Atlantique, il existe une réelle synergie entre galeries d'art et *auctioneers*. Un galeriste londonien résume ainsi l'effet de sa cohabitation avec Christie's et Sotheby's : *« Certes, la concurrence avec eux est parfois rude. Mais le seul moment où les grands collectionneurs internationaux viennent à Londres, c'est pour les ventes d'art moderne et contemporain de juin. Certains étrangers conservent même un pied-à-terre ici uniquement pour cela. Entre deux vacations, ils passent dans nos galeries, et nous faisons des affaires à cette occasion. Je n'ai qu'une crainte, c'est que le gouvernement français ne les autorise à organiser des ventes à Paris. Ce serait la fin du marché londonien. »*

DEUX ÉPOUVANTAILS

On n'en est pas encore là : le gouvernement français, ou tout du moins le ministère des finances, s'applique soigneusement à faire fuir les vendeurs potentiels. Le pré carré français est en effet affublé de deux épouvantails, si efficaces qu'ils repoussent même le blé : il s'agit du droit de suite, et de la TVA à l'importation.

Le droit de suite n'est appliqué qu'aux ventes publiques. Les galeries en sont actuellement exonérées, car elles cotisent à la Sécurité sociale des artistes. Leur contribution est de 20 035 665 francs pour 1996. La même année, le droit de suite a rapporté 7 140 104 francs aux ayants droit des artistes, bénéficiant d'abord aux héritiers des plus connus d'entre eux. Il n'existe pas, pour l'instant, en Grande-Bretagne. Une étude des effets de l'application du droit de suite réalisée par le ministère du commerce et de l'industrie britannique a estimé la perte de profit pour l'économie anglaise à 68 millions de livres (600 millions de francs). Le coût administratif d'une telle mesure est pour sa part évalué à 2,5 millions de livres (25 millions de francs).

La TVA à l'importation est apparemment bénigne, à 5,5 %. Elle aurait rapporté 34 millions de francs aux finances publiques françaises en 1996. Mais l'application depuis 1995 d'une taxe de 2,5 % seulement en Grande-Bretagne a fait baisser le volume des importations, et donc des transactions, de 45 % en deux ans. Pour la peinture, les seules importations en provenance de Suisse ont plongé de 60 %. Les Britanniques sont d'autant plus inquiets que le marché de l'art et les activités de service (transport, assurance, restauration) qui en découlent font vivre 12 000 entreprises employant 50 000 personnes.

Les œuvres d'art voyagent au gré des taxes. Un responsable du département art d'une grande banque privée française indique : *« Nous déposons pour nos clients quatre à cinq demandes de certificat d'exportation par semaine pour des œuvres* [le passeport n'est exigible que pour les œuvres dont la valeur est supérieure à 50 000 euros, soit 350 000 francs pour les sculptures, et 150 000 euros, soit 1 050 000 francs pour les peintures] *qui partent vers les Etats-Unis, pour 80 % d'entre elles. »*

« LE MONTANT DE LA GABELLE »

Pour Hugues Joffre, président du directoire de Christie's France, il n'est donc pas question pour l'instant de délocaliser à Paris les grandes ventes d'art moderne et contemporain actuellement tenues à Londres et New York : « Nous ne pouvons pas faire admettre à nos vendeurs l'intérêt de débourser 3 % de plus pour le droit de suite dû aux héritiers des artistes. S'il baisse, nous viendrons à Paris. Si Londres doit s'aligner, nous irons à New York. »

Chez Sotheby's, Laure de Beauvau Craon approuve : *« Les taxes françaises nous privent de collections importantes. Aucun vendeur étranger n'accepte de s'y soumettre. Toutes les œuvres en provenance du port franc de Genève, par exemple, sont exportées et vendues à New York. Le droit de suite bride le marché. L'Europe veut l'aligner sur une moyenne de ce qui existe dans tous les états membres. Ainsi, en Islande, il est de 10 %. Seulement, le marché y est inexistant. Il pourrait aussi bien être de 40 %, il ne rapporterait rien, et pour cause. Les fonctionnaires européens ne se rendent absolument pas compte que le marché de l'art est devenu mondial. Quant à la TVA à l'importation, elle porte préjudice au patrimoine français : un collectionneur parisien ne rapatriera jamais une œuvre acquise à l'étranger. Il préférera la laisser aux murs de sa résidence de Miami, ou du bureau de sa succursale new yorkaise. Dans quelques générations, on ne se souviendra pas plus du taux de la TVA qu'on ne se rappelle du montant de la gabelle. Mais on se demandera pourquoi la France s'est exclue de l'histoire de l'art moderne. »*

Ha. B.

Une cérémonie de prise de nom au Kabuki-za de Tokyo

Le grand premier rôle Takao Kataoka entre dans la dynastie des Nizaemon, nom porté pour la première fois à Osaka en 1688

TOKYO
correspondance

C'est, dit-on, le dernier événement majeur du XXe siècle au kabuki : Takao Kataoka, le grand premier rôle adulé par les spectatrices parce qu'il est doué des trois atouts traditionnellement requis (la voix, les traits, le port), vient d'accéder au nom prestigieux de Nizaemon, laissé vacant par la mort de son père, illustre acteur encore actif trois mois à peine avant sa récente disparition à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

La cérémonie de prise de nom, solennellement intégrée à la représentation du Kabuki-za de Tokyo, a eu lieu le 2 janvier. Elle sera répétée quotidiennement au cours des six séries mensuelles que la compagnie de production Shochiku, qui tient d'une main ferme le monde du kabuki, prévoit courant 1998 dans les principales villes japonaises.

La cérémonie constitue en elle-même un spectacle codifié, très apprécié du public qui ne ménage pas ses bruyants encouragements au récipiendaire, flanqué d'une vingtaine de ses partenaires prosternés face à la rampe selon un ordre scrupuleusement hiérarchique : tous, à commencer par les plus prestigieux d'entre eux – c'est-à-dire dans ce monde les plus chevronnés – prennent tour à tour la parole dans l'ample langue rythmée du théâtre pour évoquer la mémoire du disparu, forcément belle, et appeler le public à soutenir leur camarade dans son effort pour assurer une succession forcément difficile.

Les acteurs de kabuki, héritiers de familles vouées depuis plusieurs siècles à cet art, naissent littéralement sur les planches et passent d'un nom de théâtre à l'autre à mesure qu'ils franchissent les étapes qui les mènent à la maturité artistique.

Ces noms sont souvent eux-mêmes traditionnels, et donc affectés, comme autrefois pour nos rois, d'un quantième distinctif : c'est ainsi que Takao Kataoka est devenu Nizaemon XV, d'un nom porté pour la première fois sur la scène des théâtres d'Osaka en 1688, et transmis depuis par filiation, réelle ou adoptive.

La succession cette fois ne s'est cependant pas faite sans poser quelques épineux problèmes de préséance : Takao avait deux aînés, tous deux acteurs, et il n'est pas courant au Japon que l'on passe outre au droit d'aînesse, a fortiori dans un milieu aussi conservateur que le théâtre traditionnel. Mais la faveur du public l'emporta sur les données de l'état civil, et les deux aînés n'eurent d'autre choix que de s'effacer au profit de leur brillant cadet, qui trouve ainsi à cinquante-trois ans la récompense d'une carrière exemplaire.

Né à Osaka à la fin de la seconde guerre mondiale, Takao Kataoka fait ses débuts à l'âge de cinq ans dans l'un de ces rôles enfantins qui suscitent invariablement l'attendrissement du public, pour l'essentiel féminin. Le kabuki d'Osaka vit alors ses dernières belles années, et dans le quartier des théâtres, ultime vestige de l'ancien quartier de plaisir, on peut voir parfois les acteurs, distribués simultanément dans plusieurs salles, se hâter de l'une à l'autre sans avoir pris le temps d'ôter leur costume ni leur perruque.

Mais voici que de grands comédiens disparaissent, que les jeunes appelés à assurer leur relève cèdent aux séductions du spectacle commercial, du cinéma surtout, dont les années 50 constituent au Japon l'âge d'or : lorsque Takao Kataoka sort de l'adolescence, le kabuki d'Osaka n'est plus qu'un champ de ruines, et le jeune acteur n'a d'autre choix que de « monter » à Tokyo, où il a la chance d'être pris en main par un acteur influent, Kanya Morita, qui a compris que le salut du kabuki passe par le rajeunissement de ses cadres.

Takao Kataoka est alors systématiquement distribué aux côtés du fils adoptif de Kanya Morita, Tamasaburo Bando, dont la beauté confère un charme ambigu aux emplois féminins, tenus au kabuki par des acteurs travestis. Remarquablement accordés l'un à l'autre, tant par l'harmonie des voix que par l'élégance de l'image scénique, les deux comédiens vont bientôt constituer le « couple » majeur du kabuki de l'après-guerre, et c'est à ce titre que le public parisien put les applaudir au théâtre Mogador voilà une douzaine d'années.

Les acteurs de kabuki, héritiers de familles vouées depuis plusieurs siècles à cet art, naissent littéralement sur les planches et passent d'un nom de théâtre à l'autre à mesure qu'ils franchissent les étapes qui les mènent à la maturité artistique

DR

La « prise de nom » du grand premier rôle Takao Kataoka le 2 janvier à Tokyo. Il prend la place de son père, récemment disparu, en devenant Nizaemon XV.

Jeune premier par excellence du théâtre traditionnel, Takao Kataoka fut un moment tenté par la scène occidentale (il fut un excellent Hamlet), par le cinéma et la télévision aussi, où il ne joua pas que des rôles en costumes. Cette période d'activité fébrile ne dura pas.

Payant un lourd tribut à la maladie (une double affection au poumon et à l'œsophage put le faire croire momentanément perdu, et le tint éloigné de la scène pendant toute l'année 1993), il se consacre désormais exclusivement au métier d'acteur de kabuki, qui constitue une profession à plein temps : les comédiens jouent quotidiennement en matinée et en soirée, et, pendant les quelques jours où le théâtre fait relâche, ils répètent la série de représentations du mois suivant.

Takao Kataoka vient d'accéder à un nom prestigieux, illustré notamment au cours de ce siècle par son père et par son grand-père, immenses acteurs dont la longue carrière commande le respect et impose de ne pas décevoir : « *Le nom*, dit-il, *est en un sens comme un château. On en est un temps dépositaire et, pour ne pas endommager ce précieux bien, il faut en faire quelque chose dans quoi votre successeur aura envie de s'installer à son tour. Après quoi, ce que j'aimerais, c'est devenir un acteur dont les gens continuent à parler après sa mort. Ce qui est beau dans l'art de l'acteur de théâtre, c'est que, à la différence de celui du cinéma, il n'est que chose impalpable qui se volatilise instantanément et ne subsiste que dans les récits qu'on en fait. Alors, mon rêve à moi, ce serait de continuer après ma mort à vivre dans la mémoire et dans l'imaginaire des gens.* »

Michel Wasserman

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE : des week-ends de musique de chambre et des ateliers d'interprétation au théâtre des Bouffes du Nord.** Stéphane Lissner, nouveau codirecteur avec Peter Brook du théâtre des Bouffes du Nord à Paris, y lance des week-ends de musique de chambre et des ateliers d'interprétation pour jeunes musiciens professionnels, ouverts au public. Un premier week-end sera consacré, en janvier, à Jean-Sébastien Bach avec cinq concerts : le claveciniste Gustav Leonhardt (le 9 à 21 heures), le violoniste Fabio Biondi (le 10 à 18 heures) et l'Akademie fur alte Musik de Berlin (le 10 à 21 heures), un duo clavecin-flûte par Leonhardt et Barthold Kuijken (le 11 à 12 heures) et à nouveau l'Akademie fur alte Musik de Berlin (le 11 à 15 h 30). Un week-end Mozart avec six concerts est prévu les 16, 17 et 18 janvier par une quinzaine de solistes et un week-end Beethoven avec également six concerts par une dizaine de solistes et ensembles, les 23, 24 et 25 janvier. Les ateliers consacrés à la musique de chambre de Mozart et Beethoven seront animés par le pianiste Bruno Canino les 15 et 16 janvier, par le critique et écrivain Jacques Drillon les 19, 20 et 21 janvier et par le violoncelliste Gary Hoffmann les 22 et 23 janvier.

■ **Daniel Barenboïm a signé une reconduction pour cinq ans** de son contrat d'exclusivité avec la firme Teldec Classics. Cet accord prévoit des enregistrements avec les formations dont le chef et pianiste israélien est le patron – l'Orchestre de Chicago depuis 1991 et la Staatskapelle de Berlin depuis 1993 –, mais aussi avec la Philharmonie de Berlin. Avec cette dernière est prévue la suite de la gravure des symphonies de Bruckner et des concertos pour piano de Mozart.

■ **ARCHÉOLOGIE : le Sphinx est débarrassé des échafaudages** qui l'entouraient depuis sept ans. Les travaux de restauration, commencés en 1990, ont été achevés le 12 décembre 1997. Selon le directeur des antiquités de la région des Pyramides, Ahmed Al Haggar, « *cent mille pierres ont été utilisées entre 1990 et 1997* » pour réparer la célèbre statue de 57 m de long et 20 m de haut. Les travaux ont surtout porté sur le cou, les pattes et les flancs. Une cérémonie marquant la fin des travaux sera organisée au début de cette année.

Seize expositions pour comprendre les arts à Naples au XIXe siècle

NAPLES
correspondance

Il y a douze ans, Naples avait révélé les splendeurs de l'art du Seicento, le XVIIe siècle illustré par Le Caravage et ses élèves napolitains. A l'époque, l'exposition avait fait découvrir la peinture maladive de Jusepe de Ribera, la vigueur expressive de Massimo Stanzione, la couleur délicate de Battistello Caracciolo. Aujourd'hui, le Musée de Capodimonte ouvre ses portes à une autre exposition, tout aussi surprenante, qui raconte l'aventure artistique au siècle dernier d'une ville qui perd son rôle de capitale du royaume des Deux-Siciles pour passer à la couronne des rois d'Italie. Les Napolitains ont réussi à monter une mise en scène remarquable, avec une série de seize expositions qui analysent les différents aspects de « la civilisation du XIXe siècle : les arts à Naples entre les Bourbons et les Savoie ». Le pôle d'attraction principal est, bien sûr, le palais de Capodimonte, où un comité scientifique international, dirigé par Nicola Spinosa, a reconstruit l'atmosphère de la cour napolitaine de 1799 à 1899, près de quarante ans après l'unité de l'Italie.

Au premier étage du palais, décoré par Pier Luigi Pizzi du même bleu que les porcelaines de Sèvres, les appartements royaux ont repris leur allure originelle, expression du goût néoclassique de l'époque. Ici, l'art suit l'histoire. Dans les salles du palais, on retrouve l'esprit et la personnalité de Joseph Bonaparte, suivi par Murat et son épouse Caroline Bonaparte, qui ont gouverné Naples pendant dix ans. Après la chute de Napoléon, les Bourbons ont repris le pouvoir sur leur royaume et affirment leur goût de mécènes de niveau international. A l'époque, la ville du Vésuve était encore une capitale des arts, capable d'attirer des maîtres comme Antonio Canova, auteur de *Vénus et Adonis*, la superbe sculpture jadis exposée dans la villa du marquis napolitain Francesco Berio, avant d'être vendue à un collectionneur suisse. Maintenant, le chef-d'œuvre de Canova est retourné à Capodimonte pour témoigner de la grandeur de la ville à l'aube du siècle dernier.

LA VIE DES BOURBONS

A côté, de multiples trésors ont retrouvé leur lieu d'origine : les porcelaines fines et blanches fabriquées à Capodimonte, les tapisseries en soie produites dans les établissements créés par les Bourbons dans le village de San Leucio, près de Caserte, les meubles inspirés par les objets archéologiques retrouvés dans les fouilles de Pompéi et Herculanum. Plus de trois cents œuvres d'art, conservées dans les dépôts du palais ou prêtées par des musées et collections du monde entier, ont permis de recréer la vie des Bourbons dans leur demeure de chasse. En collectionneurs éclairés, ils ont porté le goût de la cour vers la mode européenne. La preuve en est la qualité des œuvres présentées dans la deuxième partie de l'exposition, qui occupe l'étage supérieur du palais. Cette étonnante galerie révèle à quel point la peinture napolitaine de l'époque était animée par des personnalités originales, qui méritent une attention approfondie. Les recherches d'ordre réaliste conduites par des artistes comme Domenico Morelli ou Michele Cammarano n'en montrent que l'une des nombreuses tendances.

Si la peinture d'histoire tient le haut du pavé avec les grandes toiles de Francesco Hayez et Vincenzo Camuccini, proche de la solennité néoclassique de David, un autre courant regarde le paysage et la nature, avec un groupe d'artistes connu sous le nom d' « école du Pausilippe ». Leurs sujets principaux sont la vie quotidienne de Naples, telle que la montrent Filippo Palizzi et Giacinto Gigante, selon la tradition du « védutisme » du XVIIIe siècle, mais avec une vision plus simple et populaire. Les pêcheurs qui participent aux fêtes populaires sur les places de la ville ont les même visages gouailleurs et expressifs que les statues en bronze de Vincenzo Gemito, un autre artiste peu connu mais fort intéressant, qui mélange la mémoire de la sculpture classique avec l'univers coloré du peuple napolitain. Même après le départ des Bourbons en 1860, Naples garde son ouverture internationale, comme le démontrent les séjours de plusieurs artistes venus des différents pays d'Europe – dont l'Allemand Hans von Marees et l'Espagnol Mariano Fortuny. Parmi les Français, on trouve deux impressionnistes, Edgar Degas et Pierre-Auguste Renoir, qui marquent de leur influence le milieu napolitain de l'époque.

Si l'exposition de Capodimonte a le grand mérite de présenter au public pour la première fois ce contexte artistique dans toute sa complexité, les autres manifestations veulent élargir le champ et témoigner plus largement de l'époque. Dans les immenses salles du palais royal, la résidence principale de la monarchie napolitaine, Giancarlo Alisio a reconstruit l'histoire de l'architecture d'une ville qui abandonnait son rôle de capitale pour devenir une cité habitée par une bourgeoisie tout à fait européenne. Parmi les architectes de ce temps se distingue Antonio Nicolini, auteur du Théâtre San Carlo et talentueux metteur en scène, protagoniste d'une exposition consacrée à son travail, dans les espaces purs et lumineux de la néoclassique villa Pignatelli.

« GALANTERIES » DE LUXE

Enfin, la partie la plus originale de cette kermesse, c'est l'exposition sur les « galanteries » qui se tient dans une autre splendide résidence, la villa Floridiana, située au sommet de la colline du Vomero, la maison du duc de Martina. Là est rassemblée une collection d'objets de luxe utilisés dans la vie quotidienne de la haute aristocratie de la ville. Boîte à tabac en fine porcelaine chinoise, éventails en nacre, petites montres de poche en émail, cannes en ivoire ou en cristal, nécessaires de toilette précieux comme des bijoux : un univers de détails qui montre un savoir-vivre riche et raffiné, animé par des « liaisons dangereuses » nouées dans les boudoirs, les banquets et les chasses à courre. Un voyage intrigant dans les fumoirs des gentilshommes et les pochettes des dames, qui révèle le versant privé d'un siècle d'art à l'ombre du Vésuve...

Ludovico Pratesi

★ Naples, Musée de Capodimonte (du mardi au dimanche de 10 heures à 19 heures. Fermé le lundi). Palais royal, piazza del Plebiscito (du dimanche au mardi de 9 heures à 14 heures : du jeudi au samedi de 9 heures à 19 heures. Fermé le mercredi). Musée Duca di Martina, villa Floridiana (du mardi au vendredi, ainsi que le dimanche, de 9 heures à 14 heures ; le samedi, de 9 heures à 19 heures. Fermé le lundi). Expositions jusqu'au 26 avril.

L'émerveillement de « La Traviata » pour quelques privilégiés à la Bastille

Après Angela Gheorgiu, Viktoria Loukianetz est une magnifique Violetta

Deux sopranos exceptionnelles ont été deux somptueuses Violetta dans « La Traviata » présentée à l'Opéra-Bastille à la fin de 1997 et au début de cette année. Les mélomanes se sont précipités nombreux. Trop nombreux puisqu'ils sont plus de 35 000 à avoir été éconduits. Toutes les représentations affichent complet. Il ne reste aux amateurs déçus que la diffusion sur France-Musique, le 10 janvier.

LA TRAVIATA, opéra de Verdi. Avec Viktoria Loukianetz (Violetta Valéry), Ramon Vargas (Alfredo Germont), Alexandru Agache (Giorgio Germont), Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris. James Colon (direction). Jonathan Miller (mise en scène). Ian MacNeil (décors). Clare Mitchell (costumes). OPÉRA-BASTILLE le 30 décembre. Prochaines représentations les 7 et 10 janvier. Complet.

Combien seront-ils, les mélomanes éconduits par l'Opéra-Bastille, le soir de la dernière, le 10 janvier ? 35 000 à la veille de la Saint-Sylvestre, leur nombre va grandissant (*Le Monde* daté 4-5 janvier). Aux malheureux, il ne reste plus qu'à préparer leur magnétophone à cassette – les branchés prépareront leurs cassettes DAT, leur mini-disc ou leur enregistreur de CD – pour conserver précieusement le souvenir sonore d'une distribution exceptionnelle que France-Musique diffusera en direct, le 10 janvier, à 19 h 30. Pour l'image, ils repasseront : la télévision publique n'a pas filmé. Faute de moyens, sera-t-il répondu. Si seulement France Télévision n'avait pas consacré plus de 3 millions de francs à la pianiste Elisabeth Sombart, dont les cinquante émissions auront marqué du sceau du ridicule l'année de musique qui vient de s'achever (*Le Monde* du 18 mai 1997).

La première réussite d'Hugues R. Gall est d'avoir réussi à distribuer deux sopranos exceptionnelles dans un rôle tellement dominé par Maria Callas que la Scala de Milan avait attendu des décennies pour remonter la mise en scène de Visconti pour Tiziana Fabricini, en mars 1992. Sony a publié sa Violetta dirigée par Riccardo Muti. Roberto Alagna chantait le rôle d'Alfredo à la Scala, et c'est sa femme, Angela Gheorgiu, qui aura été la première Violetta de la Bastille (*Le Monde* du 30 décembre).

Il est curieux de constater que Ramon Vargas, l'Alfredo de Bastille, ne joue pas son rôle de la même façon quand Viktoria Loukianetz remplace Gheorgiu. Plus proche de la soprano russe, plus tendre, plus passionné, son personnage émeut davantage ; physiquement moins gauche, il chante moins au public dans l'ultime scène. Mais on ne réussit toujours pas à déterminer ce qui ressortit de l'ironie du metteur en scène et de la capacité du ténor à faire l'acteur. Pour ce qui est du chant, il n'y a aucun doute : Vargas est un ténor à la technique impeccable, au timbre chaud, sans aucun des harmoniques durs qui gênent chez ses confrères – y compris chez Alagna, dont le récent récital EMI, avec ses deux frères à la guitare, est un supplice : le Français crie d'un bout à l'autre, sauf dans la sérénade de Don Juan, écrite pour baryton.

LABYRINTHE DES ILLUSIONS

Sur un fond noir, se détache une double rampe qui évoque tout à la fois l'architecture métallique du dernier quart du XIXe siècle, un grand escalier et le métro aérien qui passe devant l'hôpital de la Salpêtrière. Jeu de lignes de fuite qui intrigue à la façon des dessins d'Escher, cet élément de décor impose sa présence mystérieuse dans les trois actes.

Ce labyrinthe des illusions domine cette production dans laquelle Miller montre son aptitude à utiliser la totalité du plateau de l'Opéra, à y faire évoluer la foule avec une maestria confondante : la première scène du premier acte, le bal du deuxième, sont des modèles de fluidité, de multiplicité des plans – l'émerveillement vient aussi des lumières douces et des costumes aussi splendides que vraisemblables, historiquement. Le dernier acte aura pu choquer quelques spectateurs par son « réalisme » – deux brancardiers emportent un cadavre, quelques bonnes sœurs en cornette papotent, une malade dans un lit et Violetta dans le sien contre un mur verdâtre dont la base est carrelée de blanc, du même carrelage que celui du métro –, mais cette pseudo-reconstitution d'une salle commune n'est pas plus conventionnelle que ces immenses lits posés sur des scènes vides à peine éclairées dans lesquels Violetta aura expiré ces dernières années dans tant de théâtres... quels que soient les metteurs en scène.

Viktoria Loukianetz est donc la seconde Violetta de Bastille. Pas un deuxième choix assurément : après un premier acte un peu périlleux – le temps que la voix chauffe et prenne la mesure de l'acoustique, problématique, du lieu –, celle qui fut la Violetta de Muti à Salzbourg, en 1996, balaie toutes les craintes. Avec peut-être plus de sensibilité immédiate, plus de fragilité que Gheorgiu, Loukianetz s'impose dans un rôle dont elle domine les notes et la psychologie, et qu'elle fait vivre et mourir avec une justesse et une émotion idéales.

Plus tendu, plus violent que le samedi 27 décembre, James Conlon, dont la direction frappe toujours autant par son élégance et par sa beauté plastique, pourrait être encore plus tendu, plus violent... s'il avait mis plus de cordes dans la fosse. A *Traviata*, il faut dix contrebasses et quatorze, voire seize premiers violons, presque le double de ce que le chef a à sa disposition.

Alain Lompech

Robert Cahen, le globe-trotter de la vidéo, se sédentarise

ROBERT CAHEN. Frac-Alsace, 1, espace Gilbert Estève, 67600 Sélestat. Tél. : 03-89-32-48-50. Du mercredi au samedi de 14 heures à 18 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 26 avril.

SÉLESTAT
de notre envoyé spécial

La surprise vient du Frac-Alsace de Sélestat : *« Robert Cahen s'installe. »* Voilà que le globe-trotter de la vidéo se sédentarise ! C'est en 1971, avec Pierre Schaeffer, que Robert Cahen a débuté. Profitant des truqueurs d'images et de sons mis à la disposition du Service de la recherche, il s'engage alors dans une carrière vidéo unique. Curieux de tout et éternel admiratif, il capture les images du monde. D'un monde cosmopolite et animé par des machines, notamment les trains, qui relient les hommes tout en offrant aux voyageurs un paysage en mouvement. La vidéo est un instrument à la mesure de ce monde contemporain, et Cahen joue de la vidéo comme, il y a peu, on jouait de la photographie. Il n'est pas étonnant qu'on trouve dès lors dans son œuvre une somme monumentale de *Cartes postales vidéo* des quatre coins de la planète. Aujourd'hui, Robert Cahen est une référence en matière de création vidéo, et il entretient avec le petit écran une relation privilégiée : il n'est pas un simple réalisateur, mais un auteur qui diffuse ses œuvres à la télévision, notamment sur Arte.

Cependant, on l'a dit, *« Robert Cahen s'installe »* et se lance dans un genre qu'il n'a jamais pratiqué : l'installation vidéo. Cela consiste à mettre en scène, dans un espace donné, des images qui sont le plus souvent en mouvement. Toutefois, Cahen n'est pas totalement novice en la matière. Sa position, et la démarche qui en découle, est plutôt singulière : il est à la fois un naïf, pour n'avoir jamais réalisé d'installation, et un connaisseur, pour avoir été comme tout le monde un spectateur.

RENCONTRE INTIME

Le vidéaste ne propose pas une simple réflexion sur le genre de l'installation. Cahen ne revisite rien, il aménage son propre univers. C'est pourquoi les quatre installations présentées au Frac-Alsace sont comme un aveu : celui de la tentation de l'espace. L'espace n'existe pas dans l'image vidéo, mais surgit d'un seul coup dans l'installation. Alors le vidéaste profite de l'occasion et pulvérise la notion même d'image télévisuelle. *Paysages-Passage* est un serpentin de moniteurs électroniques diffusant des paysages comme vus d'un train. Robert Cahen gomme le cadre du petit écran en *« décoffrant »* les moniteurs. Tout se passe comme si l'image était une forme évanescente apparue *hic et nunc*.

L'espace offre aussi l'occasion de provoquer des rencontres attendues ou inattendues, comme celle de la peinture et de la vidéo. *Tombe* est une projection classique d'une image verticale sur un mur. L'intérêt principal réside en ce mur, véritable réceptacle orné d'un cadre en relief. L'installation symbolise un dialogue entre la représentation picturale et l'image électronique, avec pour juge le spectateur, témoin de chutes d'objets.

On ressent le désir de la part du vidéaste d'opérer des glissements esthétiques de la peinture à la vidéo. Ainsi une nature morte peut-elle être en mouvement, et une image projetée, un objet de fascination. *Suaire* sacralise l'image vidéo par un dispositif quasi magique où, sur un tissu flottant au-dessus du spectateur, sont projetés des visages. Enfin, Cahen pose un regard nostalgique sur ce qu'il a été, un voyageur, et, comme tout passager de navires ou de trains, il ramène des malles pleines de souvenirs et d'images. Alors le vidéaste emballe ses images dans des coffres de sapins et les installe entre ciel et terre, accrochés par des filins d'acier.

Si ces quatre installations n'ont pas vraiment d'objet commun, elles sont toutefois l'occasion de créer un parcours pour le spectateur. Dans l'espace fragmenté, cloisonné, du Frac-Alsace, Robert Cahen invite le spectateur à un voyage immobile où celui-ci se surprend tour à tour téléspectateur, visiteur, idolâtre et voyageur. C'est une rencontre intime qui nous rappelle que le concept d'installation vidéo a modifié la nature même du « spectateur ».

La première exposition du vidéaste met en évidence l'édification d'une œuvre-déambulatoire où l'artiste investit un espace dans lequel le visiteur peut se déplacer en toute liberté. Robert Cahen trouve là une occasion d'explorer l'éventail des possibilités et de chercher la forme la plus adaptée à la mise en espace de ses visions. C'est avec beaucoup de simplicité et d'honnêteté qu'il s'est confronté à l'élaboration d'installations, ne cédant ainsi pas à la facilité des dispositifs interactifs. Et si, pour certains, l'installation vidéo est envisagée comme un complexe de recyclage, une sorte d'usine de retraitement des images, Robert Cahen l'exploite au contraire comme un lieu de recherche poétique.

Nicolas Thély

SORTIR

PARIS

L'Avant-Dernier des hommes (*)
Est-il encore des nôtres, celui qui s'adresse aux herbes du talus (et de préférence aux orties), à des bouts de bois, ou de ferraille, des boîtes, plutôt qu'à ses semblables ? Et à se vouloir ainsi moins homme que nous, ne finirait-il pas par l'être plus, homme ? Valère Novarina tente de mettre à jour le souterrain mental. Par l'outil du théâtre, atteindre la *vue de la parole* : saisir la parole, des yeux, voir la pensée. Après *Vous qui habitez le temps, La Chair de l'homme* et *Le Repas*, Claude Merlin retrouve Valère Novarina et interpète seul cette houle de mots.
mise en scène de Claude Buchvald et Claude Merlin.

Facteur Cheval (**)
Un jour, alors qu'il effectuait ses tournées de Hauterives à Tersanne (Drôme), le facteur Ferdinand Cheval (1836-1924) trébucha sur une pierre à la forme bizarre et si pittoresque qu'il décida d'en faire provision. Cela dura trente-trois ans et devint le Palais idéal du Facteur Cheval. De ce rêve, de cette obsession, de ces cailloux empilés au fil des ans, de cette esthétique et des textes du Facteur Cheval, Frédéric Reverend a tiré une pièce pour le théâtre.
Avec Jacques Falguières, et Paul Chevallier à la scie musicale.
Lavoir moderne Parisien-Procréart, 35, rue Léon, Paris-18e. Mo Château-Rouge. Du 5 au 31 janvier. Du lundi au samedi, à 19 heures (*), à 21 heures (**). Tél. : 01-42-52-09-14. De 50 F à 90 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Bambola (**)
de Bigas Luna (France-Italie, 1 h 30), avec Valeria Marini.
Contrat sur un terroriste
de Christian Duguay (Etats-Unis, 1 h 59), avec Aidan Quinn, Donald Sutherland, Ben Kingsley.
8 Têtes dans un sac
de Tom Schulman (Etats-Unis, 1 h 35), avec Joe Pesci.
Kaïrat
de Darejan Omirbaev (Kazakhstan, 1 h 37), avec Kaïrat Makhmedov.
Serge Peretti, le dernier Italien
de Dominique Delouche (France, 1 h 15), avec Serge Peretti.
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

L'Extravagant Mr. Deeds
de Frank Capra, avec Gary Cooper, Jean Arthur. Américain, 1936, noir et blanc (1 h 55).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
Le Grand Sommeil
de Howard Hawks, avec Humphrey Bogart, Lauren Bacall. Américain, 1946, noir et blanc (1 h 54).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
Le Limier
de Joseph L. Mankiewicz, avec Laurence Olivier, Michael Caine. Américain, 1972, couleurs (2 h 18).
VO : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).
Mon épouse favorite
de Garson Kanin, avec Cary Grant, Irene Dunne. Américain, 1940, noir et blanc (1 h 28).
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60).
Mr. Smith au Sénat
de Frank Capra, avec James Stewart, Jean Arthur. Américain, 1939, noir et blanc (2 h 05).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
Un Américain à Paris
de Vincente Minnelli, avec Gene Kelly, Leslie Caron, Georges Guétary. Américain, 1951, couleurs, copie neuve (1 h 53).
VO : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).

FESTIVALS

Ava Gardner, star de rêve (v.o.), Reflet Médicis, 5e (01-43-54-42-34). *La Nuit de l'iguane*, lundi.
John Ford (v.o.), Action Christine, 6e (01-43-29-11-30). *Les Raisins de la colère*, lundi.
La nouvelle vague asiatique (v.o.), Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09). *Volte-face*, lundi.
Orson Welles (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). *Citizen Kane*, lundi.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Tango Pasion
Chorégraphie de Hector Zaraspe.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 5, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 290 F.
31 *bis*
Danse : 31 artistes invités par Jean-Christophe Bleton.
L'Etoile du Nord, 16, rue Georgette-Agutte, Paris 18e. Mo Guy-Môquet. Le 5, à 20 h 30. Tél. : 01-42-26-47-47. De 80 F à 120 F.
Sylvain Gontard Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Le 5, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.
Zamboui, Michèle Atlani
Théâtre Clavel, 3, rue Clavel, Paris 19e. Mo Pyrénées. 20 h 30, le 5 janvier. 90 F.
Cuarteto Cedron
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. Le 5, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.
Les Bonnes
de Jean Genet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Catherine Hiegel, Dominique Constanza.
Comédie-Française, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Le 5, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. De 30 F à 185 F.

RESERVATIONS

The Turn of the Screw
de Benjamin Britten, d'après Henry James. Avec les solistes du Royal Opera House Orchestra.
MC 93, 1, boulevard Lénine, 93 - Bobigny. Mo Bobigny-Pablo-Picasso. 20 h 30, les 10, 14, 15 et 19 janvier ; 15 h 30, les 11 et 18 janvier. Tél. : 01-41-60-72-72. De 100 F à 200 F.
Véronique Sanson
Palais des Sports, Porte de Versailles, Paris 15e. Du 9 au 25 janvier, à 20 h 30. Tél. : 01-48-28-40-10. Location Fnac et Virgin. 220 F.
Aragon/Philippe Caubère
Deux époques : Le Communiste (poèmes de 1929 à 1954) ; Le Fou (poèmes de 1954 à 1973).
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 - Sceaux. Tél. : 01-46-61-36-67. 140 F et 110 F. Intégrale : 155 F et 185 F.
Arcadia
de Tom Stoppard, mise en scène de Philippe Adrien.
Comédie-Française, Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. Du 13 janvier au 22 février. Tél. : 01-44-39-87-00. 110 F et 160 F.
Dans la jungle des villes
de Bertolt Brecht, mise en scène de Stéphane Braunschweig.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Du 8 janvier au 22 février. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.

DERNIERS JOURS

15 janvier :
Anna Blume : la sensation pure
Goethe Institut, galerie Condé, 31, rue de Condé, Paris 6e. Mo Odéon. Tél. : 01-40-46-69-60.
17 janvier :
Gérard Traquandi
Bibliothèque nationale de France, galerie Colbert, 2, rue Vivienne, 6, rue des Petits-Champs, Paris 2e. Mo Bourse. Tél. : 01-47-83-81-10. Entrée libre.

Les « indignations kurdes » de la presse turque

Les journaux s'inquiètent de voir l'afflux des réfugiés en Europe donner lieu à une campagne contre leur pays. Ils critiquent notamment les dirigeants italiens

CONTRAIREMENT à la presse européenne, les médias turcs, préoccupés par la politique intérieure de leur pays, ont accordé une place limitée à l'exode de réfugiés – en majorité des Kurdes irakiens – vers l'Italie. La raison en est simple : alors que le gouvernement italien perçoit le problème comme résultant surtout de la situation politique des Kurdes, en Turquie et en Irak, aux yeux des Turcs, ces réfugiés sont essentiellement à la recherche d'un travail et de meilleures conditions économiques.

La plupart des commentateurs préfèrent souligner la tension diplomatique entre la Turquie et l'Italie, due à l'arrivée initiale de plus de 800 réfugiés sur un bateau turc, l'*Ararat* – suivi ensuite par d'autres navires. Ils réagissent aux déclarations du ministre de l'intérieur italien, Giorgio Napolitano, pour qui l'afflux de réfugiés découle des problèmes politiques auxquels ils sont confrontés en Irak et en Turquie, et notamment à la promesse d'une politique de « bras ouverts » faite par le président Oscar Luigi Scalfaro.

« M. Scalfaro sait-il que près d'un million d'Iraniens luttant contre le régime et des centaines de milliers de Kurdes irakiens sont "temporairement" installés en Turquie ? », s'indigne Yusuf Kanli dans *Turkish Daily News*, soulignant la *« tolérance de la Turquie »* et tenant la politique poursuivie par les alliés occidentaux à l'égard de l'Irak pour responsable de ce qui arrive. *« La population du nord de l'Irak souffre de conflits tribaux incessants qui se sont transformés en une guerre de domination. Le problème ne peut pas être résolu avec des gestes spectaculaires, comme l'attribution de l'asile politique à quelques centaines de Kurdes irakiens. Il faut restaurer la souveraineté de l'Irak sur l'ensemble du pays et arrêter de punir toute une nation pour les méfaits de Saddam Hussein. »*

« UN ÉTAT SÉRIEUX »

L'éditorialiste de *Milliyet* admet cependant que les récents incidents ont, *« qu'on le veuille ou non »*, *« fait surgir la question kurde en Europe – avec les encouragements provocateurs des organisations kurdes – et qu'ils sont en train de donner lieu à une campagne anti-turque »*. Tant que la Turquie ne patrouillera pas mieux au large de ses côtes et qu'elle ne cherchera pas à développer économiquement le Sud-Est anatolien, *« elle sera confrontée à d'autres problèmes avec des pays, pourtant amis, comme l'Italie »*.

Milliyet
Insan hakları yılı

Dans un autre article, *Milliyet* dénonce les insuffisances du *« commandement de la sécurité côtière »* et suggère la création d'une organisation, inspirée des Coast Guards américains, et placée sous un commandement de haut rang. *« Décidons avant tout d'être un Etat sérieux, qui surmonte ses désordres et ses négligences. »* Pour *Turkish Daily News*, *« les autorités turques doivent expliquer au public comment autant de gens peuvent, sous ses yeux vigilants, monter illégalement à bord d'un bateau qui appareille pour l'étranger... »*

Le journal met en évidence les dangers de la politique poursuivie par Rome. *« Les Italiens doivent réaliser que leurs lois libérales sur l'immigration ont fait de leur pays un pôle d'attraction pour les illégaux qui s'en servent comme un point d'entrée en Europe. Les Tunisiens, les Albanais n'utilisent-ils pas tous les moyens possibles pour s'infiltrer en Italie ? Le problème ne se limite pas aux Kurdes. »*

Nicole Pope

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Les comités de chômeurs n'ont pas été satisfaits par les premières réponses gouvernementales. Martine Aubry va devoir gérer un conflit délicat. Celui-ci est en effet hautement symbolique, puisqu'il met en scène des chômeurs de longue durée, victimes de la crise, cristallisant les angoisses, la mauvaise conscience, donc la compréhension générale. Il est neuf, dans la mesure où, cette fois-ci, les chômeurs de longue durée ne sont pas des enjeux du conflit mais des acteurs du conflit, organisés et apparemment décidés. Enfin, il n'est pas politiquement neutre, puisque les comités de chômeurs se situent très clairement sur la marge la plus critique et la plus contestataire des syndicats et à la gauche de la gauche la plus exigeante et la plus véhémente vis-à-vis du gouvernement.

RTL
Michèle Cotta

■ Le mouvement actuel des chômeurs est de loin le plus dangereux auquel le gouvernement ait dû faire face depuis juin dernier. Car il révèle la réalité derrière les mots : pour le moment, le chômage n'a pas reculé. A peine le gouvernement a-t-il pris les mesures, jugées prioritaires contre le chômage des jeunes, que le chômage de longue durée se rappelle à lui. Impossible de traiter l'un en remettant l'autre à plus tard. On ne sortira pas du chômage en le découpant en tranches. Ni, quoi qu'en pensent ceux qui occupent les Assedic, en créant pour eux une sorte de statut hybride de chômeur salarié. La solution est globale ou ne sera pas. Et elle passe par ce constat : il y a de moins en moins de place aujourd'hui pour les salariés non qualifiés, tandis que les qualifiés sont en nombre insuffisant.

BFM
Philippe Alexandre

■ Le plus inquiétant est que la gauche semble avoir oublié quelques vérités indiscutables : à savoir qu'il suffit – comme à Saint-Bernard – de quelques voix pour susciter dans l'opinion une prise de conscience et une large mobilisation. Et aussi que l'octroi d'allocations est sans effet sur une société frappée et déstabilisée par le chômage ou la peur du chômage. Le gouvernement était jusqu'ici réputé pour son sens politique : c'est la première fois qu'il se trompe sur la réalité, la force d'un mouvement politique qui ne se compte pas en suffrages.

FRANCE-INTER
Dominique Bromberger

■ Aussi surprenant que cela puisse paraître, il y a sans doute, quelque chose de vrai dans les proclamations du régime *[algérien]* selon lesquelles il a gagné la guerre. L'Armée islamique du salut a dû déposer les armes sans gloire. Mais si on se livre au macabre décompte des femmes violées et égorgées, des enfants aux crânes fracassés, des hommes démembrés, des vieillards achevés à la hache, alors cette victoire tourne à la déroute. La première responsabilité d'un Etat, celle qui fonde sa légitimité n'est-elle pas d'assurer la sécurité de ses citoyens ? Les généraux ont manœuvré de sorte qu'entre les assassins et eux il n'y ait plus personne.

EN VUE

■ Les gendarmes de Liège recommandent de ne pas manger la petite chèvre blanche enlevée par des voleurs anonymes dans une fermette de Grâce-Hollogne, en Belgique, pendant la nuit du 31 décembre : souffrante, elle est traitée à l'Ivomec, un médicament qui la rend très toxique.

■ En Italie, les pétards de fin d'année ont fait huit cent cinquante-quatre blessés, contre huit cent trente-trois l'an passé. A Moscou, quatre personnes au moins sont mortes, victimes d'incendies de sapins. Dix Asiatiques ont été tués par des feux d'artifices, et cent fêtards argentins ont été touchés, grièvement atteints aux yeux, par des bouchons de champagne.

■ A Hongkong, le canon s'est enrayé et le coup marquant le Nouvel An est parti quatre minutes après minuit. Mais, au Caire, jeudi 1er janvier, **Maurice Chafid**, quarante-cinq ans, chrétien, qui, pour fêter la rupture du jeûne du Ramadan, tirait sur la ficelle d'un canon miniature, a été tué net par la salve du jouet.

■ A Gela, en Italie, une voisine venue aider une vieille fille, son amie, à préparer le repas du Jour de l'an, la trouve étendue sur son lit, froide et sans un brin de pouls. Un médecin, pressé, constate le décès, signe le permis d'inhumer et repart aussitôt. Les invités, les frères, les neveux, arrivent sur ses pas. Ils sonnent : les rires se brisent. Leurs bouquets allaient fleurir la morte, quand elle se réveille, leur souhaite bonnement « *Anno nuovo, vita nuova !* » et, sous leurs yeux rougis de larmes, mange d'excellent appétit.

■ **Graham Sharpe**, bookmaker britannique, chargé des cas insolites chez **William Hill**, honorable maison, hésite à prendre le ticket d'un homme curieux de miser 50 livres (environ 500 francs) sur l'enlèvement de sa femme par des Martiens, à Bristol, une nuit de Noël, mais refuse franchement celui de **Geoff Sartin**, de l'île de Wight, qui veut à tout prix parier que son épouse mourra le 25 mars 2007 exactement.

■ **Pierre Pouget**, sans emploi, et ses trois beaux-frères étaient descendus tirer en l'air dans les rues de la Palice, le quartier populaire du port de la Rochelle, pour fêter la nouvelle année. A minuit sonnant, sa femme l'ayant rejoint, il l'a tuée d'une balle dans la tête.

■ Un sergent du commissariat de Kwamhlanga, près de la ville de Marble Hall, en Afrique du Sud, invite à réveillonner deux détenus dans une taverne voisine de la prison. Après avoir bien mangé, beaucoup bu, le policier s'endort, les coudes sur la table, des clés brillant au ceinturon. Les hôtes, titubant, s'en emparent et vont joyeusement grand ouvrir les cellules. Embrassades. Vingt-cinq évasions. Pas un repris.

Christian Colombani

SUR LA TOILE

LA CHINE CONTRÔLE INTERNET

■ Les autorités chinoises ont pris de nouvelles mesures de contrôle du réseau Internet. Formant un mini-code pénal de vingt-cinq articles, approuvées par le Conseil d'Etat, elles sont entrées en vigueur mardi 30 décembre 1997. Elles ne s'appliquereront pas à Hongkong. Les nouvelles réglementations portent sur une large gamme de délits, dont les fuites de secrets d'Etat, la subversion politique et les sites à caractère pornographique ou violent. Elles prévoient des *« sanctions criminelles »* non spécifiées et des amendes allant jusqu'à 15 000 yuans (1 800 dollars). – *(AFP.)*

LA VICTOIRE DU DENTISTE

■ Un dentiste allemand, Michael Vorbeck, a obtenu partiellement gain de cause auprès de la justice : à la suite d'un jugement rendu public, mardi 30 décembre 1997, *« le dentiste d'Internet »*, selon le qualificatif utilisé par les médias outre-Rhin, peut continuer à faire de la publicité pour ses services sur Internet, mais il n'est pas autorisé à y indiquer des listes de prix. Son activité sur Internet avait été contestée par l'association professionnelle des dentistes du Palatinat.

www.cyberspace-inmates.com

Le site web d'une Américaine aide les détenus à correspondre avec « ceux de dehors »

*« **AVEZ-VOUS** un peu de temps libre ? Voudriez-vous un nouvel ami qui adore écrire ? Alors contactez-moi ! »* Ce message affiché sur le Web serait anodin si Alfredo, son auteur, n'était pas en prison au Texas. Alfredo n'a pas accès à Internet, il a dû envoyer son texte par la poste dans le Missouri, chez Renée Mulkey, créatrice du site Cyberspace Inmates (détenus du cyberespace). Renée s'est donnée pour mission de réhabiliter des détenus américains en rompant leur isolement : *« Je voulais que ceux du dehors comprennent que les prisonniers ne sont pas le diable incarné, et qu'en retour ces derniers sachent que quelqu'un pense à eux. »*

Depuis deux ans, Renée, qui fut jadis pasteur protestante, se consacre à plein temps à son site. Elle est aidée par son mari, qui gagne l'argent du ménage en élevant des chiens de race. Pour recruter ses protégés, elle a contacté directement des dizaines de prisons. Désormais, elle compte sur le bouche à oreille. Cyberspace Inmates héberge les pages personnelles de trois cents détenus de vingt-deux Etats, dont une cinquantaine de femmes et dix-huit condamnés à mort, regroupés dans une rubrique à part. Chacun s'y décrit sous son meilleur jour, parle de ses goûts, de ses rêves, avant de lancer un appel pour inciter quelqu'un « du dehors » à entamer le dialogue, amical ou libertin. De son côté, Shane, condamné pour un meurtre qu'il a toujours nié, cherche des étudiants en droit qui l'aideront à prouver son innocence. Fernando, vingt-cinq ans, condamné à mort, veut seulement partager ses *« pensées »* et ses *« aventures »*. La plupart des pages affichent aussi une photo : parfois un souvenir de jours meilleurs, parfois un cliché pris en prison. Les *body builders* posent torse nu pour exhiber leur musculature, quelques femmes se montrent en robe moulante, peignées et maquillées comme pour aller au bal.

Sur ce catalogue, les internautes choisissent leur correspondants, puis envoient un message à Renée, qui sert d'intermédiaire entre le Web et la prison, imprimant les textes dans un sens, et les saisissant sur ordinateur dans l'autre. Le courrier arrive de tous les Etats-Unis, et aussi d'Europe. Les autorités carcérales ne voient pas toujours d'un bon œil cette forme d'évasion virtuelle, mais Renée sait se montrer convaincante : *« Le plus dur est de gagner la confiance des prisonniers »*, dont beaucoup, dit-elle, ont déjà été trompés et déçus tant de fois.

Karine Granier-Deferre et Yves Eudes

Retour en galère *par Alain Rollat*

QUELLE IDÉE de poser une question pareille ! *Quelle idée*, surtout, de la poser en pleine tempête ! Les flots étaient en furie, les vents en fureur, les marins en détresse, les pompiers sur les rotules, les automobilistes embouteillés, les skieurs avalanchés, les banlieues incendiées, les Kurdes aux frontières, les douaniers sur les dents, les chômeurs en révolte, Martine Aubry en perdition, Robert Hue aux anges, le Paris-Dakar dans les sables et le poignet de Gérard Holtz dans le plâtre à la suite d'un crash d'hélicoptère... C'était donc la fin du monde. Et c'est ce moment-là, ce dimanche d'apocalypse, qu'il choisit – qu'il *osa choisir !* – pour nous poser une telle question... Ce Michel Field n'a décidément plus aucun savoir-vivre depuis qu'il navigue sur TF 1.

Il recevait, sur le plateau de « Public », le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn. Ou plutôt, devrions-nous dire, le mari d'Anne Sinclair devenu membre du gouvernement. La précision s'imposait. C'est d'ailleurs ce pervers de Field lui-même qui se l'imposa en se réjouissant que, Anne Sinclair ayant eu l'élégance de saborder « 7 sur 7 » pour s'effacer devant son époux, TF 1 pût enfin, le dimanche, honorer le ministre de l'économie et des finances à une heure de grande écoute. Ce dont, naturellement, l'intéressé se réjouit à son tour. Bref, l'atmosphère était conviviale. Elle était même chaleureuse. A tel point que M. Strauss-Kahn, ravi de se voir reconnaître par son interlocuteur la paternité de beaucoup des bonnes idées socialistes et, en particulier, celle de la création des emplois-jeunes, généralement attribuée à son collègue en charge de l'emploi et de la solidarité, semblait, ce dimanche soir, très solidaire de Martine Aubry.

Certes, de la tempête, il était question. Et même des clapotis de la gauche plurielle. Mais, comment dire, il en était question de manière ambiante, virtuelle...

C'est donc à ce moment-là que ce satané Field, au détour d'une phrase, nous asséna son premier doute existentiel de l'année nouvelle. En préparant cette émission, dit-il en substance, les yeux baissés, presque dans un murmure, je *me suis demandé ce que nous répondrons* à nos gosses le jour où ils nous demanderont : Qu'est-ce que *vous* faisiez pendant qu'en Algérie on assassinait chaque jour des hommes, des femmes et des enfants ? La question, comme d'habitude avec cette garce de télé, par-delà l'honorable invité, poignardait chaque téléspectateur. Vous comme moi, dans notre fauteuil. Question assassine. Légitime mais assassine. Que faisais-je en ce temps-là ? Je ramais, M. Field, je ramais...

LUNDI 5 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

18.55 La Passante ■ ■
D'Henri Calef (France, 1950, N., 95 min). Ciné Cinéfil

20.05 Forrest Gump ■ ■
De Robert Zemeckis (Etats-Unis, 1994, 150 min). TSR

20.30 De nouveaux hommes sont nés ■ ■
De Luigi Comencini (Italie, 1948, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

20.30 Une journée particulière ■ ■
D'Ettore Scola (Italie, 1977, 105 min). Ciné Cinémas

20.35 Vice-versa ■
De Brian Gilbert (Etats-Unis, 1988, 105 min). RTL 9

20.45 ▶ La Haine ■ ■
O De Mathieu Kassovitz (France, 1995, 95 min). Arte

20.45 Tous en scène ■ ■
De Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1953, 110 min). France Supervision

20.50 Separate Lives ■
O De David Madden (Etats-Unis, 1995, 100 min). M 6

20.55 Full Metal Jacket ■ ■
Δ De Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1987, 120 min). France 3

21.00 Cabaret ■
De Bob Fosse (Etats-Unis, 1972, v.o., 130 min). Paris Première

21.55 La Maison du silence ■
De Georg Wilhelm Pabst (France - Italie, 1952, N., 100 min). Ciné Cinéfil

22.05 La Meilleure Part ■
D'Yves Allégret (France, 1955, 95 min). Festival

22.05 Une équipe hors du commun ■
De Penny Marshall (Etats-Unis, 1992, 130 min). TMC

22.15 L'Arnaque ■ ■
De George Roy Hill (Etats-Unis, 1973, v.o., 135 min). Ciné Cinémas

22.20 Le Cercle noir ■
De Michael Winner (Etats-Unis, 1973, 95 min). RTL 9

22.25 Lunes de fiel ■
Δ De Roman Polanski (France-Grande-Bretagne, 1991, v.o., 137 min). Canal +

22.25 Sweet Dreams ■
De Karel Reisz (Etats-Unis, 1985, 115 min). Canal Jimmy

22.30 Les Lumières de la ville ■ ■
Film de Charles Chaplin (Etats-Unis, 1931, N., 85 min). Arte

23.00 Jules César ■ ■
De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1953, N., 120 min). Histoire

23.10 Que le spectacle commence ■ ■
De Bob Fosse (Etats-Unis, 1979, v.o., 130 min). Paris Première

23.35 La Folle Ingénue ■ ■ ■
D'Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

23.55 Sois belle et tais-toi ■
De Marc Allégret (France, 1958, N., 100 min). RTL 9

0.25 L'Annonce faite à Marie ■
D'Alain Cuny (France - Canada, 1990, 90 min). Arte

0.30 Il faut tuer Birgit Haas ■
De Laurent Heynemann (France, 1981, 105 min). Ciné Cinémas

1.15 Cette vieille canaille ■
D'Anatole Litvak (France, 1933, N., 95 min). Ciné Cinéfil

3.45 Sept épées pour le roi ■ ■
De Riccardo Freda (France - Italie, 1963, v.o., 100 min). Canal +

5.25 La Belle Verte ■
Coline Serreau (France, ◆, 1996, 94 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : MC Solaar ; James Cameron. Canal +

19.00 Envoyé spécial, les années 90. Eddy Mitchell dans le Golfe. La chaîne de l'espoir. Les mères-enfants. Histoire

20.00 Thalassa. Tempête dans un studio. TV 5

22.35 Y a pas photo ! Avec Sophie Thalmann, Miss France 98 ; Gad Elmaleh. TF 1

22.50 D'un monde à l'autre. Leçon de vie. France 2

20.55 Si la mode m'était contée. [3/3]. Le chic et le fric. Téva

21.35 Lonely Planet. [16/26]. Asie Centrale : Ouzbékistan, Kirghistan. Planète

22.20 L'Ecole de Choquiac. Planète

0.10 Les Rois de la piste. Planète

0.30 La Case de l'oncle doc. La Passion selon Zwoboda. France 3

DOCUMENTAIRES

19.40 Le Cas nº 21548. Planète

20.00 Reportage. Les Dernières Victimes d'un dictateur : La Roumanie renie ses orphelins. Arte

20.00 L'Histoire oubliée. [6/6]. Les harkis : les fils de l'oubli. Histoire

20.00 Les Mémorables. La leçon de musique de Lily Laskine. Muzzik

20.35 Israland. Planète

MUSIQUE

21.00 Tancrède. Mise en scène de Pier Luigi Pizzi. Muzzik

23.55 Marianne Faithfull et Paul Trueblood. Muzzik

0.05 Festival Chopin : Sonates. France Supervision

0.20 David Bowie. «Serious Moonlight». Canal Jimmy

0.40 Jazz 6. Brad Mehldau au Parc Floral de Paris. M 6

VARIÉTÉS

20.25 Souvenir. Ça c'est Claude François. Canal Jimmy

TÉLÉFILMS

20.30 Les Alsaciens ou les Deux Mathilde. De Michel Favart [3/4]. Festival

22.30 La Proie et l'Ombre. Δ De Jag Mundhra. M 6

22.35 Bouvard et Pécuchet. De Jean-Daniel Verhaeghe [2/2]. TV 5

23.40 Le Veilleur de nuit. De Philippe de Broca. Festival

0.45 Un père inattendu. D'Alain Bonnot. Canal +

SÉRIES

19.00 ▶ Au nom de la loi. Les deux sinon rien. Arte

19.00 The Sentinel. Le petit génie. M 6

20.50 Les Marmottes. [1/4] Tempêtes. TF 1

20.55 Entre terre et mer. D'Hervé Baslé [3/6]. France 2

21.00 Le Caméléon. Le frère jumeau. Série Club

21.35 New York Police Blues. Casse et cassettes. Canal Jimmy

0.05 Chapeau melon et bottes de cuir. La grande interrogation. TF 1

NOTRE CHOIX

● 20.50 TF 1
Les Marmottes

Le cinéaste Elie Chouraqui avait réalisé, en 1993, une comédie sympathique, *Les Marmottes*, histoire chahutée d'une tribu réunie dans un chalet de montagne à l'occasion des fêtes de fin d'année, et qui règle ses comptes. Bien que le film n'ait pas connu un succès exceptionnel lors de sa sortie en salles, le réalisateur a eu envie de poursuivre la saga dans une série télévisée. Les épisodes proposés quatre lundis de suite sur TF 1 ont été produits par Elie Chouraqui et réalisés par Jean-Denis Robert. On y retrouve Daniel Gélin dans le rôle du patriarche. Les autres membres de la smala Klein ont changé de visage : Marie-France Pisier, Eva Darlan, Wadeck Stanczak, Marie-José Nat, entre autres, ont rejoint la tribu. Tous se sont apparemment beaucoup amusés à interpréter ces quatre nouvelles histoires, prétextes à de savoureux et émouvants portraits. Menée à un rythme enlevé, cette série distraira les téléspectateurs qui, par les temps qui courent, jouent volontiers les marmottes le soir devant leur téléviseur. – *S. Ke.*

● 20.55 France 2
Entre terre et mer

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Les fêtes sont terminées, les chaînes concurrentes ont rangé leurs émissions à grand spectacle, alors vous pouvez encore sauter dans *La Charmeuse*, le trois-mâts du père Lebreton (Bernard Fresson) qui va bientôt partir vers Terre-Neuve avec à son bord un nouveau matelot, Pierre (Didier Bienaimé). Troisième volet de la grande saga sur les marins pêcheurs et leurs difficiles conditions de travail réalisée par Hervé Baslé. – *A. Cr.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
20.50 Les Marmottes. Feuilleton de Jean-Denis Robert [1/4].
22.35 Y a pas photo ! Invités : Sophie Thalmann, Gad Elmaleh.
0.05 Chapeau melon et bottes de cuir.
1.00 TF1 nuit, Météo.
1.15 Public.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.30 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, L'Image du jour, A cheval.
20.55 Entre terre et mer. Feuilleton d'Hervé Baslé [3/6].
22.50 D'un monde à l'autre. Leçon de vie.
0.25 Journal, Météo.
0.40 Paris-Dakar : Le Bivouac.
1.55 Michel Vaillant.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.55 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
20.55 Full Metal Jacket ■ ■ Film Δ de Stanley Kubrick.
23.00 Soir 3.
23.30 Football. Soirée spéciale Coupe de la Ligue.
0.30 La Case de l'Oncle Doc.
1.35 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Pas si vite.
20.35 Diabolique. Film de Jeremiah Chechik.
22.20 Flash infos.
22.25 Lunes de fiel ■ Film de Roman Polanski (v.o.).
0.43 Clip des vœux.
0.45 Un père inattendu. Téléfilm d'Alain Bonnot.

ARTE

19.00 ▶ Au nom de la loi.
19.30 ▶ 7 1/2. La « Coccinelle ».
20.00 Reportage. La Roumanie renie ses orphelins.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ La Haine ■ ■ Film O de Mathieu Kassovitz.
22.20 Kinorama.
22.30 Les Lumières de la ville ■ ■ Film muet de Charles Chaplin.
23.55 ▶ Court circuit. Courts métrages de Mathieu Kassovitz.
0.25 L'Annonce faite à Marie ■ Film d'Alain Cuny.
1.55 Nuits espagnoles.

M 6

19.00 The Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Susan !
20.35 Décrochages info, 6 sur 6.
20.50 Separate Lives ■ Film O de David Madden.
22.30 La Proie et l'Ombre. Téléfilm Δ de Jag Mundhra.
0.40 Jazz 6. Brad Mehldau.
1.40 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Pierre Ceolrain.
21.00 ▶ L'Histoire en direct. 1952, la chute de Farouk [1/2].
22.10 Fiction. Monsieur Paula ou les Africains, de Jacques Perry.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. En direct d'Helsinki. Œuvres de Bartók, Moussorgski, Rachmaninov.
22.30 Musique pluriel. Mocchinario, operina de chambre pour solistes de Campogrande.
23.07 Le Bel aujourd'hui. Œuvres de Feldman.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 et 22.35 Les Soirées. Les grands interprètes. Œuvres de Beethoven, Bruckner, Haydn, Mozart, Brahms.

MARDI 6 JANVIER

FILMS DU JOUR

14.25 De nouveaux hommes sont nés ■ ■
De Luigi Comencini (Italie, 1948, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

15.50 La Folle Ingénue ■ ■ ■
D'Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

16.00 Raison et sentiments ■
D'Ang Lee (Etats-Unis, 1995, 135 min). Canal +

17.30 La Maison du silence ■
De Georg Wilhelm Pabst (France - Italie, 1952, N., 100 min). Ciné Cinéfil

18.45 Lisbonne Story ■
De Wim Wenders (Allemagne, 1995, v.o., 105 min). Ciné Cinémas

19.00 Jules César ■ ■
De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1953, N., 120 min). Histoire

19.10 The Affairs of Cellini ■ ■
De Gregory La Cava (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil

20.30 Cette vieille canaille ■
D'Anatole Litvak (France, 1933, N., 95 min). Ciné Cinéfil

20.30 Fugueuses ■
De Nadine Trintignant (France, 1994, 95 min). Ciné Cinémas

20.35 La Traversée de Paris ■ ■ ■
De Claude Autant-Lara (France, 1956, version colorisée, 90 min). RTL 9

20.35 La Plus Grande Histoire jamais contée ■
De George Stevens (Etats-Unis, 1965, 195 min). TMC

20.55 Maman, j'ai raté l'avion ■
De Chris Columbus (Etats-Unis, 1990, 105 min). France 2

20.55 Les Goonies ■
De Richard Donner (Etats-Unis, 1985, 125 min). M 6

22.05 La Femme aux deux visages ■ ■
De George Cukor (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

22.20 Le Cobaye 2 ■
De Farhad Mann (Etats-Unis, 1994, 90 min). Canal +

22.30 Les héros n'ont pas froid aux oreilles ■
De Charles Nemes (France, 1979, 80 min). Paris Première

23.35 Le Voyage interrompu ■
De Daniel Birt (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

23.50 Passage à l'acte ■
De Francis Girod (France, 1996, 103 min). Canal +

23.55 Gremlins 2, la nouvelle génération ■
De Joe Dante (Etats-Unis, 1990, 105 min). Ciné Cinémas

0.40 Un gosse de la butte ■
De Maurice Delbez (France, 1964, 90 min). RTL 9

1.00 La Passante ■ ■
D'Henri Calef (France, 1950, N., 95 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.25 Cap'tain Café. Invitée : Enzo Enzo. France Supervision

13.30 Les Grands Entretiens du Cercle. Portrait de Günter Grass. TV 5

13.40 Parole d'Expert. France 3

14.00 20 h Paris Première. Barbara Hendricks. Paris Première

14.30 L'Aventure des sciences. Le Soleil. La Cinquième

17.00 Envoyé spécial, les années 90. Eddy Mitchell dans le Golfe. La chaîne de l'espoir. Les mères-enfants. Histoire

18.00 Stars en stock. Jean Simmons. Charlton Heston. Paris Première

19.10 Nulle part ailleurs. Avec Josiane Balasko ; Richard Berry ; Tahar Ben Jelloun. Canal +

20.00 20 h Paris Première. Invitée : Amélie Nothomb. Paris Première

21.20 Défis. Le grand marché. RTBF 1

22.35 Bouillon de culture. L'Égypte au Louvre. Invités : Pierre Rosenberg ; Robert Solé ; Jean Yoyotte ; Christiane Ziegler. TV 5

23.00 De l'actualité à l'Histoire. Rétrospective 1997. Histoire

23.40 La Preuve par trois. Musées : le passé enrichit. France 3

0.35 Capital. Marchands de soleil. M 6

0.40 Paris-Dakar : Le Bivouac. France 2

20.35 Oliver North : Un candidat idéal. Planète

20.45 La Vie en face. Gigi, Monica... et Bianca. Arte

20.45 World Music. Jimmy Cliff. [5/12]. Moving On. France Supervision

22.20 Le Cas nº 21548. Planète

23.15 Bach at the Pagoda. TSR

23.20 Israland. Planète

0.00 Chroniques du studio 4. [2/2]. Télé-révolution en Roumanie. Histoire

0.20 Lonely Planet. [16/26]. Asie Centrale : Ouzbékistan, Kirghistan. Planète

0.25 Carlo Goldoni - Giorgio Strehler. Le théâtre de la poésie. Arte

DOCUMENTAIRES

17.40 Les Ecrins, parc national. Planète

17.45 Gipsy Kings. France Supervision

18.00 Les Forçats du soufre. La Cinquième

18.00 L'Histoire oubliée. [6/6]. Les harkis : les fils de l'oubli. Histoire

18.10 Chocolat, mon amour. Planète

18.30 Le Monde des animaux. Destins croisés. La Cinquième

19.10 L'Esprit du surf. Planète

19.10 Femmes familles fanfares. Muzzik

20.10 Rythmes du monde. [3/3]. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.30 Saut à skis. Tournée des Quatre Tremplins (4e manche). Eurosport

20.30 Boxe. Combat en dix reprises. Poids super-coqs : Michael Alldis (GB) - Louis Mancini (Fra). Eurosport

20.55 Football. Coupe de la Ligue. Paris-SG - Lyon. France 3

0.00 Natation. Championnats du monde. Natation en eau libre : 5 km. Eurosport

2.35 Hockey sur glace NHL. Ottawa - Philadelphie. Canal +

MUSIQUE

18.00 Gospel Night 1. Festival de jazz de Montreux 1994. Muzzik

21.00 Charles Trenet. Concert enregistré au Festival de Nyon en 1989, au Capitol de Montréal, au Palais des congrès de Paris et à l'Opéra-Bastille en 1993. Paris Première

21.00 Night of Dances and Rhapsodies. Concert. Muzzik

21.40 La Dame de pique. Mise en scène de Youri Temirkanov. France Supervision

0.15 Jazz 625 : Art Farmer Quartet. Concert enregistré en 1964. Muzzik

0.55 Le Messie, de Haendel. Muzzik

THÉÂTRE

22.30 Arlequin, serviteur de deux maîtres. De Carlo Goldoni. Mise en scène de Giorgio Strehler. Arte

TÉLÉFILMS

17.15 et 18.55, 20.30 Les Alsaciens ou les Deux Mathilde. De Michel Favart. Festival

18.00 La Fleur ensanglantée. De Jerry Thorpe [2/2]. Téva

20.55 La Justice du désespoir. Téva

21.00 Les Chemins de l'exil, ou les dernières années de Jean-Jacques Rousseau. De Claude Goretta [2/2]. Histoire

22.10 Le prince barbare. De Pierre Koralnik. Festival

22.45 Staccato. D'André Delacroix. Muzzik

23.00 Meurtre à Marine Park. O De Paul Wendkos. M 6

0.40 Présumé coupable. De Pierre Joassin. Festival

SÉRIES

17.30 Les Enfants d'Avonlea. La raconteuse mérite son surnom. Série Club

17.40 Le Caméléon. Jeu de piste. TSR

17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2

18.00 Bugs. La revanche. M 6

19.00 The Sentinel. Une sorte d'éclair. M 6

19.00 ▶ Au nom de la loi. Faux et usage de faux. Arte

19.05 Walker, Texas Ranger. La justice de Walker. TF 1

19.10 Daktari. Le petit chimpanzé. Série Club

20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. Chapitre XVIII. Série Club

21.30 Twin Peaks. Épisode nº 13. Série Club

22.15 Colorado. Les bergers. Série Club

22.25 Spawn. Burning Visions. Canal Jimmy

22.45 Columbo. Des sourires et des armes. TF 1

22.55 Angela, 15 ans. Opération à cœur ouvert (v.o.). Canal Jimmy

23.00 Nos meilleures années. Nancy. Téva

23.45 L'Aigrefin. L'aigrefin persiste et signe. Festival

23.45 Star Trek : la nouvelle génération. Vengeance (v.o.). Canal Jimmy

2.00 Bottom. Finger (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 22.05 Arte
Comedia : Hommage à Giorgio Strehler

Le Génie poétique du Piccolo Teatro

DEPUIS L'APRÈS-GUERRE, il aura été le plus grand metteur en scène et acteur du théâtre italien, mais aussi l'un des plus accomplis de la planète. La disparition de Giorgio Strehler, le matin même de Noël 1997, à l'âge de soixante-seize ans des suites d'une crise cardiaque, a frappé d'une véritable tristesse tous ceux qui ont vécu l'enchantement des grandes heures du Piccolo Teatro de Milan – diamant de la scène artistique mondiale, fondé par les soins de l'élégant Triestin en 1947 –, et partagé la jouissance des œuvres qu'il donna en tant que directeur de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, à Paris, de 1982 à 1989 (*Le Monde* du 27 décembre daté 28-29 décembre 1997).

Arte rend un bel hommage à cet homme tout de séduction et d'intelligence en diffusant une superbe « Comedia » où l'on retrouvera le fleuron du répertoire strehlerien : *Arlequin, serviteur de deux maîtres*, cette comédie en trois actes que Carlo Goldoni écrivit en 1745, et dont Strehler ne donna pas moins de dix versions, entre 1947 et 1994. Tournée par le metteur en scène lui-même, c'est celle de 1974, jouée en plein air dans la cour de la villa Litta, à Milan, dont il sera question ici ; avec, dans le rôle-titre, l'extraordinaire Ferrucio Soleri, qui aura tenu l'inoubliable partition durant plus de trente-cinq ans.

En indispensable complément, *Carlo Goldoni-Giorgio Strehler, le théâtre de la poésie* (vers 0.25), un documentaire signé Francesca Pini – Venise dans une suprême délicatesse –, à l'occasion du bicentenaire de la mort du dramaturge de la condition humaine, comme Mozart relégué à la plus extrême misère aux confins de son existence. Grande émotion que celle d'un Strehler contant les *Mémoires* de son maître de vie devant quinze cents étudiants du collège Gishlieri de Pavie ; récit mêlé aux séquences des répétitions de *Il Campiello*.

Il ne faut surtout pas manquer l'ouverture de cette soirée, lancée par Pierre-André Boutang sur les précieuses paroles d'un « élève » de Strehler, Patrice Chéreau. Neuf minutes de bonheur, de chagrin, d'amour et de reconnaissance.

Valérie Cadet

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.35 Arabesque.
15.25 Côte Ouest.
16.20 L'homme qui tombe à pic.
17.15 Sunset Beach.
18.05 Les Années fac.
18.30 Touché, gagné !
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.50 A cause d'elle. Film de Jean-Loup Hubert.
22.45 Columbo. Des sourires et des armes.
0.30 Le docteur mène l'enquête.
1.25 TF1 nuit, Météo.
1.40 Reportages.

FRANCE 2

13.50 Le Renard.
14.55 L'Enquêteur.
15.50 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.20 et 22.40 Un livre, des livres.
17.25 Chair de poule.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, L'Image du jour, A cheval.
20.55 Maman, j'ai raté l'avion ■ Film de Chris Columbus.
22.45 Ça se discute. L'avenir des enfants stars.
0.25 Journal, Météo.
0.40 Paris-Dakar : Le Bivouac.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.35 Vivre avec... Le grand âge à domicile.
14.55 Assurance sur la mort. Téléfilm de Jack Smight.
16.10 Le Jardin des bêtes.
16.40 Minikeums.
17.45 La Piste du Dakar.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 23.05 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.40 Le Journal du Dakar.
20.55 Football. Coupe de la Ligue. PSG - Lyon.
23.15 Soir 3.
23.40 ▶ La Preuve par trois. Musées : le passé enrichit.
0.45 Magazine olympique.
1.10 Rencontres à XV.

CANAL +

13.35 La Vocation d'Adrienne. Téléfilm de Joël Santoni.
15.15 Les Animaux aux urgences.
16.00 Raison et sentiments ■ Film d'Ang Lee.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.15 Cyberflash.
18.25 Robin.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Les Grincheux 2. Film de Howard Deutch.
22.10 Flash infos.
22.20 Le Cobaye 2 ■ Film de Farhad Mann.
23.50 Passage à l'acte ■ Film de Francis Girod.
1.35 ▶ « Si tu ne viens pas à Lagardère. » Le tournage du *Bossu*.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 D'ici et d'ailleurs.
14.30 L'Aventure des sciences.
15.30 Les Enquêtes du National Geographic.
16.00 Fête des bébés.
16.30 Demain le monde.
17.00 Cellulo.
17.30 La France aux mille villages.
17.55 Le Journal du temps.
18.00 Les Forçats du soufre.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 ▶ Au nom de la loi.
19.30 7 1/2.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 La Vie en face. Gigi, Monica... et Bianca.
22.05 Comedia. Hommage à Giorgio Strehler. 22.10 Entretien avec Patrice Chéreau. 22.20 Arlequin, répétitions 1993.
22.30 Arlequin, serviteur de deux maîtres. Comédie de Carlo Goldoni.
0.25 Carlo Goldoni - Giorgio Strehler.
1.30 Benny l'Irlandais. Téléfilm de Joe Comerford.

M 6

13.30 Mariage en noir. Téléfilm de James Goldstone.
15.10 Le Joker.
16.10 Boulevard des clips.
17.30 Extra Zydga.
18.00 Bugs.
19.00 The Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Susan !
20.35 Décrochages info.
20.40 E = M 6 junior.
20.55 Les Goonies ■ Film de Richard Donner.
23.00 Meurtre à Marine Park. Téléfilm O de Paul Wendkos.
0.35 Capital. Marchands de soleil.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Michel Lamy.
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte.
19.30 Prélude.
20.00 Concert. Par l'Orchestre national de jazz.
22.30 Musique pluriel. Le Trio Vocal ; L'Ensemble Résonance contemporaine.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. L'Ecosse des romantiques. Œuvres de Beethoven, Haydn, Mendelssohn, Moscheles, Schubert, Bruch, Liszt, Berlioz, Tchaïkovski.
22.45 Les Soirées... (suite). Œuvres de von Dohnanyi, Rachmaninov.

Le Monde

MARDI 6 JANVIER 1998

Les banques françaises et européennes ont beaucoup prêté à l'Asie juste avant la crise

Le Crédit lyonnais et la Société générale sont les établissements français les plus engagés

LES BANQUES européennes, notamment allemandes et françaises, ont beaucoup augmenté leurs crédits aux pays émergents d'Asie juste avant qu'ils ne sombrent dans la crise financière *(lire aussi page 2)*, selon les statistiques publiées dimanche 4 janvier par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ces chiffres reflètent la situation à la fin du mois de juin 1997 et donnent l'image la plus précise disponible aujourd'hui sur les risques encourus par les banques et sur la brutale dégradation de la situation financière d'un certain nombre de pays asiatiques dans les premiers mois de l'année 1997.

La BRI révèle qu'à la fin du mois de juin, les pays de la région avaient des dettes bancaires internationales à hauteur de 389 milliards de dollars (2 330 milliards de francs), dont 44 % auprès des banques européennes. Un an plus tôt, au milieu de l'année 1996, la part des banques européennes n'était que de 40 %, souligne la BRI.

Une large proportion des nouveaux prêts (32 milliards de dollars) accordés au cours du premier semestre 1997 ont été des crédits à court terme (jusqu'à un an) à la Corée du Sud et à la Thaïlande. *« Par conséquent, un important volume de prêts arrivera à échéance d'ici la mi-1998, soit 70 milliards de dollars pour la Corée du Sud et 46 milliards de dollars pour la Thaïlande »*, écrit la BRI. Afin d'éviter une cessation de paiement de ces deux pays, le FMI a mis sur pied, en août, un plan de sauvetage de 17 milliards de dollars à la Thaïlande et, en décembre, un ensemble d'aides d'un montant sans précédent de 60 milliards de dollars à la Corée du Sud.

LE JAPON EN PREMIÈRE LIGNE

Devant l'ampleur de la crise coréenne, les grandes banques commerciales européennes, américaines et japonaises ont fait savoir, le 30 décembre 1997, qu'elles acceptaient un rééchelonnement de leurs créances à court terme accordées à Séoul et aux entreprises sud-coréennes. Certaines d'entre elles envisageraient en outre d'accorder de nouvelles lignes de crédit à Séoul, afin de soutenir le plan du FMI.

A la fin du mois de juin 1997, les prêts à la Corée du Sud atteignaient 103,4 milliards de dollars, dont 68 % exigibles dans les douze mois. Sur le total : 23,2 milliards de dollars avaient été prêtés par les banques japonaises, 10,8 milliards par les allemandes, 10,1 milliards par les françaises et 10 milliards par les américaines. La BRI note que les établissements de crédit français ont augmenté de 13 % au cours du premier semestre de l'année 1997 leurs crédits à Séoul. Selon une étude de Paribas (*Le Monde* du 31 décembre), les deux banques françaises les plus engagées en Corée du Sud seraient le Crédit lyonnais avec 3,78 milliards de dollars de prêts et la Société générale avec 3,18 milliards de dollars.

Pour l'ensemble de la région, les banques japonaises restent de loin les plus engagées, avec une part de 32 % des crédits à la fin juin 1997, en recul par rapport à la mi-1996 (34 %), indique la BRI. Elles ont accordé notamment 54 % des crédits à la Thaïlande, 39 % à l'Indonésie, 36 % à la Malaisie et 32 % à la Chine. En juin 1997, les banques américaines détenaient, quant à elles, 10,1 % de la dette bancaire internationale des pays émergents d'Asie. Pour les établissements européens, *« les banques allemandes arrivent en tête, devant les banques britanniques et françaises »*, continue la BRI. Au cours du premier semestre 1997, *« la progression des banques allemandes s'est produite pour plus de la moitié à l'égard de la Malaisie et de la Chine, tandis que, dans le cas des banques françaises, une proportion semblable a bénéficié à la Corée du Sud »*, poursuit-elle.

Enfin, les prêts bancaires à l'Europe de l'Est ont aussi beaucoup augmenté l'année dernière pour atteindre un total de 116,9 milliards de dollars à la fin du premier semestre, après une progression de 28 % en douze mois. Les crédits à l'Amérique latine auraient diminué pour revenir à un total de 251,1 milliards de dollars, dont 52,3 % à court terme.

Les exclus-mages

par Pierre Georges

PLUS DURE sera la reprise. Le gouvernement se reposait sur ses deux oreilles d'avoir tant gouverné. La France digérait. Et la tempête tempêtait, un bon force 10 avec orages de janvier, par le travers des naseaux finistériens. Ne restait plus guère qu'à sacrifier aux voeux de rentrée. Que l'année qui commence, etc, etc.

Et voici que des chômeurs qui ne respectent rien, pas même la trêve des confiseurs, des chômeurs de longue durée comme il existe des condamnés aux longues peines, sont venus, viennent troubler le sacro-saint rituel de l'an nouveau. Voici qu'ils ne jouent plus le jeu, n'espérant plus grand chose, ni la galette, ni la fève, ces mages de l'exclusion. Voici qu'ils occupent les locaux, leurs locaux, depuis des semaines et demandent un peu plus d'argent, un peu plus de droits, un peu plus de dignité. Et même, du travail, comme une remise de peine.

Plus dure sera la reprise. Le gouvernement, qui prévoit, par définition, n'avait pas prévu cela : le réveil des exclus. Il n'a pas vu venir ce coup de tabac social, pas plus que quiconque d'ailleurs, accoutumé qu'il est, et que nous sommes tous, à ce phénomène d'exclusion et de précarité. La seule différence, c'est que le gouvernement, lui, a la charge des affaires du pays et qu'il est donc de sa responsabilité de faire face. La première tendance, la première tentation presque, est de peser, de soupeser l'ampleur du phénomène au trébuchet des comptes d'apothicaire. Combien sont-ils ces gens, ces « fins de droit », selon l'aimable terminologie, à avoir ainsi troublé nos breuvages de fin d'année, ministériels ou non ? Quelques centaines à peine, quelques milliers tout juste, l'esquisse d'une révolte plutôt qu'un immense mouvement. Une avant-garde en somme et de surcroît, affirment certains exégètes, une avant-garde manipulée alternativement par la CGT dure ou par quelques taupes gauchistes reprenant du service.

La comptabilité est aisée. L'explication facile. Mais la crainte d'une contagion reste entière. Et d'abord pour un gouvernement de gauche, tourné sur sa gauche, quand l'exclusion sort ainsi de sa réserve conceptuelle, quand les hommes illustrent les mots et prennent les politiques au pied de la lettre, du discours, du programme. La gauche gouvernementale n'a inventé ni le chômage, ni la précarité, ni l'exclusion. Pas plus que la droite d'ailleurs. Elle ne dispose ni du remède-miracle qui permettrait d'y mettre un terme, ni des ressources inépuisables qui serviraient de palliatif. Simplement elle s'est engagée, il n'y a pas si longtemps, à lutter au mieux, de son mieux, contre ces divers fléaux sociaux.

Les exclus ont de la mémoire. Et d'abord celle de leur situation. Ils ont, pour certains d'entre eux, décidé de ne plus faire crédit à l'espoir et aux promesses. Ils se rappellent au bon souvenir d'une gauche auto-proclamée plurielle. Dans ce pluriel-là, leur cause leur paraît suffisamment singulière pour mériter un peu plus d'attention, un peu plus de volontarisme. Ne seraient-ils qu'une poignée agissante, ces squatters des fêtes ont néanmoins réussi dans leur entreprise : le gouvernement commence l'année avec une solide gueule de bois sociale. Et dans un beau désordre pluriel, entre, par exemple, les réprimandes de Martine Aubry et les encouragements de Dominique Voynet.

Les violentes rafales sur l'ouest de l'Europe ont provoqué d'importants dégâts

● **Bretagne.** Ce fut *« un beau coup de tabac d'hiver, mais pas une tempête d'un caractère exceptionnel comme vendredi »*, assurait-on, dimanche soir 4 janvier, au centre de coordination des secours d'Ille-et-Vilaine. Avec un chauffeur laitier tué, 500 000 foyers privés d'électricité, des pontons arrachés dans des ports et une « mini-tornade » à Redon, la journée du vendredi 2 janvier a laissé de mauvais souvenirs dans l'Ouest. D'avis de pompier, *« tout ce qui devait tomber l'a fait ce jour-là »*. Il n'empêche que toitures, arbres, panneaux, cheminées, antennes, hangars ont à nouveau nécessité des centaines d'interventions, dimanche, sur tout l'Ouest breton. Ainsi, les pompiers du Morbihan se sont déplacés plus de 600 fois et ceux des Côtes-d'Armor ont dû éteindre des incendies déclenchés par la foudre. Une maison a été soufflée par le vent à Vieux-Vy-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine). De nouvelles coupures d'électricité ont eu lieu. De nombreux trains ont été retardés et les liaisons maritimes interrompues. Plusieurs centaines de touristes sont restés bloqués dans les îles bretonnes, en particulier à Ouessant et Belle-Ile-en-Mer.

Tout au long de la journée de dimanche, les rafales de vent ont dépassé les 100 km/h, atteignant 180 km/h au sémaphore de l'île de Groix (Morbihan). Mais aucune victime n'est à déplorer, l'alerte ayant été largement diffusée et les consignes de sécurité ayant été bien suivies par la population. Le bilan des dégâts matériels risque cependant d'être important.

● **Loire-Atlantique.** Les pompiers ont réalisé près de 400 interventions dans la journée de dimanche, dont les deux tiers sur la côte entre Saint-Nazaire, Saint-Brévin et la presqu'île guérandaise. Plus de la moitié de ces interventions étaient liées à des problèmes de toitures. Les pointes de vitesse du vent, enregistrées jusqu'à 150 km/h, ont provoqué des dégâts matériels mais aucune mort ni blessé grave. Les dégâts les plus spectaculaires ont été constatés dans le quartier des Landettes à Saint-Nazaire, ravagé par une mini-tornade. *« Ça a été un tourbillon, une pluie très forte, un gros coup de grêle et ça a duré dix à quinze minutes »*, expliquait, encore sous le choc, dimanche 4 janvier, un habitant du quartier. Une centaine de maisons ont été endommagées, dont quinze gravement, par le vent en furie.

● **Vendée.** 8 500 personnes restaient privées d'électricité, dont 6 500 sur l'île de Noirmoutier, depuis la tempête du 2 janvier. Celle de dimanche a provoqué d'importants dégâts, principalement dans les secteurs de Mortagne-sur-Sèvre et Saint-Hilaire-de-Loulay.

● **Pas-de-Calais.** Les vents ont perturbé les liaisons transmanches entre Douvres et Calais. La moitié des ferries environ n'a pas pris la mer. A Boulogne-sur-Mer, aucun bateau n'est entré ou sorti du premier port français. En revanche, le port de Dunkerque a fonctionné normalement.

● **Royaume-Uni.** Au large des côtes anglaises, la tempête a atteint force 11, avec des vagues de 15 mètres de hauteur. Une opération de secours a permis de sauver, dimanche, à l'aide d'un hélicoptère, les dix occupants d'un chalutier espagnol. Un pêcheur espagnol, tombé d'un autre chalutier, a disparu samedi. Le Royaume-Uni et l'Irlande ont été balayés par des vents atteignant 160 km/h. On ne comptait plus les arbres déracinés, les routes fermées et les toitures endommagées.

● **Portugal.** Des recherches ont été lancées pour retrouver les occupants d'un voilier français, le *Carcajou*, dont l'épave s'est échouée samedi sur la plage de Sao Pedro do Estoril, à l'ouest de Lisbonne.

● **Espagne.** La flotte de pêche est restée à quai, dimanche, sur toute la côte atlantique. La tempête a gravement sévi en Galice, dans les Asturies et en Cantabrie.

● **Belgique.** Une automobiliste a été tuée, dimanche, lorsqu'une bourrasque a déporté sa voiture. Les services de ferry vers la Grande-Bretagne, assurés par des catamarans, ont été suspendus.

Avec nos correspondants

Nouvelle hausse à la Bourse de Paris

POUR LA CINQUIÈME séance consécutive, les valeurs françaises gagnaient du terrain, lundi 5 janvier, à la Bourse de Paris. En repli de 0,54 % à l'ouverture, le CAC 40 est rapidement repassé dans le vert. Aux alentours de 12 h 15, la cote parisienne s'appréciait de 0,59 %, à 3 058 points.

Quelques heures plus tôt, au Japon, la Bourse et le yen ont tous deux trébuché pour le premier jour des transactions de 1998. Ce signal est interprété par les analystes comme l'annonce d'une nouvelle année difficile pour l'économie japonaise. Le Nikkei, l'indice des valeurs vedettes de la Bourse de Tokyo, a terminé en baisse de 1,98 %, cédant 301,90 points et replongeant sous les 15 000 points, à 14 956,84 points. La devise japonaise a elle aussi reculé, enfonçant les 132 yens pour 1 dollar pour la première fois à Tokyo depuis mai 1992. Le dollar s'échangeait à 132,17 yens dans l'après-midi, après avoir grimpé jusqu'à 132,44 yens en début de journée et 132,40 yens à New York vendredi.

Jouant son rôle de refuge, le marché obligataire était orienté à la hausse. Le Matif gagnait 46 centièmes, à 101,52.

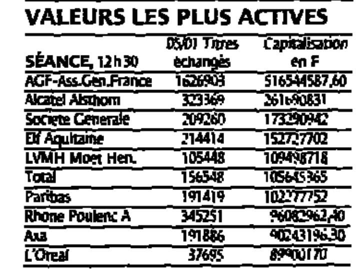

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	05/01 Titres échangés	Capitalisation en F
AGF-Ass.Gen.France	1626903	516544587,60
Alcatel Alsthom	323369	261690831
Societe Generale	209260	173290942
Elf Aquitaine	214414	152727702
LVMH Moet Hen.	105448	109498718
Total	156548	105645365
Paribas	191419	102277752
Rhone Poulenc A	345251	96082962,40
Axa	191886	90243196,30
L'Oreal	37695	89900170

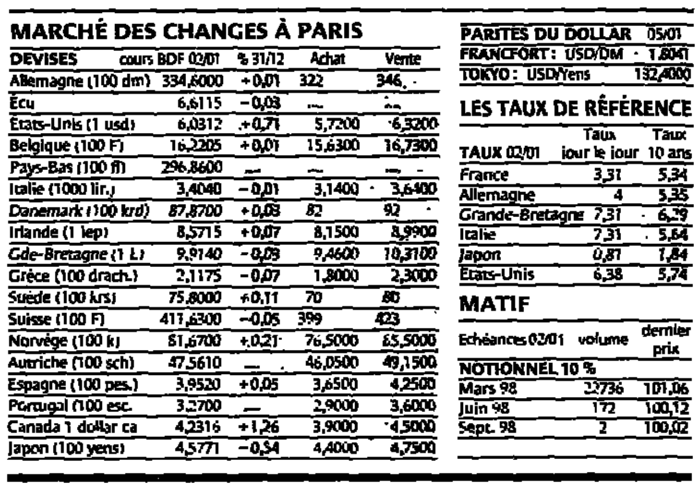

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 02/01	% 31/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,6000	+0,01	322	346
Écu	6,6115	−0,03	—	—
États-Unis (1 usd)	6,0312	+0,71	5,7200	6,3200
Belgique (100 F)	16,2205	+0,01	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	296,8600	—	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4040	−0,01	3,1400	3,6400
Danemark (100 krd)	87,8700	+0,08	82	92
Irlande (1 iep)	8,5715	+0,07	8,1500	8,9900
Gde-Bretagne (1 L)	9,9140	−0,09	9,4600	10,3100
Grèce (100 drach.)	2,1175	−0,07	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	75,8000	+0,11	70	80
Suisse (100 F)	411,6300	−0,05	399	423
Norvège (100 k)	81,6700	+0,21	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5610	—	46,0500	49,1500
Espagne (100 pes.)	3,9520	+0,05	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2700	—	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,2316	+1,26	3,9000	4,5000
Japon (100 yens)	4,5771	−0,54	4,4000	4,7500

PARITÉS DU DOLLAR 05/01

FRANCFORT : USD/DM	1,8041
TOKYO : USD/Yens	132,4000

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 02/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	3,31	5,34
Allemagne	4	5,35
Grande-Bretagne	7,31	6,29
Italie	7,31	5,64
Japon	0,87	1,84
États-Unis	6,38	5,74

MATIF

Echéances 02/01	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Mars 98	22736	101,06
Juin 98	172	100,12
Sept. 98	2	100,02

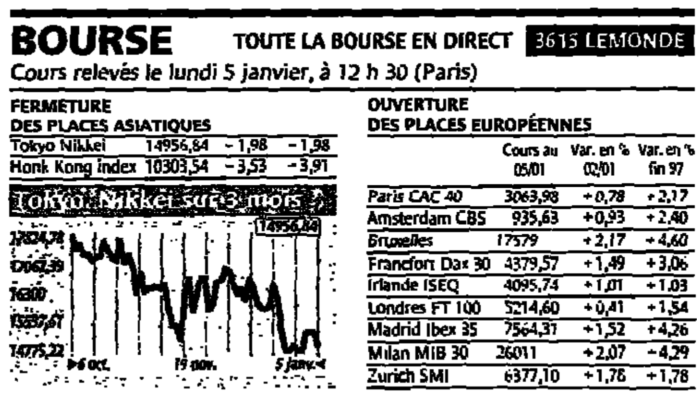

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le lundi 5 janvier, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	14956,84	−1,98	−1,98
Honk Kong index	10303,54	−3,53	−3,91

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 05/01	Var. en % 02/01	Var. en % fin 97
Paris CAC 40	3063,98	+0,78	+2,17
Amsterdam CBS	935,63	+0,93	+2,40
Bruxelles	17579	+2,17	+4,60
Francfort Dax 30	4379,57	+1,49	+3,06
Irlande ISEQ	4095,74	+1,01	+1,03
Londres FT 100	5214,60	+0,41	+1,54
Madrid Ibex 35	7564,31	+1,52	+4,26
Milan MIB 30	26011	+2,07	+4,29
Zurich SMI	6377,10	+1,78	+1,78

De nouvelles rumeurs entourent le sort de Pol Pot

Le principal responsable du génocide khmer serait parvenu à fuir le Cambodge

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Les rumeurs sur le sort de Pol Pot ont rarement correspondu à la vérité, mais elles étaient toujours liées à de subtiles modifications du paysage politique. Quand le bruit de sa mort avait circulé, en juin 1997, le père du génocide khmer était la victime d'un changement de cap du dernier carré de rebelles khmers rouges repliés à Anlong Veng, sur la frontière thaïlandaise. Leur radio clandestine avait annoncé la fin de la *« nuit »* qui s'était *« abattue »* sur le Cambodge en 1975.

Un simulacre de *« procès populaire »*, humiliant pour Pol Pot et filmé par deux Américains, avait suivi en août, avec condamnation à perpétuité, afin de convaincre la communauté internationale que les Khmers rouges avaient changé. A l'appui, un journaliste américain avait été invité, en octobre, à s'entretenir avec le vieux dirigeant. En fait, les Khmers rouges avaient probablement mis sur la touche un vieil homme usé, malade et, par-dessus tout, encombrant. Une *« nouvelle ère »*, avaient-ils alors clamé, commençait.

Cette fois, la rumeur dit que Pol Pot se serait *« échappé »* du Cambodge. Traduisez : il ne serait plus au Cambodge. Le ministre thaïlandais des affaires étrangères a choisi d'accréditer la rumeur, au moins en partie. *« Notre source dit qu'il n'est pas au Cambodge, mais je ne peux pas confirmer où il se trouve en ce moment. Définitivement, il n'est pas en Thaïlande »*, a déclaré Surin Pitsuwan, dans un entretien publié dimanche 4 janvier par *The Nation*, un quotidien de Bangkok.

La rumeur remonte à quelques jours, quand deux quotidiens de Phnom-Penh ont annoncé que Pol Pot s'était échappé, avec la complicité des Chinois qui auraient craint son éventuelle traduction devant un tribunal international. Leur source : le général Nhiek Bun Chhay, un partisan du prince Ranariddh, dont les hommes défendent, avec l'appui des Khmers rouges, la poche d'O Smach, sur la frontière thaïlandaise.

M. SIHANOUK A QUITTÉ PHNOM-PENH

Depuis, cependant, Nhiek Bun Chhay a opéré une marche arrière, déclarant qu'il attendait une confirmation des faits. De leur côté, bien entendu, les Chinois ont démenti. Leur coopération avec le gouvernement cambodgien s'est renforcée depuis que Hun Sen a limogé le prince Ranariddh, en juillet 1997. Nous n'entretenons aucune relation avec les Khmers rouges, a déclaré en substance Pékin.

Sur ces entrefaites, une autre rumeur a circulé : Ta Mok, le successeur de Pol Pot à la tête des Khmers rouges d'Anlong Veng, aurait rencontré des officiels chinois à Bangkok à la mi-décembre, au moment même où le second *« s'échappait »* du Cambodge. L'une des sources : toujours le général Nhiek Bun Chhay. Première hypothèse : Pol Pot serait toujours à Anlong Veng, et la rumeur serait sans fondement. Mais, sachant qu'il ne peut pratiquement quitter le Cambodge qu'en traversant le territoire thaïlandais, pourquoi la Thaïlande aurait-elle plutôt accrédité la nouvelle du départ alors que son intérêt est de la démentir ? Deuxième possibilité : Pol Pot serait mort. Mais pourquoi, alors, les Khmers rouges n'annonceraient-ils pas une information qui va dans le sens de la mue qu'ils prétendent avoir opérée ?

Troisième cas de figure : Pol Pot, qui ne peut se déplacer sans aide, aurait quitté le Cambodge. Mais ni les Chinois ni les Thaïlandais n'ont à gagner à s'encombrer d'un tel personnage. A moins qu'il s'agisse d'un vaste marchandage demeuré secret. Seul indice, pour le moment : la radio clandestine des Khmers rouges a proposé, la semaine dernière, la formation d'un gouvernement de coalition quadripartite, au sein duquel ils accepteraient de siéger aux côtés de leur ennemi juré, Hun Sen. Toutefois, cet indice est d'autant plus mince que Hun Sen n'a aucune raison d'accepter une telle solution et que, de source officieuse, on affirmait lundi matin que le gouvernement demeurait étranger à toute cette affaire.

Pour compliquer les choses, toutefois, Norodom Sihanouk, qui ne devait regagner Pékin que fin février, a quitté Phnom-Penh lundi matin pour gagner Pékin. Par voie de conséquence, un éventuel retour du prince Ranariddh, en l'absence de son père, semble encore plus douteux. Bref, on peut conclure de cet enchaînement d'événements que, si l'on ne comprend toujours pas ce qui se passe au Cambodge, le fait qu'il s'y passe quelque chose ne peut être mis en doute.

Jean-Claude Pomonti

Société des lecteurs du « Monde »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Société des lecteurs du *Monde* a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale de porter son effectif de douze à quatorze membres. Il s'est prononcé pour que les deux postes ainsi ouverts aillent à des femmes actionnaires de la *Société des lecteurs* afin d'arriver en son sein à un meilleur équilibre. Dans ces conditions, les candidates sont priées d'adresser avant le 20 janvier 1998 une lettre motivée et un curriculum vitae à Bernadette Santiano, Société des lecteurs, 21 *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05.

Tirage du *Monde* daté dimanche 4 - lundi 5 janvier : 563 708 exemplaires.

Merci aux 500 000 personnes qui nous ont fait confiance

depuis notre naissance, il y a 18 mois. Merci de croire, comme nous, à une autre philosophie de la téléphonie mobile, plus accessible, plus généreuse, tout en étant à la pointe de la technologie. Merci, car cette confiance nous incite à grandir, à continuer d'innover. Continuer de grandir, c'est d'abord vous offrir très rapidement une couverture nationale d'une qualité exceptionnelle : à la fin de cette année, nous couvrirons plus de 85% de la population française. Continuer d'innover, c'est rester à la pointe de la technologie, grâce à la perfection du SON Digital Haute Résolution dont Bouygues Telecom vient d'équiper son réseau en exclusivité. Mais c'est aussi continuer d'imaginer une téléphonie personnelle toujours plus avantageuse. Après avoir inventé le Forfait, nous prenons l'engagement de tout mettre en oeuvre pour que votre téléphone Bouygues Telecom puisse devenir votre téléphone principal, celui que vous utilisez intuitivement, sans vous soucier du prix. Continuer d'innover, c'est enfin imaginer de nouveaux services qui vous simplifient la vie, comme la personnalisation du numéro, la consultation gratuite et illimitée du répondeur ou le téléchargement du répertoire. Notre ambition en 1998 est de tout faire pour contribuer à vous rendre la vie plus simple, plus belle, plus riche.

merci.

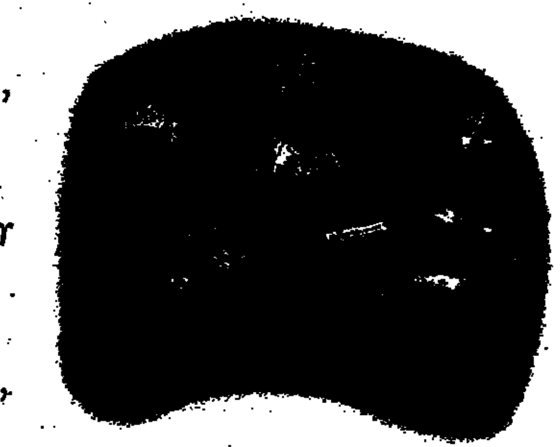

Excellente année 1998 à vous et à vos proches.

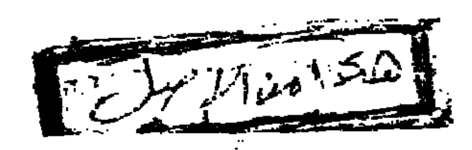

Le Monde ECONOMIE

ENJEUX ET STRATÉGIES

MARDI 6 JANVIER 1998

DOSSIER

Le FMI sur tous les fronts

▼ Nul ne sait où en serait l'Asie si le Fonds monétaire international n'était intervenu pour la sauver de la faillite. Mais les pays secourus, comme ceux qui paieront la note, ne ménagent pas leurs critiques envers ce nouveau « gendarme du monde »

IMF ». Au lendemain du « jour de l'humiliation nationale » qui, le 3 décembre, vit la Corée du Sud, la rage au cœur, accepter le plan de sauvetage proposé par les grandes institutions multilatérales et les principaux pays industrialisés, des milliers de manifestants, le front ceint d'un bandeau exprimant leur détermination, défilaient dans Séoul. Tous arboraient une pancarte comportant ces trois lettres en caractères géants : IMF. Hommage forcé rendu à l'International Monetary Fund – le Fonds monétaire international – pour avoir accepté de porter secours à un « dragon » quasiment acculé à la faillite pour cause d'impéritie financière ? Pas vraiment. « IMF » c'était plutôt *« I'M Fired » (« Je suis viré »)*, ainsi que l'indiquait clairement la mention à l'encre rouge et en anglais inscrite au bas des trois majuscules. Pour les Coréens, ce sigle est devenu synonyme de nouvelles privations et de chômage, lequel devrait frapper bientôt 6 % de la population.

Alors qu'au début de l'année, les mêmes, sans doute, étaient déjà descendus dans la rue pour demander à bénéficier enfin des fruits de la longue et vigoureuse croissance que connaissait leur pays depuis de nombreuses années, grâce à leurs efforts. Et, accessoirement, pour s'opposer à une déréglementation sauvage du marché du travail exigée par la fameuse « mondialisation ».

L'annonce du plan d'austérité du FMI – comportant une croissance ramenée à 2,5 % contre plus de 8 % les années précédentes, un relèvement drastique des taux d'intérêt, des fermetures d'entreprises, financières notamment, la mise au pas de managements jugés incompétents, des engagement écrits de la part des candidats à l'élection présidentielle – avait mis le pays en situation de KO debout. La veille ou presque, la Corée du Sud était encore la 11e puissance économique au monde, arborant les couleurs et les vertus de ce « miracle asiatique » qui, en l'espace de trente ans, lui a permis de faire passer de 80 à 10 000 dollars le revenu annuel de ses habitants. Et qui lui a ouvert, en novembre 1996, les portes de l'OCDE, le club fermé des pays les plus riches du monde où le Japon était jusque-là le seul pays asiatique à avoir été admis. Du jour au lendemain, la Corée se sentait reléguée au rang d'un pays du Sahel en quête d'assistance, après avoir été classé dans la catégorie infâmante des « pays à risques » par Moody's, l'une des principales agences de notation.

Le pays du Matin calme et ses 45 millions d'habitants ne sont pas seuls à avoir subi cette déchirante remise en cause et à troquer la prospérité pour l'austérité. C'est toute l'Asie de l'Est qui est plongée dans un désarroi total doublé d'une grave crise de confiance qui touche l'appareil politique comme l'ensemble du système économique. Outre le « dragon » coréen, c'est aussi le cas des nouveaux pays industrialisés, à savoir la Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie, qui faisaient aussi l'orgueil de l'Asie. Tous ont été contraints de s'adresser à Washington pour être mis sous une tutelle de fait. Depuis, ils ont beau crier au « colonialisme monétaire » et dénoncer les émissaires du FMI comme une force d'occupation, ils devront subir la purge.

« Nous sommes entrés dans le cycle des grandes crises du XXIe siècle », avait averti Michel Camdessus, le directeur général du FMI, début 1995, au plus fort de la crise du peso mexicain dont les secousses avaient été ressenties dans tous les pays émergents. L'intervention énergique du Fonds, liée à l'aide financière des Etats-Unis, très préoccupés par l'état de leur « arrière-cour » sud-américaine, avait permis d'éteindre l'incendie. Après avoir subi une très sévère remise à niveau en 1995, le Mexique (pays modèle qui, lui aussi, était un des derniers entrants à l'OCDE) avait refait surface plus vite que prévu. Deux ans plus tard, il renouait avec la croissance.

Serge Marti

Lire la suite page II

CHRONIQUE

par Erik Izraelewicz

La deuxième mort des combinats

La chute du mur de Berlin, en 1989, devait signer, *dans l'ex-RDA comme dans les autres « pays socialistes »*, la mort des combinats, ces gigantesques entreprises d'Etat alors au centre du système économique en vigueur à l'Est. Aujourd'hui, l'effondrement du won, la monnaie coréenne, après celles d'autres devises de la région, pourrait entraîner, de la même manière, la mort des combinats asiatiques, les *chaebol* (Corée du Sud) et autres *keiretsu* (Japon), ces énormes conglomérats qui occupaient jusqu'à présent une place centrale dans ce que certains ont appelé le « modèle asiatique » de développement.

Le parallèle entre la crise à l'Est à la fin des années 80 et la crise en Extrême-Orient en cette fin des années 90 est tentant. Entre le « socialisme d'Etat » du monde soviétique et le « capitalisme d'Etat » du monde asiatique, il y a en effet toujours eu quelques convergences. L'une des plus spectaculaires est celle que l'on peut repérer autour de l'entreprise, cet agent essentiel dans toute économie. Le *chaebol* sud-coréen a bien des points communs avec le combinat est-allemand, l'entreprise d'Etat chinoise avec son homologue de l'ex-URSS.

L'envol économique des pays d'Asie – le Japon dans les années 50, les « dragons » dans les années 70 et les « tigres » depuis – s'est appuyé, à chaque fois, sur un type d'entreprise très proche finalement de celui du monde communiste. La description de l'entreprise en système socialiste que faisait par exemple le Hongrois Janos Kornai, l'un des meilleurs théoriciens de l'économie socialiste, évoque irrésistiblement les *chaebol*, *keiretsu* et autres organisations philippines ou indonésiennes, même si – grosse différence – ceux-ci sont propriété privée.

Comme dans le système socialiste d'antan, l'entreprise asiatique est contrôlée par un groupe – ici le parti, là-bas la famille ou le clan. Comme dans le socialisme réel, elle est liée à l'Etat, un Etat généralement volontariste et autoritaire. Une pompe à finances, une filiale bancaire ou une banque publique, est en permanence à sa disposition pour l'alimenter en argent frais. L'entreprise enfin vit dans la plus parfaite opacité. Elle est protégée de toute menace de sanction, le risque de faillite y est quasi nul.

A l'Est comme en Asie, ce système d'entreprise a favorisé, pendant une certaine période, le développement économique. Il a été particulièrement efficace pour organiser une croissance intensive, mobilisant davantage matières premières, hommes et capitaux. Mais ce système se révèle inefficace lorsqu'il s'agit d'organiser une croissance plus ouverte et assise non pas sur une augmentation des moyens mais sur une amélioration de l'efficacité des moyens mobilisés.

Il conduit, en effet, à la constitution de conglomérats paternalistes gigantesques représentant un poids important dans l'économie nationale – les combinats est-allemands contribuaient à plus de 60 % du PIB de la RDA avant la chute du Mur, les *chaebol* sud-coréens à près de 50 % du PIB du pays avant l'effondrement du won. Ces groupes obscurs et omniprésents font de tout – *« des chips jusqu'aux chips »*. Mais ils le font d'une manière de moins en moins efficace. Ils travaillent sous *« une contrainte budgétaire molle »*, selon l'expression de Janos Kornai.

Dans de telles circonstances, ces entreprises révèlent rapidement *« une soif inextensible d'investissement »*. Elles ne pensent qu'à se développer, quel qu'en soit le coût. La part de marché devient leur obsession, aux dépens de toute notion de rentabilité. Elles peuvent investir à tout va et obtenir pour cela tous les financements qu'elles veulent – en achetant si nécessaire, directement ou par l'intermédiaire de quelques filières mafieuses, le soutien du pouvoir politique.

Ce mode d'organisation débouche finalement sur une série d'impasses. C'est le surinvestissement généralisé : la Corée, par exemple, a actuellement des capacités de production d'automobiles quatre fois supérieures à ses besoins. C'est l'endettement boule de neige. Les *chaebol* ont une dette totale quatre fois plus importante que leurs fonds propres. Neuf d'entre eux ont d'ailleurs déjà été mis en faillite. Le Japon (avec ses banques plombées par des créances douteuses) et la Chine (avec ses entreprises d'Etat hyperendettées) souffrent de maux qui ont les mêmes origines.

Ce qu'il est convenu d'appeler désormais « la crise asiatique » n'est pas seulement une crise monétaire ou financière. Elle est une crise politique, celle d'un système qui a contribué au miracle économique des trente dernières années, mais qui est aujourd'hui à bout de souffle. S'ils veulent retrouver le chemin de la croissance, les pays d'Asie devraient s'engager, à l'instar des pays de l'Est, dans une transition vers l'économie de marché, vers davantage de transparence et d'ouverture et rompre les liens parfois malsains qui se sont établis entre le pouvoir politique, les milieux d'affaires et certains cercles pas toujours recommandables. Il leur faut donc, eux aussi, tuer les combinats.

Les marchés asiatiques

1er janvier=100

125 / 100 / 75 / 50 / 25

J F M A M J J A S O N D

HONGKONG — SÉOUL — KUALA LUMPUR — DJAKARTA

Source : Datastream

Jacques Attali, ancien conseiller spécial de François Mitterrand, fondateur et ancien président de la BERD, président d'une société de conseil

« Il y a une convergence d'intérêts entre le FMI et les Etats-Unis »

« Quelle analyse faites-vous de la crise financière qui sévit dans le Sud-Est asiatique ?

– Il y a deux dimensions à cette crise. Une dimension locale, à savoir que ces pays sont mal gouvernés, en proie à la corruption, qu'ils sont victimes de la bureaucratie et des prêts de connivence, que les marchés n'y ont pas été assez vite déréglementés. Plus grave encore, ils sont dans l'incapacité de gérer une crise à chaud. C'était d'ailleurs la même constatation que l'on pouvait faire au début de la crise mexicaine de janvier 1995. A cela, il faut ajouter l'état lamentable du système bancaire local et le fait qu'on soit confronté, dans ces pays d'Asie de l'Est, à une véritable économie de clan. C'est le cas, il est vrai, dans d'autres pays, tels que la Russie où l'économie est désormais clanifiée après avoir été longtemps planifiée. Avec une intégration de ces clans dans l'appareil étatique.

» Mais il y a plus que cela dans cette crise. Elle est une conséquence exacte de la mondialisation. Le marché étant, par nature, imparfait, les agents économiques situés du côté de la production, insuffisamment informés, se trouvent en situation d'imitation et donc, tout naturellement, le marché accentue le mouvement. Actuellement, le marché est en équilibre instable sur une base de sous-emploi et de surproduction. Ce phénomène a mis du temps avant d'apparaître. Ne serait-ce que parce que la capacité de surproduction a été, jusqu'à présent, toujours absorbée par le progrès technique. Dans le même temps, on a assisté à l'émergence d'une demande virtuelle liée à l'augmentation de la valeur des actifs.

» Quand la Bourse augmente, les épargnants ont le sentiment, même si c'est faux, que le pouvoir d'achat augmente aussi. Ce pouvoir d'achat n'est pas totalement virtuel car, quand la valeur des actifs augmente, la capacité d'emprunt augmente aussi et on s'en sert pour acheter d'autres actifs. Et ainsi de suite. Une demande virtuelle remplace alors le rôle que jouait l'inflation réelle. Mais il y a un moment où le virtuel atteint ses limites et nous en sommes là. L'ampleur de l'endettement bancaire apparaît au grand jour, les marchés deviennent de plus en plus moutonniers. La situation actuelle me fait penser à une salle de bal où une partie des danseurs serait avertie qu'un incendie va éclater. Alors que font-ils ? Ils continuent à danser, mais près de la sortie. Quand l'incendie éclate, ils sont les premiers à sortir, mais leur mouvement déclenche une panique et ceux qui restent se piétinent pour s'échapper. C'est là où il faut des pompiers pour évacuer tout ce monde et restaurer le calme... Avant que les assureurs paient et qu'on enquête sur les responsables.

– Comment jugez-vous l'action du FMI dans cette région du monde ?

– Pour pouvoir faire face efficacement à la situation, il faudrait un véritable supergendarme financier à l'échelon mondial, qui non seulement ait les moyens matériels et financiers de mettre de l'ordre, mais qui connaisse exactement la situation des pays qu'il surveille et où va l'argent qu'il prête. Ce n'est pas le cas. Nous avons affaire à une instance qui prête de l'argent qu'elle n'a pas réellement (il appartient aux pays membres) à des gens qu'elle ne contrôle pas, sans objectifs clairs ni réel pouvoir de sanctions.

» Le FMI fait ce qu'il peut avec les moyens qui lui ont été donnés. Il aimerait profiter de la crise pour s'émanciper et disposer des moyens d'une action à long terme de surveillance. Mais, le vrai argent, c'est celui que l'on prend dans la poche du contribuable et le FMI n'en dispose pas. Il faudrait quelque chose comme une taxe internationale dont le produit irait dans les caisses du FMI, lequel disposerait de moyens supranationaux, avec un véritable pouvoir d'investigation pour surveiller très en amont les dérapages et contrôler la finalité des sommes prêtées. Ce système n'existe pas et n'est pas près d'exister... Au passage, je remarque qu'on trouve sans problème 100 milliards de dollars pour faire face à la chute de la demande virtuelle en Asie, alors qu'on ne trouvera pas 100 millions de dollars pour résoudre un problème de demande réelle, celui de l'élimination des mines antipersonnel.

– L'action du FMI dans le Sud-Est asiatique n'a-t-elle pas aussi pour but de protéger le Japon d'un effondrement financier et, par ricochet, de protéger les Etats-Unis ?

– C'est un point très important. L'Asie est vitale pour les Etats-Unis car ce sont les excédents du Japon qui, en se plaçant en bons du Trésor américains, financent le service de la dette américaine, c'est-à-dire, en bout de chaîne, les salaires des fonctionnaires aux Etats-Unis. L'excédent commercial japonais est une catastrophe pour les Etats-Unis, mais ils préfèrent que ces surplus soient utilisés chez eux plutôt qu'ailleurs. Si la crise en Asie dégénérait en panique, si les Japonais retiraient leurs investissements financiers des marchés américains, alors c'est une vraie catastrophe qui s'annoncerait. Cela semble peu probable.

– Cela signifie-t-il que le FMI est à la botte des Etats-Unis ?

– Disons qu'il y a une convergence d'intérêts entre le Fonds monétaire et le gouvernement américain. Tout d'abord, le gouvernement américain ne peut intervenir directement dans la gestion de la crise financière en Asie. Cela inquiéterait le contribuable américain et le Congrès s'y opposerait. Le FMI est donc un paravent utile pour l'occasion. Mais, parallèlement, le Fonds utilise cette crise pour conforter son pouvoir et négocier son émancipation politique. Le FMI va remettre de l'ordre mais après, s'il y réussit, il réglera ses comptes. Michel Camdessus l'a toujours dit, le fonds n'a pas les moyens de ses missions. Sous-entendu : il faut garnir convenablement mes caisses. C'est une logique institutionnelle.

– Mais comment jugez-vous l'efficacité de son action ?

– Le FMI est dans le rôle classique du pompier. Il jette de l'eau sur le feu et tente de circonscrire l'incendie. En gros, il fait un pari sur l'avenir, mais il n'a a aucun pouvoir réel de surveillance préventive ni de sanction. Les ambiguïtés de son action sont évidentes. L'institution se veut internationale, mais elle n'est que multilatérale et surtout au service des Etats-Unis. Chacun essaie d'en tirer son propre bénéfice, on n'y met de l'argent que si on retire quelque chose. C'est d'ailleurs encore plus vrai à la Banque mondiale qu'au FMI.

» Quant à l'Asie, ce que cette crise implique, c'est l'alignement final de cette région sur les lois comptables et les doctrines économiques occidentales. C'est cela qui va être déterminant : soit ces pays acceptent d'avoir une économie bâtie à l'américaine et les remèdes classiques du Fonds peuvent fonctionner, soit ils refusent et c'est la fin de la mondialisation. Pour protéger leur identité, il faudrait que ces pays asiatiques réussissent leur intégration régionale et lient leurs monnaies les unes aux autres plutôt que de les lier au dollar, dont la surévaluation a entraîné leur perte. Mais aujourd'hui je ne crois pas à cette possibilité. Pour des raisons historiques et culturelles, ces pays se détestent trop entre eux. C'est comme si on demandait à la région des Balkans de constituer une union économique et monétaire. c'est beaucoup trop tôt.

– Le pouvoir grandissant du FMI entraîne-t-il la marginalisation d'autres instances, telles que le G 7 ?

– Je suis favorable à l'élargissement des missions du FMI. Je suis très méfiant à l'égard du G 7, où les Etats-Unis règnent en maîtres. Le FMI aussi, me direz-vous ? Oui, mais ça se fait au moins dans le cadre du droit international. Mieux vaut une institution dont les règlements font l'objet d'un traité international qu'un vague organisme qui n'a ni règle de vote, ni responsabilité réelle, ni de véritable ordre du jour. Par exemple, il n'est pas normal que le dossier de la criminalité financière ait été traité par le G 7 la semaine dernière et pas au FMI, alors que cela relève de sa com-pétence.

– Etes-vous optimiste sur l'issue de la crise coréenne ?

– La Corée peut devenir un « super-Crédit lyonnais » à l'échelle planétaire. On saura, dans trois ans, si ce pays est redevenu solvable ou pas. A cette date, on saura si la Corée peut rembourser les dettes qu'on vient d'accepter d'étaler sans vraiment les connaître. L'opération peut réussir, à l'image de la crise mexicaine, qui a été bien jugulée. Si ce n'est pas le cas et si la Corée ne peut pas rembourser les jetons de casino qu'on vient de lui mettre sur la table, alors il faudra consolider encore sa dette. Et on sait ce que cela peut signifier pour les contribuables du monde... »

Propos recueillis par Y. M. et S. M.

Un volet d'assistance technique, complémentaire des activités de surveillance et de financement

▼ Encours total des crédits accordés aux Etats membres

En milliards de DTS ; fin de période (1 DTS = environ 1,36 dollar américain)

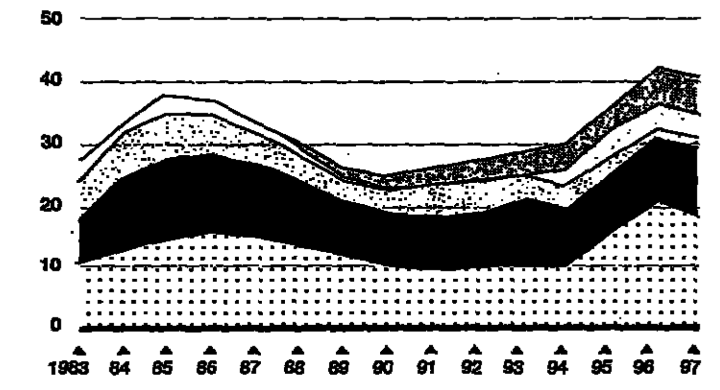

FAS et FASR · Fonds fiduciaire — FTS — FFCI et financement de stocks régulateurs — Mécanisme élargi de crédit — Accord de confirmation et tranche de crédit

▼ L'assistance technique du FMI : 1996/97

En années-personnes

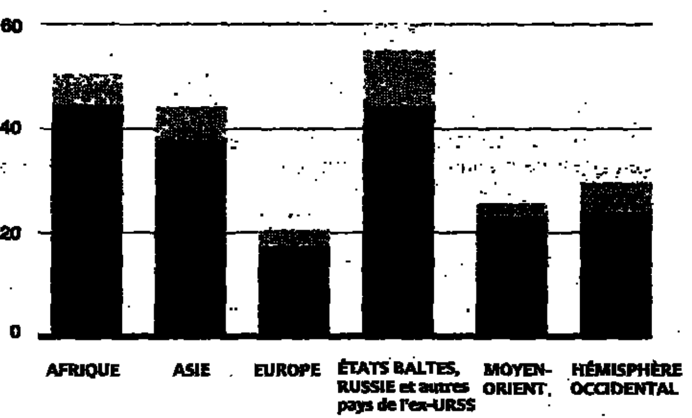

FISCAL — MONÉTAIRE — STATISTIQUE — AUTRE (dans les domaines juridiques et informatiques, notamment)

▼ Coûts estimés des principales activités

En pourcentage

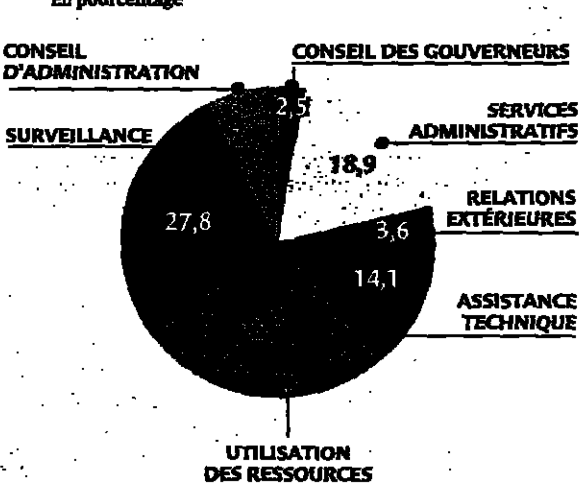

FAS (Facilité d'ajustement structurel), FASR (Facilité d'ajustement structurel renforcée), FTS (Facilité de transformation systémique), FFCI (Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus). Sources : FMI, Rapport annuel 1997, Comité de l'assistance technique

Le FMI sur tous les fronts

Suite de la page I

Pour parvenir à ce résultat, le FMI avait mis 17 milliards de dollars sur la table mexicaine. Et les Etats-Unis une vingtaine de milliards. Des montants inconnus jusqu'alors. La crise asiatique a pulvérisé ces records. D'ores et déjà, il est prévu d'injecter près de 100 milliards de dollars dans les économies asiatiques malades pour organiser la plus importante opération de sauvetage financier international organisée à ce jour. Dont 57 milliards pour la seule Corée du Sud. Et le pis est que cet effort colossal a failli ne pas suffire, ce qui aurait gravement compromis la crédibilité du Fonds. Il a fallu faire appel à la fin décembre à la « deuxième ligne de défense » organisée autour du won par les grands pays industrialisés (en dehors des institutions financières multilatérales) pour permettre à la monnaie coréenne de ne pas sombrer. Parallèlement, le FMI et la Banque mondiale décidaient d'accélérer le décaissement des sommes promises tandis que les banques étrangères, détentrices de 120 milliards de dollars de créances sur la Corée du Sud, passaient un accord avec Séoul pour lui permettre de payer les quelque 15 milliards de dollars dus à la fin décembre. Et éviter ce qui aurait été alors le premier dépôt de bilan d'une nation asiatique jusque-là donnée en exemple.

Cette vaste opération de renflouement destinée aux « dragons » comme aux nouveaux pays industrialisés est une première. Pour le FMI comme pour la communauté internationale. En raison de la stature de ces « clients », des énormes sommes en jeu, enfin des rééquilibrages économiques et géostratégiques qu'implique cette vaste et complexe intervention. En raison aussi des questions qu'elle oblige à se poser.

Au cours de son histoire vieille d'un demi-siècle (le FMI et la Banque mondiale ont été officiellement créés en décembre 1945 mais leurs activités n'ont véritablement démarré qu'en mars 1947) le Fonds a été appelé plusieurs fois à la rescousse. Par les pays latino-américains incapables de rembourser leur dette au début des années 80, Par certains anciens pays communistes d'Europe de l'Est – Russie en tête – difficilement convertis à l'économie de marché, dix ans plus tard. Par le Mexique, plus récemment. « Mais cette fois il s'agit de la première grande crise qui frappe un pays nouvellement développé, en l'occurrence la Corée », relève, à New York, un familier de ces opérations de sauvetage, rappelant toutefois que certains pays industrialisés, telles la France ou la Grande-Bretagne, ont bénéficié, en leur temps, de l'assistance du FMI. Il est vrai, dans un contexte moins critique.

« RELATIONS INCESTUEUSES »

A cela, il faut ajouter que le Fonds doit traiter cette fois non plus une crise dite souveraine, à caractère étatique, mais un grave dysfonctionnement du secteur privé qui l'oblige à ausculter de fond en comble l'édifice micro-économique des pays concernés. Et à exiger des mesures de redressement qui, dans nombre de cas, conduisent à reconsidérer les « relations incestueuses » créées depuis de trop nombreuses années entre des milieux d'affaires souvent aussi performants que corrompus et un personnel politique qui en était à la fois l'aiguillon et l'otage.

Dans une région traditionnellement nationaliste – c'est surtout vrai en Corée et en Malaisie – cette accusation d'ingérence trouve d'autant plus d'écho que certains commentateurs, y compris américains, se sont publiquement inquiétés de savoir si le traitement thérapeutique préconisé par le FMI n'allait pas achever le malade avant de commencer à le guérir vraiment. A savoir si le nombre de faillites à prévoir n'allait pas déchirer irrémédiablement le tissu économique. C'est notamment le cas de Jeffrey Sachs, le célèbre professeur d'économie de Harvard qui, dans une récente tribune confiée au *Financial Times*, reprochait aux responsables du FMI d'avoir ficelé en toute hâte un programme assorti de conditions draconiennes (c'est la fameuse « conditionnalité », plus ou moins lâche selon les cas) et à forte dose de remèdes micro-économiques, un domaine dans lequel le Fonds, plutôt versé dans les questions macroéconomiques, ne bénéficie pas d'une réelle antériorité professionnelle. Et M. Sachs de rappeler au passage les propos élogieux qu'adressait le FMI à la Corée, il y a à peine quelques mois, à propos de la bonne conduite de sa politique économique.

Considéré parfois comme l'un des principaux responsables de la déroute qu'a subie l'économie russe durant les premières années de sa « normalisation libérale », Jeffrey Sachs n'est pas nécessairement le mieux placé pour prodiguer des conseils d'efficacité à qui que ce soit. Il reste qu'à ce jour, le Fonds n'a pas réussi l'une des missions qu'il s'était assignées après les précédents sinistres, à savoir mieux surveiller les économies mondiales afin d'essayer de prévenir des crises, du type de celles que connaît l'Asie. Pour ce faire, Michel Camdessus avait obtenu que ses équipes se dotent d'une batterie d'indicateurs et de systèmes d'alerte qui s'avèrent pour l'instant inopérants. Et impuissants lorsque les gouvernements eux-mêmes décident de travestir la réalité. C'est ce qui s'est passé en Corée lorsque les spécialistes du FMI – et l'ensemble de la communauté financière internationale – ont appris, interloqués, que la dette extérieur de ce pays n'était pas de 120 milliards de dollars (pour des réserves avoisinant les 30 milliards) comme l'avaient toujours avancé les dirigeants mais de près du double !

Dans le même temps, comme à propos du « miracle » mexicain rapidement transformé en « mirage », organisations financières internationales, agences de notation, spécialistes des marchés financiers (et commentateurs...)ont tous fait preuve d'une étrange myopie. A l'automne 1993, la Banque mondiale publiait un rapport enthousiaste et sans nuances sur « Le miracle de l'Asie de l'Est » et l'on ne compte pas les revues qui lui emboîtèrent le pas par la suite. Un tropisme naturellement condamné aujourd'hui. Souvent par ceux-là mêmes qui l'avaient alimenté.

Mis sur la sellette, les dirigeants du FMI, leur directeur général en tête, s'insurgent d'avance contre toute accusation de laxisme. A leur décharge, il faut préciser qu'à l'exception des Philippines aucun des autres pays asiatiques actuellement sous perfusion ne figurait jusqu'à présent dans l'un ou l'autre des programmes d'assistance du Fonds, ce qui aurait sans doute motivé une surveillance plus stricte. Dès le printemps 1996, toutefois, le conseil d'administration du Fonds avait transmis des messages « alarmistes« à Séoul, assure-t-on au siège du FMI. « Mais nous nous sommes heurtés à un blocage culturel », explique-t-on. « La Corée comme les autres pays de la région actuellement en difficulté se croyaient insubmersibles ; la réussite de leur modèle était là et ils n'acceptaient pas de se faire réprimander par des Occidentaux », ajoute-t-on en mettant en avant l'« effet de négation » et « le sentiment d'être plus vertueux que les autres » qui auraient incité les gouvernements concernés à retarder le plus longtemps possible le moment de procéder aux ajustements nécessaires.

NOUVEL INSTRUMENT

Contraint à la riposte, faute d'action préventive, le FMI vient de créer un nouveau mécanisme d'urgence, la facilité de réserve supplémentaire, qui lui permettra de fournir rapidement une aide financière à un pays membre qui connaîtrait des difficultés « exceptionnelles » de balance de paiements en raison de fluctuations monétaires. Un nouvel instrument dont le premier utilisateur sera justement la Corée du Sud.

Ce faisant, le Fonds monétaire international à la fois pompier-volant et médecin-chef quand il ne joue pas au gendarme du monde, continue à enrichir un curriculum vitae déjà impressionnant. Et à élargir le champ de ses missions, à défaut de ses compétences. Avec le risque de délaisser peu ou prou ce qui était sa raison d'être à sa création – la surveillance du système monétaire international – au profit de la gestion de la... planète entière !

Quand on l'interroge sur le sujet, le directeur général du FMI, récemment accusé par le *Wall Street Journal* de vouloir « socialiser l'économie mondiale », se défend énergiquement de toute tentation d'hégémonie ou d'accomodement avec les Tables de la loi. Pour preuve, Michel Camdessus tire de la poche de son veston un feuillet dactylographié qu'il affirme porter toujours sur lui. Ce sont les six commandements tels qu'ils sont inscrits dans les statuts du FMI. La promotion de la coopération monétaire internationale et de la stabilité des changes y figurent en bonne place. Au même titre que le paragraphe 5 consacré aux moyens de « donner confiance aux Etats membres en mettant les ressources générales du Fonds temporairement à leur disposition », insiste-t-il. Redonner confiance aux pays asiatiques comme à la communauté finpancière internationale, c'est ce que s'efforce de faire Michel Camdessus en ce début d'année en espérant que les sommes engagées produiront au plus vite leurs effets positifs sur ces économies en panne d'oxygène. Il se veut raisonnablement optimiste. Dans l'horoscope chinois 1998 est l'année du Tigre. De quoi séduire l'un ou l'autre des « dragons » tenté par une éventuelle réincarnation. Et par l'espoir d'un retour à meilleure fortune.

S. M.

Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international

« Je rejette tout reproche d'ingérence, nous négocions avec des pays souverains »

« Le FMI a débloqué, *fin décembre*, une deuxième tranche de 3,5 milliards de dollars en faveur de la Corée du *Sud*. Pensez-vous pouvoir rester dans l'enveloppe totale de 21 milliards de dollars accordée par le Fonds à ce pays ?

– *Oui*. Pour pouvoir dépasser cette somme, il faudrait que le Board, le conseil d'administration du FMI, *en décide* ainsi et qu'il définisse un nouveau programme d'aide à la Corée. Ce n'est pas à *l'ordre du jour*. Nous travaillons, en ce moment, à la mise en œuvre d'une première tranche de crédits bilatéraux et à la *consolidation* des crédits à court terme du secteur privé.

– Pensez-vous que le nouveau président coréen se sentira réellement lié par les engagements de son prédécesseur ?

– Très certainement. Pour la simple raison qu'il y va de la crédibilité de son pays auprès *des marchés* financiers et de l'opinion publique. De plus, il s'était personnellement engagé *par écrit*, au moment de la campagne électorale et au même titre que les autres candidats, à respecter les termes de l'accord conclu avec le FMI.

– Au total, quelle aura été, à ce jour, la contribution financière du FMI pour tenter de résoudre la crise asiatique ?

– La Thaïlande a *bénéficié* d'un engagement de 4 milliards de dollars, les Philippines d'un peu plus de 1 milliard, l'Indonésie *de* 10 milliards et la Corée de 21 milliards. Ce qui représente une enveloppe *globale de moins de 40 milliards* de dollars pour ces quatre pays. A cela, il faut ajouter l'aide fournie par les *autres organisations multilatérales* et par un certain nombre de pays industrialisés, à titre individuel. *Ainsi, les 4 milliards de dollars* octroyés à la Thaïlande font partie d'un programme global de *17 milliards, les 10 milliards* de l'Indonésie figurent dans un crédit d'ensemble qui représente près du *double. Pour ce qui est de la Corée*, l'aide du FMI est, effectivement, de 21 milliards sur un total de 57 milliards de dollars.

– Face à ces importantes sorties d'argent, de quelles réserves *financières dispose* encore le FMI ?

– En ce moment, nous disposons encore de *40 milliards* à *45 milliards* de dollars utilisables immédiatement. De plus, nous pouvons compter *sur les accords généraux* d'emprunt et sur les nouveaux accords d'emprunt dès que la procédure de ratification parlementaire – y compris devant le Congrès des Etats-Unis – aura pris fin. Nous disposerons, *alors*, d'environ 47 milliards de dollars supplémentaires. Ce n'est pas énorme mais nous pouvons tenir encore *quelque* temps. J'ai cru de mon devoir, néanmoins, de prévenir les gouvernements de nos pays membres que l'effort exceptionnel consenti pour l'Asie au cours des derniers mois avait sérieusement entamé nos perspectives de trésorerie à moyen terme.

– La Chine ne risque-t-elle *pas* de figurer parmi d'éventuels nouveaux « clients » du FMI ?

– Non. Je ne pense pas *que la* Chine ait besoin de nous dans les années qui viennent, sauf en ce qui concerne l'assistance technique en matière macroéconomique que nous continuons de lui apporter.

– En quoi consiste cette facilité de réserve supplémentaire que le FMI vient de créer ?

– C'est une disposition que nous aurions dû créer de toute façon, même si nous n'avions pas eu à *faire face* à la *crise coréenne*. Lorsque nous avons dû intervenir, en catastrophe, pour aider le Mexique, début 1995, ce fut avec les moyens du bord, à savoir nos crédits *stand-by* (accords de confirmation) qui sont des prêts sur cinq ans assortis de taux d'intérêt calculés sur le coût de notre propre refinancement auprès des banques centrales, soit actuellement 4,3 %. Ce mécanisme est inadapté aux crises que nous connaissons en ce moment qui sont avant tout des crises de confiance. Celles-ci exigent d'importants montants en capital par rapport aux sommes *généralement* consacrées aux opérations *stand-by* mais, en revanche, les sommes prêtées peuvent être *remboursées beaucoup plus vite*. C'est ce qui s'est passé avec le Mexique. De plus, il convient d'assortir *ces nouveaux crédits de taux* d'intérêt qui ne soient pas trop éloignés du taux normal de financement *des pays concernés, sinon* le Fonds, qui doit assurer une rotation rapide de ses concours, risque *d'être remboursé le plus* tard possible.

» Cette nouvelle facilité permettra *d'offrir des financements sans* limite de montant (notre contribution n'est plus fonction du quota *dont disposent ces pays auprès du* FMI), pour une durée plus courte (2,5 ans au maximum) et avec un *taux d'intérêt qui démarre* à 300 points de base (soit 3 %) au-dessus du taux normalement *appliqué à l'utilisation* des ressources ordinaires du Fonds et qui peut aller jusqu'à 500 points au-dessus de *ce même taux. Le principe est* simple : plus le pays concerné tarde à rembourser, plus il paie un *taux d'intérêt élevé. C'est une invitation* à apurer rapidement ce concours de type exceptionnel.

– Cette nouvelle facilité pourra-t-elle être débloquée plus rapidement que dans le cas des crédits stand-by ?

– En effet. Il suffit que le conseil d'administration du FMI invoque *la procédure d'urgence* et ces prêts peuvent être débloqués extrêmement rapidement et non pas en *trois semaines selon la procédure* habituelle.

– La Corée va-t-elle pouvoir *bénéficier de cette nouvelle disposition* ?

– Oui, mais uniquement pour *une période d'un an* à partir de la deuxième tranche de 3,5 milliards de dollars accordée fin décembre. La *première tranche était soumise* au régime antérieur.

– Vous mettez en place de nouveaux *mécanismes d'aide*, vous consacrez des sommes très importantes à la crise asiatique et en même *temps, l'institution* que vous représentez est soumise à un feu roulant de critiques. *On vous accuse d'avoir* mal dosé vos programmes, de faire plus de mal que de bien, de *vous ingérer dans les affaires* des pays que vous traitez, voire de subventionner des pays mal *gérés*...

– ... Je crois que vous avez bien résumé toutes les critiques que *nous essuyons en* ce moment. Prenons-les dans l'ordre. Mais d'abord, permettez-moi de relever un phénomène sur lequel personne ne dit mot mais qui me frappe beaucoup. Chaque fois que nous lançons un programme important du genre de celui que nous consacrons à la crise asiatique, j'ai l'impression d'assister à un concours de beauté – ou de vitesse – entre commentateurs. C'est *à qui* portera le premier le jugement définitif et donnera ainsi le ton des commentaires autour du monde. *D'où la tendance*, peut-être, chez les plus audacieux d'entre eux, de se prononcer en fonction de ce qu'ils croient être nos penchants exclusifs, sans avoir eu réellement le détail de ces nouveaux programmes. Je n'ai pas vraiment d'autre *explication* de la critique qui nous est faite, à propos de l'Indonésie ou de la Corée du Sud, d'appliquer notre vieille approche macroéconomique classique *et d'ignorer les aspects structurels* des problèmes. Si l'on prenait la peine de lire nos programmes, l'on constaterait que ceux-ci ne sont que subsidiairement macroéconomiques.

» Il faudrait que chacun reconnaisse que les problèmes de ces pays se situent à *la jonction* entre la politique monétaire et les politiques structurelles. On ne peut *pas faire l'impasse là-dessus*. En Corée, par exemple, nous sommes confrontés au fait que les banques sont *dramatiquement sous-capitalisées*, sous-contrôlées et qu'elles obéissent plus aux ordres du gouvernement qu'à une simple analyse de risques pour l'octroi de bon nombre de crédits.

» C'est d'ailleurs cette faiblesse du système bancaire qui fait que, dans un certain nombre de pays d'Asie, la politique monétaire est quasiment mise hors jeu. Depuis *des années, il n'y a plus de politique* monétaire car les banques centrales savent que, si elles relèvent les taux *d'intérêt, elles* risquent de voir s'effondrer le système bancaire. Il est donc essentiel *de trouver les moyens de* conforter cette politique monétaire défaillante, en particulier par une poli*tique d'équilibre budgétaire*. Ce qui signifie que, si notre approche est d'abord structurelle, elle doit *comporter un accompagnement* macroéconomique. Pour ces pays qui bénéficiaient, avant la crise, de *situations budgétaires pratiquement* équilibrées, voire excédentaires comme en Indonésie, nous *leur avons simplement demandé* d'avoir un excédent budgétaire supplémentaire d'un demi-point *ou de trois quarts de point* correspondant à ce qui est nécessaire à l'amortissement, sur plusieurs an*nées, de la contribution publique* à la nécessaire restructuration de leur appareil bancaire. Ce que nous avons *demandé à ces pays*, c'est de pratiquer dorénavant une politique de neutralité budgétaire *et de discipline monétaire* normale.

– Qu'en est-il du reproche d'ingérence ?

– Je le rejette. Il faut tout de même rappeler que les pro*grammes du FMI sont négociés* avec des pays souverains qui vont les appliquer et qui ont évidem*ment le dernier mot*. C'est avec eux que nous nous sommes mis d'accord sur un certain nombre de me*sures qui, de fait, constituent* le plus court chemin et humainement le moins coûteux pour pallier une *situation devenue catastrophique* et dont les plus pauvres sont les premières victimes.

– Que répondez-vous à ceux qui vous reprochent de faire le jeu des spéculateurs ?

– C'est *un risque dont on va parler* de plus en plus avec la globalisation des marchés. Curieusement, *c'est une question soulevée moins* souvent en France qu'en Allemagne et dans les pays anglo-saxons, *où elle surgit fréquemment*. Tout cela repose sur un concept d'aléa moral familier aux *professionnels de l'assurance*. L'existence même d'une possibilité d'assurance crée-t-elle le risque de *négligence du côté de ses clients* ? Est-ce que le fait d'avoir une brigade de sapeurs-pompiers à votre porte fait que vous fumez davantage dans votre lit que votre voisin vivant à la campagne et qui n'a pas de pompiers à proximité ? Voilà les termes du débat. Dans la mesure où le FMI s'avère capable de rétablir la confiance après une situation de crise majeure, son action ne contribue-t-elle pas à *laisser* prendre des risques excessifs, à intensifier ainsi la spéculation qui, au bout du compte pourrait toujours se tirer d'affaire ? Voilà la question. Elle appelle plusieurs remarques.

» D'abord une observation fondamentale. Rétablir la confiance, nous avons été créés pour cela. *C'est parce que le monde a subi* l'expérience de 1929 que Keynes et ses amis se sont dit pendant la dernière guerre mondiale : « *Plus jamais ça !* » et qu'ils ont décidé de proposer la création d'une institution internationale qui puisse contribuer à rétablir la confiance en aidant à la mise en place de politiques de redressement et en suscitant la coopération et la confiance de la communauté internationale. C'est *comme cela* qu'est né le FMI après guerre. « Si l'assurance est trop dangereuse, ne *créez pas de compagnie* d'assurances » serait une réponse trop facile, évidemment. Dans nos efforts pour rétablir la confiance, nous devons faire tout notre possible pour éviter les comportements irresponsables, et des gouvernements et des prêteurs. Pour *ce qui est des gouvernements, ils* savent très bien ce qui les attend lorsqu'ils font appel à nous ; l'obligation *dans laquelle nous sommes* de subordonner nos concours à un plan de redressement d'ensemble qui *sera* d'autant plus *rigoureux* qu'ils auront trop tardé à le mettre en œuvre.

» La crainte de cette potion amère n'empêche pas, toutefois, l'aveuglement de certains gouvernements et leurs tergiversations avant d'agir. C'est pour créer davantage d'incitations à des politiques de réformes qui puissent éviter de telles défaillances que nous rendons notre surveillance plus exigeante et que nous essayons de promouvoir des structures *de surveillance régionale*. Il est essentiel d'éviter que les crises locales ne tournent à la crise de système *et que les banques centrales* n'en soient réduites, comme certaines le firent lors de l'effondrement de *Wall Street*, à l'automne de 1987, à inonder l'incendie sous l'injection de liquidités, *génératrice d'inflation* pour les trois années suivantes, et sans que des remèdes notables soient ap*portés à ses causes profondes*. Nous pensons préférable de traiter la crise dans les pays où elle pour*rait se déclencher, en subordonnant* l'indispensable injection de liquidités à des efforts de redressement *dont les pays sortiront consolidés* pour leur bien propre et celui de la communauté internationale tout entière.

– Et pour ce qui est de l'absolution des prêteurs ?

– *C'est le deuxième* problème. Est-ce que nous ne rendons pas la vie trop facile aux investisseurs ? *Sur ce chapitre, je peux vous assurer* que chaque fois que l'évolution des marchés sanctionne des prê*teurs ou des investisseurs imprudents*, nous ne nous y opposons pas... Nous n'avons jamais ren*floué une Bourse en difficulté*. Toutes les Bourses asiatiques ont baissé de 50 %. Ceux qui ont investi *dans ces Bourses n'ont pas été* sauvés par le FMI. Ils ont eu à assumer cette perte de 50 %. Pour ce *qui est des banques, chaque fois* qu'un de ces établissements est contraint de fermer, nous veillons *à ce que les actionnaires subissent* la perte de leur participation en capital. Nous refusons que le budget *les renfloue. Enfin, dans le cas des* banques qui peuvent être remises à flot moyennant des injections li*mitées de capitaux publics, nous* exigeons la transparence totale sur ces contributions et nous veillons à *ce qu'elles n'interviennent* qu'après que les actionnaires ont appuré leurs pertes et que le ma*nagement a été démis de ses fonctions*.

» Faute d'un système de *"banqueroute internationale"* – dont nous avons demandé la création – c'est tout ce que peut faire le FMI. Ce n'est certes pas parfait : mais, dans des situations pareilles, il faut choisir le moindre mal. A ce sujet, *je considère* qu'il faut parer au plus pressé, tout en invitant les créanciers privés à court terme à se joindre à nos efforts et à ceux des gouvernements en maintenant leurs concours. Cela dit, toute crise comporte ses leçons, et celle-ci nous conduira certainement à *adapter encore le dispositif international* de prévention de crise. Dans la diversité des chantiers qui vont s'ouvrir, deux d'entre *eux* m'apparaissent importants : d'un côté, la réflexion sur les règles prudentielles pour limiter les prêts internationaux *en direction* de banques, voire de systèmes bancaires notoirement vulnérables ; de *l'autre, toute action internationale* qui aiderait les pays à reconnaître plus tôt leurs points faibles et à y faire face sans délai. »

Propos recueillis par Yves Mamou et Serge Marti

Bibliographie

- **Le FMI**, de Patrick Lenain (La Découverte, 1996, 128 p., 49 F).
- **Les Organisations internationales contemporaines**, de Philippe Moreau Defarges (*Le Seuil, 1996, 96 p., 36 F*).
- **Les Nouveaux Gendarmes du monde : GATT, FMI et Banque mondiale**, de Roland Seroussi (Dunod, 1994, 216 p., 148 F).
- **Le FMI dans tous ses états**, d'Olivier Lagadec (Hatier, 1993, 79 p., 29 F).
- **Le Fonds monétaire international et les Pays du tiers monde**, de Marie-France l'Hériteau et Christian Chavagneux (PUF, 1990, 256 p., 192 F).
- **« Le Système financier international, économie financière contre économie réelle ? »** (*Problèmes économiques*, La Documentation française, 5 novembre 1997, 80 p., 35 F).

LE FMI
Questions-réponses

1 Quelles sont les missions du FMI ?

Le Fonds monétaire international (FMI) n'est ni une banque centrale internationale ni une banque de développement, rôle dévolu à la Banque mondiale. Il fonctionne comme une sorte de coopérative internationale et compte désormais 182 pays membres depuis que la République de Palau, située dans le Pacifique, a rejoint en décembre *1997 ce « club » dont le siège est* à Washington. Tous ont approuvé les statuts qui fixent les mis*sions du Fonds : promouvoir la* coopération monétaire internationale au moyen d'une institution permanente à vocation de consultation et de coopération ; faciliter l'expansion harmonieuse du commerce international ; maintenir entre les Etats membres des régimes de change ordonnés ; aider à établir un système multilatéral de règlement des transactions courantes et éliminer les restrictions de change ; donner confiance aux Etats membres en mettant les ressources générales du Fonds temporairement à leur disposition ; enfin, abréger la durée et réduire l'ampleur des déséquilibres des balances de paiement.

2 Quand le Fonds *a-t-il été créé* ?

Les origines du Fonds monétaire remontent à la grande crise *des années 30 consécutive* au krach de Wall Street, en 1929. Le chômage, l'effondrement de la production industrielle, la ruine des banques avaient engendré une forte méfiance à l'égard du *papier-monnaie, des échanges et* du commerce international. La nécessité de promouvoir un orga*nisme chargé du maintien de la* coopération internationale résulte de cette crise. A la fin de la *seconde guerre mondiale*, la conférence de Bretton Woods, organisée dans un hôtel de cette *petite ville du New Hampshire* (Etats-Unis), avait réuni 44 pays qui décidèrent la création du Fonds *monétaire international* et de la Banque mondiale. Le FMI comptait à l'origine 39 pays membres.

3 Qui contrôle cet organisme ?

La politique et la stratégie du *FMI sont élaborées par le conseil* des gouverneurs, qui se réunit deux fois par an, la première, *pendant l'assemblée générale et* la seconde pendant le comité intérimaire. Les gouverneurs sont *tous ministres des finances des* pays membres. Pour la gestion au jour le jour, ces mêmes gouver*neurs sont représentés au sein* d'un conseil d'administration (le Board) qui se réunit en moyenne *trois fois par semaine*.

Ce conseil d'administration comporte 24 membres. Huit pays *ont un représentant permanent* : les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Japon, la Russie, l'Arabie saoudite et la Chine. Les autres pays membres sont répartis en *16 groupes représentés* chacun par un administrateur. Il est rare que le conseil ait recours à un vote formel pour prendre une décision. La politique qui y est menée se fait plutôt au consensus.

4 Qui finance le FMI ?

En adhérant au Fonds, chaque pays membre verse une *quote-part* ou cotisation. En 1945, les pays fondateurs financèrent le *FMI à hauteur de 7,6 milliards de* dollars. Depuis 1992, le total est légèrement supérieur à 200 milliards de dollars. *La contribution* la plus élevée, qui représente 18 % du total (environ 41 milliards de dollars), est celle des Etats-Unis. La plus faible est celle des îles Marshall, avec 3,6 millions de dollars. Comme dans une entreprise, *les plus gros payeurs* sont aussi ceux qui pèsent le plus dans le processus de décision. Les *Etats-Unis, étant le plus gros bailleur* de fonds, disposent d'environ 265 000 voix, soit un cinquième des voix.

5 Qui exécute la politique décidée par les gouverneurs ?

Un directeur *général* – *traditionnellement* un haut fonctionnaire européen (Michel Camdessus *occupe cette fonction depuis* 1987) – est nommé pour cinq ans afin de conduire la politique du FMI. Entouré de trois directeurs généraux adjoints, il est placé à la tête d'un bataillon de 2 300 personnes composé essentiellement d'économistes, de statisticiens, de chercheurs, d'experts en finances publiques et fiscalité, de rédacteurs et de personnel administra*tif provenant de 125 nationalités*. Ces personnes ont toutes le statut de fonctionnaire international.

6 Qu'est-ce que le droit de tirage spécial ?

Le FMI a été autorisé à créer un type de monnaie spécifique que l'on appelle le « droit de tirage spécial » (DTS) et qui vient s'ajouter aux avoirs en devises du pays. Le DTS possède une valeur artificielle calculée sur la moyenne des cinq principales monnaies du monde. Il existe ainsi en circulation *21,4 milliards* de DTS d'une valeur dépassant 34 milliards de dollars, soit 3 % des réserves mondiales.

7 Pourquoi le FMI *suscite-t-il* parfois des réactions d'hostilité ?

Conçu à l'origine pour surveiller le fonctionnement du système monétaire international, le FMI a surgi sur le devant de l'actualité au début des années 80, en prêtant massivement de l'argent à des pays d'Amérique latine qui *souffraient d'un grave déséquilibre* de leur balance des paiements (Mexique, Brésil, Argentine...). *Pour éviter le dépôt de* bilan généralisé des grandes banques créancières de ces pays très *endettés, le FMI* a réinjecté de l'argent dans ces économies en faillite, rééchelonné les dettes *et négocié un plan* de réformes économiques qui avait, certes, pour but de rééquilibrer la ba*lance des paiements (dévaluation*, encouragement des exportations, réduction des déficits *publics...) mais qui pouvait avoir* pour conséquence d'augmenter les prix à la consommation, plon*geant ainsi des populations déjà* pauvres dans la misère. Ces réformes économiques sont en gé*néral décidées par les gouvernements* eux-mêmes et sont avalisées ou non par le FMI. Pour *mieux faire accepter l'impopularité* de certaines mesures, les gouvernements ont toujours trouvé *plus habile d'en rejeter la faute* directement sur les technocrates du Fonds.

8 Quels sont les instruments *d'action du FMI* ?

Le FMI peut prêter ses ressources financières pour aider les *pays membres qui souffrent de* déséquilibres de leur balance des paiements. Plusieurs types de crédit ont été mis au point. Tout d'abord un pays peut tirer sur sa « tranche de réserve » sans que cela passe pour une demande de crédit, à condition toutefois que cet « emprunt » ne soit pas supérieur à la quote-part de ce pays. Un « accord de confirmation » *(stand-by)* et un « accord élargi » sont des crédits à court (un à deux ans) et moyen terme (trois à quatre ans) destinés à *pallier* un déséquilibre temporaire de balance des paiements. La « *facilité d'ajustement structurel* » (FAS) et la « facilité d'ajustement structurel renforcée » (FASR) *permettent de financer* les pays les plus pauvres quand ils sont menacés d'insolvabilité. La « *facilité de financement compensatoire* et de financement pour imprévus » (FFCFI) a pour but de pallier des chutes brutales de recettes d'exportation ou de compenser des imprévus, comme une catastrophe naturelle. Enfin, il est toujours possible au FMI de créer une formule de crédit adéquate quand le besoin s'en *fait sentir*. C'est ce qu'il vient de faire en créant la « facilité de réserve supplémentaire » (FRS).

هكذا من الاصل

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

	Etats-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)	novembre	novembre	octobre	octobre	octobre	octobre	septembre
Dernier mois connu	0,9	−4,2	1,6	3,5	1,2	−0,2	−0,2
Sur 12 mois	6,3	−1,1	5,2	9,0	4,7	1,4	4,4
Taux de chômage (en %)	novembre	novembre	octobre	novembre	octobre	novembre	novembre
Dernier mois connu	4,6	3,5	11,8	12,4	12,4	5,1	9,0
Un an avant	5,3	3,3	10,6	12,5	12,2	6,9	10,0
Indice des prix (en %)	novembre	novembre	novembre	novembre	décembre	novembre	novembre
Dernier mois connu	−0,1	−0,7	0,0	0,2	0,1	0,1	−0,1
Sur 12 mois	1,8	2,1	1,9	1,3	1,6	2,8	0,9
Solde commercial (en milliards)	octobre	novembre	octobre	octobre	septembre	octobre	octobre
Dernier mois connu (monnaies nationales)	−15,8	1 144,2	9,3	18,4	2 070,6	−1,4	0,6
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	−180,8	9 782,7	123,2	182,8	56 603,7	−11,3	24,9
Cumul sur 12 mois (en dollars)	−180,8	81,7	72,3	28,1	34,6	−18,5	18,2
Croissance du PIB (en %)	97.T3	97.T3	97.T3	97.T3	97.T3	97.T3	97.T3
Dernier trimestre connu (rythme annuel)	3,1	3,1	3,2	3,5	2,9	3,8	4,1
Sur 12 mois	3,9	1,0	2,3	2,7	1,9	4,0	4,0
Solde des paiements courants (en % du PIB)							
1997 (estimations OCDE)	−2,1	2,2	−0,3	2,3	3,6	0,3	−1,0
Déficit public (en % du PIB)							
1998 (prévisions OCDE)	0,1	−2,6	−2,6	−3,0	−3,0	−1,1	1,0
1997 (estimations OCDE)	−0,0	−2,8	−3,0	−3,1	−3,0	−2,3	0,4
Dette publique en % du PIB							
1997 (estimations OCDE)	61,5	86,7	60,7	57,0	122,3	53,8	96,7

VERS UN FREINAGE DE LA CROISSANCE DU COMMERCE MONDIAL ?

Au troisième trimestre de 1997, la croissance de la demande mondiale d'importation s'est encore établie à environ 12 % en glissement annuel, ce qui constitue un rythme très élevé. Cependant, le niveau des échanges en septembre 1997 était voisin de celui atteint en juillet.

Les importations américaines enregistrent toujours une forte progression, mais celle-ci ne marque plus d'accélération depuis le printemps. De leur côté, les achats japonais restent contraints par la faiblesse de la demande intérieure. En revanche, les importations européennes continuent à se raffermir.

Dans le même temps, la croissance des achats des pays en développement semble s'être un peu affaiblie à la fin de l'été. Cette tendance concerne plusieurs zones, telles que l'Europe de l'Est, les nouveaux pays industrialisés (NPI) d'Asie du Sud-Est ou encore les pays de l'OPEP.

EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE D'OBSERVATION ÉCONOMIQUE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

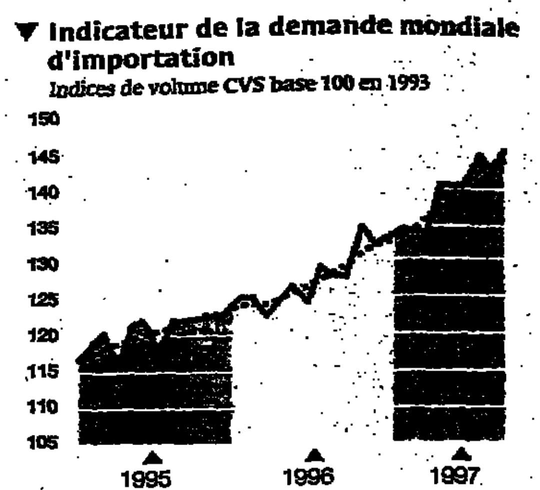

À RETENIR EN FRANCE

SMIC horaire (en francs) 39,43 — Nombre de chômeurs

Budget 1998 : le Japon choisit la rigueur

L'année 1997 était celle de l'espoir. Après la nette reprise de 1996 (+ 3,6 %), le retour de la confiance se dessinait, laissant entrevoir un nettoyage des bilans bancaires et un assainissement des finances publiques. Las ! 1997 aura finalement été l'« *annus horribilis* » d'une décennie bien terne pour la deuxième économie mondiale. Dans son analyse mensuelle, l'Agence de planification économique a même banni le terme de redressement qui revenait en leitmotiv depuis deux ans. L'OCDE, dans son rapport annuel sur le Japon paru en décembre, admet aussi, par euphémisme, que « *la reprise actuelle semble être l'une des plus lentes de la période d'après-guerre* ». Certains symptômes sont édifiants : les immatriculations d'automobiles ont chuté de 24 % en un an (un record depuis 1974), tandis que la production industrielle reculait de 4,1 % au mois de novembre.

▼ Le caractère inédit de la crise laisse douter des capacités de rebond des autorités nippones

Pourquoi la donne a-t-elle été bouleversée en cours d'année ? La crise asiatique est une fausse piste car la rechute de 1997 relève en premier lieu d'une erreur de pilotage. En augmentant la TVA de 3 % à 5 % le 1er avril 1997, le gouvernement a donné la priorité à l'équilibre des finances publiques plutôt qu'à l'ancrage de la croissance. Cette priorité a été réaffirmée dans le projet de budget 1998, dévoilé le 25 décembre 1997. Ce projet est marqué par un coup de frein sur les dépenses qui n'augmenteront que de 0,4 %, avec des investissements publics en contraction de 6,3 %. Le gouvernement Hashimoto est donc resté calé sur l'objectif de ramener le déficit de l'administration centrale et des collectivités locales à 3 % en 2003 (contre 5,9 % cette année) conformément à la réforme fiscale votée en novembre. Le Japon s'est ainsi montré peu sensible à l'invite de ses partenaires économiques, Etats-Unis en tête, de jouer la relance intérieure.

Ce souci d'orthodoxie n'est pas incongru quand on se souvient que le budget japonais était en excédent en 1990. Depuis, la croissance a largement reposé sur les dépenses collectives, l'endettement public dérivant jusqu'à 90 % du PIB. Comme le rappelle l'OCDE, de forts déficits de l'administration centrale ne sont pas tenables à moyen terme car les excédents de la Sécurité sociale se réduisent avec le vieillissement de la population.

Mais en privilégiant la rigueur dès 1998, le gouvernement Hashimoto risque d'être obligé de soutenir l'activité en cours d'année, comme en 1996 et 1997. C'est pour prévenir un tel risque, sans doute, qu'ont été annoncés, mi-décembre, des allégements immédiats d'impôts sur le revenu à hauteur de 15 milliards de dollars. Les marchés financiers ont répondu « *trop peu, trop tard* » pour restaurer la confiance. Cette mesure, dans le contexte actuel, gonflera plus sûrement les bas de laine que le panier de la ménagère d'Osaka. Avec cet amalgame, le gouvernement prête le flanc à deux types de critiques : les partisans de l'orthodoxie estiment que les cadeaux fiscaux brouillent le message de la rigueur ; les tenants de la relance avancent que les recettes fiscales seront érodées par un budget récessif. L'art budgétaire est complexe au Japon. Les prévisions de recettes pour 1997 avaient été établies avec une prévision de croissance de 3 %, alors que l'année s'achèvera avec un taux proche de zéro.

Si le gouvernement garde le cap budgétaire, le calendrier de la réforme financière a, en revanche, été aménagé pour prévenir un *credit crunch* (restriction généralisée du crédit). La faillite, fin décembre, de la société de négoce Toshoku illustre ce risque. Les 5 milliards de dollars de passif enregistrés sont dus à un lâchage de ses banques, à commencer par la Sakura, sa banque principale. Ce cas n'est manifestement pas isolé : les faillites d'entreprises ont représenté un passif cumulé de 85,2 milliards de dollars de janvier à novembre 1997, dépassant le record de 1995.

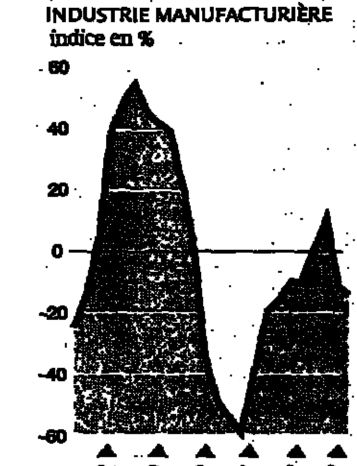

Les banques sont désormais incapables de soutenir leurs partenaires industriels. C'est encore un pan du modèle qui s'effrite car la solidarité banque-industrie a été à la base du développement japonais. Pour éviter que les banques ne ferment le robinet du crédit, l'entrée en vigueur d'un ratio de solvabilité de 4 % sur les opérations domestiques a été repoussée au 1er avril 1999. Mitsui Horiuchi, à la tête du MITI (ministère de l'industrie et du commerce extérieur), a déclaré devant le Parlement que les banques auraient été obligées de réduire leurs prêts de 230 milliards de dollars pour se conformer à ce ratio. Dans le même ordre d'idées, les banques pourront comptabiliser leurs actifs boursiers à leur prix d'acquisition et non à leur valeur de marché pour ne pas subir de plein fouet la glissade du Nikkei. Cette souplesse est aussi dictée par des considérations externes à l'archipel, car, sans degrés de liberté, les banques japonaises seraient incitées à un désengagement des économies asiatiques. Il est urgent d'attendre pour mettre en route la déréglementation financière dans un tel contexte géo-économique.

Le bilan de 1997 est difficile à établir, tant les cartes économiques ont été rebattues en cours d'année. Une certitude émerge cependant : les pouvoirs publics ont perdu de leur capacité à coordonner les activités économiques pour rebondir. Le Japon ne traverse pourtant pas sa première crise grave. Il est le pays de l'OCDE qui a subi le plus violemment le premier choc pétrolier avec, déjà, une forte dégradation des finances publiques. Mais cette dégradation avait permis une reconversion de l'appareil productif, au point que, entre 1976 et 1980, le PIB nippon avait augmenté de 5 % l'an (deux points de plus que la CEE et les Etats-Unis). Le MITI en était ressorti comme un exemple dont de nombreux pays occidentaux s'étaient inspirés sans jamais en approcher l'efficacité. On se souvient que la politique industrielle du premier septennat de François Mitterrand était influencée par le volontarisme nippon.

Cette capacité de rebond semble aujourd'hui éteinte. Pourtant les moyens n'ont pas été comptés : la part de l'investissement public dans le PIB représente environ 10 %, soit quatre fois plus que la moyenne des pays de l'OCDE. Mais ces recettes, jadis efficaces, ont seulement permis de maintenir la croissance a minima sans entraîner une réelle prise de relais par les agents privés. A l'évidence, les autorités nippones sont confrontées à une configuration inédite, parce que la crise n'est pas importée et appelle une adaptation profonde du modèle. Pendant toute la décennie, ils ont peiné à l'admettre, comme en attestent atermoiements et maladresses face à la crise financière. Il s'agit là d'un paradoxe pour un Etat autrefois loué pour sa capacité à définir le long terme, mais qui paraît, à l'abord de 1998, surtout soucieux de la tenue de ses déficits.

Patrice Geoffron
Professeur à l'université Paris-XIII
geoffron@compuserve.com

Proche-Orient : une année perdue pour l'économie de la paix

Au Proche et Moyen-Orient, la dynamique politique aura pesé de tout son poids, en 1997, pour neutraliser les effets économiques d'une renaissance, que beaucoup attendaient, du processus de paix. L'édification d'une économie régionale, gage d'une insertion politique d'Israël dans son environnement de proximité, constituait le cœur de la stratégie mise en place par les gouvernements israéliens d'Itzhak Rabin et Shimon Perès. Après celles de Casablanca, Amman et Le Caire, la conférence internationale de Doha, au Qatar, aura sonné le glas de ce qui est apparu dans l'immédiat comme une utopie : fonder des partenariats entre les économies du Moyen-Orient avant le règlement des profonds contentieux politiques.

▼ La conférence de Doha, au Qatar, a sonné le glas d'une utopie : faire passer l'économie avant la politique

L'année dernière fut bel et bien une année perdue. Le blocage du processus de paix depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre israélien Benyamin Netanyahou a eu pour effet de ramener à la dimension nationale des perspectives économiques qui devaient être, à l'origine, régionales. Les conférences du Caire et de Doha n'auront servi qu'à promouvoir les projets des pays hôtes, laissant de côté les ambitieux programmes de coopération et de développement économiques au sein de la région. Des centrales thermiques et des canaux d'irrigation pour alimenter la croissance sur les bords du Nil plutôt que des interconnexions électriques ; des complexes pétrochimiques pour enrichir les exportations en valeur ajoutée plutôt que des gazoducs pour approvisionner la région méditerranéenne à partir des champs de pétrole qataris...

A l'heure où le freinage généralisé de la croissance des pays asiatiques pourrait avoir un impact non négligeable sur les pays exportateurs d'hydrocarbures, l'absence de perspective régionale constitue un handicap supplémentaire pour stimuler le développement local.

Le blocage des négociations de paix israélo-arabes n'a pas que des effets induits sur l'économie régionale de la paix. Il affecte, bien entendu, l'économie palestinienne, entravée dans ses moindres mouvements, maintenue avec peine sous perfusion par la communauté financière internationale, mais aussi les dynamiques à l'œuvre chez les voisins levantins. L'économie israélienne, après des taux de croissance supérieurs à 6 % depuis le début de la décennie (sauf en 1993), est considérablement freinée : le PIB ne devrait progresser que de 2,5 % en 1997. L'impact de la dégradation de la situation politique régionale est difficile à mesurer, mais la nécessité de réduire la dépense publique, grevée par un lourd budget militaire, est un facteur à prendre en compte.

Comme pour l'Asie du Sud-Est, l'effet domino n'explique pas tout. Au Liban, la gestion politique du premier ministre, Rafic Hariri, le surinvestissement, la paupérisation de la population et l'occupation syrienne ont aussi contribué à faire baisser le taux de croissance du PIB l'an dernier. La poursuite des combats au Liban sud et les bombardements israéliens n'y sont naturellement pas étrangers non plus.

▼ Taux de croissance
en %, estimations pour 1997

Egypte	Israël	Liban	Jordanie	Syrie	Arabie saoudite	Emirats arabes unis
5	2,5	4	4,5	4	2,5	3

Sources : NCB, Banque Hapoalim, Banque Audi, MEM, FMI

En Syrie, l'état de guerre qui prévaut toujours avec Israël participe aux réticences du régime du président Assad à une plus grande ouverture. La libéralisation s'effectue au compte-gouttes, l'essentiel de l'énergie étant mobilisé pour s'affirmer comme un des derniers bastions de la lutte contre l'« *ennemi sioniste* », gage de survie de l'équipe au pouvoir, à défaut de développement économique patent.

Si le contexte international ne favorise pas un développement plus rapide de l'économie de marché et des échanges intrarégionaux, les pesanteurs intérieures ont donc largement leur part dans le processus. C'est le cas au Liban et en Syrie, mais également en Egypte. Louée depuis les changements intervenus début 1996, l'équipe au pouvoir, sous les ordres du président Moubarak, est parvenue à placer le pays en haut de liste des marchés émergents du Proche-Orient. Emissions obligataires, GDR (*Global Depository Receipt*), BOT (*Build Operate Transfer*) sont des termes de finance internationale qui ne figuraient pas dans le vocabulaire cairote il y a peu. Inspirer confiance, convaincre de l'engagement des autorités à poursuivre les réformes, tels sont les nouveaux credo. L'atroce tuerie du temple d'Hatshepsout, en novembre 1997 (60 morts), aura fragilisé cet édifice. Certes, les marchés financiers auront plus réagi à la tourmente asiatique qu'à cet événement (le gouvernement a suspendu le lancement de sa première émission obligataire), mais ce dernier n'en jette pas moins le doute sur la capacité du pouvoir à gérer le défi du terrorisme islamiste et sur l'acuité de son diagnostic. Les projets d'infrastructure ne seront pas touchés par les conséquences du massacre, mais le tourisme, au moins pour cette année fiscale qui s'achève au 30 juin 1998, en sera fortement affecté : d'une part les recettes en devises seront moins importantes que prévu (un poste pratiquement équivalent aux recettes d'exportations), d'autre part la croissance devrait fléchir d'un demi à un point sur l'ensemble de l'année. Les coups portés à l'image de l'Egypte – avant qu'ils ne touchent l'économie réelle – illustrent l'importance de l'environnement politique pour assurer sur le long terme une croissance économique saine.

Enfin, il n'est pas possible de clore ce bref panorama d'un Proche-Orient entravé dans son développement économique sans évoquer le cas de l'Irak. L'année 1997 fut, là encore, une année perdue, la septième de l'embargo décrété par les Nations unies après la guerre du Golfe. Mis à terre par les armées alliées qui l'ont chassé du Koweït, le régime irakien s'est maintenu en place en dépit des trahisons et des offensives intérieures, au prix de massacres et de privations infligées aux populations. Les difficultés quotidiennes se sont perpétuées malgré la laborieuse mise en place de l'échange « pétrole contre nourriture », selon les modalités imposées par l'ONU.

Au-delà des jugements sur la légitimité de la poursuite des sanctions, il faut remarquer que la mise en quarantaine d'un pays de 20 millions d'habitants, doté de plus de 10 milliards de tonnes de réserves de pétrole brut, ne peut pas ne pas avoir de répercussion sur la dynamique d'ensemble de la région. La réouverture de l'économie irakienne au commerce, à l'investissement et aux flux énergétiques est une condition de l'émergence d'un sous-ensemble économique régional intégré et plus cohérent. La construction d'un édifice proche-oriental comportant un vide aussi flagrant sur ses flancs ne peut que conduire à sa destruction prématurée. L'abcès irakien demeure, avec la question palestinienne, un élément inhibiteur de toute croissance tirée par une dynamique endogène et sans à-coups de l'ensemble de la région.

Jacques Seguin
Consultant

L'économiste, l'ingénieur et le médecin

par Emile Quinet et Bernard Walliser

Le système économique se trouve confronté en permanence à des difficultés chroniques ou à des défis nouveaux qui concernent aussi bien les entreprises que la puissance publique. Pour y faire face, le réflexe est alors tout naturellement de recourir à un spécialiste du domaine concerné, à l'image de ce que l'on pratique dans le domaine de la technologie ou de la santé. Force est cependant de constater que l'économiste praticien manifeste une efficacité bien peu comparable à celle de l'ingénieur ou du médecin et suscite un scepticisme bien plus grand auprès de l'opinion. Pour trouver les raisons de ce décalage, il faut comparer les conditions d'exercice de leur fonction commune, celle d'intercesseur entre la science et le système de décision, confortée par une technique.

En amont, la physique ou la biologie ont à manipuler des systèmes de complexité maîtrisable et de forte stabilité, souvent isolables de leur environnement et soumis à un nombre réduit de causes. Elles en déduisent des lois à vocation universelle et de forte robustesse au contexte, lois généralement déterministes et parfaitement spécifiées avec des domaines de validité dûment balisés. L'économie se trouve confrontée à des systèmes bien plus complexes et en perpétuelle évolution, qui sont le siège de phénomènes enchevêtrés liés à des causes multiples et d'importance comparable. Les lois économiques sont ainsi locales et éphémères, historiquement datées et géographiquement situées, fortement conditionnées par le contexte économique et extra-économique et comportant une forte composante aléatoire.

Ces différences dans la nature de l'objet entrainent des différences dans la structuration du savoir. La séparation entre science fondamentale et science appliquée apparaît clairement aussi bien entre physiciens et ingénieurs qu'entre biologistes et médecins, les uns et les autres recevant des formations différentes. Comme corollaire, l'ingénieur et le médecin sont dotés de règles de l'art qui cristallisent les savoir-faire au sein de la profession et servent de référence à ceux qui veulent y entrer. En économie, le clivage est plus ambigu, car, s'il existe bien une science théorique fournissant des modèles abstraits assez éloignés de toute pratique, la science empirique est beaucoup moins développée et peu distincte de l'économie appliquée, même si leur différence tend à s'affirmer. De ce fait, les règles de l'art restent peu explicites et fort éparpillées, en matière de prévision macro-économique comme de calcul économique, ce qui conduit à des débats d'experts difficiles à trancher, à supposer qu'ils puissent l'être.

En aval, le milieu décisionnel concerné par l'ingénierie ou la médecine est relativement bien cerné et homogène et se réduit même souvent à un commanditaire unique qui sollicite une aide ciblée. Il en résulte un critère de choix dominant relativement consensuel et peu fluctuant tel que l'amélioration du rendement ou la diminution de la morbidité, les autres critères, plus socio-économiques, occupant une place secondaire. En revanche, l'expertise économique fait face à une pluralité de centres de décision qui entretiennent entre eux des rapports stratégiques complexes et se renouvellent rapidement quant à leur identité interne. Les critères de choix sont alors plus nombreux et conflictuels, les critères affichés masquant des critères plus implicites, les critères économiques devant être complétés par des critères sociaux, politiques ou éthiques.

La société ne saurait admettre que l'économie soit prise en charge exclusivement par quelques experts qui se conduiraient en despotes, surtout s'ils sont faiblement éclairés

Ces différentes modalités de décision ont des répercussions sur l'autonomie de l'expertise. La démarcation entre expert et décideur est généralement tranchée pour l'ingénierie et la médecine, et se traduit par des différences de responsabilité juridique et morale de l'un et de l'autre. En particulier, la notion d'acte technique – plan d'ouvrage – ou d'acte médical – ordonnance, opération – est facilement identifiable et isolable, voire tarifable. En économie, en revanche, les rôles sont plus imbriqués, tout décideur se voulant un peu économiste par son expérience et tout économiste ne pouvant s'empêcher de vouloir peser sur la décision. La notion d'acte économique reste difficile à cerner sauf pour des opérations de consulting, et s'avère souvent incomplète, en se limitant à des recommandations assez générales, entraînant par là même une faible responsabilité de l'expert.

En parallèle, enfin, l'ingénierie et la médecine sont constamment alimentées par des innovations techniques engendrées dans des laboratoires de recherche spécialisées, dûment brevetées et testées sur des systèmes réduits. Elles disposent ainsi d'un arsenal diversifié de moyens d'action ayant fait leurs preuves et qui finissent par s'imposer, des matériaux aux structures ou des vaccins aux médicaments. L'économie connaît peu d'innovations, si l'on excepte des modifications profondes introduites autoritairement, à l'instar d'un système de planification centralisée ou d'une entreprise autogestionnaire. S'il existe des innovations plus modestes, comme la TVA ou les nouveaux marchés financiers, la plupart des moyens d'action, tant macro-économiques que micro-économiques, restent extrêmement classiques et conventionnels, d'un usage délicat et d'un impact variable.

Ces différences quant au bagage technique disponible infléchissent considérablement le statut des experts. En ingénierie et en médecine, le savoir-faire est concentré dans les mains d'individus bien définis, capables de fournir, à travers des instruments spécifiques, des réponses ciblées et efficaces aux problèmes qui leur sont posés. Dotée d'un statut spécifique, la profession est sanctionnée par des diplômes obligatoires, régulée par un ordre plutôt contraignant et soumise à une déontologie universellement respectée. En économie, la faiblesse des techniques est compensée par le développement de grilles d'analyse et d'outils d'investigation qui, par une vertu essentiellement pédagogique, permettent d'éclairer les problèmes à défaut de les résoudre. Dans ces conditions, la profession n'a guère de statut, et, si des diplômes d'économiste existent bel et bien, ils n'empêchent personne de se déclarer économiste et de faire des recommandations à qui veut bien les entendre.

Pour remédier à ce déficit d'efficacité de l'expertise économique, on peut chercher à améliorer son fonctionnement en le rapprochant de celui de l'ingénierie et de la médecine. On peut s'astreindre, à travers une prise de conscience de la profession plus que par un arsenal réglementaire, à développer une démarche empirique mieux fondée, à dégager des règles de l'art, à susciter une reconnaissance des compétences, à organiser des débats d'idées. Mais il faut être conscient des limites de la démarche, qui tiennent à la complexité de la réalité économique, au caractère conflictuel des problèmes à résoudre et à la faiblesse des remèdes disponibles. Aussi la société ne saurait admettre que l'économie soit prise en charge exclusivement par quelques experts qui se conduiraient en despotes, surtout s'ils sont faiblement éclairés.

On peut remarquer, en sens inverse, que l'ingénierie et la médecine ont tendance à se rapprocher de l'économie en n'ayant qu'un rôle d'accompagnement dans la résolution des problèmes. De plus en plus, ces disciplines abordent des domaines aux lois incertaines et instables, aux enjeux multiples et contradictoires, comme on le voit dans les questions d'écologie ou les problèmes de santé publique. Dès lors, le savoir du praticien perd de sa puissance de conviction, les recommandations particulières sont contestées de toute part, la prescription autoritaire cède le pas au débat de société. L'expert y participe moins par les réponses précises qu'il apporte que par le vocabulaire qu'il instille, les modes de pensée qu'il impose et les mécanismes d'action qu'il suggère. La technicité s'efface devant la pédagogie.

Emile Quinet et Bernard Walliser sont professeurs d'économie à l'Ecole nationale des ponts et chaussées.

COURRIER

A propos de l'article de Christian Schmidt intitulé « L'économie conquise par la théorie des jeux » dans le dossier « Où en est la pensée économique ? » publié par « Le Monde Economie » du 16 décembre 1997

M. Schmidt décrit fidèlement ce que les économistes ont tiré ou croient avoir tiré de la théorie des jeux. Il devrait être permis de contester leur manière de voir les choses. Il semble que les promoteurs de cette théorie aient essayé de décrire ce que serait un combat mené de façon parfaitement rationnelle. Les économistes auraient dû s'apercevoir que c'était impossible. Aucun combat n'est rationnel et dès que la rationalité est introduite dans un modèle, le combat se transforme en coopération. L'idée que la concurrence est bénéfique se trouve ainsi sérieusement mise en doute.

Un second point de l'analyse des économistes mérite la contestation, celui des anticipations sur le comportement d'autrui. Si ces anticipations ne sont pas totalement absurdes, elles vont avoir le même effet sur le comportement d'autrui que la règle du jeu, et l'acteur qui fait une anticipation dicte ainsi une contrainte aux autres par un procédé de caractère manifestement magique. La théorie des jeux ne tolère rien de tel : la seule prévision qui y soit possible est le respect de la règle du jeu, ou si l'on préfère de la règle de droit. La plupart des économistes voient dans une telle méthode un excès de pessimisme.

Chaque salarié peut légalement être licencié. Il doit envisager que cette règle lui soit appliquée et prendre les précautions nécessaires pour l'éviter, à condition d'en avoir le droit. Les économistes ont remplacé le droit de ne pas être chômeur par une prévision de ne pas être chômeur.

La théorie des jeux peut ainsi mener à toutes sortes de considérations intéressantes et ne s'arrête pas au problème du chômage ».

E. Baudier
Seugy 95270

Je voudrais suggérer une autre possibilité à propos du dilemme du prisonnier. Une autre fin possible est : aucun des deux truands n'envisage un seul instant de balancer l'autre. Aussi, dans cette configuration, aucun des deux n'est « rationnellement » amené à trahir l'autre, quelles qu'en soient les conséquences...

J'admire les efforts désespérés que développent certains économistes pour rendre unidimensionnellement compte de comportements humains par nature complexes, alors même que cet objet d'étude est tout à fait en dehors de la discipline économique. (...) Mais plutôt que de risquer de sombrer dans un psychologisme sauvage de bon aloi, on apprécierait que la corporation des économistes se penche enfin sur un défi trivial, mais néanmoins intéressant, qui consisterait, au seuil du XXIe siècle, à essayer d'imaginer une possible et réalisable réorganisation de la production des biens, et de leur distribution, qui soit vivable pour nous tous, contribuant ainsi réellement à réduire le chômage, la violence et la pollution.

J-L. Maigrot
Marsannay-la-Côte 21160

*A propos du dossier « Un patronat en quête de sens » (*Le Monde Economie *du 28 octobre 1997)*

Vous soulignez à juste titre le grand mouvement de décentralisation qui affecte, aujourd'hui en Europe, la négociation collective et oblige les organisations patronales (et syndicales) à redéfinir leur rôle.

La dimension européenne de la question révèle cependant quelques tendances en sens inverse. En effet, ces deux dernières années le patronat européen (Unice représentant le secteur privé et CEEP représentant le secteur public) a, de manière très remarquable, conclu avec la Confédération européenne des syndicats deux accords, l'un sur le congé parental, l'autre sur le travail à temps partiel qui – par les mécanisme juridiques prévus par le protocole social prévu à Maastricht, ont vocation à se transformer en « loi communautaire ». L'espace conventionnel européen est ainsi passé, au niveau de la politique sociale, du mythe à la réalité, grâce notamment à un patronat européen qui a su assumer les nouvelles responsabilités de partenaire social que lui offre désormais le traité de l'Union européenne.

Certes, les progrès d'une Europe sociale plus favorable à la construction d'un « droit négocié » ne remettent pas fondamentalement en cause le grand mouvement de décentralisation des relations collectives, dont bénéficient les entreprises. Mais l'introduction de l'euro pourrait bien susciter à l'avenir de nouvelles vocations européennes, dans le domaine des négociations salariales, en particulier au niveau des branches professionnelles... »

Olivier Brunet
Commission européenne, direction générale V (Emploi, relations industrielles et affaires sociales), Bruxelles

LIVRES

La révolution sans le peuple

par Yves Mamou

LA RÉVOLUTION DE 1999
De l'Europe à l'euro, de l'euro à l'Europe
de Jean Boissonnat.
Questions de société, France Loisirs, 1997, 137 p., 79 F.

Jean Boissonnat a raison : l'année 1999 marquera le début d'une révolution. Cette révolution, c'est l'Europe politique qui plonge ses racines cinquante ans en arrière et dont l'euro, dans douze mois à peine, sera le premier signe tangible. L'événement valait donc bien un livre. *La Révolution de 1999* est, à cet égard, un ouvrage magistral. Simple à lire, précis comme un dictionnaire, étendu par ses rappels historiques, ce petit ouvrage agrémenté de quelques indispensables graphiques indique clairement les enjeux. « *L'euro est né de l'Europe : l'Europe naitra de l'euro* », la formule n'est pas creuse : elle signifie que la monnaie unique est la suite logique d'un processus chaotique qui a commencé avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), a failli capoter avec la Communauté européenne de défense (CED), avant de reprendre son souffle avec l'Europe agricole commune, le Marché unique, la déreglementation du téléphone, etc. Mais, en 1999, la monnaie unique ne pourra plus être considérée comme un ornement économique de plus. Au sens marxiste du terme, un saut qualitatif sera franchi, à savoir « *le début de la construction politique de l'Europe* ». Si les Etats se sont défaits des barrières douanières et, pour partie, du pouvoir de battre monnaie, s'ils ont confié à une banque centrale européenne le soin de gérer la politique monétaire, c'est dans le but de réduire la politique politicienne à son plus petit commun dénominateur.

A cet égard, le travail de Jean Boissonnat fourmille d'annotations éclairantes sur les mutations qui fondent le projet européen. Son analyse de la dépolitisation de l'Etat dans les sociétés techniciennes, par exemple, permet de comprendre comment un transfert de pouvoir du national au supranational devient acceptable. Citant Georges Burdeau (un texte de 1970), Jean Boissonnat explique comment la gauche se présente comme une alternative à la droite (et vice-versa) tout en étant devenue son alter ego. « *Avec la société moderne, individualiste et technicienne, l'Etat est en train de changer de nature. Il ne se justifie plus par son origine mais par sa fonction... La politique n'a aucun titre à prétendre changer la société ; sa seule tâche est de la gérer en se conformant à son essence profonde.* »

Si l'Etat n'est là que pour rendre service, mieux vaut n'en avoir qu'un en Europe. Au plan technique, l'ouvrage s'avère également d'une grande précision sur les échéances de l'euro, sa mise en place, les conditions de qualification des pays membres, les obstacles politiques et les risques économiques et sociaux qui peuvent encore faire éclater le processus juste au moment ou il débute et engage l'avenir.

La vision politique de cette *Révolution de 1999* mérite, au passage, quelques remarques. L'auteur justifie sans réserve aucune le choix de nos dirigeants, droite et gauche confondus, allemands et français, italiens et portugais quand ils ne sont pas belges... de passer par un processus d'union économique et monétaire pour conduire trois cent soixante-dix millions de personnes vers une Europe politique et fédérale. Chaque étape de l'union économique a en effet été conçue comme une mécanique de réduction successive des choix (politiques) destinée à rendre le passage à l'étape suivante moins coûteux qu'un retour en arrière voire, pis encore, le démantèlement de l'ensemble. Cette technique utilisée pour tester l'intelligence des souris dans les laboratoires porte un nom : le « despotisme éclairé ». D'ailleurs, Jean Boissonnat qui parle de mai 68 en termes de « *crise sociale surmontée grâce à la résistance de la trame nationale de la société* » ne risquait guère d'être sensible à ce qu'il y avait d'européen, de politique et d'universel dans le cri de protestation qui a suivi l'expulsion de Daniel Cohn-Bendit : « *Nous sommes tous des juifs allemands !* »

Jean Boissonnat semble préférer la démocratie des technocrates à celle des mouvements de foule. Et les révolutions ne suscitent d'intérêt qu'à la condition que le peuple les vive en simple spectateur. Ce n'est pas que Jean Boissonnat condamne l'action populaire, mais il s'en méfie. « *N'est-il pas plus démocratique de prendre les gens là ou ils sont pour les amener à comprendre peu à peu ce qu'il faut faire pour avancer que de leur assêner des nécessités qu'ils ne sont pas en mesure de comprendre ?* », se demande l'auteur.

Légère inconséquence également qui consiste à s'étonner de ces « *discours sur la morosité des temps, la fadeur des idées, la pénurie des grands desseins au moment précis ou l'Histoire nous entraine sur des sommets que nous aurions jugés inaccessibles* ». En effet, comment parler de grand dessein puisque l'ensemble des gens informés qui étaient partie prenante au processus de décision avaient passé un pacte pour fuir tout débat politique, de peur que le projet ne capote?

Au-delà des principes, la question de fond est l'ampleur du chômage et la montée de l'extrême droite en France et en Europe. Si l'euro et l'Europe fédérale ne réduisent pas cette fracture sociale qui met hors circuit dix-huit millions de personnes, le peuple, ce grand absent de l'Europe politique, risque bien de ne plus vouloir se cantonner au rôle de simple figurant. A posteriori, Jean Boissonnat aura alors eu raison d'avoir lancé sa mise en garde. *Et il n'y aura pas nécessairement lieu de se réjouir du retour sur scène d'un peuple frustré.*

L'assurance-maladie sera-t-elle sauvée par le privé ?

Première question : l'assurance-maladie est-elle véritablement un gâteau lorgné par le secteur privé ? Question annexe : la sortie de crise de la Caisse nationale d'assurance-maladie passe-t-elle par une entrée en force des compagnies d'assurances privées sur le marché de la santé ? François Ewald, titulaire de la chaire d'assurance au Conservatoire national des arts et métiers et directeur de la recherche à la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) d'un côté, et Jean-Hervé Lorenzi, professeur d'économie à Paris-Dauphine et directeur général délégué du cabinet Gras-Savoye, courtier d'assurance, de l'autre, ne pouvaient éviter d'aborder ces questions lorsqu'ils se sont mis en tête de composer et d'éditer leur monumentale (plus de 1 700 pages) *Encyclopédie de l'assurance* (éditions Economica) à laquelle ont participé près de 80 auteurs, économistes, hauts fonctionnaires versés dans la question et praticiens, y compris quelques grands noms d'une profession en complète mutation.

L'ouvrage concerne tous les aspects du métier. Ou plutôt tous les métiers de l'assurance, tant il est évident que ce secteur complexe engendre des spécialités verticales étanches les unes aux autres. Depuis le placement financier jusqu'à l'assurance-dommage en passant par le cantonnement des actifs, la gestion du risque, la réassurance... et bien d'autres spécialités encore. Cette volonté d'exhaustivité ne pouvait pas faire l'impasse sur l'assurance-maladie, un dossier économique à forte connotation politique et sur lequel butent les gouvernements successifs. De droite comme de gauche. Rappelons quelques chiffres tout d'abord : les dépenses de soins et de biens médicaux ont représenté 701 milliards de francs en 1996, soit 12 000 francs par habitant. Ces dépenses sont financées à 73,6 % par la Caisse nationale d'assurance-maladie et à 11,8 % par les organismes d'assurances complémentaires.

Dans *L'Encyclopédie de l'assurance*, le débat s'ouvre sur un texte intéressant de Gilles Johannet, ancien directeur général de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) intitulé « Les conditions de mise en œuvre d'une assurance-maladie obligatoire ». Ce bilan – fort noir – de la Sécurité sociale se lit comme un constat de décès. Après avoir noté – en quelques lignes – que l'espérance de vie, en France, est l'une des plus élevées au monde et que l'offre de soins n'est pas si mauvaise, Gilles Johannet dresse la liste des *« échecs »* de la branche maladie. Une longue liste.

LE DIPLÔME SUFFIT

Le premier de ces échecs est, évidemment, le coût de revient du système. En consacrant 10 % de son PIB aux dépenses de santé, la France occupe le troisième rang mondial après les Etats-Unis et l'Allemagne et atteint même le deuxième si on y inclut les frais de gestion. Mais c'est surtout le rythme d'évolution des dépenses (4,8 % en France contre 2,5 % dans l'Union européenne en moyenne) qui aggrave le problème. Outre le coût, l'égalité d'accès aux soins est également devenue problématique *« puisque l'absence de transparence quasi totale régnant quant à la qualité des soins ne permet pas au patient consommateur d'effectuer un choix en connaissance de cause »*, explique le rédacteur du document.

Plusieurs *« singularités »* sont aussi la cause d'un déséquilibre permanent. En premier, l'ignorance de la nature de la consommation de soins des Français. Les tentatives de coder cette consommation sont, jusqu'à présent, restées balbutiantes. En second lieu, l'accès aux soins est toujours non coordonné : chacun peut déambuler et tâtonner dans l'univers complexe des soins sans être conseillé. Le patient décide de la médication qui lui convient le mieux en fonction du praticien qu'il consulte et le principe de remboursement est rarement remis en question. Le conventionnement des professionnels de la médecine s'effectue sur simple diplôme et sans limitation aucune.

Quant à la prise en charge des actes médicaux, elle est devenue erratique, puisque les produits homéopathiques sont mieux indemnisés que les appareils dentaires alors que les premiers n'auraient jamais *« fait la preuve de leur efficacité »*. Le contrôle éclaté entre trois partenaires – l'Etat, les caisses nationales d'assurance-maladie et les professionnels de santé – produit, en outre, plus de neutralisation réciproque que de réelle dynamique.

▼ La réponse à la question posée dans « L'Encyclopédie de l'assurance » est autant économique que politique

Le plan Juppé, enfin, a eu beau mettre à bas l'ancienne Sécurité sociale, il ne l'a pas pour autant remplacé par un système cohérent. Il a surtout créé un vide en forme de déficit permanent, lequel oblige à de nouvelles réformes de structures. Lesquelles ? A ce stade, Gilles Johannet franchit un pas décisif. Sous forme de *« reconfiguration »* du système, il prône une quasi-privatisation de l'assurance-maladie. Selon lui, deux scénarios pour une réforme fondamentale sont possibles. Tous deux passent d'abord par un préalable : la mise en concurrence de l'offre de soins plutôt que l'encartage systématique tel qu'il est pratiqué aujourd'hui. Autrement dit, là où les caisses d'assurance-maladie (unique ou multiples, privée(s) ou publique(s)) devront conventionner les meilleurs médecins et non pas tous les diplômés.

Ce préalable – déjà politiquement explosif – une fois posé, la première *« reconfiguration »* pourrait ressembler à une sécu tout-Etat qui gère en direct les caisses d'assurance-maladie et met sous sa coupe l'ensemble du système d'indemnisation. Gilles Johannet croit si peu en cette hypothèse qu'il se contente de quelques lignes. Le second scénario, sur lequel l'auteur s'attarde plus volontiers, est celui d'une *« rupture »*. L'Etat établit le cahier des charges du système, veille à ce qu'il n'y ait pas d'exclus, travaille à la qualité de l'information du citoyen, mais il délègue les problèmes de gestion et de remboursement aux assureurs privés. Dans ce cas, une double concurrence s'instaure : celle des médecins entre eux et celle des assureurs entre eux. *« Le nouveau système serait donc caractérisé par le libre choix de l'assureur par l'assuré et la liberté de sélection de l'offre de soins, aux fins de conventionnement, par l'assureur. »* Pour Gilles Johannet, c'est le maintien du caractère obligatoire de l'assurance-maladie qui relève de la préservation de l'identité française et européenne. La gestion – privée ou publique – devient alors un faux traumatisme, presque une anecdote.

Une fois le coin enfoncé, il ne restait plus qu'à s'engouffrer dans la brèche. C'est ce que fait Jean-Claude Jolain, président des Mutuelles du Mans Assurances, qui, à la suite de Gilles Johannet, a la lourde charge d'imaginer ce que serait une assurance-maladie gérée entièrement par les assureurs privés. Une idée avancée en son temps, avec bien des précautions, par les dirigeants d'AXA-UAP et qui, depuis, fait quelque bruit. Après avoir admis que le sujet était sensible en France, Jean-Claude Jolain commence par souligner que l'assurance-maladie *« n'existe pas en France, elle est à inventer »*, tant il est vrai que *« chaque branche d'assurance a ses spécificités qui la rendent intraduisible dans une autre »*.

PROFIT CONTRE DÉFICIT

Pour Jean-Claude Jolain, l'assurance-maladie doit d'abord affronter l'idée qu'il est possible de faire du profit dans un secteur plutôt habitué à enregistrer des déficits. Mais une fois ce cap franchi, il est clair qu'une compagnie d'assurances ne pourrait se contenter du rôle de simple indemnisateur qui caractérise aujourd'hui celui de la Caisse d'assurance-maladie. Vis-à-vis du malade, la compagnie d'assurances devrait assurer la fonction de conseil, tandis que, vis-à-vis du médecin, l'assureur aurait une mission de *« contrôle-qualité »* et de négociateur de contrat *« incitant à la réduction des coûts »*. Sinon, la compagnie d'assurances serait en droit de lui refuser son conventionnement.

Après avoir noté que le plan Juppé n'a rien réglé des causes du déficit, dans la mesure où il ne touche pas au caractère hybride du système (un contrôle du remboursement, une liberté de consommer et une presque-liberté d'ordonner), Jean-Claude Jolain dessine, lui aussi, un monde où chaque citoyen aurait l'obligation de s'assurer tout en ayant le choix de son assureur. A son tour, l'assureur aurait l'obligation de se comporter en acteur exigeant vis-à-vis des médecins, *« ce qui implique la fin du conventionnement automatique de l'ensemble des médecins et la restructuration du secteur hospitalier »*. Un programme bien lourd et non sans risque pour le pouvoir politique (national et local), puisqu'il ne s'agit de rien moins aussi *« que de transformer le statut de l'hôpital en entreprise industrielle et commerciale »*.

Sous la plume de M. Jolain, pareil programme reste encore fort embryonnaire. Les assureurs font, pour l'instant, semblant d'accepter le principe du droit de chaque citoyen à l'assurance-maladie sans réclamer la garantie de l'Etat. Tous affirment qu'ils sélectionneront les médecins en vue d'un conventionnement sans préciser comment, ni combien. Aucune prévision financière n'est indiquée non plus. Et tous de prendre l'exemple de l'assurance-maladie aux Etats-Unis comme repoussoir sans expliquer pourquoi. Comme si les Français bénéficiaient d'une particularité dont les Américains du Nord étaient dépourvus.

Le problème est, cependant, de savoir si un gouvernement, de gauche ou de droite, est capable de remettre à plat tout le système et d'engager une réforme progressive tout en calmant les craintes des uns comme les appétits des autres. L'expérience montre que le courage et la pédagogie vont rarement de pair. En attendant, les hausses de cotisation et les baisses de remboursement risquent de se poursuivre. Et de conduire à un rejet global du système et des choix faits dans la précipitation. Sans véritable négociation et, au bout du compte, sans résultat réellement satisfaisant.

Yves Mamou

▼ La consommation médicale

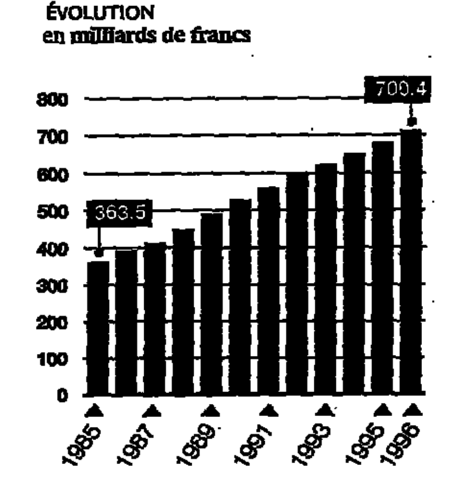

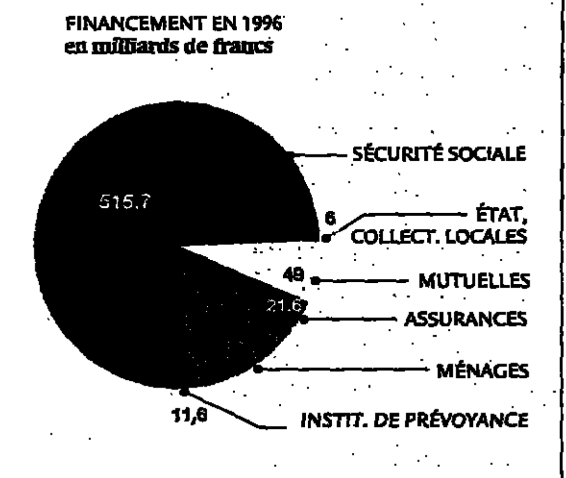

Source : Comptes nationaux de la santé

Les assureurs fournissent plus du quart des indemnités

Une place croissante aux assurances complémentaires a été conférée par la diminution progressive des remboursements de la Sécurité sociale. Les risques de maladie, invalidité, décès donnent ainsi lieu à des assurances souscrites en complément des prestations garanties par la Sécurité sociale qui ont représenté un volume de remboursement supérieur à 140 milliards de francs en 1996. Bruno Anglès d'Auriac, délégué général du groupe Médéric, fait ainsi utilement le point dans cette *Encyclopédie de l'assurance* sur la place que le privé occupe déjà dans l'indemnisation de la santé. On y apprend ainsi que le nombre des salariés bénéficiant d'une complémentaire maladie est passé de 30 % en 1960 à 80 % en 1995.

Le total du chiffre d'affaires des différents intervenants atteignait 77,2 milliards de francs en 1995 pour la seule assurance-maladie complémentaire. Si on y ajoute les assurances-décès et incapacité de travail, mutuelles, compagnies d'assurances et compagnies de prévoyance se partagent un chiffre d'affaires supplémentaire respectif de 30,3 milliards et de 37,6 milliards de francs. Du point de vue de l'assureur, l'assurance-décès est un « bon » risque du fait de l'allongement de la durée de la vie : les salariés cotisent régulièrement et les indemnisations sont plus rares qu'auparavant. Les assureurs se demandent certes s'il ne conviendrait pas de couvrir des risques moins bien couverts (incapacité de travail ou assurance dépendance), mais ne sont pas encore passés à l'acte.

Concernant l'incapacité de travail, les comptes sont équilibrés mais *« ce secteur paraît être sous-assuré, le risque ne semblant pas appréhendé à sa juste mesure faute d'une perception claire par le public du niveau d'intervention de la Sécurité sociale »*, relève l'auteur de l'article. Quant à l'assurance-maladie elle est susceptible d'*« évolutions marquées tant dans la gestion que dans l'approche du risque »*. Jusqu'à présent, la hausse continue de la consommation médicale a plutôt « profité » aux assureurs complémentaires, qui ont été conduits à compenser les désengagements successifs de la Sécurité sociale. Toutefois, parce qu'ils interviennent en sus, *« les organismes complémentaires ne peuvent exercer une action modératrice directe en matière de réduction des coûts »*. Mais en attendant de se mouvoir dans un cadre nouveau, les assurances complémentaires lorgnent les prothèses dentaires et l'optique, les deux secteurs sinistrés de la Sécurité sociale.

Parmi les facteurs susceptibles de changer, les assurances complémentaires semblent étudier la possibilité de proposer aux salariés une forme de prévoyance « à la carte ». *« Il s'agit de permettre aux salariés de doser la part de telle ou telle garantie en fonction des besoins propres à chacun, en tenant compte de sa situation familiale et des assurances dont peut bénéficier son conjoint. »* Des difficultés techniques ont, semble-t-il, retardé la mise en route de ce projet.

Enfin, les structures elles-mêmes semblent avoir évolué. Une *« concentration des acteurs »* paraît être en cours, même si elle se produit avec discrétion : *« Par exemple, on mentionnera qu'environ 2 700 mutuelles ont disparu au cours des vingt dernières années. »* Quant à savoir comment évolueront les relations avec la Sécurité sociale, il s'agit là d'*« un domaine plus politique que technique »* sur lequel Bruno Anglès d'Auriac juge risqué de s'engager.

Y. M.

DROIT ET ÉCONOMIE

Par Stéphane Corone

Télécommunications : de la libéralisation à la concurrence

La libéralisation des télécommunications en Europe constitue une petite révolution économique et juridique. D'abord parce que ce marché est colossal. Selon une statistique de l'OCDE (1), le chiffre d'affaires des services publics de télécommunications atteignait, en 1995, dans l'OCDE, l'équivalent de 519 milliards de dollars, contre 458 milliards en 1994. Le marché français s'élevait, en 1995, à 26,648 milliards de dollars, soit 1,73 % du PIB... Ce secteur est, dans la plupart des pays européens, particulièrement fermé à la concurrence en raison du monopole de nombreuses entreprises, souvent publiques. Depuis plus de dix ans, la Commission européenne œuvre à libéraliser les télécoms. Selon elle, l'ouverture à la concurrence est une nécessité afin d'obtenir une baisse significative des tarifs, d'optimiser la rentabilité du secteur et créer de l'emploi.

La libéralisation des télécommunications trouve l'essentiel de sa base juridique dans trois dispositions du traité de la CEE : l'article 85, qui interdit toutes pratiques susceptibles de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence ; l'article 86, qui répute incompatible avec le Marché commun l'exploitation par une entreprise d'une position dominante de façon abusive ; et, enfin, l'article 90, qui prévoit le même régime pour les entreprises publiques ou bénéficiant de droits spéciaux, sous réserve des spécificités liées aux missions de service public.

L'essentiel des directives européennes a été introduit dans notre droit par la loi du 26 juillet 1996. Ce texte pose le principe de l'ouverture à la concurrence du marché des télécommunications fournies au public. Il fixe les premières règles relatives à l'interconnexion, c'est-à-dire l'accès au réseau pour les nouveaux opérateurs. Il détermine la notion de service universel. Enfin, il institue une nouvelle instance chargée de surveiller et de réguler le marché : l'Autorité de régulation des télécommunications (ART).

LE PRIX À PAYER POUR LES NOUVEAUX OPÉRATEURS

Les opérateurs qui obtiennent une licence doivent soit créer leur propre réseau, soit s'associer à une entreprise possédant une « infrastructure alternative », c'est-à-dire disposant d'un réseau, comme la SNCF, les autoroutes, les métros... En pratique, les nouveaux arrivants utilisent ces deux possibilités. Ensuite, l'opérateur doit s'interconnecter sur les lignes de France Télécom, ne serait-ce qu'au niveau de la « boucle locale » qui dessert les abonnés. Les conditions et les prix de l'interconnexion sont donc déterminants pour l'équilibre du marché.

Selon l'article L. 34-8-I de la loi du 26 juillet 1996, l'interconnexion doit être fournie par l'opérateur historique *« dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires »*. Ses tarifs doivent être raisonnables : « [Ils] *rémunèrent l'usage effectif du réseau de transport et de desserte et reflètent les coûts correspondants* (...) » (article L. 34-8-II). Les tarifs d'interconnexion ont été fixés par l'ART à 11,75 % au-dessus des frais estimés de l'interconnexion afin de tenir compte des investissements, notamment ceux correspondant au renouvellement du réseau. Autre point important, l'offre d'interconnexion doit être « dégroupée » : le nouvel opérateur doit pouvoir acheter ce dont il a besoin et pas plus. Comme la loi le lui demandait, France Télécom a présenté à l'ART ses tarifs d'interconnexion pour 1998. Ils s'échelonnent, en moyenne, entre 6,09 centimes et 17,57 centimes par minute, et ont été approuvés par l'ART le 9 avril 1997. Comme l'explique Pierre-Alain Jeanneney, directeur général de l'ART : *« Les tarifs ont été proposés par France Télécom. Nous les avons approuvés après de longues discussions. Nous travaillons maintenant sur une amélioration de la méthode comptable fondée sur les "coûts moyens incrémentaux de long terme" (CMILT), afin de cerner au plus près la réalité des coûts. »*

LE SERVICE UNIVERSEL

Le service universel est une notion propre au droit européen, proche – bien que plus réduite – du concept français de service public. L'obligation pour les opérateurs de l'assurer ou d'y participer figure dans les directives européennes reprises par la loi du 26 juillet 1996 et par le décret du 14 mai 1997. Ce service consiste en la fourniture de la téléphonie vocale (et de services annexes comme la télécopie) à un prix abordable sur l'ensemble du territoire. S'y ajoutent des tarifs sociaux, l'installation de cabines téléphoniques, la mise en place d'un service de renseignements et l'édition d'un annuaire universel. Dans la mesure où ce service est légalement imposé aux opérateurs, il est normal que tous ceux qui exploitent le marché y soient assujettis. Or, aujourd'hui, le service universel est assuré par France Télécom, et les nouveaux opérateurs ne sont pas en mesure d'y participer, sauf pour les tarifs sociaux. La loi met donc à leur charge le financement d'une quote-part de ces coûts.

Le service universel se compose de cinq postes. Le premier concerne le coût lié *« au déséquilibre de la structure courante des tarifs de France Télécom »*. Ce déséquilibre est dû aux tarifs d'abonnement pratiqués par France Télécom, qui sont trop faibles au regard des coûts. C'est une composante transitoire qui doit prendre fin, au plus tard, le 31 décembre de l'an 2000. L'ART l'a estimé, pour 1998, à 2,242 milliards de francs. Le deuxième poste concerne le coût de la péréquation géographique. Il s'agit d'offrir le même tarif d'abonnement à l'habitant d'une tour de la Défense et à celui d'un village de montagne. L'autorité a évalué cette charge à 2,117 milliards de francs pour 1998. Troisième élément, la péréquation sociale. C'est l'obligation d'offrir des tarifs spécifiques à certaines catégories de personnes en raison de leur faible niveau de revenu ou de leur handicap, péréquation estimée à 921 millions. Enfin, la desserte du territoire en cabines téléphoniques est évaluée à 163 millions de francs. Quant à l'annuaire et au service de renseignements téléphoniques, ils ne sont pas déficitaires. Le coût prévisionnel du service universel s'élève donc, pour 1998, à 6,043 milliards de francs. Cette charge étant répartie au prorata du trafic de chacun, France Télécom recevra de ses concurrents 95 millions de francs.

Si le principe n'est remis en cause par personne, les éléments qui le composent font l'objet de critiques. *« L'inclusion dans le financement du service universel de la faiblesse des tarifs d'abonnement de France Télécom ne me paraît pas justifiée,* dit Jean-Paul Tran Thiet, avocat (2). *D'abord, cette faiblesse résulte d'une politique commerciale librement décidée par l'opérateur. Ensuite, c'est un élément de concurrence dont vont pâtir les nouveaux arrivants et qu'ils doivent en plus financer. Enfin, l'intégration de cet élément dans les charges qui doivent être compensées au titre du service universel ne figure dans aucune directive de la Commission européenne. »* Quant à Olivier Huart, directeur des relations extérieures de Cegetel, il souhaite *« une modélisation plus fine du coût du service universel, notamment de la péréquation géographique et du coût des abonnés non rentables dans les zones rentables »*.

---

(1) *STATISTIQUES OCDE* : Perspectives des communications 1997.
(2) TÉLÉCOMMUNICATIONS : NOUVELLE DONNE, par Jean-Paul Tran Thiet, Les Editions d'Organisation, 1997, 179 p., 154 F.

هكذا من الأصل